REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME TRENTE-SEPTIÈME

ANNÉE 1895. — PREMIER SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,

AU MANS.

MAMERS

G. FLEURY & A. DANGIN

IMPRIMEURS

Place des Grouas.

LE MANS

PELLECHAT

LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue St-Jacques.

1895

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Membres du Bureau

PRÉSIDENT

Cte De BASTARD D'ESTANG, ✻.

VICE-PRÉSIDENTS

ROBERT TRIGER, Bon SÉBASTIEN DE LA BOUILLERIE et Cte de BEAUCHESNE.

SECRÉTAIRES

ALEXANDRE CELIER et R. P. Dom HEURTEBIZE.

TRÉSORIER

ALBERT MAUTOUCHET.

BIBLIOTHÉCAIRES-ARCHIVISTES

LOUIS BRIÈRE et JULES CHAPPÉE.

Membres d'Honneur

M. le GÉNÉRAL commandant en chef le IVe Corps d'armée, au Mans.

NN. SS. les ÉVÊQUES du Mans et de Laval.

MM. le PRÉFET de la Sarthe.
le PRÉFET de la Mayenne.
le MAIRE du Mans.
le MAIRE de Laval.

MM. Léopold DELISLE, C ✻, ✿ I, membre de l'Institut, administrateur général, directeur de la Bibliothèque Nationale, rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

De LA TRÉMOILLE (le duc), avenue Gabriel, 4, Paris.

SINGHER (Adolphe), C ✠, rue Chanzy, 37, au Mans.

Membres Honoraires

De LASTEYRIE (le comte Robert), ✻, ✿, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, député, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

LEFÈVRE - PONTALIS (Eugène), archiviste - paléographe, bibliothécaire du Comité des Travaux historiques, rue de Téhéran, 5, Paris.

De MARSY (le comte), ✿, ✠, ✠, archiviste paléographe, directeur de la Société française d'archéologie à Compiègne (Oise).

PORT (Célestin), O ✻, ✿ I, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.

Membres Fondateurs

De BASTARD D'ESTANG (le comte), ✻, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, au château de Dobert, par Avoise (Sarthe), et 21, rue Saint-Dominique, à Paris.

De BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD (le baron), au château de Beauchamps, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et 62 *bis*, rue Duplessis, à Versailles.

Des CARS (le duc), ✠, conseiller général de la Sarthe, au château de Sourches, par Bernay (Sarthe), et 75, rue de Grenelle, Paris.

MM. FLEURY et DANGIN, imprimeurs à Mamers (Sarthe).

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE (Marie-Charles-Gabriel-Sosthène, comte), grand'croix de l'ordre de Pie IX, grand'croix de l'ordre de Saint-Janvier et de Constantin des Deux-Siciles, chevalier de Malte, ancien ambassadeur, député et conseiller général de la Sarthe, rue de Varennes, 47, à Paris, et au château de Bonnétable (Sarthe).

Le COMTE (Ernest), ✻, au château de Montigny, par La Fresnaye (Sarthe), et 124, rue de Provence, à Paris.

De MAILLY-NESLE, prince d'ORANGE, (le marquis), au château de la Roche-Mailly, près Pontvallain (Sarthe).

MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), ✪, ✠, ✠, secrétaire d'ambassade, ancien sous-chef du bureau historique aux Affaires Étrangères, conseiller d'arrondissement, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe), et rue Las Cases, 25, à Paris.

Membres Titulaires

D'ACHON (Charles), 4, rue Montplaisir, au Mans et à la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).

D'AILLIÈRES (Fernand), ✻, ✪, député et conseiller général de la Sarthe, à Aillières, par Mamers (Sarthe), et rue Bayard, 16, Paris.

D'AMÉCOURT (le baron), à Saint-Calais (Sarthe).

D'ANGÉLY-SÉRILLAC (le comte), au château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte, et 2, rue du Mail, au Mans.

ANGOT (l'abbé), à Louverné (Mayenne).

ANIS (l'abbé), licencié ès-lettres, vicaire à Audouillé (Mayenne).

APPERT (Jules), à Flers (Orne).

MM. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Paul), au château de Moustoir-Lan, en Malguenac, par Pontivy (Morbihan).

BACHELIER (Henri), notaire, rue Gougeard, 15, Le Mans.

De BEAUCHESNE (le comte), rue Boccador, 6, à Paris et château de Torcé, par Ambrières (Mayenne).

De LA BEAULUÈRE (Louis), au château de la Drujoterie, à Entrammes (Mayenne).

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), ✠, ❁, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, rue de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne (Yonne).

BLANCHARD (Jacques), ❋, Faubourg Saint-Honoré, 164, Paris.

BLIN, au château de Dollon (Sarthe).

De LA BOUILLERIE (le baron Sébastien), au château de la Bouillerie, par La Flèche (Sarthe) et 7, rue Saint-Dominique, à Paris.

BOULAY DE LA MEURTHE (le vicomte), rue de l'Université, 23, à Paris.

BRIÈRE (Louis), quai Louis-Blanc, 134, au Mans.

BRINDEAU (Paul), archiviste-adjoint du département de la Sarthe, rue Victor-Hugo, 54, au Mans.

De BROGLIE (le prince), ❋, député de la Mayenne, rue de la Boétie, 48, à Paris.

BRUNEAU (l'abbé Henri), vicaire de la Cathédrale, Parvis Saint-Michel, 1, au Mans.

CAILLAUX (Eugène), ❋, ancien sénateur et ancien ministre, au château de Vaux, à Yvré-l'Evêque (Sarthe) et boulevard Malesherbes, 64, Paris.

CANDÉ (le docteur), ancien médecin de la marine, lauréat des Sociétés de géographie, au Lude (Sarthe).

CELIER (Alexandre) ✠, avocat, avenue de Paris, 31, au Mans et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).

MM. CHAMBOIS (l'abbé Émile), curé de Villaine-la-Gosnais, par La Ferté-Bernard, (Sarthe).

De CHAMILLART DE LA SUZE (le comte), au château du Plessis de Vaiges, par Noyen (Sarthe).

CHANSON (l'abbé François-René), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, curé-archiprêtre de la Cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.

CHANSON (l'abbé Léon), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, 17, rue de Ballon, au Mans.

CHAPPÉE (Jules), place Saint-Pavin, au Mans et rue Oudinot 23, Paris.

CHARDON (Henri), ✠, maire de Marolles-les-Braults, et 38, rue de Flore, au Mans (Sarthe).

CHARLOT (l'abbé François), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Bonnétable (Sarthe).

CHEDEAU (Charles), avoué à Mayenne, président de la Société archéologique de Mayenne (Mayenne).

De CONTADES (le comte Gérard), au château de Saint-Maurice, par la Ferté-Macé (Orne).

CORMAILLE (Victor), à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

De COURCIVAL (le marquis), ✠, au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et 112, rue Marcadet, à Paris.

Mme De COURTILLOLES, au château de Courtilloles par Saint-Paterne (Sarthe).

MM. COUTARD (l'abbé), curé de Vallon (Sarthe).

De CUMONT (le marquis), au château de la Roussière, près Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres).

DENIS (l'abbé), vicaire à Connerré (Sarthe).

DESVIGNES (l'abbé), curé-doyen de Montmirail, (Sarthe).

DEVAUX (l'abbé), curé de Tennie, par Coulie, (Sarthe).

Mme DOBREMER (Alfred), au château de Montertreau, par Foulletourte, (Sarthe).

MM. DUBOIS (l'abbé Ernest), vicaire à N.-D. de la Couture, rue de Paris, 25, au Mans.

DUBOIS-GUCHAN (Gaston), archiviste-paléographe, place du Friche-Saint-Martin, à Séez (Orne).

DUFOSSÉ (le docteur), à Sablé, (Sarthe).

DUGUÉ (Albert), membre du Conseil municipal de Saint-Calais (Sarthe).

DUNOYER DE SEGONZAC, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département de la Sarthe, rue Crochardière, 40, au Mans.

D'ELVA (le comte Olivier), au château de Coulans (Sarthe), et rue de l'Université, 99, Paris.

De FARCY (Paul), 20, rue Dorée, à Château-Gontier.

De FOUCAULT (le marquis), ancien sous-préfet, au château de Lorgerie, par Villaines-la-Juhel (Mayenne), et rue de la Chaussée-d'Antin, 64, Paris.

FOUQUÉ (l'abbé Gabriel), chanoine honoraire, directeur du collège Saint-Louis, rue Marengo, 2, au Mans.

De FRESNAY (le marquis), au château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne), et 7, rue du Colysée, à Paris.

FROGER (l'abbé), curé de Rouillon, par le Mans.

GARNIER (Louis), architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Laval.

De GASTINES (le comte Léonce), archiviste-paléographe, au château de la Denisière, par Coulans (Sarthe), et rue de Recouvrance, 32, à Orléans.

GILLARD (l'abbé), curé de Saint-Fraimbault de Lassay (Mayenne).

De GRANDVAL (Georges), au château de la Groierie, à Trangé, près Le Mans, et rue du Cirque, 2, au Mans.

GROSSE - DUPERRON, juge de paix à Mayenne (Mayenne).

GUESDON (l'abbé), curé d'Aron (Mayenne).

MM. D'HAUTERIVE (Albert), chef de bataillon au 161e de ligne, membre correspondant de la Société française de numismatique et d'archéologie, camp de Châlons.

HEURTEBIZE (le R.-P. Dom Benjamin), à Solesmes, par Sablé, (Sarthe).

HOUEAU, au château du Grand-Perray, près Vaas (Sarthe).

HUCHER (Ferdinand), à la Renardière, près Le Mans, et rue de la Mariette, 126, au Mans.

De LAMANDÉ (Louis-Jules), au château de Doussay, à La Flèche (Sarthe).

LAMBELIN (Roger), capitaine de réserve à l'État-Major général de l'Infanterie de Marine, conseiller municipal de Paris, 15, rue Saint-Dominique à Paris, et au logis du Ravay, par Louverné (Mayenne).

De LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet, au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).

LEBLANC (Edmond), conseiller général de la Mayenne, à Mayenne (Mayenne).

LEDRU (l'abbé Ambroise), aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, place du Château, 4, au Mans.

Mme LE FIZELIER, rue de Bel-Air, à Laval.

MM. LEGEAY (Fortuné), rue d'Orléans, 11, au Mans.

De LINIÈRE (Raoul), lieutenant au 72e de ligne, rue du Boucagne, 62, Amiens (Somme), et au château du Maurier, par Foulletourte (Sarthe).

LIVET (l'abbé Julien), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

De LORIÈRE (Gustave), O ✠, au château de Chevillé, par Brûlon (Sarthe).

De LORIÈRE, boulevard Négrier, 18, au Mans, et au château de Moulin-Vieux, par Parcé, (Sarthe).

De LUCINGE-FAUCIGNY (le prince Louis), au château de Chardonneux, par Ecommoy (Sarthe).

MM. MABILLE DU CHÊNE (Arthur), ✻, archiviste paléographe, rue de la Barre, à Beaugé (Maine-et-Loire), et au château de la Crochardière.

MAUTOUCHET (Albert), 9, rue de la Motte, au Mans.

MONNOYER (Edmond), imprimeur, conseiller municipal, 12, place des Jacobins, au Mans.

De MONTESSON (le marquis René), rue Pierre-Belon, 11, au Mans, et au château de Maquillé, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).

De MONTESSON (le vicomte Charles), ✻, rue Sainte-Croix, 8, au Mans, et au château de Montauban, à Neuville-sur-Sarthe, par Le Mans.

De MONTI DE RÉZÉ (Claude), 3, quai Ceneray, à Nantes.

MORANCÉ (Charles), négociant, quai de l'Amiral-Lalande, 26, au Mans.

MOULARD (Pierre), maire de Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

De NICOLAY (le marquis), ✻, conseiller général, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne, par La Flèche (Sarthe).

PICHON (l'abbé Frédéric), chanoine titulaire, vicaire général honoraire, secrétaire général de l'Évêché, au Séminaire, au Mans.

PLANTÉ (Jules), notaire à Ballots (Mayenne).

Du PLESSIS D'ARGENTRÉ (le comte Paul), maire de Saint-Julien-du-Terroux, par Lassay (Mayenne), 8, rue d'Anjou, Versailles, et château de la Bermondière, par Couterne (Orne).

POINTEAU (l'abbé), aumônier de l'hospice de Craon (Mayenne).

PRALON (l'abbé), vicaire à la Cathédrale, rue Saint-Vincent, au Mans.

MM. QUANTIN (Albert), ✻, ✪ I, rue du Regard, 6, Paris, et au château de Glatigny, par Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

RICORDEAU (Auguste), architecte, rue Courthardy, 11, au Mans.

ROBERT, ✪, inspecteur-primaire à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

De ROCHAMBEAU (le marquis), ✻, ✪ A, ✠, à Rochambeau par Vendôme (Loir-et-Cher), et rue de Naples, 49, à Paris.

ROMMÉ (Édouard), à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

ROQUET (Henri), à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris.

De TALHOUET (le marquis), au château du Lude (Sarthe), et 135, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

De LA TREMBLAYE (le R. P. Dom), rue Garancière, 4, à Paris.

TRIGER (Robert), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue de l'Évêché, 5, au Mans, et aux Talvasières, près Le Mans.

VADUNTUN, rue Sainte-Croix, 13, au Mans.

VAVASSEUR (l'abbé Joseph), vicaire à Mayet (Sarthe).

De VIBRAYE (le comte), au château de Vibraye (Sarthe), et 11, rue Saint-Dominique, à Paris.

BIBLIOTHÈQUE de la ville du Mans.

BIBLIOTHÈQUE du collège de Sainte-Croix, au Mans.

BIBLIOTHÈQUE des Frères-Mineurs Capucins, rue de Prémartine, au Mans.

CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile, au Mans.

Membres Associés

MM. ALBIN (l'abbé Laurent), vicaire-général honoraire et chanoine titulaire, rue Saint-Vincent, 27, au Mans.

Mme ALLOUIS, rue Saint-Vincent, 51 *bis*, au Mans.

MM. ALMA (l'abbé), curé de Saint-Pavin, au Mans.

ASHER, Unter der Linden, à Berlin.

D'AUBIGNY (Charles), rue du 27 Juin à Beauvais, (Oise)

BARRÉ (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, Laval.

De BEAUCHESNE (le marquis), au château de Lassay, (Mayenne) et 81, boulevard Malesherbes, à Paris.

De BEAUREPOS (le comte), au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne, par Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

BERNIER (Arsène), rue de l'Étoile, 13 *bis*, au Mans.

BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe.

BILARD, ancien magistrat, rue Chanzy, 9, au Mans.

BLÉTRY (René), au château de la Freslonnière, maire de Souligné-sous-Ballon, par Ballon (Sarthe), et rue Chanzy, 11, au Mans.

BLOUÈRE (Raphaël), docteur en droit, ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

BIGNON (l'abbé), curé de Saint-Benoît-sur-Sarthe, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).

De BOISRICHEUX (Albéric), maire de Pommerieux, par Craon (Mayenne), et avenue de Paris, 24 ter, au Mans.

BORDEAUX (Albert), maire de Roussé-Fontaine, château de Brestels, par Bourg-le-Roi, (Sarthe).

BOUCHET, conseiller général, château de la Boisardière, à Bazouges (Sarthe).

De LA BOUILLERIE (le baron Gonzague), ☙, ✠, au château de Mazouet, par Vaas (Sarthe).

Le BRET (le comte Robert CARDIN), au château de la Potardière, à Crosmières, par La Flèche (Sarthe), et avenue de Paris, 6, au Mans.

MM. Le BRETON (Paul), sénateur de la Mayenne, à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).

BRETONNIÈRE (Louis), ✻, conseiller général, 10, rue de l'Évêché, à Laval (Mayenne).

De BROC (vicomte Hervé), lauréat de l'Institut, château des Feugerets, par Bellême (Orne).

CAREL (Jules), rue Saint-André, 4, au Mans.

De CASTILLA (Charles), au château d'Amigné, par Yvré-l'Évêque (Sarthe).

Mme CHARTIER, rue Saint-Jean, 9, à Mamers.

MM. De CHASTEIGNIER (le vicomte Henry), maire de Rouillon, près Le Mans.

De CHAUVIGNY (René), ✪, 32, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris, et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

CHAUVIN, maire de Poncé (Sarthe).

CORNU (Henri), conseiller général, à Joué-en-Charnie (Sarthe), et rue Montauban, 4, au Mans.

De CUMONT (le comte), conseiller général, au château de l'Hôpitau, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

DAVID (Félix), place Girard, 6, au Mans.

DEGOULET (Paul), rue Erpell, 10, au Mans.

DEJAULT-MARTINIÈRE, rue Saint-Bertrand, 14, au Mans.

DESCHAMPS (l'abbé), curé de Changé, par Laval (Mayenne).

DESGRAVIERS (l'abbé), chanoine titulaire, rue de Tascher, 13, au Mans.

DESTAIS, docteur-médecin à Fougerolles-du-Plessis (Mayenne).

DROUET (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Sablé (Sarthe).

Mme DUCHEMIN, rue de la Préfecture, 162, à Évreux, et châlet du Parc, avenue d'Orléans, à Trouville (Calvados).

MM. DULAU, 3, Soho Square, à Londres.

DUMAINE (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la cathédrale, à Séez (Orne).

DUTREIL (Paul-Bernard), O ✻, ministre plénipotentiaire, sénateur de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).

De DURFORT (l'abbé), chanoine honoraire, rue Julien Bodereau, 101, au Mans.

D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'Angers, rue Tarin, 28, à Angers.

De L'ESTOILE (le baron), ✻, officier supérieur en retraite, château de Corbohay, à Conflans (Sarthe).

FAUNEAU (Marcel), rue Montauban, 11, Le Mans.

De FLEURIEU (le comte), conseiller général, au château de Dangeul, par Marolles-les-Braults (Sarthe).

FOUCAULT (l'abbé), curé de Poillé, par Brûlon (Sarthe).

FOUCHARD (le docteur), place de la Préfecture, 2, au Mans.

FOUCHARD, notaire honoraire, rue Chanzy, 25, au Mans.

Du FOUGERAY (le docteur), quai Lalande, 6, au Mans.

FRAIN DE LA GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).

De FRÉMINET (LALLEMAND), rue Sainte-Croix, 24, au Mans, et à Montlongis, à Volnay (Sarthe).

De FROMONT (Paul) à Belle-Vue, Mamers (Sarthe).

GADBIN (René), Grande-Rue, à Château-Gontier (Mayenne).

GALPIN (Gaston), député et conseiller général de la Sarthe, au château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et à Paris, 61, rue de la Boëtie.

MM. GAMARD, député de la Mayenne, au château de Trancalou, à Deux-Évailles (Mayenne) et à Paris.

GASNOS (Xavier), route de Sillé, à Fresnay-sur-Sarthe.

GASSELIN (Robert), ✻, chef d'escadron d'artillerie, conseiller général de la Sarthe, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

De GAYFFIER, 5, rue Bruyère, au Mans.

GIRAUD (Pierre), propriétaire à Parcé (Sarthe).

GOUIN (l'abbé), vicaire-général honoraire, supérieur du Grand-Séminaire, au Mans.

GOUIN, au château de la Prouterie, à Avezé, par La Ferté-Bernard (Sarthe).

GOUPIL, libraire à Laval.

GRAFFIN (Roger), à Belval, (Ardennes).

GRÉMILLON, procureur de la République, à Angers.

GRIFFATON, ancien magistrat, rue Montauban, 8, au Mans.

De GUESDON (Alfred), à Craon (Mayenne).

GUITTET, expert, rue d'Hauteville, 4, au Mans.

HAMEL (l'abbé Théophile), curé de Flée, par Château-du-Loir (Sarthe).

HARDOUIN-DUPARC (André), rue Sainte-Croix, 17, au Mans, et au château de Chemouteau, par Charroux, (Vienne).

De LA HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).

HAURÉAU (Barthélemy), C ✻, membre de l'Institut, rue du Buis, 5, à Auteuil-Paris.

HERVÉ (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, aux Essarts (Seine-et-Oise).

HUCHEDÉ (l'abbé), curé de Fyé (Sarthe).

HULLIN (l'abbé Adolphe), curé de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).

HUPIER (Charles), maire d'Ancinnes (Sarthe).

MM. JALLOT (Achille), notaire à Sablé (Sarthe).

JOUSSELIN (Alfred), rue de Bretagne, à Alençon.

JULIENNE (l'abbé), curé-doyen de Pontvallain (Sarthe).

LACROIX (l'abbé), curé de Coulaines, près Le Mans (Sarthe).

LAINÉ (l'abbé), curé d'Yvré-le-Pôlin, par Cérans-Foulletourte (Sarthe).

LAMOUREUX, à Souligné-sous-Ballon, par Ballon (Sarthe).

De LA SICOTIÈRE (Léon), sénateur de l'Orne, correspondant de l'Institut, rue Marguerite-de-Navarre, à Alençon, et rue de Fleurus, 3, à Paris.

Mme LATOUCHE, rue Sainte-Marie, 4, au Mans.

MM. LAYA (Louis), avocat, rue des Arènes, 2, au Mans.

Le COINTRE (Eugène), ✻, rue Saint-Blaise, à Alençon.

LE COQ (Frédéric), rue du Cheval-Blanc, à Ernée (Mayenne).

LEFEBVRE (l'abbé), supérieur de l'institution Saint-Paul, à Mamers.

LEMESLE (l'abbé), curé de Saint-Julien, par Bernay (Sarthe).

Mme De LENTILHAC (la marquise), au château de Pescheseul, à Parcé (Sarthe), et 118, rue du Bac, à Paris.

MM. LE VAYER (Paul), ✪ I, ✠, ✠, inspecteur des Travaux, historiques de la ville de Paris, 25, rue Bargue.

Du LUART (le comte Philippe), au château de la Pierre, à Coudrecieux (Sarthe) et 61, rue de Varennes, à Paris.

De MARTONNE (Alfred), ✠, ✠, ✠, O, archiviste de la Mayenne, à Laval (Mayenne).

De MIRÉ (Henri), rue du Mouton, 24, au Mans, et à Parcé (Sarthe).

MORANCÉ (l'abbé), ✠, ✪, aumônier du 4e Corps d'armée, curé de Clermont, par La Flèche.

MORISSET (Martial), docteur-médecin à Mayenne.

MM. MOULIÈRE, avocat, rue Chanzy, 42, au Mans.

OLIVIER (l'abbé), curé-doyen de Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

OGER (l'abbé), curé doyen de Brûlon (Sarthe).

PAIGNARD (Léopold), à Savigné-l'Évêque (Sarthe).

PARKER (J.), d'Oxford, chez M. Reinwald, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

PASSE (Maurice), à Beaumont (Sarthe) et à Évron (Mayenne).

PAUTONNIER (Charles), libraire, rue Saint-Honoré, 8, au Mans.

Mme PERRON, au château de Malicorne (Sarthe).

M. PICHEREAU (Louis), rue Mansard, 3, à Versailles.

Mme PICOT DE VAULOGÉ (la vicomtesse), au château de Vaulogé, par Noyen (Sarthe).

M. PIRON (l'abbé), vicaire général de Mgr l'Évêque de Saint-Albert (Canada), chanoine des Très Insignes Basiliques de Saint-Nicolas, de Saint-Laurent et de Saint-Damase, etc., à Rome, membre de l'Académie des Arcades, curé de La Chapelle-d'Aligné, par Bazouges (Sarthe).

Mme De QUATREBARBES (la vicomtesse), au château de la Roche, à Vaas (Sarthe).

MM. QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 *bis*, à Angers.

RAOULX, architecte départemental, boulevard Lamartine, 43, au Mans.

RAULIN (Jules), avocat, membre de la commission historique, à Mayenne (Mayenne).

RAVAULT (Henri), notaire à Mayenne (Mayenne).

REEB (l'abbé), licencié ès lettres, professeur de rhétorique à l'École Albert le Grand, 6, rue du Texel, à Paris.

RENOUARD, peintre-décorateur, rue du Clos-Margot, 5, au Mans.

MM. De RENUSSON, au château des Ligneries, par Semblançay (Indre-et-Loire).

De REVIERS (le vicomte Jacques), à La Chapelle-Guillaume, par La Bazoge-Gouet (Eure-et-Loir).

Mme RICHARD, rue Bayard, 16, à Paris.

MM. RICHARD (Jules-Marie), ✠, ancien archiviste du Pas-de-Calais, rue du Lycée, 24, à Laval.

De RINCQUESEN, château de Douillet, par Fresnay (Sarthe), et au château de Rinxent (Pas-de-Calais).

Du RIVAU, à Brusson, à Soulitré, par le Breil (Sarthe), et rue de Tascher, 17, au Mans.

ROUX (Louis), notaire, rue des Minimes 8, au Mans.

De SAINT-CHEREAU (Paul), au château de Verron, près La Flèche (Sarthe).

De SARRAUTON (Joseph), conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Bonnétable (Sarthe).

SAUVÉ (l'abbé Henri), chanoine honoraire, maître des cérémonies de l'église cathédrale, 26, rue du Lycée, à Laval.

SAVARE (Joseph), chef d'escadron au 31e régiment d'artillerie, rue Erpell, 9, au Mans.

De SEMALLÉ (le comte), au château de La Gastine, près Mamers (Sarthe), et boulevard Bérenger, 104, à Tours.

SENART, membre de l'Institut, conseiller général, château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et rue François Ier, 18, Paris.

SURMONT (Armand), ✠, rue Robert-Garnier, 15, au Mans.

SURMONT (Georges), ✠ ancien capitaine du génie, aux Hattonnières, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

TABOUET, à Saint-Désiré (Allier).

TAMIZEY DE LARROQUE (Jacques-Philippe), ✠, correspondant de l'Institut, pavillon Peiresc, par Gontaud (Lot-et-Garonne).

THIERRY, expert à Bonnétable (Sarthe).

MM. THORÉ (Stéphan), inspecteur des chemins de fer de l'État, rue de l'Aire, à Saintes (Charente-Inférieure).

TOUBLET (l'abbé), curé de Poncé (Sarthe).

VALLÉE (Eugène), rue des Grands-Augustins 25, Paris.

VERGER (l'abbé), aumônier de Saint-Joseph, à Château-Gontier (Mayenne).

VÉRITÉ (Pascal), architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue des Bas-Fossés, 15, au Mans.

VÉTILLART (Henri), ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, au Hâvre.

Mme VÉTILLART (Joseph), Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

M. VILFEU (André), ancien député de la Sarthe, conseiller municipal, rue du Mouton, 18, au Mans.

ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, hôtel de la Préfecture, à Alençon.

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.

— d'Angers.

— de Château-Gontier.

CERCLE DE LA VILLE, place de la République, au Mans.

Revues et Sociétés correspondantes

ALENÇON, *Société historique et archéologique de l'Orne.*

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS, *Société Académique de Maine-et-Loire ;*
Société d'Agriculture, Sciences et Arts ;
Revue de l'Anjou, 85, rue Saint-Laud.

ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la Charente.*

ARRAS, *Académie d'Arras ;*
Commission des Monuments historiques..... du Pas-de-Calais.
AUTUN, *Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.*
AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*
BAR-LE-DUC, *Société des Lettres et Sciences de Bar-le-Duc.*
BEAUVAIS, *Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.*
BELFORT, *Société d'Émulation.*
BESANÇON, *Société d'Émulation du Doubs.*
BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*
BORDEAUX, *Société Archéologique de la Gironde.*
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre.*
Société historique..... du Cher.
BREST, *Société Académique de Brest.*
BRIVES, *Société de la Corrèze.*
CAEN, *Académie de Caen.*
Société des Antiquaires de Normandie.
CAHORS, *Société des Études littéraires du Lot.*
CAMBRAI, *Société d'Émulation de Cambrai.*
CHALON-SUR-SAONE, *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
CHAMBÉRY, *Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
CHARTRES, *Société Archéologique d'Eure-et-Loir.*
CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*
CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.*
CHERBOURG, *Société Académique de Cherbourg.*
CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
COMPIÈGNE, *Société historique de Compiègne.*

CONSTANTINE, *Société archéologique de Constantine.*

COUTANCES, *Société Académique du Cotentin.*

DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

DRAGUIGNAN, *Société d'Études scientifiques et archéologiques.*

FONTAINEBLEAU, *Société historique du Gastinais.*

GRENOBLE, *Académie Delphinale.*

LA ROCHELLE, *Académie de La Rochelle.*

LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'Émulation de la Vendée.*

LAVAL, *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.*

LE HAVRE, *Société Havraise d'Études diverses.*

LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*

LIMOGES, *Société Archéologique et Historique du Limousin.*

LONS-LE-SAULNIER, *Société d'Émulation du Jura.*

LYON, *Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.*

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

MACON, *Académie de Mâcon.*

MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*

MEAUX, *Société d'Archéologie de Seine et Marne.*

MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*

MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*

MONTAUBAN, *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*

MONTBRISON, *la Diana, Société historique et archéologique du Forez.*

MONTPELLIER, *Société pour l'Étude des Langues Romanes.*

MORTAGNE, *Documents sur la Province du Perche.*

MOULINS, *Société d'Émulation de l'Allier.*

NANCY, *Société d'Archéologie Lorraine.*

Académie de Stanislas.

NANTES, *Société Archéologique de Nantes.*
Société des Bibliophiles Bretons.
Revue de Bretagne et de Vendée.

NIMES, *Académie du Gard.*

NIORT, *Société de Statistique des Deux-Sèvres.*

NOYON, *Comité historique et archéologique.*

ORLÉANS, *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS, *Bulletin du Bibliophile*, 52, rue de l'Arbre-Sec ;
Bulletin de l'Histoire de Paris, 9, quai Voltaire ;
Revue des Questions historiques, 53, rue de Babylone ;
Revue Historique, 108, boulevard Saint-Germain ;
Revue illustrée des Provinces de l'Ouest, 119, rue Notre-Dame-des-Champs ;
Revue de Champagne et de Brie, 22, rue Las-Cases ;
Société des Antiquaires de France ;
Société Bibliographique, 2 et 5, rue Saint-Simon ;
Société de l'Histoire du Protestantisme français, 16, place Vendôme.

PÉRIGUEUX, *Société historique et archéologique du Périgord.*

POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

RAMBOUILLET, *Société archéologique.*

RENNES, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

ROMANS, *Bulletin d'Histoire ecclésiastique.*

SAINT-BRIEUC, *Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.*

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*

SAINT-QUENTIN, *Société Académique de Saint-Quentin.*

SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*

SENLIS, *Comité Archéologique de Senlis.*

SENS, *Société Archéologique de Sens.*

SOISSONS, *Société Archéologique et Scientifique.*

SOLESMES, *Le Mois bibliographique.*

STOCKHOLM, *Académie royale.*

TOULON, *Société Académique du Var.*
TOULOUSE, *Académie.... de Toulouse.*
Société Archéologique du Midi de la France.
TOURS, *Société Archéologique de Touraine.*
TROYES, *Société Académique de l'Aube.*
VANNES, *Société Polymatique du Morbihan.*
VENDOME, *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.*
LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal.*
WASHINGTON, *Institut Smithsonian.*

LA PAROISSE ET L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE SAINT-CALAIS

Avant de commencer cette étude, nous tenons, pour prévenir tout mécompte, à bien en déliniter l'étendue. Il ne faut point chercher ici l'histoire de l'abbaye, ni celle de la ville de Saint-Calais. Ces sujets, si Dieu nous en donne le temps et les moyens, nous pourrons peut-être les reprendre quelque jour. Pour le moment, nous entendons parler uniquement de la paroisse, c'est-à-dire de cette agglomération, non de citoyens, mais de chrétiens, qui s'assemblent, non sur la place publique ni dans un hôtel-de-ville, mais dans un édifice sacré, l'église, pour y remplir leurs devoirs religieux, pour y prier Dieu librement. Cet édifice leur appartient, aussi bien il est leur œuvre ; ils l'ont construit seuls, à l'aide de leurs ressources privées. Nulle autorité publique, comme telle tout au moins, ne les y a officiellement aidés. De même, ils l'entretiennent à leurs dépens, et, pour veiller à cet entretien, ils nomment en assemblée générale et de vive voix, leurs représentants, les procureurs fabriciers. Ceux-ci, à charge d'en rendre compte, font tel emploi qu'ils jugent bon, des rentes ou des aumônes qui remplissent la caisse ou « boueste » de la fabrique. Néanmoins ces fabriciers, s'il s'agit d'une dépense importante, avant de l'ordonner, prennent la sage précaution de consulter leurs électeurs. C'est le fonctionnement ordinaire

de cette institution, ce sont les manifestations extérieures de ce culte, c'est la description du monument lui-même dans lequel elles s'accomplissent, qui feront la matière de ce travail. Dans quelle mesure il nous a été possible de remplir le programme que nous nous sommes tracé, nous le dirons sommairement, en énumérant simplement les sources historiques où nous pouvions puiser.

Ces fabriciers dont nous venons de parler, enregistraient minutieusement les recettes qui leur étaient versées, les dépenses dans lesquelles ils s'engageaient, et leurs comptes rédigés par un clerc (1), et souvent devant un notaire, nous auraient permis de reconstituer, si nous les avions encore, l'histoire entière de la paroisse. Nous aurions pu, en quelque sorte, mettre une date sur chaque pierre de l'église. Malheureusement, ces comptes, pour majeure partie, n'existent plus depuis longtemps. Il s'en est conservé néanmoins des fragments importants que nous avons été trop heureux de retrouver ; nous les avons soigneusement utilisés. Nous nous sommes également servi d'une histoire manuscrite qu'un Calaisien érudit, M. Mégret-Ducoudray, avait rédigée sous ce titre : *Chroniques de l'église de Saint-Calais* (2), et qu'il a laissée inédite. Il y avait inséré, en le guillemetant, le texte de plusieurs délibérations que nous n'aurions pas connues, s'il ne les avait pas plus ou moins intégralement transcrites. L'auteur du *Bas-Vendômois historique* nous a communiqué divers documents anciens. Les recherches personnelles que nous avons faites aux archives de la ville de Saint-Calais, n'ont pas été infructueuses. Nous aurons

(1) « Item requiert lcd. rendant estre taxé pour le clerc qui auroit escript le présent compte, la somme de trois livres. » Comptes de 1617-18. Pareille mention se lit sur tous les comptes-rendus antérieurs.

(2) Nous possédons seulement les trois premiers cahiers de ces *Chroniques*, lesquels nous ont été très aimablement offerts par un ancien vicaire de Saint-Calais, M. l'abbé Moulinet, mort depuis curé de Douillet.

soin au reste d'indiquer en toute occasion la provenance des titres auxquels nous nous référerons. Cependant ces titres sont trop peu nombreux pour nous avoir permis de composer autre chose qu'une histoire fragmentaire de la paroisse. Si, de ce côté, nos lecteurs éprouvent quelque déception, ils pourront du moins admirer sans réserve les illustrations qui ornent cette étude. Nous les devons aux bienveillantes communications de M. l'abbé Émery, directeur du collège Notre-Dame à Saint-Calais, de M. G. Fleury, imprimeur à Mamers, qui, tous deux, nous ont laissé la libre disposition de leurs clichés photographiques. M. J. de la Poterie a dessiné à notre intention les délicieuses fantaisies qui égaient les chapiteaux et les clefs de voûte de notre église. M. A. Ricordeau en a relevé le plan ; il nous en donne des vues d'intérieur. Nous les remercions tous ici de leur obligeant concours. Mais il est encore quelqu'un à qui nous devons un témoignage plus particulier de notre gratitude, car, sans lui, nous n'aurions jamais osé entreprendre ce travail ; c'est celui-là même, tous les Calaisiens l'ont déjà nommé, qui a restauré l'édifice dont nous allons raconter l'histoire. Après une longue et laborieuse carrière, M. Landron a voulu consacrer les années de sa verte vieillesse à cette église que sa foi religieuse et son patriotisme local lui rendent doublement chère. Pour en parler, il nous a suffi de l'écouter, et, si l'on relève ici quelque note fausse, quelque détail inexact, hâtons-nous de le dire, c'est que nous avions l'oreille distraite le jour où il nous en a entretenu. On saura désormais où saisir le coupable pour lequel, en terminant, nous sollicitons la plus grande indulgence.

CHAPITRE PREMIER

LA PAROISSE NOTRE-DAME

A Saint-Calais, le service religieux fut longtemps assuré par les moines de l'abbaye. Un moment vint cependant où

la paroisse se constitua, distincte du monastère ; elle fut alors administrée par un prêtre du clergé séculier, présenté par l'abbé à l'évêque du Mans, et régulièrement institué par ce dernier. Cette transformation se produisit avant la seconde moitié du XIIIe siècle. En souvenir de l'ancien état de choses, l'abbé, jusqu'à la Révolution, garda le titre de curé « antique » ou « primitif » de la ville. De plus, il continua de percevoir une part plus ou moins considérable des offrandes en nature ou des oblations en argent, que les fidèles présentaient à l'église, aux fêtes solennelles et pendant les octaves de la Toussaint, de Noël, de la Purification, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et de la Nativité de la Sainte-Vierge, mais à la condition d'y célébrer lui-même la sainte messe, ou de la faire célébrer par l'un de ses religieux (1).

(1) « C'est ce que led. abbé prend au dedens de l'église Notre-Dame de Saint Karlès. Premièrement :

Le jour de la Toussaint la moitié des oblacions tant chandelles comme argent, et doit l'abbé fere chanter la grand messe par un moine qui a XII deniers sur le commun, et II deniers à celui qui porte les ornemens.

Le jour de Noël les deux pars de toutes oblacions, et par les octaves, la moitié. Et quant des pains, le segretain de la paroisse en a la moitié, et led. abbé les II pars de l'autre moitié, et le prêtre la tierce part, et doit l'abbé la messe, ut solet.

A la Circoncision, la moitié.

A la Tiephanie, ledit abbé prend la moitié des oblacions, et doit faire chanter la messe ut solet.

A la Purification, l'abbé prent les II pars de l'argent, et le segretain de l'abbaye les II pars des chandelles, et doit le segretain la messe aux gaiges dessus nommez.

A Pasques, le dit abbé prend les II pars des oblacions, le jour, et par les octaves, la moitié, et doit la messe ut solet.

La veille et le jour de l'Ascension, led. abbé prent la moitié des oblacions et doit la messe, ut solet.

Le jour de la Penthecouste, led. abbé prent la moitie des oblacions et doit la messe, ut solet.

Le jour de l'Assumpcion Notre-Dame, led. abbé prent les II pars des oblacions en deniers, et le segretain de l'abbaie les II pars des chandelles, et doit led. segretain la messe aux gauges dessus nommez.

A la Nativité Notre-Dame, led. abbé prent la moitié de l'argent, et

Il est possible que, dès ces premiers temps, les paroissiens aient formé groupe et se soient choisi des représentants ; nous n'en saurions cependant fournir la preuve. Le premier document venu à notre connaissance où figurent les fabriciers, remonte seulement à l'année 1392 (1) ; encore ne nous apprend-il rien sur l'organisation de la fabrique. Nous pouvons cependant par analogie, et en nous reportant à ce qui se passait à la même époque, dans d'autres églises, nous faire une idée nette et claire de ce qu'était cet établissement.

Entre l'État et cette agglomération d'habitants formant commune ou paroisse, — c'était alors tout un, — il y avait nécessairement un intermédiaire, et voilà qui explique l'établissement des fabriques et en donne la raison d'être. Elles étaient un rouage administratif, comprenant un plus ou moins grand nombre de personnes, ici, une seule, au moins au XVe siècle et dans les petites paroisses, ailleurs, deux ou trois (2), et rarement davantage. Ces personnes

led. segretain de l'abbaie, la moitié des chandelles, et doit led. segretain, la messe, ut solet.

Item à toutes les festes dessus dites, le curé de lad. paroisse, son chappelain, son clerc ont disner ovec led. abbé, tous les jours que led. abbé prent, et led. segretain de l'abbaie en lad. yglise. »

Censif de l'abbaye rédigé en 1391, ms. conservé à la bibliothèque publique de Saint-Calais, f° 4r°.

(1) Voici quels étaient, à cette époque, les cens payés pendant l'octave de la fête de saint Calais, par les forgeurs ou fabriciers de Notre-Dame. « Les forgeurs de l'iglise de Notre-Dame de S. Kales II deniers ob. sur leur roche qui fut feu Jehan Cornu. Item XI d. ob. sur leur roche sur la moitié du habergement et roche feu André Chouete, et tient le curé, l'autre moitié. Item la moitié de III ob. pour la moitié de une ouche sise en Vaumançays, et tient le curé, l'autre moitié. Item I d. ob. pour ce qui fut feu Renguant Danton. Item III d. sur leur roche et place et gast en Bourgneuf qui furent feu monsieur Grenet. »

Censif de l'abbaye, f° 62 r°.

(2) La fabrique de Saint-Calais était régie, en 1470, par deux procureurs, Michel Cannus et Antoine Lefevre ; en 1518, par Michel Bruneau, et Guillaume Hérode. Au commencement du XVIIe siècle, de 1615 à 1618, on trouve au contraire trois procureurs René Aubert, Jean Angevin et Paul Godet. Il continua d'en être ainsi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

étaient choisies par « la plus saine et majeure partie des habitants », c'est-à-dire, ce nous semble, par ceux que nous appellerions maintenant les plus imposés, et pour un laps de temps plus ou moins long. Les électeurs semblent avoir fixé eux-mêmes la durée du mandat, quand elle n'était pas déterminée par la coutume de la région (1). Les élus portaient le titre de procureurs de la fabrique, de fabriciers, ou encore de forgeurs. Leurs attributions étaient multiples ; il n'y avait aucun service public qui ne fût de leur ressort. Nous les voyons à Courgains, pourvoir non-seulement à tout ce qui regarde le culte, mais encore prendre à leur charge les pièges à loup que l'on tendait, pour débarrasser la contrée de cette maudite engeance. Dans une certaine mesure, ils veillent à la santé publique, en faisant renfermer dans les maladreries ceux qui sont atteints de la lèpre (2). Ils répondent de l'impôt de la gabelle, acquittent les droits des francs-fiefs, paient la solde des francs-archers. En temps de guerre, ils sont responsables des contributions que l'ennemi lève sur

(1) « Sur le quatriesme article, contenant qu'on eslise et nomme nouveaux procureurs de fabrice en lad. eglise parrochiale Nostre-Dame de Sainct Callais, pour entrer en charge au jour et feste de Toussaincts prochainement venant (1618) que finira la charge desd. procureurs suppliants, s'offrant rendre compte :

Nous avons ordonné et ordonnons qu'on suivra les antiannes coustumes observées en lad. église. »

Procès-verbal de la visite faite, le 2 septembre 1618, par Gilles de Souvré, abbé de Saint-Calais, ms. conservé aux archives de la fabrique.

Au XVIIIe siècle, à partir de 1743, les procureurs ne furent plus généralement nommés que pour un an.

(2) « Item pour Laurens Pineau quant il fut au Mans pour la femme de Pierre de la Beschière qui estoit sopsonnée de malladie, IV s VII d.

Item à Pierre Dufrais pour aller au Mans contre led. Pierre de la Beschiere pour le soupson, XI s VII d.

Item pour led. Dufrais quant il partit pour aller au Mans, une pinte de VIII, V d. »

Archives de la fabrique de Saint-Calais. Comptes de 1466-67.

Dans les comptes de fabrique de Conge-sur-Orne, nous avons retrouvé les mêmes particularités, à propos d'un ecclésiastique, et à la même époque.

leurs commettants et entre les mains duquel ils deviennent de véritables otages. Ils remplissaient donc, à la lettre, le rôle de nos maires ou de nos conseillers municipaux actuels (1).

La fabrique dont ils étaient les agents, formait un corps constitué, reconnu par l'État ; elle jouissait de l'existence légale, et, par conséquent, elle était apte à posséder. Elle avait ses recettes ordinaires et extraordinaires, les premières, constituées par les revenus des biens-fonds qui lui avaient été le plus souvent légués par testament, sous certaines conditions onéreuses, telles que des messes à faire célébrer (2) ; les secondes, se composant des quêtes, des oblations, des offrandes soit en nature, soit en argent que les fidèles apportaient aux fêtes solennelles, par piété, ou pour gagner les indulgences que l'évêque du diocèse accordait, sur la demande des fabriciers (3). Par contre, on voit rare-

(1) Cf. *L'Union historique et littéraire*, t. I, p. 382 et t. II, p. 10, 52, 78. Les comptes de la fabrique de Courgains.

(2) « Jehan Boban, pour sa maison proche la porte de Saint-Pierre, doibt quinze sols de rente légués par deffunt Me Anthoine Aubert, vivant sieur de la Houssaye, à la charge de faire dire par chacun an par les procureurs fabriciers, une grande messe au mois d'aoust..... »

Comptes de 1615-16. Archives de la fabrique de Saint-Calais.

(3) Cf. L. Froger, *Les Comptes d'une fabrique au XVe siècle*, p. 8.

« Autre recette muable faicte par lesd. procureurs du revenu du pardon de lad. église qu'ils ont reçu durant led. temps.

Et premièrement, le pardon du jour de Nostre-Dame me aoust a valu XXVI s.

Le pardon de la Nativité Nostre-Dame a valu XXVII s. »

Comptes de 1496. Archives de la fabrique de Saint-Calais.

« Premièrement le pardon de la Toussains, LII s.

Le pardon de la Conception Nostre-Dame a vallu la somme de XXXI s.

Le pardon de la Purification Nostre-Dame a vallu la somme de XLII s VII d.

Le pardon de l'Annonciation Nostre-Dame a vallu la somme de LI s.

Le pardon de vendredy oure a vallu LXII s.

Le pardon de la feste de Pasques a vallu la somme de IIII l IX d.

Le pardon de la feste monsr Sainct Kales a vallu la somme de XXXI s VI d.

Église Notre-Dame de Saint-Calais

ment figurer à l'actif du budget le produit des chaises ou des bancs (1).

La situation financière de la fabrique de Saint-Calais ne nous est pas connue avant la moitié du XVe siècle. Le compte rendu en 1450, pour cette dernière année et pour l'année

Le pardon de l'Assomption Nostre-Dame a valu la somme de LXII s.

Le pardon de la Nativité Nostre-Dame a valu la somme de II s. pour la peste.

Cette dernière mention apprend qu'une maladie contagieuse régnait à Saint-Calais au mois de septembre 1519. A la Toussaint, il en était de même, car les comptes de l'année 1519-1520 renferment cette note au chapitre de la recette des pardons : « Le pardon de la festé de Toussains, nichil, pour ce qu'il n'y avait personne en la ville. » Le pardon de la Conception Notre-Dame ne produisit que XVIII s. Comptes de 1518-19.

(1) A Saint-Calais, ceux qui possédaient des bancs dans l'église les établissaient à leurs frais et étaient reconnus propriétaires du droit à la fabrique comme en témoignent les deux mentions suivantes :

« La dicte v^e Belan a donné dix sols de rente à la fabrique pour son banc en lad. église, X s.

« Nicolas Lepanc pour la place de son banc en lad. église doit sept solz six deniers, cy, VII s VI d. »

Comptes de 1615-16.

La quotité de ce droit fut réglée, ainsi qu'il résulte du passage suivant du procès-verbal dressé à la suite d'une visite de l'église, faite par fr. Pierre Verdet, grand vicaire de l'abbé de Saint-Calais, le 11 février 1618 : « Sur le septiesme article.... Ordonnons que les bancs des sieurs officiers tant de la chastellenie de Saint-Calais que de l'abbaye demeureront en leur place actuelle, et au regard des autres dits particuliers, seront ostez hors ceux qui ont payez suivant les statuts, tous lesquels pour placement de chacun banc et cinq solz de gardemanoir par chacun an. » Archives de la fabrique de Saint-Calais, procès-verbal, titre papier. En 1643, le 15 mars, Christophe Philippe, chanoine du duc de Vendôme, rendait une nouvelle ordonnance d'accord avec les fabriciers. On dut continuer de payer trois livres pour l'établissement de chaque nouveau banc, plus une rente annuelle de trois sols, par place, pour tous les bancs situés dans le portail supérieur de l'église, et de deux sols, pour la partie inférieure. En 1775, le 17 août, Jean du Lestang, curé de Saint-Calais, et les fabriciens, autorisés par une délibération générale des habitants en date du 25 août 1756, décrétèrent de nouveaux droits que devaient payer à l'avenir les bancs établis, à cette époque, dans l'église. Leur tarif était différent et se basait sur le prix qu'avait été payé, les sept années précédentes. Titres originaux, archives de la fabrique de Saint-Calais.

précédente, accuse une recette totale de vingt livres trois sols (1), ce qui donne une moyenne annuelle de dix livres, un sol, six deniers. Il faut se rappeler le haut pouvoir de l'argent à cette époque pour concevoir comment, avec de telles ressources, les procureurs arrivaient à équilibrer leur budget. Ces modiques revenus comprenaient les offrandes hebdomadaires des fidèles, soit cent six sols six deniers (2), pour l'année 1450, et les redevances des terres appartenant à la fabrique. En 1471, les recettes ne s'élevaient encore qu'à quatorze livres dix sols (3). Elles atteignirent, en 1518, cent livres quatre sols huit deniers (4). Un siècle plus tard, elles avaient sextuplé ; elles montaient en 1618, à 762 l. 13 s. ; en 1617, à 615 l. 19 s. 3 d. ; en 1618, à 678 l. 8 s. 1 d. Elles provenaient alors : 1° des « legs sur les maisons de la ville et faulxbourgs » de Saint-Calais (5) ; 2° des rentes assises sur divers champs et domaines légués à l'église Notre-Dame et qui dépendaient de la paroisse (6) ; 3° de celles qui grevaient les immeubles situés sur d'autres paroisses et légués à la même église (7) ; 4° du produit de la vente des blés dûs par certains fermiers (8) ; 5° des rentes

(1) « Somme de toute recepte tant pour l'année précédente IIII c XLIX, que pour cette présente année, IIII c cinquante, vingt livres trois solz. »

(2) « Somme compté par la menu la valleur de lad. bouete depuis led. premier jour de mars jusques aujourd'huy, CVI s IX d. ob. »

(3) Comptes rendus par Micheau Camus et Anthoyne Le Fevre.

(4) Comptes rendus par Michel Bruneau et Michel Hérode.

(5) Dans les comptes de 1615-16, il y a 57 maisons ou étaux de boucherie qui sont ainsi grevés de rentes créées par des bienfaiteurs de l'église, à une date qui n'est presque jamais relatée. Sous cette rubrique, étaient alors également inscrites les redevances payées par ceux qui occupaient les bancs de l'église.

(6) Dans les comptes de 1615-16, le procureur fait mention de quinze domaines, champs, jardins ou fermes, sur lesquels étaient assises des rentes en faveur de la fabrique.

(7) Ces immeubles étaient alors au nombre de quatorze.

(8) La vente de ces blés, en 1615-16, produisit 39 l 10 s, non compris ce qui fut employé au jour de Pasques « pour le pain à hénister ». Il y faut joindre aussi deux rentes de vin, l'une, de deux, l'autre, de trois pintes.

des terres qui étaient la propriété directe de la fabrique (1).

A ces revenus fixes s'ajoutaient ce que l'on appelait les « receptes des sépultures » (2), c'est-à-dire les droits que payaient ceux dont les proches étaient inhumés dans l'église, et qui étaient de trois livres pour les adultes, de quinze à trente sols pour les enfants, suivant l'âge où ils étaient décédés (3). De ce chef, les fabriciers touchaient des sommes importantes. Du 1er novembre 1615 à pareille date, en 1616, il y eut cinquante-huit sépultures faites dans ces conditions ; trente-trois seulement, l'année suivante, et quarante-cinq, deux ans après. L'église devenait alors un véritable cimetière.

Toutes ces ressources, de nature si diverse, étaient presque doublées par les dons volontaires des fidèles. La

(1) Ces terres étoient au nombre de neuf et le revenu s'élevait en 1615-16, à quarante-deux livres, non compris le termage du lieu des Fossés, qui était loué à l'organiste.

(2) Le plus ancien droit perçu à cette occasion, nous reporte à l'année 1496, pendant laquelle un étranger, un bohémien probablement, fut inhumé dans l'église Notre-Dame ; c'est ce qui résulte de l'article suivant : « Item lesd. procureurs ont receu durant lad. temps, la somme de quarante sols tournois des Egipciens qui estoient aud. moys de juillet aud. lieu de Saint Kales pour l'un d'entre eulx qui fut inhumé en lad. église, pour ce, XL. s. » C'était la chose tout accidentelle, et les comptes rendus pour les années 1518-19 ne relatent qu'une seule sépulture faite dans l'église. Au contraire, d'après les comptes des années 1584-87, ces inhumations étaient fréquentes à cette époque ; elles se multiplièrent au commencement du XVIIe siècle, puis décrurent peu à peu, de telle sorte que, pendant le premier quart du XVIIIe siècle, il n'y en avait plus que quatre ou cinq par an.

(3) « Sur le sixiesme article contenant les droictz des sépultures et réparation des fosses des corps inhumez en lad. église : Or donne sur l'accord d'un commun consentement desd. parties qu'il sera payé à la fabrice de lad. église pour lad. réparation pour chacun corps inhumé en lad. église, trois livres tors pour ceux qui seront au dessus de l'aage de vingt ans, pour lesquels sera seulement payé trente solz, et pour le corps des enfants de sept à huict ans et au dessoubz quinze solz ; et pour le regard des sépultures de cimetière n'en sera payé aucune chose, lesquelles ne se feront point devant le pilier de la grande porte de lad. église, ainsy qu'il a esté cy devant ordonné. » Procès-verbal de la visite faite, le 11 février 1618, par fr. Pierre Vernier, grand vicaire de l'abbé de Saint-Calais. Archives de la fabrique. A partir de 1722, on paya 10 l., pour l'inhumation des adultes.

recette totale effectuée en 1616, montait, nous l'avons dit, à 762 l. 13 s. ; or les offrandes faites, soit en nature, soit en argent, atteignirent près de 342 l. (1), et les deux années suivantes, elles s'élevèrent à peu près à pareille somme.

A cette époque, le rôle des procureurs s'était déjà fort amoindri ; ils veillaient exclusivement à la bonne gestion des biens de leur église, à l'entretien de laquelle ils devaient pourvoir (2). Ils étaient tenus de faire face aux dépenses

(1) Pour donner une idée exacte de la forme sous laquelle ces libéralités se produisaient, nous citerons les articles suivants des comptes des procureurs : « Le mois de novembre (1615) tant en eschinée, chandelles que ausmosnes a vallu vingt quatre livres. Le mois d'aoust (1616) a vallu tant en chandelles ausmosnes que frairie Nostre Dame, vingt neuf livres, quinze sols, neuf deniers. »

On appelait probablement eschinée, une côte de porc donnée à la fabrique et vendue à son profit.

« Le mois de janvier mil six cent dix sept a vallu trente livres douze solz comprins la queste du sierge mons^r sainct Sebastien. La guilanneuf des hommes en la dicte année (1617) a vallu tant en argent que viande quinze livres dix solz. La guilanneuf recueilly par les femmes a vallu seze livres unze solz cinq deniers. La guilanneuf recueilly par les champs a vallu cent solz. »

On donnait le nom de guilanneuf a la quête faite de maison en maison, au premier jour de l'an.

« Item en dons et aulmosnes receues de questes faictes en lad. église que pour les chandelles distribuées et prinses en lad. église, trouvé aud. grand tronc (de la chapelle du Rosaire) à deux fois ouvert le dit mois (juillet 1618) durant. » Pour être complet, il faudrait encore ajouter à ces ressources éventuelles, 1° le produit des fruits du cimetière quand il y en avait, comme il arriva en 1616, où ils furent vendus dix-huit sols ; 2° la rétribution de cinq sols que payaient les familles quand elles demandaient à se servir, pour les services célébrés à la mort de leurs proches, des plus beaux ornements de l'église ; 3° le produit de la vente des objets mobiliers appartenant à la fabrique et tombés hors d'usage.

(2) « Sur le neufiesme article..... Ordonne que les fabriciers se chargeront des ornemens prétieux et qui ne servent à tous jours et des reliquaires, et à ceste fin, que les fabriciers feront faire un grand coffre pour les retirer, lequel fermera à trois serrures a clefs dont l'une demeurera au sieur curé, l'une auxd. fabriciers et une au sécrétain.... » Parmi les réparations que firent exécuter les procureurs nous signalerons les articles suivants :

« Item paié aux massons et journaliers qui auroient travaillé à la

que le culte public occasionnait (1). Ils rétribuaient les prêtres qui, chaque dimanche, célébraient une messe

journée à nettoier les voultes parviz et vittres d'icelle église que pour renduire, reblanchir et relaver lad. église, qui estoient Pierre Regnier et Gilles D'Orléans, massons, Mathieu Heuriau, Marin Laie, Ambrois et Jehan les Tallebotz, journaliers, auxquels auroit esté paie la somme de vingt une livre quatre sols par une part et cent huict sols par autre.... »

Comptes de 1617-18.

« Item le troisiesme jour de juing a paié à Pierre Mole, vitrier, pour la dite verrine (verrière du grand autel), la somme de treze livres dix sols suivant son acquit dud. jour..... » Comptes de 1615-16.

« Item le vingt-cinquiesme juing ensuivant payé à Loys Le Gac, paintre vingt solz pour la painture du grand autel suivant son acquit. »

Comptes de 1615-16.

« Item le vingt quatriesme juillet oud. an (1616) payé à Moure, libraire, quarante solz pour la coleure de six livres de l'eglise..... »

Comptes de 1615-16.

« Item payé à Nicolas Aubert pour trois aulnes de satin de Bruges pour faire une chasuble cent dix solz. » Comptes de 1616-17.

« Item payé à Jacques Frangeul pour la façon de lad. chasuble et pour ses paynes d'avoir raccommodé tous les ornements de lad. eglise, luy auroit payé la somme de quatre livres dix solz. » Mêmes comptes.

« Item paié à Robert Ledru pintier vingt solz pour avoir ressoudé le benoistier de plomb comme appert par sa quictance du sixiesme janvier oud. an six cent dix huict. » Comptes de 1617-18.

« Item paié à Louys Le Gac, peintre, trois livres t. pour ung drap mortuel neuf par luy faict, pour servir à lad. église aux services des trespassés. » Comptes de 1617-18.

(1) « Item le cinquiesme mars oud. an (1616) baillé à la femme d'feu Bourdin neuf solz pour blanchir les linges de l'eglise. » Comptes de 1615-16.

« Item payé le sixiesme mars oud. an (1616) à Jehan Besse dix huit sols pour une livre d'ansans..... » Comptes de 1615-16.

« Item paié à Me Jehan Gerberon appotiquaire et cierqier la somme de vingt livres quinze solz pour vingt livres de chandelles par luy fournies et cinq livres troys quarterons de cire neufve parbourniz avec les autres souches pour faire les seze petits cierges de la nuit de Noel y comprins pour cinquante solz de gros fil a chacune livre (?) cinq solz a luy baillées. » Comptes de 1617-18.

« Item led. jour (29 mars) payé au sieur [illegible] de l'abbaye [illegible] sols et quatre deniers pour le pain a benistier pour la [illegible] de Pasques. »

Comptes de 1615-16.

« Item auroit payé le troisiesme jour de juyn a François Heliot-

matinale (1), et ceux qui acquittaient les fondations dont la fabrique s'était chargée (2) ; ils soldaient les honoraires de l'organiste (3) et ceux des prédicateurs qui, aux principales solennités et pendant les stations de l'Avent et du Carême,

deau pour trois chopines d'huille pour les lampes, vingt sols. » Comptes de 1615-16.

Les fabriciers se chargeaient des mêmes dépenses au XVe siècle, ainsi qu'il résulte des articles suivants :

« Item pour IX l. de sire qui ont esté achatées des chappellains dud. lieu avecques demie II, pour faire le luminaire de la meaoust, vallant le tout, XXX s. VI d.

Item pour celuy qui a fait led. luminaire pour la fasson, IIII s.

Item le vin a laver les autelz le jeudi absolu une pinte qui vaut IIII d.

Item pour le vin de Pasques pour amministrer, cinq pintes qui vallent XX d. » Comptes de 1466-67.

(1) « Item paié à Me René Cassac, pbre, et l'un des vicaires d'icelle église la somme de six livres tournois faisant moictié de douze livres pour son sallaire de demie année d'avoir et dict et célébré en lad. église chacun dimanche la messe du prosne ordinaire comme appert par sa quittance du seziesme décembre six cent dix sept. » Comptes de 1617-18.

« Item l'unziesme novembre auroit payé à Me Jehan Busson prebstre la somme de quarante sols pour la première messe du dimanche. » Comptes de 1616-17.

(2) « Item a payé à Messire Jehan Busson, pbre, quarante sols pour la messe de Jehan Blanche, comme appert par son acquit du quinziesme jour de novembre mil six cent quinze. » Comptes de 1615-16.

» Item paié à Me Georges Vaydie, curé de lad. église Notre-Dame de Sainct-Callais la somme de vingt livres deux solz six deniers pour les legs et anniversaires portez par son mémoire en lad. année à la décharge de lad. fabrique.... » Comptes de 1617-18.

« Item le dix-septiesme jour d'aoust oud. an payé à messire Guillaume Bourdin, vicaire, la somme de trente-cinq sols pour sept messes par luy dictes aux processions des tours ? et autres..... » Comptes de 1615-16.

« Item paié à Jullien Regnard pbre autre vicaire et sindic des pbres et leur procureur receveur en lad. église la somme de vingt cinq livres par une part, pour la messe haulte de Requiem, léguée par deffunct Me Roberd Boutraie et Poitevin sa femme, vivant, maistre des forests de Courgady, célébrée chacun mardi en lad. église, et trente solz pour le service dit à l'intention de la Vve Samson et encore paié aud. Bourdin secretain pour ses sallaires ordinaires, la somme de trente solz... » Comptes de 1617-18.

(3) Le lieu des Fossez est baillé pour les gages de messire Guillaume Bourdin, organiste. » Comptes de 1615-16.

« Item le cinquiesme aoust payé à André le Tourneur la somme de

annonçaient au peuple la parole divine. Ils fournissaient à ces ecclésiastiques les objets qui leur étaient nécessaires en cette partie de l'année (1).

dix livres qu'il a par chacun an pour faire jouer les soufflettz des orgues... » Comptes de 1615-16.

(1) « Et premier a esté payé à Me Guillaume Perigne, jacopin [si] pour les prédications du jour de Toussaint et des trespassés la somme de trois livres comme appert par son acquit du deuxiesme novembre mil six cent quinze..... » Comptes de 1615-16.

« Item le vingt sixiesme novembre oudict an auroit payé à Jacques Pelais, demeurant à Faie pour un cent de fagotz pour le prédicateur, XLVIII s. » Comptes de 1615-16.

« Item auroit payé au mestayer de l'Aulnay pour une corde de bois charroyée au presbitaire pour le prédicateur, cinquante solz..... » Comptes de 1615-16.

« Item auroit baillé à la veuve Lamthin? trente solz pour cinq livres de chandelle fourme au prédicateur pendant l'Advant... » Comptes de 1615-16.

« Item payé le premier d'apvril à Paul Godet vingt six solz six deniers pour du charbon et fagotz par luy acheptez pour le prédicateur. » Comptes de 1615-16.

« Item payé le neufiesme apvril six cent seze à monsieur Hemery, prédicateur pour les messes par luy celebrees le caresme en l'eglise, la somme de six livres.... » Comptes de 1615-16

« Item le dix-septiesme aoust payé à Georges, jacopin, la somme de trois livres pour le sermon par luy dict le jour de l'ung aoust... » Comptes de 1615-16.

« Item paie à Monsieur Damour, prédicateur jacobin qui auroit annoncé la parolle de Dieu en lad. eglise en l'advent, pour ses messes à l'intention des Trespassez selon l'antiaune coustume d'icelle eglise quatre livres cinq solz. » Comptes de 1617-18.

« Item paie à Monsieur Damour prédicateur jacobin pour ses sallures du caresme dernier celebre les messes pour les Trespassés et pour prieres par luy faictes auxd. jours de Pasques fleuries, vendredy saynct et jour de Pasques des bienfacteurs trespassés suivant les loys d'icelle eglise.... X l. XV s. » Comptes de 1617-18.

Ces prédicateurs avaient à leur disposition une bibliothèque qui était renfermée dans l'une des chambres du presbytère. Elle se composait de livres ayant appartenu à J. de Mehabert et à fr. Jean Girard, tous deux curés de Saint-Calais. Parmi les volumes que l'on y remarquait spécialement, se trouvait un ouvrage composé « pour à monsieur Coelbeau provincial des Jacobins », lequel l'avait offert à fr. J. Girard, « religieux de l'abbaye fr. François de Lan[illegible] ». Le gardait trop longtemps, les procureurs le lui réclamèrent. Inventaire de [illegible] dressé en 1618.

De nos jours, on se représenterait malaisément un conseil de fabrique où ne siègerait point le curé de la paroisse. Il n'en a pas toujours été ainsi, et le rôle du pasteur s'est longtemps borné à recevoir et à vérifier, de concert avec ses paroissiens, les comptes des fabriciers (1). Pour lui, titulaire d'un bénéfice dont il avait été pourvu par l'évêque, sur la présentation de l'abbé de Saint-Calais, il jouissait en bon usufruitier, de la dotation immobilière qui y était attachée et que les générosités des fidèles avaient constituée. En retour, il devait, par lui-même ou par ses vicaires (2), célébrer les offices d'obligation, donner l'instruction religieuse à ses ouailles et leur administrer les sacrements.

On serait fort empêché maintenant d'indiquer d'une façon précise, quels étaient les revenus de la cure à la fin du XIIIe siècle (3). Au XVIIIe, ils s'élevaient à 900 l. (4).

(1) Pour être absolument exact, il convient d'ajouter que nous ne voyons point le curé de Saint-Calais assister à la reddition des comptes, avant le commencement du XVIIe siècle. A partir de ce moment, son action va toujours croissant, et les registres des délibérations, qui se sont conservés intégralement de 1734 à 1789, attestent que, sauf en de rares circonstances, toutes les mesures prises par les fabriciers, l'étaient sur l'initiative de leur pasteur.

(2) Il était toujours secondé par deux vicaires et souvent par trois. Ces vicaires, sans traitement fixe, vivaient des honoraires que leur procuraient les services religieux qu'ils acquittaient.

(3) Voici quels renseignements nous donne le censif de l'abbaye, rédigé en 1392 : « Le rectour de Nostre Dame de S. Kalès, IIII d. sur son hébergement ou place qui fut feu Renaut Lopereau devant son presbitère.

Item III deniers de sa terre près la Borde au sire de la Roche. Item, I den. de son aulnay de derrière son presbitere. Item XII d. pour ses courtiz de darrière son presbitere. Item III d. pour l'estre d'Angilles.

Item I d. de son estau que lui lessa la feue Saroyse. Item IIII d. pour sa borde des Pastiz. Item la moitié de III ob. pour sa part de l'ouche de Vaumançays qui fut à la Raguenelle, et i part la forge (fabrique) de l'eglise. Item II d. et une corvée à fenez de sa maison de Gauteret. Item XI d. ob. pour sa part du habergement feu André Choucte et i part la dite forge, et est près l'oustel Michiel dou Temple. Item I d. pour ces courtiz de hourneuf qui furent feu Jehan le Biardais. » Ms. conservé à la bibliothèque publique de Saint-Calais, f° 59 r°.

(4) Cf. Le Paige, *Dictionnaire hist.*, t. I. p. 139.

La juxtaposition de ces deux pouvoirs, l'un exclusivement spirituel, l'autre purement temporel, n'allait pas sans donner

lieu à quelques différends, ni sans provoquer quelques conflits. L'abbé de Saint-Calais intervenait alors, en qualité d'archidiacre, écoutait et recueillait les griefs [illegible]

deux parties, puis rendait une décision à laquelle toutes deux étaient obligées de se soumettre. Il exerçait en outre, ou directement, ou le plus souvent par son grand vicaire, un droit de visite qui lui permettait de rectifier et de modifier ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans l'administration de la fabrique (1).

On ignore le nom des ecclésiastiques qui, au XIIIe et au XIVe siècle, remplirent les fonctions curiales. Leur bénéfice s'accrut, en 1326, d'une partie des revenus de la léproserie établie près de Saint-Calais. Ils s'engagèrent, en retour, à donner aux lépreux les secours spirituels qui, jusque-là, leur avaient été administrés par un chapelain spécial (2).

Par son testament en date du 4 juillet 1317, Barthélemy

(1) Ce droit de visite fut souvent contesté par l'évêque du Mans. De fait, celui-ci l'exerça parfois, ainsi qu'il résulte de l'article d'un compte de 1449 que nous reproduisons ci-après. Mais c'était au moment où le monastère avait tellement souffert de la guerre, que l'abbé n'avait pas le moyen de faire admettre ses prétentions. Elles furent néanmoins reconnues fondées dans un jugement rendu par l'official de l'archevêché de Tours. L'évêque porta alors la cause devant l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, qui lui donna raison. L'abbé en appela au Saint-Siège, et le pape chargea son légat en France, Antoine, cardinal, archevêque de Sens, de trancher le différend. Ce dernier commit, le 18 septembre 1530, trois chanoines de Poitiers, pour examiner l'affaire. On ignore quelle sentence fut alors rendue, mais on doit supposer qu'elle fut favorable au supérieur de l'abbaye, puisque, plus tard, on le voit exercer librement ce droit de visite. Ces renseignements sont extraits d'un registre de 18 feuillets in-fo, rédigé au XVIIIe siècle, et qui est actuellement conservé dans l'étude de Me Gervaiseaux, notaire à Saint-Calais.

Voici le passage des comptes de 1449 qui a rapport à la visite faite par l'évêque : « Item quant nous fusmes cités à la visitacion faite de monss l'évesque pour ce que autreffois avoit esté enjoint aux procureurs establiz devant, de fere certaines réparations, fut finé par nous pour éviter procès, à x s. »

(2) Cf. Bibliothèque publique de la ville du Mans, livre rouge, fo 13:LXXXI.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici un dessin de la statue en pierre de saint Marc, patron de la maladrerie du même nom. C'est tout ce qui s'est conservé de cet établissement.

Le Masson avait déjà légué aux curés de Saint-Calais une rente de huit boisseaux de seigle, pour fonder un service anniversaire dans leur église (1). Jehan Cornu leur légua, avant 1367, une rente de quarante sols assise sur la terre de Beaubens, pour qu'ils le recommandassent chaque dimanche, lui et ses parents, aux prières des fidèles (2).

C'est à peine si, au cours du XIVe siècle, nous avons à mentionner quelques faits relatifs à l'histoire de la paroisse. Celle-ci subit le contre-coup de la défaite infligée au roi Jean II, en 1356, près de Poitiers. Les Anglais s'établirent alors dans l'abbaye de Saint-Calais, d'où ils sortirent en 1364. Pour les empêcher d'y revenir, les moines demanderent au roi Charles V, et en obtinrent l'autorisation, de fortifier leur monastère (3). Il est possible que, du même coup, on ait tenté de protéger toute l'agglomération urbaine contre de nouvelles agressions, mais sans réussir, car, en 1380, les

(1) Ajournement donné, le 20 juillet 1546, au nom de Me Pierre Loriot, prêtre, bachelier en décret, curé de la cure et église parochiale de Saint-Calais, à Jean Sueur etc.... On y lit que led. curé « fera apparoir des tiltres valiables, mesme que lad. myne de bled, a ete donnee leguee et aulmosnee par feu Barthelemy Lemasson en son vivant sgr desd. lieux (de la Chillouere et de la Massicoudiere) à la charge de dire et célébrer par chascun an par le curé dud. lieu de Sainct Kales ou son vicaire ung anniversaire au jour de son obit.

Item et décedda led. Lemasson le quart jour de juillet mil troys cent dix sept et suivant lad. fondation et legs susdicts par chacun an est célébré l'anniversaire dud. Lemasson. »

Cahier papier, conservé à la bibliothèque publique de Saint-Calais.

(2) « Item pour XL. sols de rente que led. Johan Cornu a donnez au rettour de l'iglise de St Kales pour ce que led. rettour et ses successeurs soient tenuz fere pour luy et ses prédecesseurs à touzjournés une commemoracion des trespassés chacun dimanche apres *Asperges* ovec respons et oraison lesquelx est tenu fere Pierre Lemonier sur son habergement et appartenances de Beaubens ou fief au sire de Bourgaignière. »

Archives nationales, P. 1343. Livre des Francs fiefs, f. 1 v°.

Communication de M. S. Menjot d'Elbenne.

(3) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais*, publié par l'abbé L. Froger, p. 62-64.

Anglais, venant de Vendôme, s'arrêtèrent à Saint-Calais où ils restèrent deux jours, puis l'abandonnèrent pour gagner le Grand-Lucé (1). Les ravages qu'ils exercèrent dans toute la région, sont rappelés (2) sommairement dans le relevé des rentes et des cens dûs à l'abbaye, relevé que l'abbé Jean Thibergeau fit exécuter en 1392.

Ce document nous renseigne exactement, sur les droits dont jouissaient les religieux, et détermine également ceux du curé de la paroisse (3). Le premier que nous connaissions, s'appelait Étienne Deschamps ; il vivait en 1405. On ne sait rien de son administration. Son nom figure sur une liste que nous a laissée l'un de ses successeurs, M. Pierre Drouelle.

Étienne Deschamps fut, selon toute apparence, remplacé par Jehan Beautort. Ce dernier accepta le legs d'un septier de seigle fait, en 1410, par Colin de Chauvigny, et assis sur la ferme des Brières, pour la fondation d'un service qui, chaque année, devait, après sa mort, être célébré pour le repos de son âme et de celles d'Isabeau et d'Alix auxquelles il avait été successivement marié. Jehan Beautort perçut encore, en 1410, les rentes et les aumônes dont bénéficia son église (4).

(1) « Che jour passa l'oost devant Vendôme et la rivière de Lar, et vint logier et gésir à Ausie (probablement Azé (Loir-et-Cher) en la conté de Vendôme, et lendemain à Saint Callais ; et là se reposa l'oost deus jours. Au tier jour, ils se deslogièrent et vinrent à Lussé (Lucé), et lendemain au Pont Volain (Pontvallain). Enssi cheminoient li Englés et ne savoient à qui parler, car nuls ne leur alloit au devant ne au devant de leur chemin. Si estoit tous li païs cargiés et remplis de gens d'armes. » *Chroniques de Froissard*. Edition de la Société de l'histoire de France, t. IX, p. 285.

(2) « Item pour ce que par les guerres led. territoire est en si grant gast et ruyne que au jour duy la porcion dud. abbé n'en est baillée à ferme que 1 tonneau de vin et 1 setier d'avaine, les charges payées, et souloit moult valoir. » Censif de l'abbaye, f° 21 v°. Ce passage a rapport à Sougé, Loir-et-Cher.

(3) Voir plus haut, p. 29.

(4) Le legs de Colin de Chauvigny est mentionné dans « l'extraicq d'un vieil papier qui est estat des rentes, legs et aulmosnes, faictz à la

Un vicaire de Saint-Calais, Mathurin Lerat, lui succéda. Il entrait en charge à un moment difficile. Le 1er août 1417, Henri V d'Angleterre, ayant débarqué au port de Tonques, sur la côte normande, s'était, au mois de septembre, emparé de la ville de Caen. Puis l'invasion, faisant tache d'huile, avait pénétré peu à peu la province du Maine. Les petites places du nord-ouest succombèrent les premières, les unes après les autres. Un effort plus énergique rendit, en 1425, les Anglais maîtres du Mans, et le flot, n'étant plus contenu, s'étendit subitement des rives de la Sarthe et de l'Huisne jusque sur les bords du Loir. Saint-Calais tomba à cette époque au pouvoir de l'ennemi (1). En prince avisé, le roi d'Angleterre avait, dès son entrée en France, désigné éventuellement les capitaines des places qu'il se proposait de conquérir (2). Il avait ainsi conféré d'avance le commandement de la cité calaisienne à sir Richard Gethyn, mais nous ignorons si ce dernier y a jamais exercé un pouvoir effectif. Quel qu'ait été au reste le chef anglais dont la population française dut recevoir les ordres, celle-ci n'en subit pas moins un joug des plus durs. Pour avoir la liberté de se rendre où leurs affaires les appelaient, les habitants furent contraints d'obtenir du vainqueur, des permis de circulation chèrement payés (3). En outre, trop rapprochés de l'extrême

cure Nostre Dame de St Kales, convert de percheminn en petit cahier, quemençant par ces mots : Ce sont les parties des rentes que je Jehan Beautort, pbre, curé de Nostre-Dame de Sainct Kales, ay reçu de l'an mil quatre cent et dix. » Ms. Mégret-Ducondray.

(1) Cf. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 22, note 1.

(2) Le document où ce fait est relaté, a été publié dans *Lettres de Rois et Princes de France*, t. II, p. 342. Collection des documents inédits sur l'histoire de France.

(3) Du 26e jour de mars.

(Reçu de Jehan Thibergeau et Emery de Grantpre, quatre hommes trois femmes et deux paiges, pour un sauf conduit de trois mois pour aler à *Saint Kalès*, Sable, La Flèche, Chateau du Loir et Mayet, 3 salus.

(Recette du Mans.)

lisière de terrain où Français et Anglais continuaient de lutter, ils furent exposés aux coups de main que tentent les avant-postes. Pour échapper à ces attaques subites, les Calaisiens se refugiaient derrière les murailles de l'abbaye (1). Vivant ainsi toujours au milieu des alarmes et mêlés à la soldatesque, les religieux eux-mêmes finirent par en prendre les mœurs et les habitudes violentes. Quelques-uns d'entre eux, résolus à se défendre, et se laissant guider par le procureur du monastère, fr. Gervais Chapeau, furent surpris endormis, revêtus de harnais blancs (2) ; on les

Trimestre d'octobre 1433, décembre 1433 (nouveau style).

Une sauvegarde, moyennant 3 salus. et 43 bullettes, sont accordées per le receveur du Mans aux paroissiens de *Saint Kalès.*

Cette sauvegarde et ces bullettes sont renouvelées tous les trois mois : pendant le trimestre de juillet-septembre 1434, le nombre des bullettes délivrées aux paroissiens n'est plus que de vingt-quatre.

Archives Nationales.

Compte des revenus du scel du régent, duc de Bedford, en Anjou (1433-1434). KK. 324 f° 46 et 109.

Communication de M. Robert Triger.

(1) « Bien dit que en son jeune âge de connoissance, il vit lad. abbaye cloze de douves et fossez à eaux, ainsy qu'elle a esté depuis par longtemps, et qu'il y avoit un pont-levis qu'on fermoit et bessoit quand on vouloit pour y entrer et pour fermer lad. abbaye quand on vouloit, et aussy quand on voyoit venir et qu'on avoit connoissance qu'il venoit des gens d'armes aud. lieu de Saint Kallès, à ce qu'ils n'entrassent en lad. abbaye. » Déposition faite, le 4 juillet 1525, par Colin Givray, âgé de quatre-vingt-cinq ans devant Oudin Hagobert, enquêteur royal. Le manuscrit qui la contient provenant de la succession de M. Mégret-Ducoudray, est actuellement déposé dans l'étude de Me Gervaiseaux, notaire à Saint-Calais. Dans une autre déposition faite les 9 et 10 juillet 1525, par Guillot Coulombeau, celui-ci « dit que en son jeune âge, il ouyt dire à son ayeul, homme fort aagé et auxien que la dicte abbaye estoit une forte place, et que par les guerres les gens dud. Saint Kalles se y retirèrent avec leurs biens. »

(2) « La ruyne et désolation est venue par les demandeurs (abbé et couvent de Saint-Calais), car ils fortifiièrent leur abbaïe à doubles fossez pleins de caves, tirent faire grosses tours et murailles, doubles ponts leveis, et qui pis est, tindrent parti contraire au roy, se misdrent en armes contre le chastean dud. lieu, et misdrent gens de guerre en lad. abbaïe pour garnison qui fut cause de leur destruction..... Car

pendit en cet équipage devant la porte de l'abbaye. Celle-ci fut incendiée ; les bâtiments claustraux furent presque entièrement détruits. De l'église abbatiale il ne resta guère que la tour, vieil édifice construit au IXe siècle, et à la base duquel les moines ouvrirent une chapelle dans laquelle ils célébrèrent longtemps les cérémonies du culte (1). Ce désastre donne une idée des épreuves, auxquelles la ville fut exposée, tant qu'elle resta sous la domination anglaise. On ne sait en quelles circonstances elle réussit à s'y soustraire, mais, dès l'année 1436, l'ennemi en avait été expulsé (2).

pour raison de ce qu'ils misdrent lad. abbaie en fait de hostilité et de guerre, advint incontinent tant au chasteau que en lad. abbaie, que par l'ostinacion d'un nommé Chappeau, religieux et procureur de lad. abbaie qui faisoit du cappitaine, elle fut brullée et arse, et est ung commun dit ou païs que par Hostellier et Chappeau fut brulle l'abbaie et le chasteau, et depuis de rechef, fortifiièrent lad. abbaie en laquelle entrèrent gens de guerre, trouverent les religieux endormis, estant en armes, habillez de harnois blancs, jusques au nombre de cinq, entre lesquels estoit led. Chappeau qui touz furent penduz a touz leurs harnois à la porte d'icelle abbaie. » Mémoire rédigé par les chanoines de Saint-Pierre de Saint-Calais, soumis au bailli de Touraine, en 1464, dans un procès qu'ils soutenaient contre l'abbaye et dans lequel ils eurent gain de cause. Titre parchemin, conservé à la bibliothèque publique de Saint-Calais. Gervais Chapeau était, dès 1430, religieux de l'abbaye de Saint-Calais et chapelain de Saint-Yves du Bois, c'est ce qui résulte d'un accord conclu par lui en cette année et qui est mentionné dans le Censif de l'abbaye, f° 67 v°.

(1) « Dit qu'en son premier age de connoissance, il ont dire que lad. abbaye avoit esté brullee et detrute par les guerres, et lors de sa dite premiere connoissance vit et connut que les maisons d'icelle abbaye, étoient démolies et rompues et qu'il n'y en avoient aucunes, et que à ce moyen lesd. religieux et abbé se retroient et logeoient en des chambres qu'il dit estre en la tour où sont les cloches de lad. abbaye. » Déposition de Colin Giveay, du 4 juillet 1525.

« Dit que en réédiffiant lad. abbaye fut trouve grand quantité de bled bruslé en la place où est la grant salle de l'abbaye. » Déposition de Guillot Coulombeau.

(2) Dans un mémoire présenté par les chanoines de Saint-Pierre au bailli de Touraine, en 1464, on dit que « mesmement dud. an [illegible] auquel temps estoit oud. pays le plus fort de la guerre », il ne pouvait y avoir de transaction légale ni valable. Par ailleurs, le représentant

Le prêtre qui administrait alors la paroisse, était Habert Martelière. Ce dernier détenait en même temps une prébende du chapitre Saint-Pierre de Saint-Calais ; il remplissait aussi les fonctions d'official de l'abbaye, charge que l'abbé Pierre Thomin lui avait conférée (1). Il eut probablement pour successeur immédiat, Michel Lulle qui, en 1441, rédigea un calendrier sur lequel étaient inscrits les services anniversaires qui devaient être chantés, chaque année, dans l'église Notre-Dame. Ce curé vivait encore en 1454 (2).

de Jean de Bueil, légitime seigneur de Saint-Calais, Jehan Thibergeau, attestait avoir déjà perçu, pour une partie de l'année 1436, les revenus que sa charge lui donnait droit de recueillir à Saint-Calais. C'est ce qui résulte du titre original suivant dont nous devons communication à M. Roger Graffin.

« Je Jehan Thibergeau, seigneur de la Mote et cappne de Saint Kalles, à présent aiant les revenus de lad. chastellenie de Saint Kalles par don fait à moy par mon tres honouré seigneur et maistre monseigneur de Bueil certiffie à qui il appartient que i'ay commis et ordrené Pierre Gallon à présent chastellain dud. lieu de Saint Kalles pour ouïr les comptes de la fame feu Macé Gobereau pour lors qu'il vivoit chastellain et recepveur dud. lieu pour les receptes de l'an IIII c XXXVII et XXXVIII dont les sommes se montent la somme de seize livres tourn. quinze soubz X d. et avecques ce de l'an IIII c XXXVI ai repceu dix livres t. desquelles sommes dessus nommées je me tiens pour bien poyé et comptant et en quicte lad. fame ces hoirs et aians cause dud. Gobereau. En tesmoignage de ce j'ai seellé ces présentes de mon seel d'armes et signé de mon saing manuel sy mis le XXe iour de juillet l'an mil IIII c XXXIX.

J. THIBERGEAU.

Titre original, parchemin, petit fragment de sceau encore adhérent. Archives de la Cour du Bois.

(1) Habert Martelière est nommé avec ces titres et qualités dans les mémoires fournis par les chanoines de Saint-Pierre, au bailli de Touraine, en 1464.

(2) Décret de fondation de la chapellenie fondée dans l'église de Bessé par Jean Le Tort, chevalier et Jeanne Asseline, son épouse. L'évêque du Mans, Martin Berruyer, charge « dilectos nostros venerabiles viros Johannem Turgis decanum nostrum Sancti Karilephi et rectorem dicti loci de Besseyo ac *Michaelem Lule* presbyteros, rectorem dicti loci Sancti Karilephi » de faire une enquête sur la valeur des

Les fabriciers s'appliquaient alors à restaurer leur église et à en reconstituer le mobilier (1). On en était réduit à se servir d'un calice d'étain (2). Un peu plus tard, ils achetaient une bannière (3).

En 1460, Michel Lulle était remplacé par Guillaume Lemeunier. Ce fut vraisemblablement cet ecclésiastique qui dut rendre aveu pour son presbytère, en 1465, à Jean V de Bueil, seigneur de Saint-Calais (4). Ce presbytère était situé

biens offerts par les fondateurs. Après cette enquête, l'évêque, le 11 septembre 1454, consent à la fondation.

Archives du chapitre A/1 f° 59-60.

Michel Lulle figure aussi comme témoin dans un acte de 1451. Archives du château de la Barre.

(1) « Pour une eschielle à monter à la vouste baillé à Chesneau pour la façon d'icelle tant pour vin que pour poayé v s. vi d.

Item pour une autre eschielle à mectre sur la vouste baillé aud. Chesneau vi s. iii d.

Item pour amener lesd. eschielles de la forest avecques le bois dont a esté fait les deux piliers près l'autel pour despence et pour poyé iii s. ix d.

Et pour monter lesd. eschielles pour la despence de ceulx qui ce firent, xvi d.

Item pour fere deux clays a mectre sur la vouste pour despence et poyé, ii s. »

. . . . . .

« Item pour les boucles aux rideaux qui sont environ le grant autel, iii s. ix d.

Item pour une corde à pendre le paveillon sur l'autel, ii s. iii d.

Item pour fere led. paveillon et pour ramender et appareiller les touailles et ornements de lad. église, vi s. viii d. Comptes de 1449.

(2) Item pour avoir fait rappareiller le galice d'estam au Mans, vi s.

Itam pour recoller (relier) le mecel de lad. église, v s. v d.

Item pour l'achat d'une palle pour lad. église, xii d. »

Comptes de 1449.

(3) « Item pour une ensaigne de Nostre-Dame pour lad. fabrisse qui a coustê en achat et en vin de marché, vii s. xi d. »

Comptes de 1466-67.

(4) « Le curé de Sainct Kalès tient de moy en garde et au divin service le presbytere de la dicte curé ainsi qu'il se poursuit et comporte avec les jardins et cloisons d'iceluy. » Aveu rendu en 1465 par Jehan de Bueil à Jean de Bourbon, comte de Vendome. Il en existe une copie du XVIIIe siecle, dans les minutes de Me Gervaseaux, notaire à Saint-Calais.

au numéro 4 de la rue actuelle du Guichet ; il fut vendu, comme propriété nationale, en 1793.

Pierre Cousin était chargé de la direction de la paroisse en 1469 (1). On ne sait rien de son administration. En 1479, Guillemine, veuve de Julien Menart, désirant s'assurer des prières, pour elle et pour ses proches, fit rédiger par Me Pierre Hallegrin (2), notaire, un codicille, aux termes duquel elle laissait une rente de 10 s. et de huit boisseaux de seigle

(1) Reconnaissance par Etienne et Jehan Mauduit, d'une rente établie sur le lieu de la Vairie, consentie, le 4 juin 1469, à Me Pierre Cousin, curé de Saint-Calais. Inventaire des titres de la fabrique, rédigé en 1618 par L. Bretheau, notaire. Cahier papier, archives de la fabrique.

D'après un acte, en date du 12 avril 1482, acte enregistré dans l'inventaire susdit, Pierre Cousin aurait encore été à cette époque, curé de Saint-Calais.

(2) « Universis presentes litteras inspecturis et audituris abbas Sancti Karilephi in cenom. decanus atque archidiaconus eiusdem loci salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presencia presens et personaliter constituta honesta mulier Guillemina, uxor Johannis Le moulnier, parochiana dicti loci de Sancto Karilepho, quequed. Guillemina sana mente, licet modica detenta infirmitate recognovit et declaravit quod alias ipsa et deffunctus Julianus Menart, dum viveret, eius maritus, unanimiter fecerant seu ordinaverant eorum testamentum seu ultimam voluntatem in presentia discreti viri Petri Hallegrin presbyteri tunc temporis ecclesiae parochialis dicti loci capni et curie nostre notarii ac signo manuali ipsius Hallegrin signatum et sigillo magno curie nostre sigillatum..... dicta Guillemina, per modum quodicili, dedit et legavit datque et legat annuatim in perpetuum mediatim rectori et fabrice dicti loci de Sancto Karilepho et suis pro tempore successoribus summam decem solidorum et octo buccellorum siliginis ad mensuram dicti loci sitam et situatam super bordagium vulgariter appellatum la Trèguinière in parochia de Vico cenomanensis diocesis in feodo des Mesangières, ut idem rector et sui pro tempore successores teneantur in perpetuum preces facere die dominica in prono magne misse cessante tamen legitimo impedimento pro animabus ipsius Guillemine et defuncti eius mariti, parentumque suorum. Insuper ipsa Guillemina dedit et legavit unam mapam pro deserviendo magno altari dicte ecclesie etc. ..... Datum et actum die octava mensis octobris anno Domini millesimo cccmo septuagesimo nono..... »

Titre en parchemin, conservé à la bibliothèque publique de la ville de Saint-Calais.

dont le curé et la fabrique de N.-D. de Saint-Calais devaient jouir par moitié, en recommandant chaque dimanche, au prône de la grand'messe, la donatrice et ses parents.

Le 9 novembre 1489, ce fut un autre prêtre, Nicolas Lecomte qui, comme curé de Saint-Calais, reconnut par un acte public, le droit que l'abbé du même lieu avait de percevoir les revenus de la cure, quand celle-ci venait à vaquer par mort ou par démission du titulaire (1).

Les pertes subies par les monastères comme par les familles, pendant le séjour des Anglais dans le Maine, avaient tellement ébranlé la fortune publique, que nombre d'années s'écoulèrent avant qu'on pût songer à relever les monuments dévastés par les envahisseurs. Quatre religieux se succédèrent dans le gouvernement de l'abbaye, sans qu'aucun d'eux tentât de relever l'église abbatiale. Celle de la paroisse avait probablement moins souffert ; on en refit la toiture en 1467 et en 1470 ; elle fut alors couverte en esseule ou bardeau (2). Nous verrons plus loin quelle

(1) Cet acte est cité dans un ms. rédigé au XVIIIe siècle et dans lequel est étudiée la question des droits de l'abbé sur la cure de Saint-Calais. Ce manuscrit appartenait à M. Mégret-Ducondray ; il est actuellement conservé dans l'étude de Me Gervaiseaux, notaire à Saint-Calais. Nicolas Lecomte est cité dans un acte du 7 mai 1494, enregistré dans l'inventaire de 1618.

(2) « Baillé à Denis Hoguen, cherpentier, quant il ala a la forest visiter le boiais pour la reparacion de l'eglise, en pain et vin, VI d.

Item pour la despense de quatre harnais qui allèrent quérir led. boiais pour l'église, III s. III d.

Item baillé à Jehan Colas de Belfet pour cinq milliers de bardeau à couvrir l'église, LXII s. VI d.

Item baillé au couvreurs qui a employé quatre milliers de bardeau sur l'église, XX s.

Item pour le couvreurs qui a couvert l'arpenty de l'église, VI s. VIII d.

Item en clou à latte qui a esté employé sur l'église et sur l'arpenty, sept cens, le cent, VI d, somme, III s. VI d.

Item baillé au cherpentier qui a besongné à l'église ou chemin de paroisse, LX s. Comptes de l'année 1466-67.

pouvait être alors l'importance de cet édifice. On y plaça de nouvelles cloches en 1499 (1).

Vers 1515, on se mit en mesure de l'agrandir. L'exemple que donnait l'abbé Jean Ronsard, en édifiant à nouveau tout son monastère, dut entraîner les habitants de la ville, qui, quarante années durant, ne cessèrent plus de consacrer les ressources de la fabrique à l'embellissement de leur église paroissiale. Les plus riches se cotisèrent et apportèrent aux fabriciers vingt-sept livres un sol tournois (2). Le

« Pour cinq milliers et un cens de bardeau pour lad. église, III l. X s.

Item, pour un millier de clou, V s.

Item, pour le couvreur qui a emploié led. bardeau et celui que avons achaté l'année passée et aussi pour l'enfester, III l. X s.

Item, baillé à Chauvière pour le vin de marché au bardeleur, III s. IIII d.

Item, baillé à Gervaise de Halays pour les festaux et pour la tuille, VI s. VIII d. »

Comptes de 1470, rendus par Micheau Camus et Antoine Lefèvre.

(1) « Item led. procureur employe cy en cause la somme de treize livres quinze solz tournois qu'il a baillée et mise es mains de Guillemin Cassesac et Macé Dumans à présent procureurs de la fabrice de lad. église par plusieurs parties pour convertir et employer es nécessitez et affaires de lad. fabrice, tant pour les cloches de lad. église que pour le livre qui de nouvel a esté fait, pour lad. église ainsi que plus à plain apparoie par cédulle desd. procureurs cy rendue, pour ce, XIII l. XV s. » Comptes de la « boueste » des Trépassés rendus pour l'année 1499-1500 par Jacques Halloppe, procureur.

(2) « Autre recepte faicte en l'an de ce compte (1518) des denyers de la taille faicte pour la réparation de lad. église, premièrement de Denys Aubert greffier XXX s. ; la vefve feu Pierre Trochu XX d. ; Nouel Roger X s. ; Macé Dumans XX s. : Jehan Roger, recepveur X s. ; Jehan Lefevre X s. ; Estienne Grangier XX s. ; Raoullin Talbot VI s ; Jehan Peletier, III s. ; Mathurin Renusson X s. ; Guillaume Symon V s. ; Jehan Saulin, l'esné, XIIII d. Messire Nouel Gorreteau X s. ; Jehan Cousturier XXV s. VI d. ; Jaquet Cousturier XIIII s. ; Guillaume Lubineau X s. ; Messire Quentin Rogier X s. ; Jehan Boban X s. ; Des Chevrières II s. ; de Me Jehan Hemery, pbre, XLV s. ; Jehan Clauveau, II s. VI d. ; Jehan Gronaisil, X s. ; du secretain de l'abbaye, XXXV s. ; Jehan Filleete II s. VI d. ; Macé Huguet III s. ; Jehan Besnard VIII s. II d. ; Mathurin Prégent V s. ; Guillaume Champion X s. ; Mathurin Grant-

curé de la paroisse leur offrit sept livres. Ils reçurent quarante sols d'un legs que leur avait fait le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans (1). C'est alors que furent construites les quatre travées supérieures du bas-côté gauche. On avait fait venir d'une ville voisine un maître maçon, dont le nom ne nous est pas connu, et qui ne voulut point se charger du travail (2). Il fut exécuté par deux artisans, Pierre Ferron et René Persingan, que secondèrent de nombreux manœuvres (3). Au mois de décembre 1518,

champ v s. ; Symon Ferrant, v s. ; Julien Guischart, III s. ; Mathurin Lespinay, XX s. ; Jehan Lemercier, VI s. ; de Denys Aubert, greffier, XV s. ; René Godet XX s. ; Messire Franczois Jaguelin, X s. ; André Menard, LXXVIII s. ; de la Bobanne, XII s. VI d. ; de Jehan Groisil X s. ; Jehan Besanard, XXVII s. ; somme XXVII l. I s. t. ».

(1) Item receu du curé dud. Sainct-Kales la somme de sept livres t. par luy donnée à la réparation de lad. église, en présence de messire Mathurin Lerat pbre, pour ce, VII l. »

« De Mtre Pierre Guiray, du don donné par feu monsgr le cardinal, XL s. » Comptes de 1519-20.

(2) Item pour les despens d'un masson et son serviteur et de deux chevaulx, lequel est venu par deux fois par le commandement de plusieurs paroissiens pour cuyder marchander la besogne, la somme de XVs ». Comptes de 1519-20.

(3) « A Pierre Ferron, masson, pour le reste des deniers qui estoient deuz pour le temps qu'il avoyt besogné à lad. eglise durant le temps que messire Mathurin Chevesaille et Michel Bruyere et moy estions procureurs, pour ce, XLII s.

A Geoffroy Hubert pour des journées qui luy estoient deues dud. temps, la somme de XXXV s.

Item à Estienne Angevin pour des journées qui lui estoient deues dud. temps, IIII l. III s. VI d.

Item à Guillaume Houmeau sur les deniers qui lui estoient deuz du temps dessusd. XX s.

Item à René Persingan, masson, pour le reste des deniers qui lui estoient deuz du temps dessusd. L s. VI d.

Item à Jaques Allart, la somme de quatre livres six solz six deniers pour la despence de plusieurs charretiers qui avoient amené des pierres des Roches, de la Late, de Poussay et de Vy, et les boys de lad. eglise durant le temps dessusd. IIII l. VI s. VI d.

Item à un masson nommé le Loran trente solz t. qui lui estoient deuz du temps dessusd. pour ce, XXX s.

Jehan de Ligneul montait la charpente (1) ; il y fut aidé par divers ouvriers, qui reçurent un salaire moins élevé que le sien ; on aurait donc à voir en eux de simples compagnons charpentiers (2). Pour couvrir cette partie de l'édifice, trois couvreurs, Alleton, Jehan Sallé et Perrot Leroy, fournirent et employèrent trente milliers de bardeau (3). Le 7 janvier 1519, on démontait les échafauds dont ces différents corps de métier s'étaient servis (4). On s'était borné à clore par

Item à Pierre Boullay, masson, pour des journées qui lui estoient deues pour le temps dessusd. XIII s. VIII d. » Comptes de 1519-20.

(1) Item lesd. procureurs ont baillé par plusieurs foys à Jehan de Ligneu, charpentier, XV l. X s. » Comptes de 1518-19.

« Item à Jehan de Lignel, charpentier pour partie des deniers qui luy estoient deuz pour la faczon de la charpenterie de la de eglise, la somme de XXX s. » Comptes de 1519-20.

(2) « Item le Xme jour dud. mois de novembre (1518) ont baillé à Michel Termeau, cherpentier, pour faire les estaches de lad. église pour soustenir la charpenterie de lad. église pour quatorze journées, XXX s. IX. d.

Led. jour ont lesd. procureurs baillé à Franczois Lasnier, charpentier qui estoit à fere lesd. estaches, XIII s. IX d.

Item ced. jour ont baillé lesd. procureurs à Thomas Docenys, charpentier qui aussi aida à fere lesd. estaches pour VI journées, XII s. VI d.

Item le XVe jour dudit moys lesd. procureurs ont baillé à Euverte Le Fier et Michel Jarry sur le seaige des petits chevrons des chapelles de lad. église, XVII s. VI d.

Le Vme jour de décembre j'ay fait compte avecques lesd. Yverte et Jarry qui ont fait deux cens doze taises de séaige pour lesd. chapelles, de quoy ils ont eu XXXVI s.

Item depuis ils ont seyé quatre vings taises pour lesd. chapelles et leur ay baillé, XVI s.

Item le VIIe jour dud. moys de décembre pour quatre hommes qui ont vacqué chacun troys journées pour parachever de sayer led. boys des chapelles à chacun, XX d. pour journée qui est, XX s. » Comptes de 1518-19.

(3) « Lesd. procureurs ont baillé à Alleton, bardelier, et Jehan Sallé et Perrot Le Roy, couvreurs, pour trente milliers de bardeau que lesd. Alleton, Sallé et Le Roy ont baillé et employé sur lad. église tant pour clou que le parfaict desd. trente milliers de bardeau, XXVI l. X s. » Comptes de 1518-19.

(4) « Item le VIIe jour dud. moys payèrent à Thoumin Jagot qui descendit les eschauffaulx et arma les pignons de rouseau et de genetz, VIII s. t. pour huit journées pour ce, VIII s. »

une légère barrière de roseaux et de bruyère le pignon qui terminait la façade de l'église (1), et par des toiles, des carreaux ou de la paille, les fenêtres qui s'ouvraient dans le bas côté (2).

Une maladie contagieuse qui ravagea la ville (3), ne fit point néanmoins fermer les chantiers où tous ces ouvriers étaient réunis. On trouvera peut-être quelque intérêt à savoir dans quelles conditions ils y travaillaient. Le procureur fabricier achetait lui-même les matériaux (4). Le bois était pris dans la forêt de Saint-Calais où il était débité sur place (5). Les pierres de taille provenaient des carrières des Roches-l'Évêque, de Poncé et de Saint-Gervais-de-Vic. Des

« Item le XXe jour dud. moys (janvier 1519), lesd. procureurs payèrent à Chancelier pour troys journées qu'il vacqua a ader à clorre lesd. pignons et descendre les eschauffaulx, III s. IIII d. » Comptes de 1518-19.

(1) « Item ced. jour (2 janvier 1519) baillèrent à Hubert qui apporta des gaulles pour clore le pignon de lad. église, X d. » Comptes de 1518-19. Cf. la note précédente.

(2) « Item led. procureur a payé à maistre Mathurin Lerat, pour troys taises de carreau pour boucher le bout des chapelles de lad. église, XV s.

Item pour avoir faict remplir les vytres de paille affin que le vent n'entrast en l'église, la somme de XII s. VI d.

Item lesd. procureurs ont achapté XIIII aulnes de toile pour mectre aux vitres de lad. église, XXIIII s. » Comptes de 1518-19.

(3) Cf. plus haut, p. 33, note.

(4) « Premièrement pour les despens de Jehan de Vaulx et moy quant nous allasmes achapter des pierres aux Roches pour parfaire le pignon et les vytres et pour la coppie d'une obligation. » Comptes de 1519-20.

Item le dozieme jour du moys de juin (1520) j'ai achapté SIX VINGTS pièces de pierre de Poussay, la somme de IIII l. X s. I.

Item pour ma despence et pour le VIII de marché des perriers et des charretiers qui ont amené partye de lad. pierre, XVI s. Comptes de 1519-20.

(5) « Item le XXIIe jour dud. moys j'ay baillé a troys hommes qui ont dollé ung mulher de guenynelle pour fere lesd. nouz de sd. chapelles, V s. VIII d.

Item le XVIIIe jour dud. moys j'ay baillé à deux hommes qui ont sayé à la forest pour fere de la guenynelle à faire les noz de sd. chapelles III s. » Comptes de 1518-19.

charretiers les amenaient à pied d'œuvre (1). Les artisans étaient payés à la journée, les plus adroits recevant deux sols six deniers, et les simples manœuvres, un sol, par jour. Les uns et les autres étaient nourris par la fabrique (2). Pour avoir une idée exacte de ce salaire en apparence si modique, il suffira de se rappeler que l'on avait alors une livre de viande pour un sol, et pour trente, une pièce de vin.

En 1520, on remplaça par un simple lambrissage, la frêle clôture de roseaux qui fermait le pignon de l'église (3). Cette particularité donne à penser que, dès cette époque, les habitants étaient résolus à prolonger cet édifice. Malheureusement les comptes de fabrique de cette époque ont disparu. Nous savons simplement qu'en 1522, les travaux

(1) « Item le quinziesme jour dud. moys (juin 1520) pour les despens de six charretiers qui ont amené de lad. pierre (de Poncé), XII s. V d. » Comptes de 1519-20.

(2) « Item led. jour lesd. procureurs achatèrent à la boucherie pour quatre sols de viande pour les gens qui ont vacqué à lever l'église, IIII s.

Item depuis lesd. procureurs ont achapté pour doze solz six deniers t. de chair à lad. boucherie pour autre dépense faicte par lesd. charpentiers et autres gens qui aidèrent à lever lad. église, XII s. VI d.

Item le dixhuitiesme jour dud. moys (décembre (1518) lesd. procureurs achaptèrent une livre de chandelle et deux livres de beurre pour la despence desd. charpentiers et autres qui semblablement aidèrent à lever lad. charpenterie de lad. église, trois solz neuf deniers, III s. IX d.

Item ced. jour un quarteron haran achapté par lesd. procureurs, IIII s.

Item le XIXe jour dud. moys achaptèrent lesd. procureurs pour lesd. charpentiers et autres meneuvres pour trois solz de mouton, pour ce, III s.

Item le XXe jour dud. mois lesd. procureurs achaptèrent deux livres de beurre ung boesseau de naveaulx pour nourrir lesd. maneuvres, III s. IIII d.

Item le XXIe dud. moys j'ay achepté vingt harens, pour XII d. de chandelle et pour XX d. de pain qui est, VI s.

Item le XXIIe dud. moys j'ay acheté de la chair à la boucherie, pour XII s. » Comptes de 1518-19.

(3) Item le XXVIe jour du moys de mars oud. an (1520) pour onze journées de couvreurs qui ont recouvert lad. église et armé de chambril le bout d'icelle et fourny dudit chambril, la somme de XXXVII s. VI d. »

étaient conduits par Jacques Pezé, secondé par un charpentier Colas Ferré (1). L'arrivée de ces deux nouveaux ouvriers concorde avec l'adoption du nouveau système architectural d'après lequel furent construites les trois travées inférieures de la nef et celles qui y correspondent dans les bas côtés.

Nous ignorons les noms des curés qui gouvernèrent la paroisse pendant les vingt-cinq premières années du XVIe siècle. Celui qui la dirigeait en 1526, s'appelait Michel Edelin. Il eut pour successeurs, Robert Macotti, en 1528 (2); Mathurin Macert (3), en 1531 ; Jean Brouillère en 1535 ; François Chaslot en 1545 (4) ; et Pierre Loriot en 1546 (5).

(1) « Item lesd. procureurs ont payé aud. Jacques Pezé depuis le jour et feste sainct Jehan Baptiste en l'an mil cinq cens vingt et deux jusques au vingt neufiesme jour de décembre oud. an, la somme de XXII l. XII s. »

Item lesd. procureurs ont baillé à Collas Ferré, charpentier sur ce qui lui estoit deu pour la faczon des cintres, la somme de L s.

Item lesd. procureurs ont baillé à Perrin Barré, perrier, le second jour de juillet en l'an de ce compte, IIII l.

Item baille à Collas Ferré, charpentier sur la somme qui lui est deue, IX s.

Item aud. Ferré pour avoir reculé le thirant de dessus le pillier de Saincte-Anne et avoir abattu une estache et estayé les boys qui estoient couppez pour passer led. pillier, XI s. » Comptes de 1522.

(2) Nous citons le nom de ces deux curés d'après le ms. Mégret-Ducoudray. En 1525, le 22 octobre, Guillaume Moreau, prêtre, était « fermier de ladicte cure ». Inventaire rédigé en 1618.

(3) Bail d'une pièce de terre, non cultivée, située à Saint-Calais, au cul d'Oison, fait, le 14 avril 1531, pour une durée de 50 ans, par « vénérable et discret maistre Mathurin Macert, prêtre curé de la paroisse Notre-Dame de Saint Kales » à maistre Henri Piart, prêtre, curé de Lombron, moyennant une rente annuelle de cinq sols tournois.

Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, A/4 f° 41.

Il est nommé Mathurin Masset dans l'inventaire de 1618.

(4) Ces deux derniers ecclésiastiques ne nous sont connus que par le ms. Mégret-Ducoudray. François Chaslot avait un frère notaire à Saint-Calais, dont la fille, Julienne, épousa Michel Tiromeau, aussi notaire à Saint-Calais.

(5) Il était aussi curé de Fortan, Loir-et-Cher. — Accord passé entre Nicolas Thibault, abbé de Saint-Calais et Jean Morin, curé de Savigny-sur-Braye, au sujet de dîmes. Témoins « vénérables et discrets

Ce dernier, originaire de Saint-Calais, où son père exerçait la charge de châtelain, mourut en 1553. Par son testament, daté de cette même année, il légua à la fabrique de son église, une somme de cinquante livres (1). Il fut immédiatement remplacé par un autre calaisien, Jehan de Méhabert. Celui-ci eut à soutenir un procès contre Jacques Rebours, sergent royal, acquéreur de la métairie des Brières sur laquelle était assise la rente d'un septier de seigle, donnée par Colin de Chauvigny, et qui avait été jusqu'alors servie successivement par Michel du Temple, François Engoulvent, époux de Marie du Temple, Olivier Engoulvent, chantre de la collégiale Saint-Pierre du Mans, et Macé Engoulvent, qui avait vendu la terre à Jacques Rebours. Ce dernier, méconnaissant la charge qui grevait la métairie, refusait de l'acquitter ; il y fut contraint par autorité de justice (2). Jehan de Méhabert, imitant l'exemple donné par Pierre Loriot, assura à la fabrique de l'église paroissiale, une rente annuelle de trois livres, par son testament rédigé au mois de novembre 1566 (3). Il résigna son bénéfice en faveur de Gabriel Fortin qui en fut investi par Jean Lemonnier, archidiacre de Sablé, grand vicaire de l'évêque du Mans, et qui en prit possession, par procureur, le 13 mars 1562 (4). Il fut rem-

m^tres Pierre Loriot, pbre, prieur curé de Fortan et de Saint Kalès, Pierre Soulas, aussi pbre, curé de Villavard, Jehan Hemery, aussi pbre, curé des Loges, Jehan Croneau, aussi pbre, curé de Souazay et m^tre René Brisset, licencié ès-lois demourans scavoir est lesd. Loriot et Hemery en ceste ville de Saint Kalès..... »

Archives départementales de la Sarthe, G. 336, f° 164 v°.

(1) M. Mégret-Ducoudray dit avoir encore vu des débris de ce testament parmi les archives de la fabrique de Saint-Calais.

(2) Procédure citée dans le ms. Mégret-Ducoudray.

(3) Testament cité par M. Mégret-Ducoudray. Jehan de Mehabert appartenait à une famille noble de Saint-Calais dont les armoiries étaient : *de sinople à une tour d'argent*. Il laissa également à ses successeurs ses sermons manuscrits, qui sont enregistrés dans l'inventaire de 1618.

(4) Gabriel Fortin né à Coullans, près Saint-Calais, de Mathurin et de Mathurine, son épouse, fut tonsuré, le 19 septembre 1550, par Christophe

placé par Michel Jarry, qui se démit de sa cure, le 2 octobre 1573 (1). Ce même jour, fr. Pierre de Cernon en fut pourvu. Il en prit possession le surlendemain (2). Il était né à Meslay, de noble Guy de Cernon et de Françoise, épouse de ce dernier. Il avait reçu la tonsure, le 15 mars 1537, avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Calais, le 13 janvier 1538, et y avait été successivement ordonné, acolythe, le 23 septembre 1542 ; sous-diacre, le 19 mai 1543 ; diacre, le 22 septembre de la même année ; et enfin prêtre, le 28 février 1544 (3). Charles Beudin, prêtre du diocèse du Mans, et conseiller du roi au siège présidial de la même ville, se prévalut d'une signature apostolique qu'il avait surprise, et s'empara, par procureur, de la cure de Saint-Calais, le 16 février 1574 (4). Ses prétendus droits furent rejetés, et Pierre de Cernon resta en charge jusqu'à sa mort, vers 1587. Parmi les vicaires qui l'aidèrent dans son ministère, on connaît Guillaume Regnard (5), Gabriel Fortin et Guillaume Croysé (6).

La période durant laquelle il exerça le ministère paroissial, rappelle malheureusement par trop de côtés le temps où les Anglais étaient les maîtres de Saint-Calais. Divisés en deux camps, d'inégale importance, mais trop acharnés les uns contre les autres pour se compter, catholiques et protestants se livraient de fréquents combats. En 1562, des Réformés qui s'étaient refugiés dans l'abbaye, y furent mis

de Chauvigné. Il fut ordonné prêtre, la veille de Pâques 1553, par Jehan Ursin, év. de Tréguier.

(1) Arch. dép. de la Sarthe, 14e reg. des insinuations ecclésiastiques, f° 454 r°.

(2) Arch. dép. de la Sarthe, même reg. f° 454 v°.

(3) Ces dates nous sont fournies par le ms. Mégret-Ducoudray.

(4) Cf. 15e reg. des insinuations ecclésiastiques, f° 65 r° et v°.

(5) « Le 14 aoust 1586, messire Guillaume Regnard, pbre, curé d'Ongny, chanoine de Saint-Pere et vicaire de Saint-Calais, décédé le 13 à 7 heures du soir, inhumé devant l'autel M. Sainct-Blaize. » — Reg. civil de Saint-Calais.

(6) Ces deux derniers nous sont connus par le ms. Mégret-Ducoudray.

à mort. Leurs coreligionnaires rendant les religieux responsables de ce meurtre, en pendirent deux aux cordes des cloches. Ils les accusaient de les avoir sonnées, pour avertir les catholiques de la présence de leurs adversaires (1). Voulant prévenir le retour de pareilles scènes, et désireux d'éloigner « les compaignies de gens de guerre vagabondans par les champs » les notables de la paroisse, après avoir été préalablement convoqués au prône de la grand'messe, se réunirent, sous la présidence de leur curé, le dimanche, 2 juillet 1575, à l'issue de l'office. S'étant consultés, ils prirent une délibération aux termes de laquelle une somme de 1,300 livres, prêtée par Mme de Lignerolles, dut être employée à clore la ville de murailles. On aliéna également quelques terres appartenant à la fabrique, sous la promesse de restituer l'équivalent dans un délai de six ans. De cette enceinte, il reste encore quelques débris qui séparent de la campagne, les jardins du presbytère actuel et des maisons voisines. Les murs, peu épais, étaient renforcés de distance en distance par des tours cylindriques de quatre à cinq mètres de diamètre intérieur, creuses dès la partie inférieure et percées de deux étages de meurtrières ou trous de boulin qui jouaient le même rôle qu'elles dans la défense (2).

La ville ainsi fortifiée, devint un refuge où affluèrent les personnes aisées des bourgs voisins (3). Tout en employant, pour se garder, les moyens que leur suggérait la prudence humaine, les habitants de Saint-Calais se recommandaient fréquemment à la divine Providence. En 1587, ils allèrent

(1) Cf. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XVI, p. 757. Les Vêpres Calaisiennes, par M. Mégret-Ducoudray.

(2) Il en a été donné un dessin dans l'opuscule publié par M. l'abbé Charles, sous ce titre : *Sépultures mérovingiennes et autres antiquités de Connerré*, in-8°, p. 29.

(3) « La plus grande part des paroisses circonvoisines et des plus riches se retiroient en ceste ville pour le seureté de leurs personnes et biens. » Extrait d'un compte arriéré des neuf années précédentes, rendu en l'année 1600. Archives de la fabrique, cahier papier.

en pèlerinage à Vendôme, aux Saisses et à Saint-Sauveur (1). A la même époque, on les voit se rendre, toujours guidés par des motifs religieux, à l'abbaye de la Virginité, près Les Roches-l'Évêque, à celle de Bonlieu, près Château-du-Loir (2).

Fr. Pierre de Cernon fut remplacé en 1587 (3) par un autre religieux de l'abbaye, fr. Jean Girard (4).

En 1590, Saint-Calais était aux mains des Ligueurs d'où ils furent chassés, pendant que les troupes royales assiégeaient La Ferté-Bernard (5). Henri IV prit les Calaisiens sous sa protection. Par une ordonnance, en date du mois de mars 1591, il défendit « à tous gens de guerre, de quelque nation qu'ils soient, soit à pied, ou à cheval de ne loger dans la ville que du consentement et gré des habitants » (6).

(1) « Item iceux procureurs disent qu'ils auroient esté advisés par messieurs les gens d'église et paroissiens que il estoit besoing se mectre en dévotion et oraisons, veu la famine, guerres et sécheresse du temps, faire procession à l'honneur de Dieu..... Le mardy de la Pentecoste, dix neuf du mois de may 1587, où la procession de Sainct Kallès seroit allée à Vendosme et à Sainct Sauveur, aux Saisses..... pour les despens des gens d'église, clercs et gens qui porterent les clochettes, croix et bannières, quatre livres quinze sols. » Comptes de 1587. Archives de la fabrique de Saint-Calais. Les Saisses, prieuré situé à Semur ; Saint-Sauveur, prieuré situé à Vibraye.

(2) Note du ms. Mégret-Ducoudray.

(3) En 1577, Pierre de Cernon, rendant aveu à M. de Vendômois pour la terre de la Massicaudière, mentionne parmi ses prédécesseurs fr. Mathieu Oger auquel nous sommes fort empêché pour assigner son rang chronologique parmi les curés de Saint-Calais. Cet aveu est aux archives de la ville de Saint-Calais.

(4) Dans un acte rédigé, le 9 août 1587, à l'occasion de la collation de l'office de « segretain » de l'abbaye, faite à Nicolas Hubert, « Jehan Girard, curé de Saint-Calays » est cité comme l'un des témoins. Cf. Archives dép. de la Sarthe, 18e reg. des insinuations eccléS., f° 317 r°.

(5) Cf. *Le Siège de La Ferte-Bernard en 1590*, publié par M. Gabriel Fleury, in-f° p. 8.

(6) Ces ordonnances ne se trouvent plus actuellement dans les archives de la fabrique. Il en est seulement fait mention dans un inventaire des titres dressé à la demande des fabriciers, le 18 octobre 1751, par René Mony, notaire. C'est là que nous avons copié le passage

Reconnaissants de l'hospitalité qui leur était offerte en cette ville, ceux qui étaient venus y chercher un abri, contribuèrent de leurs deniers à l'érection de la sacristie actuelle et d'une chaire supprimée en 1787 (1). Peut-être aussi aidèrent-ils les habitants qui, en 1597, firent refondre la grosse cloche de leur église (2).

Bien qu'il ne soit pas resté trace d'autres dépenses faites au profit de l'église, nous serions fort surpris si le mobilier de celle-ci n'avait pas été renouvelé à cette époque (3). C'était le temps, en effet, où l'abbé Samuel de Caurienne s'occupait à pareille œuvre dans l'abbaye, et, selon toute vraisemblance, les fabriciers durent être entraînés par la contagion de l'exemple. Avant de mourir, le saint religieux leur légua une somme de cent livres (4).

guillemeté. Le même inventaire mentionne également des lettres de sauvegarde, accordées, à la même époque, aux habitants de Saint-Calais par Mr de Lavardin, gouverneur du Maine et par le maréchal de Biron.

(1) Dans un compte de fabrique rendu en 1600, on lit le passage suivant : « Lorsqu'ils entrèrent en lad. charge (septembre 1591) et depuis icelle aulcuns gendarmes n'ont entré en ceste ville..... elle a esté toujours cloze comme elle est encore à présent et que du temps de l'exercice dud. Vaydie et consorts et lorsqu'ils faisoient travailler au revestiaire, construction de la chere que à l'anxianne couverture de lad. église les habitants faisoient de grands dons par chacuns moys, mesme durant le temps de la tresve, desniant que les dicts habitants fussent retirez, au contraire la plus grande part des paroisses circonvoisines et des plus riches se retiroient en ceste ville pour la sûreté de leurs personnes et biens, qu'ils faisoient de grands dons en lad. église. » Archives de la fabrique de Saint-Calais, cahier papier.

(2) Cf. Acte d'assemblée des habitants, en date du 25 novembre 1597, par lequel ils font accord avec André Septier, mtre fondeur en métaux, lequel ayant une première fois manqué la fonte de la grosse cloche, conclut un nouvel arrangement pour recommencer l'opération. A. Septier était de la paroisse de Lunay (Loir-et-Cher). Cf. Marquis de Rochambeau, *Le Vendômois*, épigraphie et iconographie, in-8, t. II, p. 355 et 697. Archives de la fabrique de Saint-Calais, titre papier.

(3) D'après une note qui nous a été communiquée par l'auteur du *Bas-Vendômois historique*, ce serait en l'an 1600, que l'on aurait établi pour la première fois des orgues dans l'église de Saint-Calais.

(4) « Samuel de Caurienne vivant, abbé de Sainct-Callais, a légué à lad. esglise la somme de cent livres une fois payez à la charge de mettre icelle somme en constitution et d'en payer par chacun an au

La ville de Saint-Calais paraît avoir joui alors d'une réelle prospérité. C'est en 1603 (1), que les habitants en obtinrent de Henri IV, l'autorisation de paver les rues de leur cité, chaque particulier ayant à faire les frais de ce pavage, au prorata des immeubles qu'il possédait sur la voie publique. Le roi, tenant compte de la bonne volonté des contribuables, signa, la même année, une ordonnance par laquelle il fonda trois foires ou marchés, qui devaient se tenir, tous les ans, à Saint-Calais, la première, le 20 janvier, la seconde, le 11 juin, la troisième, le 1er juillet (2).

Ces travaux de viabilité, qui retombaient uniquement à la charge des Calaisiens, ne les empêchaient pas de penser à l'embellissement de leur église paroissiale. En 1615, on plaça sur la façade une horloge, œuvre de Guillaume Pelard, maître horloger au Mans. Il s'était engagé par contrat passé avec les procureurs fabriciers, le 26 mars de cette même année, à l'établir pour la somme de 360 livres (3). La son-

prédicateur qui en doibt faire la prière à Pasques fleuries et au vendredy sainct trois livres, de laquelle somme de cent livres ledit Aubert rendant compte requiert estre dechargé pour avoir icelle payee à Pelard aurloger sur la promesse de me Jehan Angevin d'icelle rapporter et mettre en constitution au profuct de lad. fabrique, laquelle somme auroit esté retenue par le curé de Baillon l'espace de dix-huit mois avec la somme de soixante livres leguee par led. deffunct pour la construction de la chapelle du Rozaire, l'interest de laquelle somme pour led. temps, le predicateur payé, se monte a trois livres cinq solz, cy III l. v s. »

Comptes de 1615-16.

(1) Acte d'assemblee des habitants, dressé par Marin Lefebvre, notaire, le 8 juin 1603, portant nomination et constitution de procureurs pour obtenir de Sa Majesté permission de faire paver la ville et l'établissement de trois foires. Inventaire dressé, le 18 octobre 1751, par Rene Mony, notaire. « La cinquieme piece de la meme annee est un ordonnance de Sa Majeste Henri quatre portant que les habitants dudit Saint-Calais seront contraints par toutes voies de justice de faire paver les rues, chacun en droit soy, autant qu'en emporte le ritage qu'ils possèdent. » Même inventaire.

(2) « La sixieme pièce est la création faite par Sa Majesté de trois foires en la ville de Saint-Calais, savoir, la premiere, le vingt janvier, etc. ». Même inventaire.

(3) « Comme aussy la convention de l'orloge faicte avec led. Pelard,

nerie, comprenant huit « appeaux » ou timbres, faisait entendre avant chaque heure, les premières mesures de l'antienne à la sainte Vierge, « *Inviolata* ». Ce carillon a disparu vers 1830, et a été remplacé par une sonnerie à répétitions pour laquelle on a utilisé tout au moins l'une des clochettes fondues par Olivier Gaugelin, fondeur au Mans (1). Le curé, fr. Jean Girard, commença vers le même temps, à édifier la chapelle actuelle du Rosaire. Elle n'était pas terminée quand il mourut, en 1616 (2). Il eut pour successeur René Cothereau qui ne fit que passer dans la paroisse. Il avait été pourvu de son bénéfice, le 19 décembre 1616, par Jean Richer, grand vicaire de l'évêque du Mans; il en prit possession, le surlendemain (3). Il était né à La Chapelle-Huon, de Mathurin Cothereau et de Michelle son épouse. Il avait reçu la tonsure, le 19 décembre 1592, des mains de Charles d'Angennes, et avait été ordonné prêtre, le 6 mars 1599, par Nicolas de Thou, évêque de Chartres (4). Il se disait encore curé de Saint-Calais, le 15 juin 1617 (5),

marchand du Mans, cy-devant denommé, estant en forme, signée et sellée reçeue par devant Me Julien Aubert, nottaire, dattée du vingt-sixiesme mars mil six cent quinze. »

Comptes de 1617-18.

(1) « Item dict led. rendant que le vingt huictiesme jour de mars mil six cent dix huict il auroit baillé à messire Guillaume Bourdin, prêtre, la somme de soixante et sept livres quatre sols pour fournir à Ollivier Gaugelin, fondeur, pour les six clochettes et appeaux par lui faictes... »

Comptes de 1617-18.

(2) « Samuele abbate, floruit Joannes Girard, prior, et ecclesiæ Beatæ Mariæ Sancti Carilephi rector, obiit anno 1616. » Catalogue des abbés de Saint-Calais, ms. inédit, actuellement conservé dans l'étude de Me Gervaiseaux.

(3) Archives dép. de la Sarthe, 23e registre des ins. eccléS. fo 353.

(4) *Ibid.*, fo 371.

(5) Il figure encore comme témoin, à la prise de possession de l'abbaye de Saint-Calais, par Gilles de Souvré. Cf. 23e reg. des ins. eccléS. fo 376 vo. On retrouve aussi son nom dans les comptes de fabrique de l'année 1616-17.

« Item payé à Me René Cottereau lors curé pour les legs à luy deuz, douze livres treze sols six deniers. » Comptes de 1616-17.

quoique, à cette date, il eût été déjà remplacé par Georges Vaydie auquel la cure avait été attribuée par signature apostolique, et qui en fut investi, le 7 avril 1617 (1). Ce dernier eut un moment pour compétiteur, un conseiller et aumônier du roi très chrétien (2), Gilles Gasselin, qui ne réussit pas à faire admettre le bien-fondé de ses prétentions.

Les habitants de Saint-Calais, par une délibération en date du 22 janvier 1617, avaient pris à leur charge l'achèvement de la chapelle du Rosaire (3). Ce travail exécuté, ils se résolurent à construire la flèche du clocher. Le 9 janvier 1619, une somme de neuf livres fut payée à Jean de la Mothe, de Cellé, pour avoir permission de tirer de la pierre en ses caves, « pour travailler à la tour » (4). Antoine Godet, procureur fabricier de l'église, reçut de Jean Angevin, son prédécesseur, quatre-vingts livres, en attendant la reddition des comptes, « afin de faire travailler

(1) Cf. Archives dép. de la Sarthe, 23e reg. des ins. ecclés., f° 384 v°. Ses lettres de capacité et de maîtrise sont au f° 316 r° du même reg.

(2) Cf. 23e reg. des ins. ecclés. f° 358 r°.

(3) « Item dit led. Angevin que le décedz de deffunct frere Jehan Girard, vivant pbre, curé recteur d'icelle église advenu, et relaisse la chapelle Nostre-Dame du Rozaire par luy entreprinse à faire bastir, imparfaite, lesd. procureurs lors auroient prins advis du general par congrégation générale faicte le dimanche vingt deuxiesme janvier mil six cent dix sept, par laquelle ils auroient eu advis de continuer et parachever l'entreprinse pour la décoration et bien de l'eglise et que les fraiz leur seroient alloué et porquoy faire ils povoient recevoir les dons et bienfaicts à icelle chapelle, suivant lequel advis auroit esté lad. chapelle parachevée.... » Comptes de 1617-18.

(4) « Item paié à Jehan de la Mothe pour nous permettre tirer de la pierre en ses caves pour travailler à la tour, comme il appert par son acquit passé par Michel Cousin, notaire, le neufiesme janvier (1619), IX l. » Comptes de l'année 1618-19.

« Item paié à Pierre et René les Regniers et à Gilles Doleans pour le tirrage de pierre à Cellé, en déduction de ce qui leur a esté promis, comme il appert par leur acquit passé par Michel Cousin, du douziesme febvrier, XLVIII l. » Mêmes comptes.

à la tour, demeurée dès longtemps imparfaite » (1). Cette partie de l'édifice, reçut alors le revêtement de pierre que l'on voit encore aujourd'hui. Il y fut appliqué par Pierre Mousseron, simple maître maçon. Celui-ci, le 3 octobre 1619, donna quittance de la somme de 121[l] 12[s], qui lui avait été versée « pour avoir parachevé la couverture de la montée de la tour » (2). On veut évidemment parler ici de l'escalier en spirale qui fait saillie, et par lequel on s'élève jusqu'à la naissance de la pyramide qui forme le clocher proprement dit. Ce clocher, tous avaient hâte de le voir se dresser dans les airs, mais, comme les revenus de la fabrique n'auraient pas suffi à en faire les frais, les fabriciers s'ingénièrent pour se procurer les ressources dont ils avaient besoin. Ils firent porter dans chaque maison, le coq qui avait été descendu de l'ancien clocher, et les offrandes recueillies à cette occasion, produisirent la somme de cent six sols (3). Les plus aisés parmi les habitants, adoptant déjà une disposition qui a été reprise de nos jours pour la construction de l'église du Sacré-Cœur à Paris, payèrent un plus ou moins grand nombre de pierres (4). Ceux qui avaient d'assez fort équi-

(1) « Item dict led. Angevin que son année finie, Me Antoine Godet un des procureurs fabriciers d'a présent aiant faict entendre aud Angevin avoir intention de faire travailler à la confection de la tour demeurée dés longtemps imparfaicte et n'avoir deniers luy auroit led. Angevin baillé la somme de quatre vingt livres en attendant la reddition du présent compte et en déduction du reliqua d'icelluy comme de ce appert par sa quictance du second d'apvril mil six cent dix neuf. » Comptes de l'année 1617-18.

(2) « Item paié à maistre Pierre Mousseron, maçon, pour avoir parachevé la couverture de la montée de la tour, suivant la composition et marché faict aveeq luy du consentement des paroissiens, tant pour la parfaire que en vin de marché, comme il appert par son acquit passé par m[tre] René Aubert, le troisiesme octobre, pour cy, VI XX I. XII S. » Comptes de l'année 1619-20.

(3) « Item reçeu par les mains de Robert Godet et Guillaume Bourdin, secretain, qui furent par la ville faire une queste pour dorrer le coq de la croix de la tour. » Comptes de 1620-21.

(4) « Item reçeu de maistre Marin Gigoul pour cinq quartiers de pierre de Monthoire, LIII S.

pages, amenèrent gratuitement (1) les matériaux qui étaient pris aux carrières « des Reclusaiges » à Montoire où, tantôt un procureur, tantôt un maçon, allait les marquer et les recevoir (2). Pendant deux ans on ne cessa de les amener dans le cimetière qui entourait l'église.

A l'annonce des travaux, deux ouvriers étrangers résidant, l'un, près de la Ferté-Bernard (3), l'autre, à Tours (4), vinrent à Saint-Calais avec l'intention de marchander l'ouvrage. Ils se retirèrent sans avoir rien conclu. Les fabriciers firent alors marché avec Pierre Mousseron et Gilles Dorléans, maçons, tailleurs de pierres, qu'ils avaient déjà employés, et qui, par contrat passé, le 3 janvier 1622, devant

Item de maistre René Baron pour quatre quartiers de pierre de Monthoire, XL s.

Item receu de monsieur de la Marsolliere pour de la pierre de Monthoire, cy, CX s. » Comptes de 1620-21. Les comptes de 1621-22 relatent des faits semblables.

(1) « Mémoires des charoys que l'on a donnez pour travailler à la tour, faictz depuis Savigny jusques en ceste ville, sçavoir : Pierre Michel, René et Mathurin les Sauxouers, Jullian Gouyère, Jehan Common, Abraham Chesneau, Jullian Haudry, Martin Gaschet, Jacques et Mathurin les Morées, Mathurin Morin, tous lesquelz ont donné chacun ung charroy. » Comptes de 1620-21.

(2) « Item paié à Macé Butart, peryer, demeurant à Monthoire, la somme de quarante cinq livres, faisant le parfait paiement de soixante livres pour le tirage de cent quartiers de pierre qu'il a tirés ès reclusaige en la paroisse de Monthoire, comme il appert par son acquit en datte du dix septiesme mars mil six cent vingt un.

Item paié à me Pierre Mousseron, masson, pour quatre journées à aller à Monthoire quarteler et recepvoir la pierre pour la tour par diverses foys, comme il appert par son acquit passé par maistre Jehan Bretheau, notaire, en date du vingt huitiesme mars mil six cent vingt un. » Comptes de 1620-21. (Montoire, chef-lieu de canton du département de Lor-et-Cher.)

(3) « Item paié à un masson qui demeure près la Ferte, nommé Sébastien, lequel estoit venu pour veoir la tour et avoir faict un dessain, XXX s. Comptes de 1621-22.

(4) « Item paié tant pour la despense que pour le voyage d'un maçon qui vint exprès de Tours pour taschér de marchander la tour qui fut le troisiesme janvier mil six cent vingt deux, III l. » Comptes de 1621-22.

un notaire, m^tre Samuel Guiard, s'engagèrent à « parachever la tour », pour la somme de sept cents livres (1). On leur fournissait en outre tous les engins dont ils pouvaient avoir besoin (2). Ils se mirent immédiatement à l'œuvre et tous deux, le 5 février 1623, reconnurent avoir reçu de la fabrique la somme de 714^l 16^s (3). Ils avaient donc, à cette époque, mené leur entreprise à bonne fin. La même année, deux couvreurs, Jean Deniau et Marin Duchesne, substituèrent l'ardoise au bardeau partout où ce mode de couverture s'était jusque-là conservé (4).

(1) « Item une liasse contenant quatre pièces. La première est copie d'acte passé devant Samuel Guiard, notaire, à Saint-Calais, le 2 janvier 1622 portant marché fait par les procureurs fabriciers avec Pierre Mousseron et Gilles Dorléans, maçons, pour parachever la tour de l'église paroissiale. Le traité fait pour la somme de sept cent livres et aux conditions qu'il leur sera fourni tous les matériaux nécessaires. » Inventaire dressé, le 18 octobre 1751, par René Mony, notaire. Gilles Dorléans fut inhumé dans l'église de Saint-Calais, le 16 octobre 1646. Cf. à cette date, les registres de l'état civil de Saint-Calais.

(2) « Item payé à Pierre Chargen, dict Cotterie, charpentier pour avoir faict un engin et escarry des troncs et faict une couperche comme il appert par son acquit passé par maistre Jehan Bretheau, notaire, en date du seiziesme apvril oud. an, IX l.

Item paié à Jullian Hubert, journalier, pour avoir servy à ung charpentier à raccommoder l'engin pour monter des pierres à lad. tour, par l'espace de quatre jours, XXIII s.

Item à Callais Bourdin pour une aulne de toille pour faire poisser, pour couvrir le cable à monter la pierre de la tour, X s.

Item paié pour une palle de bois pour servir aux massons, III s. VI d.

Item paié pour troys seilles et ung..... pour servir aux dicts maçons, IX s. VI d.

Item paié à Jelian Guenard, serruryer pour ung crampon de fer pour accommoder la loge pour mettre les massons au couvert, X s. Comptes de 1621-22.

(3) « Item paié à Pierre Mousseron et Gilles Dorléans, maçons, pour avoir parachevé la tour que pour avoir raccommodé le gros pillier de lad. tour, remply les boulins, refendu des pierres pour lad. tour, comme il appert par leur acquit au bas du marché passé par Samuel Guiard et Louis Cheminais, notaires, en date du cinquiesme febvryer mil six cens vingt trois, pour ce, VII C. XIIII l. XVI s. » Comptes de 1622-23.

(4) « Payé à Mathurin Vaucelle pour cinq milliers six cens d'ardoyse,

Les paroissiens se plaignaient de l'abord difficile de l'église. Pour en rendre l'accès plus aisé, ils autorisèrent les procureurs fabriciers, par un acte d'assemblée passé, le 10 septembre 1623, devant les notaires Samuel Guiard et Louis Cheminais, à « faire construire un parvis » au-devant de l'édifice (1). Ce parvis, qui en occupait la façade ouest tout entière, formait un vaste hémicycle de dix-neuf mètres de largeur. Il fut exécuté, de 1624 à 1625 par les deux maçons, Gilles

comme il appert par son acquit passé par me Louis Cheminais, notaire, en date du septiesme novembre mil six cent vingt trois, pour ce, XXIIII l.

Item payé à Jehan Deniau et Marin Duchesne, couvreurs d'ardoyse, pour avoir couvert un chevalet et mis de l'ardoise partout où il y avoit du bardeau et osté les goutières qui estoient entre l'église et la tour et pour la couverture de lad. église là où besoing estoit, comme appert par son acquit passé par Me Louis Bretheau, notaire, en date du douziesme décembre oudict an, pour ce, LV l. » Comptes de 1623-24.

(1) L'acte d'assemblée se trouve encore aux archives de la fabrique. On y voit que l'église était entourée par un double cimetière ; l'un celui de gauche, dit le petit cimetière, dans lequel on avait cessé d'enterrer depuis la défense faite par l'archidiacre de Saint-Calais, dans l'une de ses visites ; l'autre, celui de droite, dit le grand cimetière, dont les murailles furent refaites en 1625. Il comprenait primitivement l'espace qui s'étend entre la façade de l'église et la rue qui était parallèle à cette façade. On avait également cessé d'inhumer les corps dans cet espace, depuis 1540, époque à laquelle, observent les habitants, on édifiait le portail. Il fut décidé que dans la largeur même du terrain occupé jadis par le petit cimetière, les marchands de blé auraient le droit de stationner pour tenir leur marché. On établit aussi des piliers en bois auxquels ils pouvaient attacher des toiles pour se créer un abri. Défense était faite de rien fixer d'une manière durable, aux murailles de l'église.

Cette reconstruction des murs du grand cimetière dont nous venons de parler, est attestée par l'article suivant des comptes de 1625 : « Item paié à maistre Pierre Mousseron et Gilles Dorléans, massons, et Mathurin Henryau, journadier, pour avoir refait les murailles dud. cimetière, comme appert par leur acquit passé par François Listeau, notaire, en date du vingt huictiesme de septembre oudit an, XI l. XVI s. VI d... » Item paié à René Mousseron et Gilles Dorléans, massons, pour avoir refaict les murailles du grand cimetiere, comme il appert par leur acquit passé par Louis Cheminais, notaire, en date du dixiesme jour au que dessus, XXX l. X s. ».

Dorléans et Pierre Mousseron (1). On l'a malheureusement détruit, il y a soixante ans environ, en élargissant la route qui va de La Ferté-Bernard à Château-du-Loir.

L'application que les fabriciers mettaient à terminer et à embellir leur église paroissiale, ne les empêchait pas de la pourvoir de tous les objets servant à l'exercice du culte. En 1618, ils en firent dresser un inventaire précis et détaillé où se trouvent successivement enregistrés, d'abord les vases sacrés, puis les vêtements sacerdotaux, enfin les livres.

Parmi les premiers, nous signalerons trois calices en argent doré, deux ostensoirs également en argent doré et dont l'un était « garny de deux anges avec la patte et un solleil entre deux où il y a une pierre grosse, façon de diamant ». Il servait « au jour du sacre pour exposer le *Corpus Domini* ». Dans ce même trésor, il y avait encore deux croix de procession, un encensoir et deux grands chandeliers en argent, plus « deux figures en bosse et petits personnages représentant les images sainct Pierre et sainct André, estant d'argent doré ; une autre figure et image de sainct Sébastien, aussy en bosse et petits personnages aussy d'argent doré ».

Les ornements proprement dits n'étaient ni moins riches, ni moins abondants. On y remarquait surtout, « un parement de velours viollet cramoisy, enrichy de broderies d'or et soie, où est la figure de la Nativitté de Nostre Seigneur ; un aultre parement de velours viollet cramoisy enrichi de mesme broderie représentant l'Annonciation et servant à parer la chère pour les prédicateurs sur lequel parement y a clinquans d'argent..... deux bannières, l'une blanche,

(1) « Item paié à Gilles Dorléans, masson pour des journées qu'il auroit faictes aud. parvis comme appert par son acquit passé par me Louis Bretheau, notaire, en date du sixiesme apvril, an que dessus (1625).

Item paié à Pierre Mousseron, me masson, pour avoir travaillé au parvis comme appert par son acquit passé par..... notaire le jour et an que dessus (31 mars 1625). » Comptes de 1624-25.

l'aultre rouge où sont les figures de la Vierge et de sainct Callais... un parement servant à l'image Nostre-Dame du grand autel, estant de velours rouge cramoisy, enrichy de clinquans d'or.... une chappe de velours rouge cramoisy, neufve, enrichie de broderie où y a figure de Nativité... plus une chapelle de damas blanc enrichie de paremens et broderie, tant chasuble, tuniques que chappes..... une chasuble de velours cramoisy, enrichie de broderie, deux tuniques de velours rouge pourpre, enrichies aussy de broderie.... une chapelle de trippe de velours noir servant au service des Trespassés ».

Les livres étaient très ordinaires ; « quatre missaels à l'usage du Mans, un aultre missael du concile », un graduel, un antiphonaire et un psautier ; il n'y a rien de plus sur l'inventaire.

Quand ils améliioraient la voirie de leur ville et qu'ils en pavaient les rues, les habitants de Saint-Calais se flattaient probablement de prévenir le retour des épidémies qui, à des intervalles de temps plus ou moins éloignés, décimaient leurs familles, aussi leur déception dut-elle être fort vive quand, en 1630, une maladie contagieuse se déclara parmi eux. Un pauvre, venu de Melleray, l'y avait apportée. Se laissant gagner par la crainte, les gens aisés se retirèrent à la campagne ; le prix du pain s'éleva en moins d'un mois, de cinq à vingt sols : un recensement, fait à cette époque, accusa une population de 2,587 personnes (1), chiffre des deux tiers

(1) « Les syndic et commissaires de chacun quartier remonstrent que les habitans payant taille, ne sont en nombre que de 647, les ecclésiastiques étant exempts, et le nombre des pauvres s'eleve à 1940 ; les habitans désemparent la ville où il y avoit autrefois trois foys plus d'habitans qu'à présent ; la disette est telle que le pain qui valoit, il y a un mois, cinq solz, vault à present vingt solz et augmente de prix tous les jours. »

Acte d'assemblée en date du 23 octobre 1630, ms. Mégret-Duboudray. Une analyse de cet acte a été publiée dans la *Province du Maine*, n° du 13 septembre 1845.

inférieur à celui qui avait été précédemment constaté, du moins au dire des recenseurs, mais nous les soupçonnons d'avoir exagéré la différence.

Les notables, qui n'avaient pas quitté leurs demeures, se réunirent, le 23 octobre, devant Christophe Philippe, lieutenant-général de la cité, et, avec son assentiment, prirent des mesures énergiques. La contagion s'était particulièrement développée dans le quartier de la ville qui se nomme le Gautret, on le déclara contaminé. Ceux qui y résidaient, eurent défense d'en sortir ; des limites leur furent assignées qu'il ne devaient pas franchir, et deux commissaires furent chargés d'y veiller. Deux hommes salariés s'engagèrent à donner leurs soins aux malades, et ces infirmiers n'avaient pas même la permission de communiquer avec leurs épouses. Pour isoler ceux que le mal atteignait, on leur construisit hors de la ville, près de la chapelle consacrée à saint Sébastien, des loges où ils durent se retirer (1). En cas de décès, ils étaient inhumés près de la même chapelle (2). Le curé, Georges Vaydie, fut invité à pourvoir d'un aumônier cet hôpital improvisé. Comme les aumônes distribuées à la porte de l'abbaye attiraient nombre d'indigents étrangers dont la présence ne pouvait qu'être nuisible, il leur fut

(1) Ces constructions sont mentionnées dans un aveu rendu pour la Roche, (la Grande Roche) par Pierre Marin, chevalier, seigneur de Montmarin, à Louis-Joseph de Vendôme, seigneur de Saint-Calais, le 27 septembre 1681. « Me Marin Godet, Antoine Aubier... me doivent 25 s. 6 d. de cens et rente pour leur terre et pré appelé le Poullier, situé au-dessous de la métairie de la Roche, ès quelles choses y avoit autrefois un bâtiment composé de trois chambres, lesquelles ont été démolies et abattues, attendu qu'elles avoient servi de *Sanitas* pour y loger les pestiférés, contenant, le tout, trois arpens vingt cordes, joignant d'un costé à une ruelle à aller dud. lieu de la Roche au moulin Baron, d'un bout, par bas, à la vieille rivière, d'autre bout, par le haut, au chemin de Saint-Calais à Vic. » Ms. Mégret-Ducoudray.

(2) « Georges Barbereau prope capellæ Sancti Sebastiani de eadem contagione obiit. » État civil de Saint-Calais. Cf. acte d'assemblée précité, dans *Province du Maine*.

interdit de s'y présenter, sous peine d'être fustigés et attachés au carcan. On pria l'abbé de faire désormais porter ses secours à domicile.

Ces mesures étaient fort sages, mais où l'on dépassa la mesure, ce fut en autorisant les hommes valides à repousser à coup de gaule, voire à coups d'arquebuse les malades qui essaieraient de sortir de leur lazaret, et les mendiants qui tenteraient de pénétrer dans la ville.

Toutes ces précautions, prudentes ou barbares, ne réussirent pas à conjurer la contagion (1). Reconnaissant alors leur impuissance, les paroissiens se tournèrent vers Dieu et le conjurèrent de les préserver du fléau. Leur prière fut entendue, et, comme témoignage de leur reconnaissance, une procession solennelle du Très-Saint-Sacrement fut établie qui, depuis, n'a jamais cessé d'avoir lieu le premier dimanche du mois de septembre.

Il était d'autant plus naturel à la piété des fidèles de s'affirmer sous cette forme, que, soixante-dix ans environ auparavant, et au commencement des troubles suscités par les Réformés, une association s'était formée dans l'église Notre-Dame de Saint-Calais, pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ caché sous les voiles eucharistiques. Puis, comme il arrive souvent, une fois les fondateurs disparus, le zèle s'était attiédi et la confrérie périclitait. Nous verrons plus loin comment elle fut réorganisée, ainsi que celle de Saint-Sébastien, par le curé de la paroisse, Georges Vaydie (2).

L. FROGER.

(A suivre.)

(1) Dans un acte d'assemblée du 2 octobre 1631, Louis Chaslot est chargé d'enlever les corps morts, des maisons infectées ; on lui fait « défense d'enlever aucuns meubles... de hanter avec le monde, même avec sa femme. Les conseillers des hopitaux de la Maladrerie et Hostel-Dieu lui delivreront huit livres par mois. » Ms. Mégret-Ducoudray.

(2) Il avait pour vicaires, en 1643, Jean Busson, Jacques Advisard et Thomas Legac.

ESSAI
D'ICONOGRAPHIE MANCELLE

III. SAVANTS, LITTÉRATEURS ET ARTISTES

Personnages divers.

Après le clergé et la noblesse, ces deux premiers ordres de l'ancienne société, nous arrivons au groupe nombreux des hommes éminents qui se sont plus particulièrement distingués dans la magistrature, l'administration, les lettres, les sciences et les arts. Là encore, quelle longue liste à dresser ! Et cependant nous ne connaissons pas tous leurs portraits.

Pour ne citer qu'un exemple, Pyrard de Laval a rendu son nom célèbre par ses voyages et les relations qu'il en a laissées : ses traits ne nous ont pas été conservés. Il en est de même de plusieurs autres de nos compatriotes connus par leurs travaux ou leurs services pendant les trois siècles qui ont précédé le notre.

LE ROUILLÉ (Guillaume), jurisconsulte, lieutenant-général de Beaumont et de Fresnay, né à Montsort en 1494, mort vers 1550.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

PARÉ (Ambroise), chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III, né à Bourg-Hersent près Laval en 1509, mort à Paris en 1590.

In-8°, titre de la *Médecine curative des plaies*, 1555.

In-4°, de profil à droite, dans un médaillon orné. A. P. anno aetatis 45, 1561.

In-4°, par Étienne de Lasne, 1582, à l'âge de 72 ans.

In-4°, par J. Horbeck, 1585, à l'âge de 75 ans.

In-4°, par J. Gaultier.

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée*.

In-12, mi-corps la main sur une tête de mort, devant lui des instruments de chirurgie, 1670.

In-4°, buste de face Ficquet sc. Pinx. W. coll. Odieuvre.

In-fol. lith. de Robert Fleury.

A la mine de plomb, publié dans la *Biographie universelle* de Michaud.

In-4°, buste dans un médaillon, par Ravenet, d'après Humbelot.

Par Couché, dans les *Fastes de la nation française*.

In-4°, buste de face, lith. Chrétien del.

In-4°, buste dirigé à droite, par Lanta 1834, lith. de Frey.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Dequevauvillier, publié par Blaisot.

In-4°, en pied, C. Jacquand del. Leclère sc.

In-8°, buste de face, lithographie, Forestier sc. Tardieu dir.

In-8°, buste dirigé à droite, Durupt pinx., E. Conquy sc.

In-8°, buste de face, lithographie, Decamps del.

In-8°, buste de face, Pelletier del., lith. de Duperray.

In-8°, buste de profil à gauche, Pelletier, del., lith. de Duperray.

In-8°, buste de face, au trait. N. pinx., Landon dir.

In-16, buste dirigé à gauche au trait, non signé, dans un ovale.

In-4°, en pied, par Coste.

Buste de face par Perot.

Buste de profil à droite, Delafond sc.

Autre portrait par Piquet.

In-fol., statue en bronze à Laval, B. Marc del. et lith., imp. Lemercier.

In-8°, id., par Hipp. Beauvais, 1840.

In-4°, id., *Magasin pittoresque* janvier 1841, p. 13.

Statue en plâtre (assis), par M. Varnier.

In-4°, en long. Scène dans *L'Artiste*, salon de 1853, L. Matout pinx. Alp. Leroy sc.

Charles IX et Ambroise Paré, tableau par M. Hamman, reproduction.

Paré mourant, faisant sa dernière leçon d'anatomie, dans la *Médecine de la famille*, 6 décembre 1881.

Ambroise Paré faisant dans son laboratoire les premières recherches sur la composition du sang. Non signé.

DENISOT (Nicolas), poète et peintre, surnommé le comte d'Alsinois, né au Mans en 1515 mort à Paris en 1559.

In-8°, buste de face par Pelletier, lith. Monnoyer.

Buste dirigé à droite, sur une carte de la Sarthe, gravé par P. Devilliers, dressé par Vuillemin, écrit par Isidore. Portrait fantaisiste.

PILON (Germain), d'une famille originaire du Maine, né à Paris en 1515, mort dans la même ville en 1590.

Dans la *Chronologie Collée*, par Léonard Gaultier.

In-4°, buste de face par Porreau, collection Vignères.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Monnoyer,

In-8°, buste dirigé à droite, lith. Duperray.

BELON (Pierre), naturaliste, né à La Soultière, près Cerans en 1517, assassiné au bois de Boulogne en 1564.

Buste dirigé à droite, non signé, à l'âge de 36 ans, gravure sur bois publiée en tête de son ouvrage « *Histoire de la nature.*

Tel fut Garnier, qui malgré l'Ignorance
Sçut mettre en vogue à la fleur de ses ans
La douce Lyre et les tragiques chants
Et ramena les neufs Muses en France.

Atlas des Œuvres [illegible] de Ronsard [illegible] par [illegible]
M. Leon Seché. Paris, 1896. Lvol. in-4

Le même reproduit sur une brochure éditée lors de l'inauguration de son monument au Mans.

Tête dans un médaillon rond, dirigée à droite, non signée, dans « *Opus chronographicum orbis universi* ».

Dans la *Chronologie Collée*, par Léonard Gaultier.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé, à la sanguine.

In-4°, par Blanchon.

In-8°, buste dirigé à gauche, entouré d'attributs, dessiné par H. B. d'après un portrait fait en 1555, par Pierre Wœrriot, lith. d'Ambroise Jobard à Dijon.

In-8°, buste dirigé à gauche, lith. et dessiné par Amb. Tardieu d'après le portrait du *Voyage dans le Levant*.

In-12, buste dirigé à droite, non signé, gravure sur cuivre ancienne, dans le bas, *Belon né en 1530, mort en 1577*.

In-8°, en pied, assis, dans la *Revue littéraire du Maine*.

Reproduction de la statue de Ch. Filleul, au Mans, dans *La Sarthe* et la *Science illustrée* du 14 février 1888.

Reproduction de la statue de Mlle Anaïs Fleuriot à Foulletourte dans *La Sarthe* du 14 juin 1891 et dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 7e année, t. IV, n° 3.

CORMIER (Thomas), conseiller de l'Échiquier d'Alençon, né à Domfront en Passais vers 1523, mort en 1600.

In-12, gravé vers 1560.

RONSARD (Pierre), poëte né à Couture au château de la Poissonnière le 11 septembre 1524, mort à Tours le 27 décembre 1585.

Ini-12, titre de la Franciade, 1587.

In-4°, en tête de *la seconde responce de F. de la Baronie*, 1563. Vieillard assis dans un fauteuil près d'une cheminée, au-dessus M. P. de Ronsard.

Buste dirigé à droite, en haut du frontispice de Léonard Gaultier, 1609.

In-4°, de profil à droite, tête laurée, environ 30 ans, sous

un portique, autour de l'hémicycle : *Petrus Ronsardus Vindionnenses poe. gall.* (1).

In-4°, buste dirigé à droite, médaillon ovale, par Léonard Gaultier.

In-4°, à droite d'un titre gravé par Léonard Gaultier, pour *Les Marguerites poëtiques*, Lyon 1613, en pied, couronné de laurier, cuirasse et manteau à la Romaine.

Gravure sur cuivre du XVIe siècle, de profil à droite, couronné de lauriers, manteau romain, cadre ovale avec cette devise, *Et myrto et lauro.* — Au-dessous P. de Ronsard, prince des poètes français, mort en 1585, style de Jaspar Isac.

Le même reproduit sur acier par les soins de M. Blanchemain.

In-24, Azelt sc. 1680.

De profil à droite par Cl. Mellan dans un médaillon ovale, 1592. Au-dessous des vers.

In-8°, couronné par deux poètes, par Mellan.

In-4°, avec le portrait de sa maîtresse, par Mellan.

In-8°, buste de profil à gauche, Cl. Mellan del. Gaucher sc.

In-8°, par Daumont.

In-8°, buste de profil à droite, couronné, dans un médaillon ovale L. pinx., A. D. sc. Collection Odieuvre.

In-4°, buste de profil à droite, par Edme de Boulonois.

Par Michel Lasne.

Dans la *Chronologie Collée*, par Léonard Gaultier.

In-8°, par Desrochers.

In-8°, par T. de Bry.

In-12, de profil à gauche dans un médaillon ovale encadré, non signé.

(1) C'est ce portrait, récemment publié par M. Léon Séché dans les *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, que nous donnons ci-contre. Nous prions M. Séché qui a eu l'extrême obligeance de nous communiquer ce cliché, ainsi que celui du portrait du cardinal du Bellay, de recevoir l'expression de tous nos remerciements.

In-8°, de profil à gauche, buste couronné dans un médaillon ovale non signé, ΩΣ ΕΜΑΝΗΝ-ΩΣ ΙΔΟΝ.

In-4°, buste de profil à gauche dans un médaillon ovale, costume romain, non signé.

In-4°, buste de profil à droite, costume de romain, non signé.

In-4°, A. D. sc., avec le cartouche de Babel.

In-4°, buste dirigé à gauche, lith. Delpech.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, par Cook.

In-8°, en pied, de face, Bouternek del. Delaistre sc., dans *Le Plutarque français*.

In-8°, buste de profil à droite, au trait, non signé. *Histoire de France*, t. 38, p. 553.

In-8°, buste de profil à gauche, par Julien, d'après Léonard Gaultier, lith. de Lemercier.

In-8°, buste de profil à droite, gr. par Hopwod, d'après Léonard Gaultier.

In-8°, par Delaunay.

Buste de profil à droite dans la *Revue historique du Maine*, t. V, p. 375.

In-18, gravure sur bois, non signé.

Buste dirigé à droite, Couché del. Neville sc. [*France pittoresque*].

Buste de profil à gauche, non signé, dans la *Chanson française*, 9 novembre 1876.

Buste de profil à gauche, sur une carte de Loir-et-Cher, gravé par Villeroy, dressé par Vuillemin.

In-8°, par Staal, 1879.

Buste de profil à droite, non signé, fac-simile d'un dessin inédit de la collection de M. Prosper Blanchemin, dans *La Mosaïque*.

Statue de Ronsard, érigée à Vendôme en 1872, dans *La Mosaïque*.

BAIF DE LA NEUVILLE (Jean-Antoine), poète, né à Venise en 1535, pendant que son père originaire de Verneuil-le-Chétif, y était ambassadeur. Mort à Paris en 1589.

In-4°, par Th. de Bry.

In-12, par N. d'après Guillaume Taboutin.

In-12, de profil à droite, par Feart.

In-12, de profil, Gaucher, del. et sc.

Dans la *Chronologie Collée*, par Léonard Gaultier.

« Janus Antonius Baïfius poeta gallus ». In-24, de profil à gauche, non signé.

GARNIER (Robert), lieutenant-criminel du Mans, puis conseiller au grand conseil, poëte tragique né à La Ferté-Bernard en 1534, mort en 1590.

In-12, par Léonard Gaultier.

Dans la *Chronologie Collée*, par Léonard Gaultier.

In-8°, en robe en fraise, N. à Paris.

In-8°, couronné de lauriers, par J. C. de Mallery d'après Rabel.

In-8°, par Michel Lasne.

In-8°, buste dirigé à droite dans un encadrement orné d'attributs par Desrochers (1).

In-8°, buste dirigé à gauche par Desrochers.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

CHOPPIN (René), avocat au parlement de Paris, né au Bailleul en 1537, mort à Paris en 1606.

In-fol. mi-corps par Flippart, d'après Jannet.

In-fol. par Th. de Leu 1597.

GAULTIER (Jérome), sieur des Cogners, juge général civil, criminel et de police de la ville de Laval, né à Laval

(1) Les attributs qui encadrent ce portrait, n'ont pu être reproduits dans la gravure ci-jointe.

C. S. Gaucher del et inc ex Bibliotheca Regia.

en 1553, mort à Nantes en 1586, pendu par ordre du duc de Merceur.

Buste de face, reproduction d'un portrait, dans le *Bulletin historique de la Mayenne*, 3me trimestre 1889.

VIGNOLLES (Jean de), lieutenant particulier de la sénéchaussée du Maine en 1550.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

MONTREUX (Nicolas de), dit Olenix du Mont-Sacré, poëte, né dans le Maine vers 1561, mort en 1608.

In-12, par Rabel 1579.

In-12, buste dirigé à gauche, non signé, au verso du titre du « *Second livre des bergeries de Juliette* ». Paris, Gilles Beys 1587.

FOUREAU (François), seigneur de l'Arche, écuyer, valet de chambre de Henri IV. Né à Laval, mort en 1621.

Buste de face, reproduction d'un portrait dans le *Bulletin historique de la Mayenne*, 3e trimestre 1889.

RIVAULT DE FLURANCE (David), précepteur de Louis XIII, littérateur et mathématicien, né à Laval vers 1571 mort à Tours en 1616.

In-8, buste de face par Pelletier, lith. Duperray.

BOUVARD (Charles), médecin de Louis XIII, né à Montoire en 1572, mort à Paris en 1658.

In-fol, par Henriquez.

LA MOTHE LE VAYER (François de), jurisconsulte, né à Paris en 1588, mort dans la même ville en 1672, fils de Félix Le Vayer de La Mothe, né au Mans en 1547.

In-fol. par Lubin.

In-4°, buste de face dans un octogone, Cl. Mellan del. et sc. 1648.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Nanteuil 1661 (1).

In-4°, buste dirigé à gauche, par Miger 1671.

In-fol. par L. Sprinx, 1663.

In-12, buste dirigé à gauche, par Cossin d'après Nanteuil, en tête de ses œuvres éditées chez Louis Billain, Paris 1669.

In-fol. par Lubin 1699.

In-fol. par Nanteuil à l'âge de 86 ans.

In-8°, dans la collection Odieuvre.

In-8°, dirigé à gauche, chez Daumont.

In-4°, buste de face, chez Bligny.

In-8°, gravé par Meyer, 1761.

In-8°, buste dirigé à gauche, dans un entourage de Babel, Nanteuil del. Fessard sc.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Ficquet d'après Nanteuil.

Le même avec lanternes et livres.

In-8°, peint par Guillaume Kalf, dessiné par Eisen, gravé par Ficquet.

In-8°, par Desrochers.

In-18, par Delaunay, éd. Cazin, à l'eau-forte.

In-8°, buste dirigé à droite, lith. Delpech.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-4°, buste dirigé à droite, lith. par Bazin.

In-8°, buste dirigé à droite, Nanteuil del., Landon sc.

In-4°, buste dirigé à gauche, gravé à l'école de gravure de Bruxelles, dans la galerie de Versailles.

A la mine de plomb, dans la *Biographie universelle* de Michaud.

Mi-corps dirigé à droite, par Pottin, Gerard sc. *Musée des familles*, novembre 1857.

BIGNON (Jérome), avocat-général au parlement de Paris, né à Paris en 1590, mort dans la même ville en 1658, fils de

(1) Reproduit dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. V. p. 32.

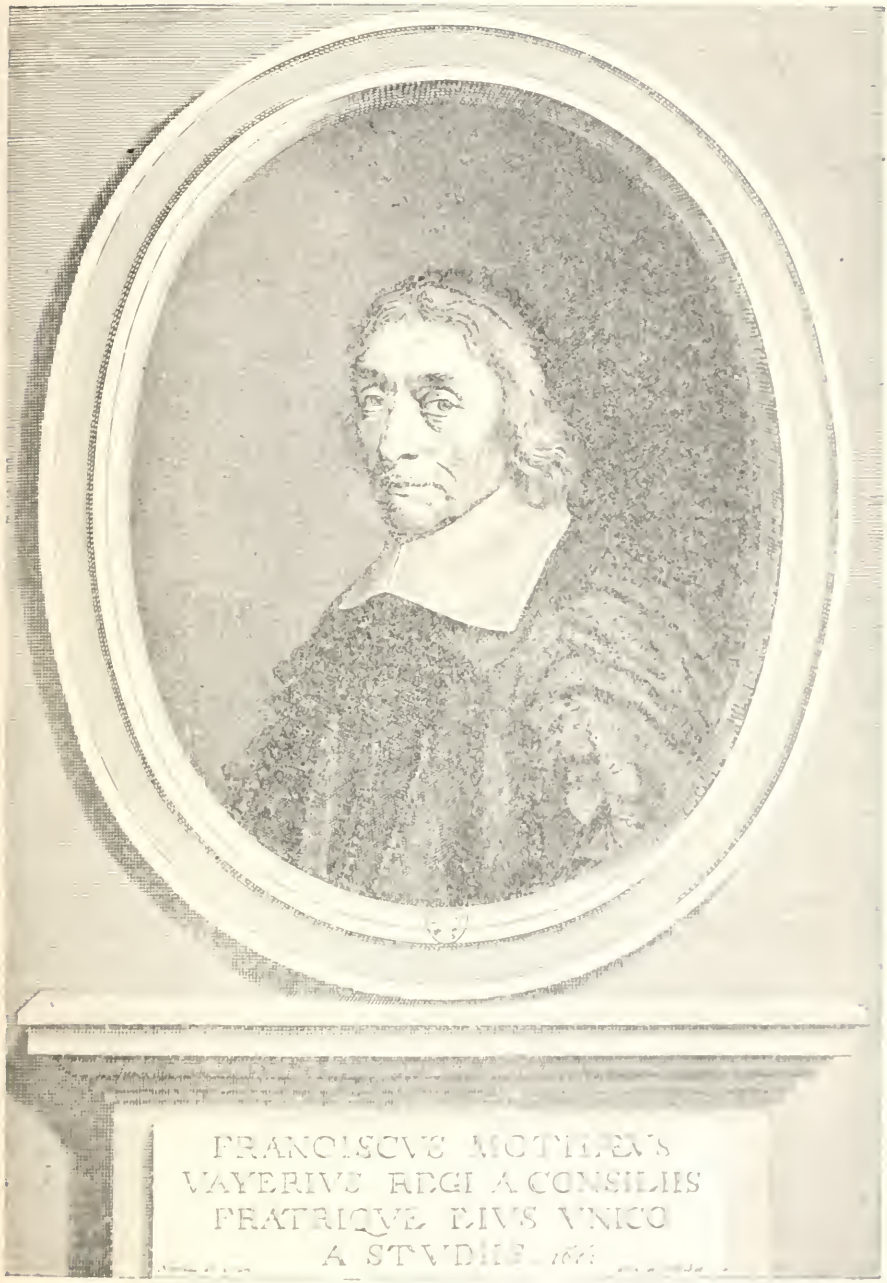
FRANCISCVS MOTHEVS
VAYERIVS REGI A CONSILIIS
FRATRIQVE EIVS VNICO
A STVDIIS

MARIN. CVRAVS DE LA CHAMBRE REGI A SANCT. CONSIL. ET MEDICVS ORDINARIVS

Roland Bignon, avocat au parlement de Paris né à Saint-Denis d'Anjon en 1558.

In-fol. Lochon sc. 1644.

In-fol. par Poilly d'après Ph. de Champagne 1664.

In-fol. Masson sc. 1686.

In-fol. buste dirigé à gauche, par Van Schuppen 1695.

In-4°, par Larmessin.

In-fol. dans *Les hommes illustres français* de Perrault, publiés par Dezalière, 1696.

In-4°, dessiné et gravé par Lochon.

In-8°, buste dirigé à droite, Coysevox inv. C. Dupuis del. et sc.

CUREAU DE LA CHAMBRE (MARIN), médecin de Louis XIII, membre de l'Académie française, né au Mans en 1594, mort à Paris en 1669.

In-fol. buste dirigé à droite, armes dans le bas, par Nanteuil (1).

In-fol. buste dirigé à gauche, dans un médaillon ovale, non signé.

In-4°, buste dans un médaillon ovale encadré, par Ant. Masson d'après Mignard 1655.

Le même, deuxième état, avec le nom de Desrochers.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Duperray.

BODEREAU (JULIEN), avocat, jurisconsulte, né au Mans en 1599, mort dans la même ville en 1662.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

LE GRAS (FRANÇOIS), sieur du Luart, conseiller au grand conseil.

In-fol. par Humbelot.

(1) Reproduit dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. II, p. 281

HARDY (Sébastien), receveur des aides et tailles du Mans, conseiller à la Chambre des Comptes.

In-4°, buste dirigé à gauche, armes dans le bas, Act. 74. Michel Lasne del. et sc.

ALTON (Mathurin), chirurgien, né dans le Maine, mort en 1643.

In-4°, mi-corps dirigé à droite, par G. Rousselet.

REGNAULDIN (Claude), sieur de Bereu, procureur-général au grand Conseil, né à Vallon, mort en 1673.

In-fol. buste de face, Michel Lasne del. et sc. 1649.

Le même, 1657.

In-fol. buste dirigé à droite, armes dans le bas, « Nanteuil del. et sc. ad vivum faciebat 1658 ».

Le même, 1661.

Le même, « fecit anno 1657, restauravit 1663 ».

In-fol. buste dirigé à droite, « Nanteuil ad vivum faciebat 1667 ».

In-fol. par Fournier, d'après Nanteuil.

In-fol. par Oudet, d'après Nanteuil.

In-4°, par Langot.

In-8°, buste dirigé à droite, Moncornet, ex.

DENIS MARIN, seigneur de la Trousserie et de la Tuaudière, conseiller d'État, puis intendant des finances en 1655, né à Auxonne en 1601, mort en 1678.

In-fol. buste de face, armes dans le bas, Dieu pinx. Nanteuil sc., dans *La Collection des hommes illustres, du siècle de Louis XIV.*

In-8°, le même reproduit dans la revue *Perche et Percherons* (1).

(1) Nous adressons tous nos remerciements, à M. l'abbé Blanchard et à M. l'abbé Chambois, qui ont bien voulu nous en communiquer le cliché.

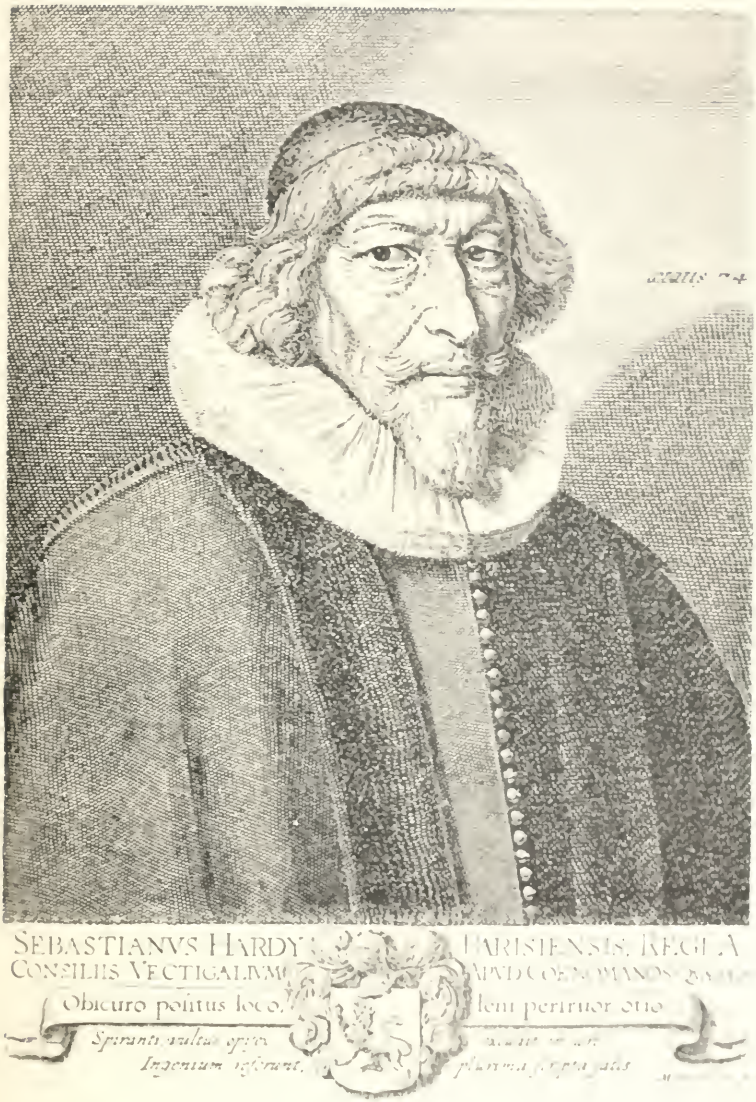
SEBASTIANVS HARDY
CONSILIIS VECTIGALIVM
Obscuro positus loco.
Spirantes vultus opus
Ingenium ostendunt.

ROLAND FRÉART DE CHAMBRAY

Vivere non alio vellet, dum spirat amico,
alioque medico nollet ægrotus mori.

Pucart Rom^m fecit donat suae *Sculpsit*

CHARMOIS (Martin de), directeur de l'académie royale de peinture et de sculpture, conseiller d'état, né au Mans en 1605, mort en 1661.

In-fol. mi-corps dirigé à droite, par Simonneau d'après Bourdon 1706.

FRÉART DE CHAMBRAY (Roland), architecte, né au Mans en 1608, mort dans la même ville en 1676.

In-fol. buste de face dans un médaillon ovale entouré d'ornements, Tournier sc. Frontispice du *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne*, Paris, 1650.

In-4°, buste dirigé à gauche, dans un médaillon ovale entouré d'ornements, non signé.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

BLONDEAU (Claude), avocat au siège présidial du Mans, né au Mans, mort dans la même ville en 1680.

In-fol. buste dirigé à droite, dans un médaillon ovale, armes dans le bas. « Nanteuil ad vivum faciebat 1653 ».

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

SCARRON (Paul), littérateur, chanoine de l'Église du Mans, né à Paris en 1611 mort dans la même ville en 1660.

In-4°, buste de face par Daret.

Le même par Daret, Ingouf junior sc.

In-8°, buste de face, à Paris chez Daumont.

In-4°, par La Belle, le dos tourné, dans le *Parnasse ridicule*, 1649.

In-8°, buste dirigé à gauche, par A. S. d'après Boyzot, collection Odieuvre.

In-8°, par Desrochers.

Médaillon dans le *Parnasse français*, par Crespy.

In-8°, buste dans un médaillon par Le Mire.

In-12, mi-corps, dirigé à droite, par J. Adam.

In-4°, buste de face, F. Bonneville sc.

In-4°, par Lejeune, collection Vignères.

In-8°, à l'eau-forte, par Lefebvre jeune.

In-8°, buste de face, Dessenne del. Bertonnier sc.

In-8°, par Schmidt.

In-18, par Duponchel.

In-12, buste de profil à droite, gravé par Chapuis, édition Cazin.

In-12, par Duporchet.

In-4°, buste de face, Deveria del., Couché fils dir., Lejeune aisné sc.

In-8°, buste dirigé à gauche, au trait, Boizot del. Landon dir.

Buste de profil à gauche, non signé, dans un petit médaillon rond.

Autre portrait, par le Barbier.

A la mine de plomb, dans la *Biographie universelle* de Michaud.

SCARRON (Mme).

In-18, ovale, par Ceroni, d'après Petitot.

HAMON DE LA TOUCHE (Jean), médecin, né à Brûlon vers 1614, mort le 22 février 1683.

In-8°, buste dirigé à gauche, dans un encadrement, à Paris, chez Crespy.

VILLEDIEU (Marie-Catherine-Hortense Desjardins de), romancière et poëte, née à Saint-Rémy-du-Plain en 1623, morte en 1692.

In-8°, par Desrochers.

In-8°, buste dirigé à droite, par Bonneville.

In-4°, buste dirigé à droite, non signé, collection Vignères.

In-8°, buste dirigé à droite, lithographie dans l'*Asmodée cénoman.*

Mi-corps dirigé à gauche, par Dumont. *Illustration des dames*, 26 avril 1868.

GANDIE-CHOUET (René), sieur de Mauni, conseiller au grand Conseil, né au Mans en 1620, mort en 1694.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

LOUIS DES MALICOTTES (Mathurin), avocat au siège présidial du Mans, né à Saint-Aignan, près Bonnétable.

In-8°, buste dirigé à droite, lith. Monnoyer.

MORIN (Louis), médecin, né au Mans en 1635, mort à Paris en 1715.

In fol. buste dirigé à gauche, par Picart le Romain, 1696.

TROUILLARD DE MONTFERRÉ (Pierre), historien, né au Mans, mort en 1666.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

LEPELETIER (Claude), ministre d'état, conseiller royal et contrôleur général des finances de France, mort en 1711 à 60 ans.

In-4°, buste dirigé à gauche, Haingelman del. et sc. 1683.

In-4°, buste dirigé à droite, Voyez l'aîné sc.

BONDONNET DE PARENCE (Antoine), avocat à la sénéchaussée et siège présidial du Mans. Né au Mans en 1662, mort dans la même ville en 1742.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lit. Monnoyer.

LE CORVAISIER DE COURTEILLES (Antoine), lieutenant-criminel, historien, né au Mans en 1688.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, buste dirigé à droite, héliog. Dujardin, reproduction d'un portrait appartenant à la Société d'agriculture

sciences et arts de la Sarthe, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXIX, p. 129.

VÉRON-DUVERGER (François-Louis), manufacturier, né au Mans vers 1694, mort dans la même ville en 1780.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

BOINARD (Jean), peintre, vivant au XVIIe siècle.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

TROUILLU (François), « charbonnier au pays du Maine, ayant une corne de bêher au milieu du front, travaillant sur les terres du Maréchal de Lavardin ».

In-fol. en pied, par Ganière.

« Pourtraict au vif de l'homme cornu découvert au pays du Maine », in-4°, non signé.

En pied, avec notice, dans le *Magasin pittoresque*, 1841, p. 396.

DALIBART (Thomas-François), naturaliste, né à Crannes en 1703, mort à Paris en 1779.

In-8°, buste de face par Pelletier, lith. Monnoyer.

BARBEU-DUBOURG (Jacques), médecin et naturaliste, né à Mayenne en 1709, mort à Peris en 1779.

In-8°, buste de face par Pelletier, lith. Monnoyer.

VÉRON DE FORBONNAIS (François), économiste et littérateur, né au Mans en 1722, mort à Paris en 1820.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

VERDIER (Jean), médecin, né à La Ferté-Bernard en 1735, mort à Paris en 1820.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche avec quatre médaillons dans les angles, représentant des sujets symboliques à la

médecine, par Dupin d'après Fessier, présenté à ses élèves, 1779.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, lith. Paul Petit et Cie, à Paris. *Encyclopédie biographique du XIXe siècle.*

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

MOUTONNET-CLAIRFONS (Julien-Jacques), littérateur né au Mans en 1740, mort à Paris en 1813.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, buste dirigé à droite par Pelletier, lith. Duperray, *Asmodée Cénoman.*

COUTELLE (Jean-Marie-Joseph), colonel, chef des aérostatiers en 1794, né au Mans en 1748, mort à Paris en 1835.

In-8°, buste de profil à droite, par Dutertre. *Expédition d'Égypte.*

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

Buste de profil à gauche, dans *Les Merveilles de la science* de Louis Figuier, t. II, p. 192.

DOIGNY-DUPONCEAU (René-François), poète tragique, né au Mans en 1749, mort dans la même ville en 1831.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

COTTEREAU (Jean), [dit CHOUAN], né à Saint-Berthevin près Laval en 1757, tué à la ferme de la Babinière en 1794.

In-8°, buste dirigé à gauche, lith. par Carrier, 1833.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, non signé, au trait, *Biographie universelle*, t. 61, p. 52.

In-4°, en pied, par Prud'homme.

DUTERTRE, ancien chirurgien de l'abbaye royale de Montmartre, docteur en médecine de l'École spéciale de Paris. Né à Teillé en 1758.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé.

MAULNY (Louis-Jean-Charles), naturaliste, né au Mans en 1758, mort dans la même ville en 1815.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

CAUVIN (Thomas), ancien oratorien, professeur, naturaliste, historien, né à Caen en 1762, mort au Mans en 1846.

In-4°, buste de face par Co.

LE BRETON (Jean-François), professeur de dessin, né à Bonchamp en 1762, mort à Paris en 1838.

In-8°, buste de face, Ch. Bouvier pinx. A Bouvier, sc.

CHAPPE D'AUTEROCHE (Jean), astronome de l'académie des sciences, né à Mauriac, Auvergne, en 1722, mort en Californie en 1769.

In-fol. buste dirigé à droite, par Tilliard, d'après Fredou.

In-8°, buste dirigé à droite au trait, Tilliard pinx. Landon dir.

CHAPPE (Claude), neveu du précédent, administrateur du télégraphe, né à Brûlon en 1763, mort à Paris en 1805.

In-fol. buste dirigé à droite, par A. de Farcy, lithographie Kæppelin, chez Rosselin.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Duperray.

A la mine de plomb, dans la *Biographie universelle*, de Michaud.

Tête de face dans un médaillon ovale, *Bon point scolaire.*

Buste dirigé à droite, par H. Meyer, *Journal illustré*, 6 mars 1892.

In-8°, buste de face, Rougeron-Vignerot sc., d'après le buste de Ch. Filleul. *Revue hist. et arch. du Maine*, 2e livr. 1er sem. 1892.

Son tombeau, lith. in-4°, de Kaeppelin.

Statue érigée à Paris en juillet 1893, dans *Le Petit Journal*, 15 juillet 1893 ; *La France illustrée*, 22 juillet 1893 ; *Le Monde illustré*, 22 juillet 1893 ; *L'Illustration*, 22 juillet 1893.

JUTEAU DU HOUX (Nicolas-Louis), commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Mans.

In-4°, buste de face dans un médaillon rond, non signé.

BOYER (Michel), professeur de rhétorique au collège du Mans, né à Tours en 1768, mort au Mans en 1858.

In-8°, buste dirigé à gauche, lithographie de Mlle Fromentière.

BUTET DE LA SARTHE (Pierre-Roland-François), directeur de l'École Polymatique, membre de plusieurs académies, né à Tuffé en 1769, mort à Paris en 1825.

In-fol. mi-corps dirigé à gauche, lith. de Villain d'après Barrois.

HARDOUIN-DUPARC (François-Julien), président au tribunal civil du Mans, né à Mamers en 1770, mort au Mans en 1858.

In-4°, buste dirigé à gauche, lithographie d'après un pastel de M. Suan, 1850. J. Granger, lith. au Mans, imp. chez Charpentier, à Nantes.

MOREAU (Jacques-Louis), médecin, né à Montfort en 1771, mort à Paris en 1826.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

In-4°, mi-corps, assis, dirigé vers la droite, lithographie non signée.

In-4°, mi-corps, dirigé à gauche, lithographie par Maurin.

ROUSSEAU (Guillaume-Charles), maréchal-de-camp.

baron de l'Empire, né à Mareil-en-Champagne en 1772, mort à Bourbon-Vendée en 1834.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Duperray.

DUGUÉ (Perrine), née à Thorigné-en-Charnie en 1779, assassinée en 1796 au milieu des landes de Blandouet, (Mayenne).

In-4°, en pied, image populaire par Godard, graveur à Alençon, reproduit dans la *Revue hist. et arch du Maine*, t. XXXV, p. 311

PESCHE (Julien-René), pharmacien, historien, littérateur, né à Souvigné-sur-Même en 1780, mort à Russey, Doubs.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

LEMAIRE (Joseph-Jean-François), chirurgien-dentiste, né à Mayenne en 1782, mort en 1834. Son portrait se trouve dans « *Le Dentiste des dames* », Paris 1812, in-18, et Paris 1818, in-12.

In-8°, buste dirigé à gauche, Lequeutre, del., H.-C. Muller, sc.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pigeot, 1838.

In-8°, par Hubert.

LIBOUR (Esprit-Aimé), artiste peintre, né à Laval en 1784, mort à Paris en 1846.

Buste de face, reproduction de son portrait par lui-même.

Reproduction de son buste par Rude, dans le *Bulletin historique de la Mayenne*, 2e semestre 1891.

LALANDE (Julien), vice-amiral en 1843, député du Finistère en 1841, né au Mans en 1787, mort en 1844.

In-fol. lithographie dans le *Panthéon des Illustrations française au XIXe siècle.*

Buste de face dans *L'Illustration* du 25 mai 1844.

JOLIVARD (André), peintre, né au Mans en 1787, mort à Paris en 1851.

In-4°, assis, tenant un album, lith. Duval, Lecamus pinx., Gigoux del.

NÉGRIER (François-Marie Casimir de), général, député du Nord en 1848, né au Mans en 1788, mort à Paris sur les barricades en 1848.

In-fol. mi-corps de face, lith. par Lordereau.

In-fol. mi-corps dirigé à gauche, lith. par Boulard.

In-4°, buste dirigé à droite, lith. par Ch. Vernier.

In-4°, buste dirigé à droite, lith., chez Rosselin.

In-4°, buste dirigé à gauche, non signé. *Le Voleur et le Cabinet de lecture réunis.*

In-8°, par Junca.

In-4°, buste dirigé à gauche, lith. par Llanta d'après Ducornet, collection Basset.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, lith. de A. Collette, collection Delarue.

Buste dirigé à droite, non signé, placard populaire in-fol., *Notice biographique et nécrologique sur le général Négrier*, Paris, Lacrampe.

Autre placard populaire, *Biographie des cinq généraux morts pour la patrie dans les journées de juin 1848*, le général Négrier au milieu, non signé, imp. Bonaventure.

Mi-corps de face, non signé dans *L'Illustration*, 1848.

Mi-corps dirigé à droite, dans l'*Almanach prophétique*, p. 179, 1848.

A. MAUTOUCHET.

(A suivre.)

UNE FAMILLE D'ARTISTES RURAUX

LES DIENIS DE FRESNAY

Au cours de nos recherches historiques dans les archives du pays, il nous a été donné, à plusieurs reprises, de relever des noms d'artistes, peintres et verriers, qui ont travaillé, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à Fresnay ou dans les environs.

La famille des Dienis mérite d'occuper une place spéciale parmi ces modestes artisans qui ont tant contribué, depuis la Renaissance, à la décoration de nos églises rurales. Nous sommes heureux de la faire connaître à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art dans le Maine.

Il paraît établi, pour l'honneur de Fresnay, que les Dienis étaient originaires de cette cité.

Malheureusement, on ne peut préciser à quelle école ils appartenaient ni où ils se sont formés.

Nous n'avons pas la prétention de donner ici une biographie, mais nous pouvons poser quelques jalons et produire quelques documents qui serviront, espérons-le, à compléter les recherches d'érudits plus privilégiés que nous.

Les noms des Dienis sont souvent cités dans les comptes des églises de Fresnay, d'Assé-le-Boisne et des paroisses voisines. Ils y sont désignés tantôt comme verriers, tantôt comme peintres.

L'art du peintre verrier, il est vrai, demande à la fois la science du dessinateur et celle du coloriste.

Peut-être la résurrection du nom fera-t-elle retrouver leurs œuvres et permettra-t-elle de leur attribuer des tableaux dont nous ignorons les auteurs. Le fait que les Dienis ont travaillé à Fresnay ou dans les environs, peut être une présomption en leur faveur dans des cas douteux.

Les verrières ou les objets d'art, désignés dans nos archives, n'existent plus, à part quelques tableaux, et les débris, s'il en reste, ne portent pas leur signature.

L'œuvre la plus importante, exécutée par F. Dienis dans notre pays, est, sans aucun doute, le tableau qui se trouve dans l'église de Sougé-le-Ganelon, au-dessus de l'autel de la chapelle N.-D. de Pitié.

Il est peint sur panneaux de bois et représente la mort de la Sainte Vierge, entourée des Apôtres.

Il a 1m 80 de largeur sur 0m 80 de hauteur, porte la date de 1584, en chiffres d'un caractère très pur, et le monogramme [F et D entrelacés] de François Dienis.

Ce tableau, échappé à bien des causes de destruction, a subi, en mars 1890, une retouche discrète et habile de la part de M. Renouard, dont l'éloge n'est plus à faire, sur l'initiative des autorités locales et avec le secours de la Commission départementale des monuments historiques (1).

La Sainte Vierge étendue sur son lit naviforme, surmonté d'un baldaquin, n'offre pas l'expression vulgaire de la souffrance ; on sent que ce n'est pas la mort d'une femme ordinaire que l'artiste a voulu représenter, mais celle de la mère de Dieu qui, à l'instant même, est enlevée au ciel par les anges.

Saint Jean étend la main droite bénissante sur la tête de la Vierge, dont il ramène le voile sur la poitrine ; saint Pierre,

(1) D'après M. Renouard, ce tableau aurait subi une première restauration depuis 1787, comme semblent l'indiquer l'emploi de jaune de chrome et la trace manifeste de deux pinceaux différents dans le dessin de certaines parties.

porte un cierge dans la main droite et un livre ouvert dans la main gauche. Un apôtre, assis au pied du lit, tient un encensoir doré, d'une forme élégante et rare, et appuie l'autre bras sur un livre fermé. Tous les personnages sont drapés dans des vêtements riches en couleurs : l'un d'eux présente le type juif très caractérisé.

Au sommet de l'angle droit se dessine, dans un ovale, un ex-voto représentant l'Assomption de la sainte Vierge, enlevée au ciel par quatre anges, au milieu des nuages. Là, comme dans beaucoup de tableaux du même genre, le donateur s'est fait représenter à genoux, tenant à la main une banderolle rouge ou phylactère, avec inscription.

L'ensemble du tableau est bien agencé ; l'artiste a su rendre la scène avec un vrai sentiment chrétien ; il a suivi les règles iconographiques de son temps. Nous pourrions même dire qu'il excelle dans l'art de draper ses personnages. Quant à l'expression de leurs physionomies, elle offre un peu de monotonie. Détail intéressant : la Vierge est figurée avec le costume des dames du temps d'Henri III, cheveux relevés sur le front, fraise et corsage serré à la taille.

En étudiant deux autres tableaux sur bois, qui se trouvent dans la chapelle sainte Anne du cimetière de Saint-Paul-le-Gaultier, il serait possible, par comparaison avec celui de l'église de Sougé, de les considérer aussi comme des productions locales, sorties du pinceau des Dienis.

L'un mesurant 1m 10 de hauteur sur 1m 72 de largeur, représente Jésus en croix, entouré de saint Jean, de la Sainte-Vierge et des saintes femmes.

Dans le panneau de gauche, apparaît saint François-d'Assise, en extase ; dans celui de droite saint René, en costume épiscopal, mitre en tête.

Comme le tableau de Sougé, ce groupe qui saisit le spectateur, est caractérisé par un sentiment religieux très profond.

A l'un des angles se voit un écusson, parti de Courtarvel,

« *d'azur au sautoir d'or, accompagné de seize lozanges de même, posés en fasce, au chef et à la pointe* » : parti de Ferré, *trois fers à cheval* ». Cet écusson nous fait connaître les donateurs du tableau : François de Courtarvel sieur des Loges, en Saint-Paul-le-Gaultier, et Renée de Ferré, sa femme. Ils vivaient à la fin du XVIe et dans la première partie du XVIIe siècle.

L'artiste a concentré toute son attention sur les deux personnages, du reste, assez bien traités, tandis que les saintes femmes, qui se trouvent au second plan, laissent à désirer.

Le second tableau, mesurant 0^m^ 90 de hauteur sur 1^m^ 74 de largeur, représente la mort de la Sainte Vierge, entourée du Collège apostolique, ayant à sa tête saint Pierre, vêtu en ecclésiastique du XVIIe siècle. Un des apôtres tient un livre ouvert et on lit sur la première page : *Ave, Maria, gratia...*

Le lit sur lequel repose la Sainte Vierge est supporté par quatre pieds ; des rideaux descendent d'un baldaquin et sont rangés de chaque côté du lit.

Un évêque mitré et couvert d'un manteau rouge se tient debout, en face de la scène.

Les notes dont nous faisons suivre cet article semblent établir, à l'honneur de la ville de Fresnay, que la famille Dienis à donné de véritables artistes, s'intitulant modestement peintres, verriers. De leurs mains on vit sortir des tableaux, des statues, et de nombreux travaux sur bois, rétables ou panneaux sculptés.

I

Extraits des comptes de fabrique de l'église Notre-Dame de Fresnay.

1563. — « A Maistre Françoys Dyenis, paincetre, pour avoir racoustré la croix de ladite église, a esté payé cinquante sols (1).

(1) Les huguenots avaient occupé pendant trois jours, en juillet 1562, la ville de Fresnay et pillé l'église Notre-Dame.

1568-1572. — « A Me Françoys Dienis, paintre, pour avoir rabillé l'une des vitres de ladite églize au chanseau devers la chappelle Sainte-Barbe, xv sols » (1).

1575. — « La vigille du jour et feste de Pentecoste mil v cent soixante et quinze, fut payé à Me Françoys Dyenis, paintre, pour avoir mys sept pieds et demy de vairre, à troys sols chascun pied et pour quatre losenges, trente et huict sols ».

« A Me Françoys Dienys pour deux portraicts du grand aultel par luy faict par l'ordonnance de M. le Bailly et des dits habitants, a esté payé trente sols » (2).

« Audit Dienys pour avoir racoustré et rapplacié les vittres de ladite église a esté payé quatre escus dix sols ».

1579-1580. — « A Me Françoys Dyenis, paintre, payé suivant l'ordonnance de messieurs les habitans dudit Fresnay, pour avoyr rafraischy et repainct l'image de Nostre-Dame et aultres causes mentionnées par ladite ordonnance, la somme de sept livres dix sols tournoys... »

« Audit Me Françoys Dyenis payé deux escus deux sols six deniers, pour avoyr mis et employé aux vittres de ladite église huict lozanges et relevé deux panneaulx relevés et fourny de plomb, et pour son sallaire d'avoir ce faict... ».

« Audit Me Françoys Dyenis pour avoyr faict les tableaux en painture et une fenestre servant au *sacre* estant en ladite église, ensemble la patte dorée servant à porter le *Corpus Domini*, avoyr payé suyvant l'ordonnance de messieurs les eschevins et habitans, troys escus et demy... »

« A Me Françoys Dyenis pour avoir racoustré les vittres de ladite église, payé cent sols tournoys... »

1597. — « Plus auroyt esté payé par ledit compteur à Michel Dienys, peintre, la somme de quatre escus, pour son

(1) Ce même compte mentionne à plusieurs reprises la femme de François Dienis qui achète des aubes à la fabrique.

(2) Le grand autel, endommagé par les huguenots, fut refait à cette époque.

sallaire d'avoyr mis deux panneaux de verre neuf à une des vittres de ladite église, et relevé deux panneaux en plom neuf... ».

1613-1615. — « Plus dix-huict livres dix sols payé tant à Michel qu'à Jacques les Dienis, peintres et vittriers, pour avoir entretenu les vittres de ladite église... »

II

Extrait des comptes de fabrique de l'église d'Assé-le-Boisne.

1583. — « A Me Michel Dienis, ymaiger à Fresnay, la somme de 16 l. 10 s. pour faire et fournir en l'église dud. Assé deux ymaiges en bosse estoffez de bonnes et vives couleurs, mesme les dorer où il appartiendra. L'ung diceulx ymaiges de sainct Estienne et l'aultre de sainct Sébastien pr lesquels... »

« A Me Julian Dienis pour avoir racoustré ung panneau de la vitre de la chapelle de monsieur de Serrant auquel panneau sont les armoyries dud. seigneur... 8 sols 6 deniers ».

« A Me Julian Dienis, vitrier, pour avoir racoustré un panneau de la vitre de la chapelle d'Assé auquel sont les armoyries de madame de Serrant, lequel était rompu..... 70 sols ».

« Item, auroist iceluy procureur par l'advis de monsieur de Serrant et de la plus saine partie des habitans faict paindre en la contretable du grand aultier l'histoire de la Résurrection de N.-S. Jésus-Christ, pourquoy il auroit payé à monsieur Dienis, painctre, demeurant à Fresnay, la somme de cinq écus... ».

1584. — Item, 15 l. 7 s. à Me Michel Dienis pour réparer et estoffer les ymaiges de sainte Anne et de sainte Catherine.

« Item, 50 s. à Me François Dienis pour avoir estoffé l'ymaige de la Madelaine et rafreschi et repainct le drap mortuayre de lad. église ».

1595-1596. — Onze écus à Dienis, peintre à Fresnay, pour avoir raccommodé les verrières de l'église.

1599. — « Le 8e jour de novembre 1599, Me Pierre Hémery, curé et procureur de l'église d'Assé, marchande au peintre de Fresnay pour racoustrer, faire une teste et estoffer l'ymaige saint André et puis fournir à lad. esglise ung ymaige de saint Sébastian de troys pieds et demi de haulteur bien estoffé avec un linge de coulleur dict bruny audavant dud. ymaige pour la somme de sept écus et demi, dépense de 15 s. pour faire led. accord. »

« Item. à Me Michel Dienis, pour réparation à la vitre de la chapelle sainte Catherine après qu'elle auroit esté rompue par ceux qui auroient vollé lad. esglise... 7 l. 15 s. »

1605. — « Michel Dienis, vitrier et peintre repare la vitre de la chapelle d'Assé, 57 s. »

1627. — « A Me Michel Dienis pour repeindre les images des saints et raccommoder les vitres, 27 l. »

P. MOULARD.

NOTES SUR DEUX VOLUMES RARES

DE LA BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

Ces deux volumes ont pour auteurs, l'un Pierre Corbelin, l'autre François Guyart, que Desportes et M. Hauréau ont d'ailleurs connus (1).

Le premier porte ce titre :

Petri Corbelini Cenomanensis Adagiales Flosculi.

Au-dessous la marque de l'imprimeur :

B. REMBOLT.

Puis : *Tetrastichon ad lectorem.*

Qui legis excusos ista sub imagine libros
Verum Rembolti dixeris esse typum :
Vendicat hãc aliquis ficto sibi nomine formã
Vera typo non est huic adhibenda fides.

Venũdant Parrhisiis a Claudio Cheuallo in vico diui Jacobi sub sole aureo : et sub intersignio sc̃ti Christofori : e regione collegii Cameracẽsis. Cu grã et privilegio.

Les mots en gothique et en italiques, sont imprimés en rouge.

L'ouvrage est de 1520.

(1) Pierre Corbelin, grammairien, né au Mans en 1480, fit ses études au collège de Navarre et y professa ensuite les belles lettres. Desportes et M. Hauréau citent de lui deux autres ouvrages : *De di[illegible]* et *De hæreticorum confutatis opinionibus libellus etc.*, Tolosæ, Maréchal, 1523, in-4°. — François Guyart, « manceau ». Desportes n'a pas connu le curieux volume que nous signalons ici, mais il attribue au même auteur cet autre ouvrage : *Tractatus præambulatorius in [illegible] calem*, Lugduni, 1513, in-4°.

C'est une plaquette in-8° de 72 pages, imprimée en caractères ronds.

C'Petri Corbeli-
ni Cenomanensis Adagia-
rum Flosculi.

Corbelin dédie son ouvrage à Jérôme de Hangest premier vicaire du cardinal Louis de Bourbon, à Geoffroy Suet abbé de Beaulieu, et à François Briand, docteur en droit. Quant au texte rien à en dire, il est médiocrement intéressant : c'est un dictionnaire de proverbes, dans le genre de celui d'Erasme.

Le deuxième volume, de François Guyart, a pour titre :

Termini magistri Francisci Guyart.

C'est une plaquette fort mince, imprimée en caractères gothiques et le texte est surchargé d'abréviations. Le livre est dedié à Alain de Thrane, archidiacre de l'Eglise du Mans (1).

La grande curiosité de ce volume c'est son titre que nous reproduisons. Au-dessous des mots du titre, un bois représentant la pluie, la neige, et la grêle, puis un arbre à trois branches : la première chargée de feuilles, la deuxième de fleurs, la troisième defruits, image allégorique du terme que la nature ne peut dépasser.

Le volume est de 1511. — Impressum Stephani, in-4° de 16 ff. goth. à 2 col.

J. CHAPPÉE.

(1) Alain de Trehanna, cf. dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, V, 265, 272, 278, 282.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison,

M. le général ZURLINDEN, C. ✠, ✪ 1, commandant en chef le 4e corps d'armée, au Mans,

a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de la *Société historique et archéologique du Maine*.

Le Conseil de la *Société* a admis en outre, comme membre titulaire :

M. LAMBELIN (Roger), capitaine de réserve à l'Etat-major général de l'Infanterie de marine, conseiller municipal de Paris, 15, rue Saint-Dominique, à Paris, et au logis du Ravay, par Louverné (Mayenne).

Comme membres associés :

MM. BORDEAUX (Albert), maire de Roussé-Fontaine, château de Brestels, par Bourg-le-Roi (Sarthe).

JALLOT (Achille), notaire à Sablé (Sarthe).

OLIVIER (l'abbé Gustave), curé-doyen de Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

RAULIN (Jules), avocat, membre de la Commission historique de la Mayenne, à Mayenne.

ROUX (Louis), notaire, rue des Minimes, 8, au Mans.

SAVARE (Joseph), chef d'escadron au 31e régiment d'artillerie, rue Erpell, 9, au Mans.

La Commission départementale pour la conservation des Monuments historiques, s'est réunie le 12 décembre à l'hôtel de la Préfecture au Mans, sous la présidence de M. le Préfet de la Sarthe.

Elle a arrêté ainsi qu'il suit le projet de répartition du crédit de 1500 francs, alloué par le Conseil général pour la conservation des monuments : Musée archéologique du Mans, 250 francs ; Eglise de Vivoin, 350 francs ; Acquisition et fouilles des ruines d'Oisseau, 900 francs.

Cette dernière subvention à laquelle s'ajoutent dès maintenant 450 francs de souscriptions réunies par la municipalité d'Oisseau et 100 francs souscrits au cours de la séance par des membres de la Commission, doit être affectée particulièrement à l'acquisition du théâtre qui semble l'édifice le plus intéressant de l'antique cité.

MM. Raoulx, architecte départemental, et Robert Triger, inspecteur de la Société française d'archéologie dans la Sarthe, ont été désignés pour suivre les fouilles au nom de la Commission.

Notre éminent confrère M. Léon de La Sicotière, sénateur de l'Orne, fondateur de la Société historique et archéologique de l'Orne et président de la Société d'histoire contemporaine, vient d'être élu membre correspondant de l'Institut, pour la section d'histoire, par l'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 15 décembre dernier.

Cette haute distinction, si bien méritée, a été accueillie avec la plus vive satisfaction par les érudits normands qui saluent depuis longtemps en M. de La Sicotière un de leurs maîtres les plus respectés, les plus compétents et les plus aimés.

Elle n'a pas causé moins de satisfaction parmi nous.

Depuis l'année 1837 où il prit, tout jeune encore, une part si active au Congrès scientifique du Mans, M. de La Sicotière s'est occupé maintes fois de notre histoire du Maine et lui a consacré d'intéressants travaux. Cette *Revue* a le grand honneur de le compter au nombre de ses collaborateurs les plus appréciés, et récemment il voulait bien honorer de sa présence la séance d'inauguration de la maison dite de la reine Bérengère, témoignant ainsi une fois de plus de ses bienveillantes sympathies pour ses amis du Mans.

La Société historique et archéologique du Maine est heureuse de joindre ses respectueuses et bien sincères félicitations à celles que M. de La Sicotière reçoit de toutes les Sociétés savantes de la région.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le chanoine Couanier de Launay, vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, membre associé de notre Société depuis de longues années, décédé il y a quelques semaines à Laval.

M. l'abbé Couanier de Launay, auteur d'une *Histoire de Laval* parue en 1856, a légué à la Bibliothèque de Laval tous ses documents, soit environ *cinquante* volumes, dont un grand nombre de recueils factices de pièces manuscrites ou imprimées. Cette précieuse collection, commencée vers 1820 par M. Duchemin de Villiers, à une époque où le champ était vaste et encore inexploré, a trait particulièrement au comté et à la ville de Laval. Ce sera désormais, grâce à la libéralité de M. le chanoine Couanier de Launay, une source abondante où tous les travailleurs du Maine seront admis à puiser.

La bibliothèque de notre Société qui s'accroît d'année en année, vient encore de s'enrichir de plusieurs ouvrages

d'une importance exceptionnelle, dus à la bienveillante sympathie de nos confrères :

C'est ainsi que depuis notre dernière chronique elle a reçu de M. le marquis de Rochambeau l'*Epigraphie et l'Iconographie du Vendômois* (Paris, Champion, 1894, 2 vol. grand in-8°), ouvrage illustré d'un grand nombre de gravures et dessins d'un vif intérêt ; de M. le marquis de Mailly, l'*Histoire de la Maison de Mailly*, par M. l'abbé Ledru ; de M. le duc des Cars, les *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV (1681-1712)*, publiés par M. le comte de Cosnac et M. Ed. Pontal (Paris, Hachette, 1882-1893), collection de *treize* volumes in-8°, très précieuse pour l'histoire générale du grand règne ; de M. le duc de la Trémouille, les *Fiefs de la vicomté de Thouars* (Niort, 1893, in-4°), et les trois premiers volumes de son magnifique ouvrage *Les La Trémouille pendant cinq siècles* (Nantes, Grimaud, in-4°) auquel le rôle considérable joué par la maison de la Trémouille dans l'histoire de France et l'érudition de l'auteur donnent une haute valeur.

Nous prions les généreux donateurs de recevoir l'expression de tous nos remerciements pour ces dons qui occuperont à bon droit une place d'honneur dans nos collections.

Le 23 décembre dernier, S. G. Mgr l'Evêque du Mans a béni la crypte de Saint Michel, située sous l'ancienne maison de Scarron, au Mans, et qui vient d'être transformée en chapelle, après avoir été l'objet d'une intelligente restauration due au zèle et à la persévérance de notre confrère M. l'abbé Henri Bruneau.

M. l'abbé Bruneau a présenté l'historique de la restauration du monument et rappelé les noms des artistes qui y ont pris part. Aux premiers rangs se placent MM. Auguste

Ricordeau, Renouard, Hucher et Bernier, membres de notre Société.

La ville d'Angers prépare pour l'année courante 1895 une exposition artistique où l'archéologie doit être représentée par une section spéciale.

Dès que la Commission d'organisation nous aura adressé le programme qu'elle veut bien nous annoncer, nous nous empresserons d'en faire connaître les principales dispositions à nos confrères, convaincu qu'ils tiendront à honneur de participer à cette exposition que les liens intimes qui ont uni de tout temps le Maine et l'Anjou rendront particulièrement intéressante pour notre province.

Le dernier volume des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (tome XXXIX, 1894) est entièrement consacré à une étude historique de M. F. Dumas, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée de Tours, sur *La Généralité de Tours au XVIIIe siècle, administration de l'intendant du Cluzel (1766-1783)*.

Le Maine étant compris avant la Révolution dans la généralité de Tours, notre histoire locale a beaucoup à prendre, au point de vue administratif, dans cet ouvrage qu'accompagne un beau portrait de François-Pierre du Cluzel. Il nous suffira de citer les titres des principaux chapitres qui pourraient fournir chacun le sujet d'une monographie intéressante : administration militaire ; industrie et commerce ; travaux publics ; agriculture ; justice et police ; régime municipal.

Le prochain Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 16 avril 1895, à 2 heures précises. Les travaux se poursuivront les 17, 18 et 19 avril. Aux termes d'une circulaire ministérielle en date du 15 décembre, les manuscrits doivent parvenir au Ministère (1er bureau du secrétariat et de la comptabilité) avant le 1er février, dernier délai.

Le 16 avril également, s'ouvrira la 19e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements : les demandes de cartes et de lettres de parcours doivent parvenir à la Direction des Beaux-Arts avant le 25 février.

Comme toujours le programme du Congrès des Sociétés savantes comporte un grand nombre de questions intéressantes, relatives à l'histoire, à la géographie, à l'archéologie, aux sciences économiques et sociales.

LES PRIMICES DE LA POESIE DV SIEVR DE BOVILLE

DEDIEES

A Monseigneur l'Illustrissime & Reuerendissime Euesque du Mans.

AV MANS.
Par HIERÔME OLIVIER, Imprimeur & Libraire, prés l'Eglise S. IVLIAN.

M. DC. XLVIII.

UN OUBLIÉ

P. DE BOUILLÉ

POÈTE MANCEAU DU XVIIe SIÈCLE

I

« Ansart n'a connu ni le nom, ni les œuvres de ce poète manceau. Nous avons vainement pour notre part cherché l'ouvrage qui nous était signalé sous ce titre : *Les principes de la poésie du sieur de Bouillé* ; Le Mans, 1647, in-12 ; et nous désespérons désormais de le découvrir sur les rayons de quelque bibliothèque (1) ».

« Un membre de l'illustre famille de Bouillé, qui habitait la paroisse d'Aubigné, fit imprimer au Mans, en 1647, un recueil de poésies sacrées qu'il dédia à Emerie-Marc de la Ferté, notre évêque (2) ».

Voilà ce que nous savions de P. de Bouillé.

C'était peu, et c'était peu exact (3). Le recueil a pour

(1) Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, 2e édit., in-12, 1867, II, p. 187.

(2) Dom P. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, VI, 199.

(3) Pesche et Desportes parlent aussi de P. de Bouillé, mais ils ne connaissent pas même le titre exact de son livre. (4) *Biographie et bibliographie du Maine et du départ. de la Sarthe*, Le Mans, in-8°, 1828. — Nous trouvons encore un mot sur P. de Bouillé dans *Recherches sur Mayet*, par M. Legeay.

titre : *Les prémices de la poésie du sieur de Bouillé* (1), et ce volume fut imprimé en 1648 (2). En outre, les renseignements fournis par Dom Piolin sont au moins incomplets. En particulier, la qualification de « poésies sacrées », donnée à l'ensemble de l'ouvrage, ne convient pas, dans la rigueur du terme, à toutes les compositions de P. de Bouillé.

Quant au lieu de naissance de ce dernier, Pesche et Desportes tiennent pour le Mans (3). M. Legeay (4), d'accord avec le savant bénédictin, le place à Aubigné-sur-Sarthe. D'après cette opinion, au moins plausible, notre poète appartiendrait à la famille des Bouillé-Champrond, en Aubigné (5). Admettons-le jusqu'à preuve du contraire.

Ce nonobstant, il n'est pas aisé d'identifier le poète avec les différents personnages dont le nom répond à P. de Bouillé (6). La famille de Bouillé est extrêmement touffue. Au commencement du XVIIe siècle des Bouillé se trouvaient répandus dans différentes localités du Maine. A cette époque,

(1) Les | prémices | de | la poésie | du sieur de | Bouillé | dédiées | à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évesque du Mans. Au Mans par Hiérôme Olivier, imprimeur et libraire, près l'Église S. Iulian. M.DC.XLVII. (Cabinet de M. Jules Chappée).

(2) En réalité le bon à tirer fut donné à deux fois, mais la même année. Lorsque ces poésies étaient prêtes à être livrées au public, monseigneur de la Ferté mourut. L'auteur composa alors une élégie et des épitaphes qu'il dédia à la mémoire de l'évêque défunt. Cet appendice porte en dernière page : « Imprimé au Mans, le 15 may 1648 ». Il y a du reste une pagination particulière aussi bien pour les rectos et les versos, que pour les feuilles d'imprimerie.

(3) *Biographie et Bibliographie, etc.* — Nous ignorons sur quoi ils fondent leur opinion.

(4) *Recherches sur Mayet,* 1852. — M. Legay s'appuie sur le ms. de la Crochardière.

(5) Cf. la généalogie des Bouillé-Champrond, en pièce justificative. — Les Bouillé étaient en possession du titre de noblesse depuis 1537. — Cf. abbé Chambois et P. de Farcy. *Recherches de la noblesse* de la généralité de Tours, en 1666, p. 118.

(6) Remarquons que l'auteur ne donne dans sa signature que la première lettre de son prénom. Néanmoins nous inclinons à croire que ce prénom était Pierre, que nous retrouvons souvent dans cette famille.

nous remarquons un Pierre de Bouillé de Créance, abbé de Tyronneau, en Saint-Aignan (1). Un autre P. de Bouillé habite à Chevaigné et y fait baptiser plusieurs enfants, à partir de 1625 (2). En 1621, Pierre de Bouillé, le même peut-être, écuyer, sieur de la Gilberdière, assiste son frère François, qui rend foi et hommage à cause de la chapelle de Saint-Georges, desservie au château d'Assé-le-Riboul (3). Quatorze ans plus tard nous retrouvons P. de Bouillé, sieur de la Gilberdière, dans un inventaire où il figure comme garde des meubles du château de Malicorne pour Marguerite de Baume, veuve de messire Henry de Beaumanoir, marquis de Lavardin, 1635 (4). Puis, en 1642, P. de Bouillé, de la Gilberdière, paie 400 l. à René de Bouillé, seigneur de Champrond (5). Enfin en 1640 avec Renée de Bouillé, sa femme, « il vend pour 500 l. à Jean Besnard sieur des Écottais, demeurant à Ballon, deux hommées de pré, en Saint-Mars-sous-Ballon (6) ».

Un troisième P. de Bouillé, écuyer, apparaît en 1646 comme chapelain des Guichardières (7). Celui-ci, semble-t-il, devient, le 5 septembre de la même année, curé de Chevaigné-sur-Sarthe, où il succède à Me Guy Moreau (8).

Nous pensons que c'est notre poète.

Voici pourquoi.

L'hypothèse de la naissance de ce dernier à Aubigné exclut l'abbé commendataire de Tyronneau, qui appartient aux Bouillé-Créance. D'un autre côté, il est difficile de faire honneur du recueil publié en 1648 à Pierre de Bouillé

(1) En 1614. — Cf. Cauvin *Arm.*

(2) Comm. par M. l'abbé Coulard.

(3) Arch. de la Sarthe, E 46, p. 41.

(4) Inv. Cf. *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XVIII, p. 174. — H. Chardon, *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière*.

(5) Mss. Esnault.

(6) Mss. Esnault.

(7) Arch. de la Sarthe.

(8) Comm. par M. le curé de Chevaigné et de Saint-Jean-l'Asse.

seigneur de la Gilberdière, marié à Renée de Bouillé. L'auteur est un jeune homme. Le titre lui-même du volume nous l'insinue, et le contenu ne permet guère d'en douter. Les sujets traités, le tour d'esprit, certaines expressions, et des allusions nous font même croire que le poète est un prêtre, au moins un clerc. Il est très vraisemblable, qu'il fut ordonné par monseigneur de la Ferté. N'écrit-il pas qu'il « attend des mains sacrées » de l'évêque « un très-auguste caractère » (1) ? L'année suivante, dans l'effusion de sa douleur causée par la mort du prélat, et de sa reconnaissance, sans doute, d'avoir reçu de lui la prêtrise, il s'écrie :

« Mon aymable Emery, que ne vous doy-je point (2) ?

En retour de tant de bienfaits il lui donnera au moins des pleurs,

« Que le devoir prescrit et qu'un *Oingt* frais demande (3).

Si par *oingt frais* l'auteur n'entend pas désigner l'embaumement du corps de l'évêque défunt ; — sens qui me paraît forcé — il est permis de voir là une allusion à sa propre ordination. Cette supposition cadre du reste parfaitement avec l'âge du curé de Chevaigné, nommé en 1646, et mort en possession de son bénéfice, en 1651, dans sa vingt-huitième année (4). Selon la coutume de ce temps, il fut souvent parrain des enfants de sa paroisse. Une de ses parentes, Louise de Bouillé, était au moins une fois, en même temps,

(1) Préface.
(2) Stances. App., 6.
(3) Stances. App., 6.
(4) Ce curé serait un parent, peut-être un neveu, de P. de Bouillé, sieur de la Gilberdière et seigneur de Chevaigné. Il pourrait encore être l'un de ses fils ; mais alors, il ne serait plus né à Aubigné ; et le curé d'Aubigné ne serait pas le poète, ou bien enfin le poète ne serait pas né à Aubigné.

marraine (1). Le 27 avril 1650, « Me Pierre de Bouillé, curé de Chevaigné », baptisait dans l'église de Crissé, près de Sillé, « Louis, fils de Gilles de Cirard, écuyer, et de damoiselle Renée de Maillé (2) ».

Ce curé était, dit-on, très aimé de ses paroissiens. S'il faut en croire une curieuse épitaphe, élevée sur son tombeau dans l'église de Chevaigné, il méritait cette affection et les regrets dont sa mort fut l'occasion.

PASSANT ARRESTE ICY GÉMIS PLEURE SOUPIRE
VOYANT NOSTRE PASTEUR PAR LA MORT ABATTU
LES BELLES QUALITÉS DONT IL FUT REVÊTU
LONT SUIVI AU TOMBEAU APRÈS UN LONG MARTIRE
IL A FAIT SES EFFORTS POUR OSTER ET DESTRUIRE
LE VICE DE NOS CŒURS ET PLANTER LA VERTU
SES ŒUVRES ET SES DISCOURS LONT TOUJOURS COMBATTU
ET LAUROIENT ESTOUFFÉ SIL NEUST CESSÉ DE VIVRE
NOUS LAVONS ADMIRÉ SERVÃT DIEU AUX AUTELS
MAIS A PRESENT QUIL EST PARMY LES IMMORTELS
NOUS SOMMES OBLIGÉS DHONORER SA MÉMOIRE
ET CROYONS QU PASTEUR QUON A TANT VEU SOUFFRIR
POSSÈDE POUR IAMAIS LA COURONNE DE GLOIRE
PUISQUIL EST DEMEURÉ COSTANT COMME UN MARTIR

Épitaphe de noble Pierre de Bouillé, curé de Chevaigné lequel décéda aagé de 28 ans, le 18 novembre 1651 (3).

(1) Comm. par M. l'abbé Coulard.

(2) Reg. par. de Crissé. *Inv. somm. des arch. de la Sarthe. Supp.* t. I, p. 120, c. 1.

(3) Les éléments de cette biographie, bien incomplète et bien imparfaite, mais désespérante pour les chercheurs, sont dûs à l'extrême obligeance de MM. les abbés Bignon, Coutard, Chambois et Picouleau, surtout à MM. d'Elbenne et Robert Triger, de qui nous tenons la meilleure partie de nos documents. Qu'ils veuillent bien recevoir tous nos remerciements. Nous adressons de même nos remerciements tout particuliers à M. Jules Chappée, qui a bien voulu nous confier le rare et curieux volume des poésies de P. de Bouillé, et nous mettre ainsi à même de tenter cette esquisse littéraire.

II

L'homme nous échappe donc presque entièrement dans sa vie privée, dans ses relations, jusque dans son origine. Au moins nous pouvons faire connaissance avec le poète. Poète ! ce mot est beau ; mais il est ici un peu bien gros. L'entendant d'une certaine façon, nous le dirons quand même ; P. de Bouillé fit des vers. Il en fit quelques bons, beaucoup de médiocres et même de mauvais ; en quoi, me semble-t-il, il ne se sépare pas tout à fait du grand nombre des poètes.

Son bagage littéraire n'est du reste pas tant méprisable. S'il ne lui ouvrit, que je sache, les portes d'aucune académie, c'est que les académies étaient rares à cette époque. Et pour y entrer il fallait parfois attendre longtemps ; il fallait aussi un Mécène. A la rigueur monseigneur de la Ferté (1) eût pu en servir. Mais le prélat avait à peine eu le temps de connaître le poète ; et, parmi les habitués de la maison de Valentin Conrart, se trouvaient des obligés de Richelieu. Quelques-uns pouvaient se croire tenus d'épouser les petites rancunes du feu cardinal ministre. Dans cette hypothèse, seule la belle ardeur de la dédicace à l'évêque du Mans était capable de brûler le fauteuil de l'auteur ingénu (2).

C'est un curieux morceau que cette dédicace-préface (3).

(1) Émeric-Marc de la Ferté, d'abord aumônier du roi Louis XIII, nommé évêque du Mans en 1638, reçut ses bulles en 1639.

(2) On ne s'accorde pas sur le comment de la nomination de Mgr de la Ferté. — Cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, I, 378 et seq. — Cousin, *Madame de Hautefort*, p. 331 ; — Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, VI, 167-68 ; — *Mémoires* de M. de Montchal, I, 140, etc. — Ce qui paraît certain c'est que Louis XIII, sur la demande du P. Caussin, s'était risqué à promettre à M. de la Ferté l'évêché du Mans. Richelieu eut l'à-propos de trouver bon ce qu'il ne pouvait décemment et prudemment empêcher ; mais l'évêque du Mans ne fut jamais auprès de lui *persona grata*.

(3) « A Monseigneur | Monseigneur | l'Illustrisime et Révérendissime | Emery Marc | de la Ferté | évesque du Mans ».

Au risque de passer pour un termite, je veux l'étudier. J'aime les préfaces, — les vieilles, s'entend. Il passe à travers elles un souffle d'autrefois, et presque chaque lettre est un trait, qui témoigne de mœurs anciennes. Voyez plutôt ; quel texte luxueux, disons même prétentieux ! Que de majuscules ! Le « Vous » à l'adresse du protecteur frappe particulièrement les yeux. Dans cette prose, superbe sans doute, mais que je ne comprends guère, ce qui n'est point douteux c'est la mise en évidence de ce pronom. Pourtant le pronom ne fait que remplacer un nom. Il est vrai que ce nom est l'objet d'un respect indicible, presque d'un culte. Excès ! mais excès qui se pardonne sans peine. « C'est la ferveur du cœur qui fait sentir bon les fumées de l'encens » (1). Néanmoins l'auteur « n'a point encor l'honneur d'être connu » de monseigneur de la Ferté. C'est donc « une puissante inclination assistée du devoir », qui le jette « à ses pieds, avec ses poèmes » (2). Il veut par eux plaire à Dieu, et à ce prélat qui « tonne tous les jours ses Éloges sur les Théâtres les plus sacrez de l'Éloquence ; ..... épure par ses clartez ce siècle corrompu, et inspire desjà dans les cœurs ce respect qu'exige la saincteté triomphante » (3). Partant il ne peut « s'empescher de sacrifier à ses genoux sa liberté, et de lui soumettre toutes les productions de son esprit » (4).

III

Ces « productions ne pouvaient assurément conquérir au poète une grande place dans la république des lettres. Cependant il semble que la *Revue du Maine* doit plus qu'une

(1) Cf. Dédicace.
(2) Cf. Dédicace.
(3) Cf. Dédicace.
(4) Cf. Dédicace.

mention à P. de Bouillé. — C'est notre excuse auprès de nos chers lecteurs. — Comme l'auteur des *Bretons*,

« Il chantait son pays....

Bien sincèrement, avec l'orgueil d'un compatriote, nous voudrions écrire :

. . . . . et le faisait aimer.

Hélas ! ses poèmes paraissent n'avoir pas fait grand bruit. Mais le succès dépend-il toujours de la volonté ? Cette dernière, lorsqu'elle s'affirme par des marques non équivoques, suffit à mériter notre reconnaissance ; et l'amour du sol natal, le culte des gloires mancelles, incontestables chez P. de Bouillé, commandent notre estime et notre sympathie. Qui donc n'est ému, quand une voix aimée lui redit doucement ?

« O vallons paternels ! doux champs, humble chaumière
» Au bord penchant des bois suspendue au côteau (1)...

Le sentiment de la nature se retrouve, — moins vif, j'en conviens que chez le chantre de Milly, — dans les vers du poète manceau ; et, comme Lamartine, il a le souvenir pieux des témoins, même inanimés, de ses premières et pures jouissances :

« Lieux autrefois si doux à tous nos sens,
» De mes plaisirs solitaires complices,
» Chastes fauteurs de mes caprices,
» Où mes Muses trouvaient des autels innocens,
» Où tout flatoit mes rêveries :
» Déserts, Rochers, Forests, Ruisseaux, Antres, Prairies (2)...

(1) Lamartine. *Nouvelles médit. poét.*
(2) P. de Bouillé. *Recueil*, 2e part. Stances, 2.

C'est toujours le fleuve de son pays qu'il associe à sa douleur, et qu'il convie à pleurer le trépas de l'un des plus illustres prélats du Mans :

« Beau fleuve, sors un peu de tes grotes profondes.
. . . . . .
« Pour aider à mon deuil, Sarthe grossis ton onde (1).

IV

Au même fleuve encore il avait demandé de célébrer le même Émeric-Marc de La Ferté. Le volume en effet s'ouvre par le *Dialogue du Tybre et du Sarthe*, qui discourent sur les vertus de l'évêque. Dans ce poème, plus curieux qu'entraînant, est tout l'objet du livre : chanter les louanges, sincères du reste, de Mgr de la Ferté, et, à l'occasion, mériter sa bienveillante attention. Étendant quelque peu le sens de vers fort délicats, donnés en guise d'épilogue, et envoyant ceux-ci à leur adresse naturelle, nous aurons l'auteur lui-même de notre avis :

« Ne vous étonnez pas de voir que cet ouvrage
» Prenne si tost sa fin ainsy,
» Vous devez, mon lecteur, songer que c'est icy
» Moins un ouvrage qu'un hommage (2).

Une telle sincérité désarme la critique, qui ne va pas emprunter à nos codes d'hier des lois pour juger un trait de mœurs, vieux de deux cent cinquante ans. Certes, ayant le bonheur, du reste tout gratuit, d'appartenir à un siècle d'humeur tout autre, nous n'aimons guère la flatterie excessive, lourde, bruyante, affichée. Pourtant qui chercherait bien trouverait

(1) Cf. P. de Bouillé, *Les Provinces*, etc., 2 p. Stances, 2.
(2) Id. ibid. *Sub fine*.

peut-être encore, dans plus d'un coin, des sentiments et des mobiles identiques, mais n'apparaissant que derrière un fin rideau ou de discrets paravents.

Fermons cette parenthèse, et écoutons les interlocuteurs. Le Tibre prend la parole et se montre empressé et courtois :

« Souffre que je t'embrasse en des lieux écartez,
» Que j'admire en secret ces aymables beautez,
» Qu'une grande vertu te donne (1).

Déjà nous pensons avoir compris ; c'est une adresse louangeuse, bien qu'indirecte. Poursuivons un peu la lecture ; nous ne pouvons plus avoir d'incertitude :

« Quel Ambroise, ou bien quel Hilaire
« Pour toy seul revient icy-bas ? (2)

La renommée aux cent bouches l'a du moins proclamé au-delà des Alpes. Encore tous les mérites de notre prélat ne sont pas révélés. Le fleuve voisin, qui s'en doute, interroge un témoin bien informé :

« Je le veux apprendre de toy (3).

En personne polie, impatiente d'ailleurs d'épancher son propre cœur, la Sarthe repart :

« Scache que ce n'en est que l'ombre.
» Quoique par un bien non pareil
» Mes bords possèdent ce soleil,
» Je ne puis dire le nombre
» De ses rares vertus, ces rayons épurez
» Dont si pompeusement ces lieux sont éclairez,

(1) *Dialogue du Tybre et du Sarthe*, 1.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

» Ces heureux lieux où je respire ;
» Je me confonds en cet éclat.
» Mon illustre EMERY pour te le bien décrire
» Est le véritable Prélat (1).

Vrai, ce n'est point là un écho, même affaibli, des muses grecques ou autres ; mais quelle superbe assurance dans la main du jeune lévite pour tenir l'encensoir ! Il serait mal venu de trouver la mélopée criarde, quand des flots de douce et suave fumée, qui l'accompagnent, montent si droit, si franc, et avec tant de componction :

» D'un respect très-profond mes esprits revestus
» L'admirent revestu de toutes les vertus (2).

Comme moi sans doute vous aimez entendre dire du bien. Oyez donc l'énumération de tant de mérites. Pour ménager votre temps, nous serons bref.

Mgr de la Ferté est d'une « incomparable chasteté (3) ». Puis il brûle de cette charité chrétienne, plutôt de « ce feu », qui

« Faisoit saigner tant de martyrs (4).

D'ailleurs il est ce « bon Pasteur », prêt à donner son « ame et son sang » pour ses « ouailles ». Il est sobre, prudent, grandement affable, sévère avec justice, et parfaitement docte. Que dire de sa générosité (5) ? Rien ne lui

(1) *Dialogue du Tybre et du Sarthe*, 2.
(2) *Ibid.*
(3) « Ce qui faict la beauté des Anges,
» Dans une grande pureté
» L'incomparable chasteté
» Parest au front de ses louanges.
(4) *Dialog.* loc. *cit.*
(5) « Icy la charité réside,
» Et dans un cœur victorieux
» Trouve son throsne glorieux
» Qu'augustement elle préside :
» Les membres de IESUS recoivent ses bienfacts ;

résiste. Devant elle l'envie même désarme. Ajoutons que le prélat est au-dessus de toute ambition humaine (1). Il dispense avec équité les biens que l'Église lui confie, et confond le vice. Cette vertu « mérite qu'on l'admire » dans un « siècle impur » (2). Mais surtout le prélat triomphe de ses passions :

« Croy qu'il assujettit ces ennemis mutins
» D'autant plus furieux qu'ils sont plus intestins (3).

Le poète vante jusqu'aux qualités physiques de son héros. Ce n'est pas uniquement pour elles-mêmes ; elles procurent au prélat un salutaire ascendant, et sont l'expression de qualités plus précieuses :

« Un beau corps loge une belle âme !
» O qu'une Auguste Majesté
» Dans une grande authorité
» Inspire une innocente flame ! (4)

La beauté du corps, unie à la beauté du principe qui informe celui-ci, et presque son reflet, n'est pas une idée jetée au hasard. Déjà l'auteur nous a parlé d'un

« ..... Heureux génie animant un beau corps (5).

Plus loin il dira :

« Un laid corps couvre une âme noire (6).

(1) « Mon cher Tybre, rien ne captive
» Dans d'illégitimes ardeurs
» Mon aymable prélat dont la vertu si vive
» Captive mesmes les grandeurs.

(2) Cf. *Dialogue du Tybre et du Sarthe*, p. 6.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Dialogue du Tybre et du Sarthe*, 1.
(6) *Abigaïl*, p. 66.

On trouve d'ailleurs la même doctrine professée par des écrivains entendus, anciens et modernes. Un contemporain de P. de Bouillé, appartenant comme lui à notre province, s'exprimait à peu près dans les mêmes termes, et édifiait tout un traité (1) sur cette sentence :

« La sagesse de la personne embellit sa face » (2).

Qu'on me passe cette réminiscence, et qu'on veuille bien ne point s'étonner, si devant une telle perfection chez l'objet de ses vers comme de ses affections, le poète ou la Sarthe, dise au Tibre :

« Tu dois porter envie à ma félicité.

Le transalpin en fait franchement l'aveu :

« Heureux fleuve que ces merveilles
» Charment doucement mes esprits !
. . . . . .
» Le Tybre voudrait voir ton aymable Emery :
« Que ne perds-tu pour moy cet objet si chéri !

L'évêque du Mans méritait sans doute la pourpre. Mais, pour l'obtenir, il rencontrait, on peut le croire, je ne sais quel fâcheux obstacle, que le Tibre connaissait. Au moins celui-ci promet de se venger magnanimement :

« . . . . . Je lui prépare
» Des honneurs bien plus glorieux :
» Si tu le retiens je sçay mieux

(1) *L'Art d'embellir, tiré de ce sacré paradoxe : La sagesse de la personne embellit sa face*, par le sieur Rivault de Fleurance. Paris, in-16, 1608. — Cf. abbé A.-F. Anis, *David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII*, p. 32 et suiv. 1 vol. in-8, Paris et Laval 1864.

(2) C'est une traduction large des paroles de l'*Ecclésiaste*, VIII, 1 ; II, 14 ; Item. *Prov.* XVII, 24.

» Payer une vertu si rare :
» Ouy, Rome le mettant au rang des immortels
» Luy saura faire un jour ériger des autels.

La Sarthe prend bien garde de n'y pas contredire (1). Toutefois l'avenir, qui est à Dieu, peut seul tenir cette promesse. Le Tibre et la Sarthe ont parlé — dans les vers de Bouillé ; — mais Rome se tait.

Quoi qu'il arrive jamais, l'histoire est d'accord avec la poésie pour reconnaître à Émeric-Marc de la Ferté une grande valeur et une vie tout apostolique. Il s'occupa de ses clercs, qu'il confia aux PP. de la Mission (2) ; s'efforça de prémunir ses prêtres contre les mauvaises doctrines et le désœuvrement ; prêcha partout et, pour ainsi dire, sans cesse, et se dépensa avec tant de dévouement et de charité (3), qu'il y contracta une maladie, bientôt suivie d'une mort prématurée (4).

Otez le ton trop haut, les louanges décernées par P. de Bouillé ne paraîtront plus si excessives ; et, bien que participant des défauts du genre, le *Dialogue du Tybre et du Sarthe* ne doit pas être confondu avec les vulgaires compliments adressés aux évêques en tournée de confirmation (5).

(1) « ..... Tu seras libre
« Après un siècle d'honorer
« Ces vertus qu'on doit révérer
» Par tout ailleurs que sur le Tybre :
» Emery (que ce nom est remply de douceur),
» O du grand IVLIAN illustre successeur,
» Mon Pontife, que vos merveilles
» Charment ainsy tout l'Univers ;
» Et que pour publier des vertus sans pareilles
» Il mesle ses voix à mes vers.
(*Dialogue du Tybre et du Sarthe.* Sub fine).

(2) Cf. Dom P. Piolin, *op. cit.*

(3) *Id. Ibid.*

(4) Il mourut le 30 avril 1648. Il avait 42 ans. — Cf. Regist. de la par. de Saint-Nicolas du Mans, aux arch. municip. du Mans. — Dom Piolin, l. c.

(5) La pièce a 200 vers.

IV

Le deuxième poème (1) du recueil est encore une sorte de dialogue. L'invocation, de quarante vers, à la Vérité, est pourtant en style direct. On rapporte ensuite les discours de trois gentilshommes, qui

« Cherchent le plus puissant objet (2).

Le premier orateur tient pour le Vin ; le deuxième, pour la Royauté, le troisième, pour la Vérité. Voilà un banal procédé d'école. Prêtons cependant à nos lutteurs une minute d'attention.

Le Vin « captive » la liberté, éloigne la pudeur (3), et dompte les « Tigres », les « Denis », les « Phalaris (4) ; Alexandre même n'y résista pas. Il surmonte l'amitié, le devoir, la retenue et la peur (5). Il est le tombeau de la raison. Oui le vin

« D'un demi-dieu faict une beste (6).

C'est ainsi qu'il faut entendre la fable :

« Des hommes changés en Dauphins (7).

(1) *Le triomphe de la Vérité*. Rec. p. 10.
(2) *Ibid.* p. 10.
(3) *Ibid.* p. 12.
(4) Tyrans, le premier de Syracuse ; le second, d'Agrigente.
(5) « Il n'est Sorcier, Lutin ny Diable
» Qui puisse lors intimider.
(p. 14)
(6) *Le triomphe de la Vérité*. p. 13.
(7) « Des monstres muets et marins
» Naissent bien souvent à la table
» J'ay veu de grands parleurs sans voix,
» Des muets parler plus que trois,...
» L'argent produit pour le [illegible]
» Et les sages [illegible] ignorants.
Ibid. p. 13.

Alors il n'y a plus de respect, plus de secret (1). C'est un « infâme » désordre ; c'est même une source de désordres :

« Tous les autres naissent en nous,
» Et pour un on les commet tous (2).

Morale à part, le bon sens lui-même proteste contre le délire de l'ivresse (3). C'est encore là un résultat, qui prouve en faveur de la thèse de l'orateur. Aussi, se croyant irréfutable, celui-ci conclut avec aplomb :

« Le vin est le plus fort des choses (4).

L'avocat de la Royauté n'a pas moins de bonnes raisons à faire valoir. Mais le monarque qu'il prône vient sans doute du fond de l'Asie, où il vécut je ne sais à quelle lointaine et fabuleuse époque ; c'est un vrai héros du *Râmâyana* ou des *Mille et une Nuits*, devant qui tout cède.

Le roi, dit le deuxième gentilhomme, règne sur les « volontez », et sur « les libertez ». Il concentre en lui-même, et à son profit, tout le travail de ses sujets, des

(1) « Point de valet et point de maistre...
» Si le secret se fait connestre
» C'est parmy les plats et les pots.
(p. 14.)

(2) *Ibid.*, p. 15.

(3) « Tel croit sa maison un navire.
» Il pense un naufrage évident,
» Et mesmes devient si prudent
» Dans cet agréable délire
» Qu'il jette ses meubles dehors.
(*Ibid.* p. 16.)

(4) *Ibid.*, p. 17. Le vers est textuel.

soldats aux armées (1), du laboureur aux champs (2), du marin sur « l'Océan ». L'histoire elle-même n'est que l'enregistrement de ses succès (3). Il sait, — chose difficile, — concilier la crainte et l'amour (4). On serait de la sorte bien près de l'idéal. Aussi l'auteur ou l'interlocuteur se déclare-t-il pour la monarchie ; en quoi d'ailleurs il se montre bien de son temps (5).

Il paraît l'être moins quand il pousse Louis XIV à briser les forces du « Croissant ».

« C'est, c'est à cette saincte guerre,
» Roy très chrétien, qu'il faut aller (6).

Depuis François Ier et l'alliance plus ou moins avouée,

(1) » Pourquoy renversez-vous des monts ?
. . . . . .
» Sinon que vous êtes les bras
» D'un Roy qui règle tous vos pas,
» Qui balance votre fortune,
» Et dont les décrets absolus
» Mieux qu'en la mer ne faict la lune
» Causent son flux et son reflux.
(*Le triomphe de la Vérité*, p. 18.)

(2) « Le laboureur dans les campagnes
» Offre les sueurs de son corps
» Et cherche pour luy des trésors.
» Dans les vallons et les montagnes.
(*Ibid.*, p. 19.)

(3) « C'est pour luy seul que vos histoires.
» Courent à la postérité....
(*Ibid.*, p. 19.)

(4) « Nous le craignons et nous l'aymons
(p. 20.)

(5) « Tous les cœurs ayment l'unité
. . . . . .
» Chacun recherche un souverain
» Et met ardiment en sa main.
» Son bien, sa fortune et sa vie.
(*Id. Ibid.*, p. 20.)

(6) *Le triomphe de la Vérité*, Rec., p. 23.

plus ou moins maintenue de la France avec La Porte, depuis surtout l'agrandissement inquiétant de la maison d'Autriche, notre gouvernement autorisait bien parfois des efforts privés (1), et envoyait à l'occasion de maigres secours aux armées chrétiennes ; on parlait même encore de temps en temps d'expédition en Terre Sainte ; en réalité, chez nos princes, l'esprit et l'ardeur des Croisades avaient vécu, et c'était une belle illusion de croire que la prise du Saint-Sépulcre, manquée par saint Louis, était réservée dans les secrets divins

« En la faveur d'un Dieu-donné (2).

D'une manière générale, il est presque banal de dire avec P. de Bouillé qu'un roi peut beaucoup et que son courroux est suivi de redoutables effets (3). Pourtant nous ne croyons pas le tenant de la puissance royale

« Assuré du prix du débat (4).

Survient en effet un troisième interlocuteur, qui place la puissance de la beauté au-dessus de celle des monarques. Hélas ! pour le prouver pas n'est besoin de remonter à la guerre de Troie. Ailleurs que dans la classique Hellade et l'antique Lydie se sont rencontrées des « Hélènes » et des

(1) On se rappelle en particulier dans notre province l'expédition du comte de Laval, Guy XX, blessé mortellement au combat de Comorn, le 3 décembre 1605. — Cf. abbé Angot, *Guy XX de Laval, sa conversion, son expédition en Hongrie, sa mort* (*Revue hist. et arch. du Maine*, 1891, et tirage à part.)

(2) *Le triomphe de la Vérité*. Rec., p. 24.

(3) « Mille provinces dépeuplées,
» Des mers de sang, et des monts d'os,
» Des peuples noyez dans les flots,
» De fameuses villes brûlées....
(*Le triomphe de la Vérité*, p. 26.)

(4) *Ibid.*, p. 27.

« Omphales » (1). Vous connaissez assez les tristes succès des sirènes de tous âges, de toutes grandeurs et de tous pays, non seulement auprès des rois, mais des « bergers », et même des « brutes ». Inutile de vous les redire à la suite de l'auteur, même en faisant un choix parmi ses deux centaines de rimes (2).

Aussi bien, nous avons hâte d'arriver au triomphe de la Vérité. C'est le but qu'il faut atteindre. Le poète semble l'avoir un moment oublié, au risque d'égarer le lecteur en exaltant la puissance de l'amour. Pourtant

« L'amour est fort, on le voit bien,
» Il est puissant, mais ce n'est rien
» Au prix de vous, force immortelle,
» Auguste et saincte Vérité (3).

La Vérité substantielle, ou Dieu, est en effet incomparable, en puissance, « authorité », et perfection de toutes sortes. La création, dont Bouillé parle en termes excellents (4), le prouve péremptoirement. Et la Vérité, elle-même interprétant une philosophie profonde, émet ces pensées aussi justes qu'élevées :

« Je suis . . . . . qui puis,
» Puisque je suis seule qui suis :
» Mon estre seul est immuable,

(1) *Le triomphe de la Vérité*, p. 29.
(2) Cf. *Ibid.*, p. 27-35.
(3) *Le triomphe de la Vérité*, p. 34-35.
(4) « Ces vastes plaines azurées,
» Ces globes dessus nous roulans,
» Ces grands flambeaux étincelans,
» Ces sphères de feux épurées,
» Ce prince des astres si pur,
. . . . . .
» Sont des mirons où se peut lire
» La force de la Vérité.
(Bouillé. *Le triomphe de la Vérité*, p. [illegible])

» Il n'est rien d'éternel que moy,
» Et rien que moy n'est véritable,
» Et rien d'assuré que ma foy (1).

La comparaison qu'elle établit entre elle et les précédents est tout à son avantage ; elle est sans tache, toujours jeune, incapable de nuire (2). Quand elle se fut incarnée sur terre, malgré les insultes qu'elle souffrit dans Jérusalem et sur le Calvaire, le soleil obscurci,

« Le voile du temple brisé,

et les morts ressuscités proclamèrent assez

« Qu'en vain le *Vray* fut méprisé.

On le vit de nouveau, et d'une manière éclatante, quand le Christ sortit vivant du tombeau et força la mort elle-même à

« Rendre tribut au diadème
» De l'immortelle vérité.

Les conquêtes de la Vérité sont aussi nombreuses que brillantes : « trente millions d'athlètes suivent la croix ». Ceux-ci triomphent des « tyrans, du fer et des flammes ».

(1) *Le triomphe de la Vérité*, p. 35.

(2) « Je n'ay ni macule ny ride.
» Mon visage n'est point fardé.
. . . . . .
» Le vin corrompt, le vin séduit,
» La beauté des femmes vous nuit,
» Les Roys vous mettent à la chaisne...
» Dans mon humeur qui n'est point vaine,
» Vous ne voyez que des bontez.
(*Le Triomphe de la Vérité*, p. 37.)

Le vin, les rois et l'amour sont vaincus par La Vérité, comme on le vit bien

« Au martyr du grand sainct Jean (1).

Rome victorieuse des nations est elle-même un jour vaincue par la vérité, qui plus tard inspirera le courage et déterminera la victoire des confesseurs de la foi, et même de généreuses, mais faibles jeunes filles (2).

Et quand les hérésies amènent de nouvelles luttes, avec Athanase et les plus illustres docteurs triomphe la Vérité,

« Qui veut malgré l'impiété
» Que de l'Église catholique
» Le règne soit l'éternité (3).

Une prière à la Vérité, objet « des chastes soupirs », prépare la conclusion prévue et justifiée :

« Vérité, pour moy je proteste
» Que vous aurez seule mes vœux (4).

Dans ces stances l'enthousiasme et le sentiment souffrent de l'ingérence d'une érudition trop touffue, de phrases toutes faites à l'avance et empruntées, dirait-on, aux sermonnaires ; mais la pureté de la doctrine et de la morale y fait honneur

(1) Saint Jean-Baptiste.

(2) « Les Agnès et les Catherines
» Pour cette mesme Vérité
» Empourproient la pudicité
» Dans des beautez les plus divines :
» Et les Céciles l'enseignoient
» A leurs époux qu'elles gagnoient.
(*Triomphe de la Vérité*, p. 43.)

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, 45.

à un clerc-auteur, et mérite d'être offerte en hommage à un pieux pontife.

Du reste ce poème est tout un programme, et témoigne de doctrines littéraires saines et fondées en raison. On est ici plus près de Vauquelin de la Fresnay que de Boileau. Encore vingt-cinq ans et celui-ci viendra, avec un ton doctoral, qui a égaré beaucoup de bons esprits, dire que nos

« . . . . . mystères terribles
» D'ornements égayés ne sont point susceptibles (1).

Et méprisant nos vieux poèmes religieux et nationaux, d'ailleurs à peu près inconnus de l'insulteur, il fera reculer la poésie chez les Grecs et les Romains, et renaître sur notre sol chrétien et français

« . . . Hector, Andromaque, Ilion (2).

Ce n'était point l'avis de Bouillé, qui, satisfait d'une œuvre, au moins salutaire et pure, chante à sa manière son *Exegi monumentum* (3). Celui-ci témoigne de la bonne intention de l'auteur (4).

(1) *Art. poét.* III.
(2) *Ibid.*
(3) Horace. *Odes*, III, XXIV.
(4) « Montrons donc ainsy qu'un poète
» Peut autre chose que mentir ;
» Et que rien ne peut pervertir
» Une muse pudique et nette ;
» Qu'un Calvaire miraculeux
» Plus qu'un Parnasse fabuleux
» Peut inspirer de belles flames
» Dont la chaleur et la clarté
» Tireront des plus noires âmes
» Un hommage à la Vérité.
(*Triomphe de la Vérité*, Sub fine).

Ce poème est le plus long et le plus important du recueil. Il comprend juste 1,000 vers distribués en 100 stances.

V

Fidèle à la loi qu'il s'était imposée, P. de Boullé ne chantera que des sujets bibliques ou du moins chrétiens. Il ne fera qu'une exception (1). Encore Agrippa, mourant et désabusé, rend hommage à la vertu (2).

Le troisième poème (3) du recueil est emprunté aux Actes des Martyrs.

Boniface, citoyen romain, était devenu l'amant d'une noble matrone, appelée Aglaë. Pris de remords, il résout d'aller, par esprit de pénitence, à la recherche de corps de saints confesseurs de la foi, et de leur donner la sépulture. C'est pourquoi il se rend à Tarse, où sévit la persécution (4). A la vue des tourments, que subissent les martyrs, il donne à ces derniers des marques de sympathie. Lui-même est incriminé pour cette courageuse conduite ; il affronte victorieusement la torture, et subit glorieusement la mort. Aglaë, que la grâce avait déjà touchée et convertie, reçoit avec un respect pieux les restes de Boniface, et bâtit une église en l'honneur de ce saint. Telle est, en substance, la légende adoptée par le Bréviaire Romain (5). Les hagiographes racontent en plus que Boniface avait entrepris le voyage de Cilicie, à la prière même d'Aglaë. C'est la seconde version qu'accepte notre poète, tout en la modifiant un peu.

Assurément ce thème prête au développement. Il nous rappelle *Polyeucte*. Mais l'amour légitime chez le héros cornélien, est impur chez Boniface. Du reste il est repré-

(1) Cf. *Agrippa mourant*, p. 100 du Rec.
(2) Cf. *Ibid.*
(3) *Sainct Boniface ou le pénitent martyr. Stances*. Rec. p. 47.
(4) Vers l'an 290.
(5) Cf. *Bréviaire Romain* au 14 mai. Les Grecs célébrent cette fête le 19 décembre. Malgré son esprit hypercritique Baillet lui-même admire la vie de S. Boniface. In-f°, II. Paris, 1704.

senté là comme un feu, qui s'allume lentement, croit insensiblement et devient un véritable incendie, qui éclate et s'affirme à tous les yeux, quoiqu'on en ait.

C'est du lieu commun, et le poète, pour être vrai et moral dans sa description, n'en mérite pas moins le reproche d'être banal et diffus. Il faut tourner quatre feuillets pour arriver à quelque chose d'héroïque, partant de saisissant. Comme dans le *Polyeucte* de Pierre Corneille, ici la grâce intervient, inspire de sublimes résolutions et les fait énergiquement tenir. Sans elle l'homme nous paraîtrait peut-être plus grand ; mais il ne serait pas vraisemblable. Puis, il y a encore du mérite à coopérer à cette inspiration divine, qui, après tout, laissant la liberté, ne peut enlever la vraie grandeur morale.

Du reste, il y a lutte d'abord. Aglaë, lasse et confuse d'une vie de désordre, rappelle :

« Cet honneur qu'elle avait terni (1). »

De son côté Boniface sent aussi des troubles. Il réclame « l'aide de la grâce » et s'écrie :

« Que fais-tu, ... mon ame ?
« Aveugle, insensé, où cours-tu.....
« Aglaë, dit le vice, est belle,
« Tu dois du respect à ses feux.
« La vertu : je suis immortelle,
« Dit-elle, et tu me dois tes vœux (2). »

Le monologue continue et fait songer aux stances de *Polyeucte*, mais il ne les rappelle que de loin. Du reste l'état d'âme de Boniface est d'un homme qui tient encore à la terre, quand Polyeucte a pris vers le ciel une superbe

(1) *Saint Boniface.* Rec. p. 54.
(2) *Ibid.*, p. 55.

envolée. L'un rencontre quelques généreuses considérations; l'autre s'élève d'emblée au sublime de sentiment (1). Chez Boniface il y a du désenchantement et un éclair :

« Vains conseils que l'erreur me donne,
« Pipeurs attraits, trompeurs appas,
« Hélas! que d'étranges combats,
« Dure liberté, doux visage,
« Fers dorez, brisez à demy..... (2). »

Polyeucte a pris une détermination irrévocable. Il est dans le ravissement, au paroxysme d'une sainte et sublime exaltation :

« Ainsi n'espérez plus qu'après vous je soupire.
« Vous étalez en vain vos charmes impuissants.
. . . . . .
« Saintes douceurs du ciel, adorables idées
« Vous remplissez un cœur qui vous peut recevoir (3). »

(1) Respect, devoir, amour, plaisir,
Venez-vous encor me saisir
De vos douceurs imaginaires,
Bien du monde, faux agréments,
Félicitez, douces chimères,
Ferez-vous mes attachements.
(*Saint Boniface*, 55.)

Combien Polyeucte dit mieux :

« Source délicieuse en misères féconde
« Que voulez-vous de moy, flatteuses voluptez ?
« Honteux attachements de la chair et du monde,
« Que ne me quittez-vous, quand je vous ay quittez ?
« Allez, honneurs, plaisirs, qui me livrez la guerre,
« Toute votre félicité
Sujette à l'instabilité
En moins de rien tombe par terre. . .
(*Théâtre de P. Corneille*, III, in-12. Paris, 1714. *Polyeucte*, acte III, sc. II.)

(2) De Boullé. *Ibid.*, p. 55.

(3) Corneille, *Polyeucte*, l. c.

Aussi le héros de Corneille peut voir Pauline sans la craindre, tandis que Boniface n'a qu'à moitié secoué le joug; et, s'il court en Cilicie, c'est encore à la demande ou mieux sur un ordre d'Aglaë, qui, pour avoir changé de sentiments et répudié une flamme impure, commande toujours en maîtresse impérieuse (1). Et Boniface, bien qu'il soit content, ne fait guère que recevoir de sa dame.

« . . . . . Le juste arrest
D'un changement si désirable (2). »

Il quitte ainsi Aglaë, et s'en va en Cilicie (3), à la recherche de saintes reliques dont la vertu les fortifiera dans leur mutuel dessein.

Mais sur cette terre d'Asie un autre triomphe l'attendait. Dieu et sa grâce ont de ces coups. Les restes vénérables rapportés à la noble romaine ne seront autres que ceux de Boniface, confesseur de la foi.

Avertie « par un ange », Aglaë reçoit ces chères dépouilles

(1) « Aux sentiers de la pénitence,
. . . . . .
« Conservez la fidélité !
. . . . . .
« Aglaë doit être suivie. »
(*S. Boniface*, p. 57.)

(2) *Ibid.*, p. 58.

(3) « Je crois que le plus sûr moyen
« De gagner la miséricorde
« D'un Dieu contre nous courroucé
. . . . . .
« C'est le beau soing des athlètes.
. . . . . .
« La Cilicie est leur théâtre.
. . . . . .
« Allez et m'apportez icy
« Des reliques de ces athlètes,
« Qui pourront nous aider ainsi. »
(*Ibid.*, p. 59.)

avec des larmes que « la joye arrache », et voue à la mémoire du héros un amour qui n'a plus rien de profane.

« En commençant vous êtes maître.....
« Mon œil est ravi des beautez
« Du brillant, qui vous environne.....
« Mon cœur dans le lustre charmant
« Dont vos vertus sont estoffées,
« Se sanctifie en vous aimant (1). »

VI

Le sujet suivant demandait à être traité avec autant de délicatesse (2). L'auteur l'emprunte à la Bible (3). Disons tout de suite que la paraphrase n'est point à la hauteur du récit simple et touchant de l'original. Mais il y a toujours quelque mérite à ne pas rester trop au-dessous d'un semblable modèle.

Les portraits de Nabal et d'Abigaïl font d'abord contraste, et tout de suite acquièrent nos sympathies à cette dernière, non-seulement parcequ'elle est femme, mais parcequ'elle est une femme accomplie, autant que son mari mérite au contraire le nom qu'il porte (4).

Nous connaissons la demande de David. Fuyant la colère de Saül dans le désert de Pharan (5), il envoie solliciter des secours en vivres auprès de Nabal, qui a de riches possessions sur le Carmel. Nabal les refuse outrageusement. Abigaïl, informée de cette dureté et de cette maladresse, prend des provisions et va les porter à David et à ses gens.

Tout cela demande des allées et venues et prête à des discours. P. de Bouillé, qui sans doute se souvient d'Ho-

(1) Corneille, *Polyeucte*, p. 64.
(2) *Abigaïl ou la beauté victorieuse*. Stances. Rec. p. 66.
(3) *I. Rois*, XXV.
(4) Nabal, c'est-à-dire insensé.
(5) Quelques mss. portent de Maon.

mère, n'y manque pas. Mais il oublie qu'Homère lui-même parfois dormait (1). Nous ferons grâce à notre poète en lui adressant le même reproche. Mais, pour être juste, nous avouerons qu'il fait aussi dormir. Il abuse de l'épithète et de l'opposition, qui pèsent sur son vers, comme un boulet au pied d'un forçat. Malgré que j'en aie, mon attention faiblit, et pour la ranimer je passe jusqu'à l'entretien d'Abigaïl et de David.

La noble dame parle avec adresse. Les professeurs de rhétorique peuvent faire admirer ce discours. C'est presque un chef-d'œuvre du genre. La faiblesse de l'offenseur, le déshonneur de la vengeance, surtout quand elle s'exerce contre un Nabal, la gloire de pardonner, l'intérêt de David lui-même (2), l'innocence d'Abigaïl injustement rendue solidaire du méfait (3) ; rien d'important ne manque à ses raisons, qui gagnent du reste singulièrement à passer par cette bouche.

Cependant ne tombons pas nous-même dans le défaut que nous devons constater chez notre poète. Celui-ci n'a pas toujours évité les concetti et le langage des ruelles :

« Un bel œil a bien de la force (4)
« De mesler les eaux et le feu,

(1) Horace. *Ad Pisones*, 359.

(2) « Je pense beaucoup t'obliger
» De t'empescher de te venger.
(*Abigaïl*, 71.)

(3) « Abigaïl soupire, et prie
» Et doit inspirer la pitié,
» Si ce n'est tout Nabal, qui prie,
» Songe que c'en est la moitié.
. . . . . .
» Meurtrir Nabal c'est me meurtrir...
(*Ibid.*, 72.)

(4) Comp. Corneille, *Polyeucte*, acte I, scène I :
« ..... Un bel œil est bien fort ».

Corneille lui-même n'a pas évité cette tache. On est toujours un peu de son temps.

« Comme l'un ne brusle pas peu,
« L'autre à la pitié sert d'amorce (1). »

Quelques jours après cette entrevue mourait Nabal ; et sa veuve, qui venait d'obtenir de David la grâce de son mari, ne pouvait refuser la main d'un prince capable de la consoler des malheurs de ses premières noces. Cette histoire très véridique, finit donc, comme les romans, par un mariage. L'auteur, satisfait lui-même, ne résiste pas au plaisir de placer ici un bon mot à sa façon :

« L'amour parut tout triomphant ;
« Une alliance si bien faite
« Montra qu'il n'était plus enfant (2). »

AUG. ANIS.

(A suivre.)

(1) *Abigaïl*. Rec. p. 73. — La réponse de David est dans le même style :

« Un bien ne doit jamais déplaire
» A son illustre possesseur.
» Si vous n'avez point de colère
» Du moins ayez moins de douceur.
(*Ibid.*, p. 74.)

(2) De Bouillé. *Abigaïl*, Sub fine.

LA PAROISSE ET L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE SAINT-CALAIS

C'est très probablement à l'initiative de Georges Vaydie qu'il faut attribuer la réfection du grand autel de l'église. Il y fit placer, en 1643, un beau tabernacle en bois doré, orné de six grands sujets sculptés, représentant : *la Cène*, *la Résurrection*, *l'Ascension*, *la descente du Saint Esprit* sur les Apôtres, *l'Assomption* de la Sainte Vierge et son *Couronnement* par les trois personnes divines, actuellement encastré dans un rétable moderne (1).

Cet ecclésiastique, dont les proches parents occupaient à

(1) Cf. *Le Bas-Vendômois historique et archéologique*, p. 126. Avant cette époque, l'autel devait se composer d'une simple dalle de pierre, au-dessus de laquelle la sainte réserve était conservée dans une custode suspendue à une crosse en bois, ainsi que nous l'indique l'article suivant des comptes de Jehan Angevin.

« Item dict icelluy Angevin qu'ayant eu advis en son année que l'ancienne crosse de bois contenant la custode où reposoit le corpus Domini, estoit par vétusté pourrie et en danger de tomber, y auroit faict faire une colonne de bois par Leconte menuizier auquel et pour avoir racommodé et remis seurement icelle crosse en son antiau lieu luy auroit payé trois livres, et à Me Loys Legac peinctre qui l'auroit refraischie de peincture et couleurs, trois livres ».

« Item pour la petitte courtine couvrant la custode, auroit déboursé à Nicollas Aubier marchand grossier qui auroit fourny de satin de Bourges (Bruges) blanc et de la soye blanche pour faire la frange, en tout, six livres ».

Comptes de 1617-18.

Saint-Calais, des charges honorables (1), gouverna sa paroisse pendant trente-huit ans. Il fut aidé dans cette œuvre par les vicaires dont les noms suivent : René Cassac, inhumé, le 25 février 1640 (2), Guillaume Lehoux, décédé, le 21 novembre 1641. Ce dernier avait testé, le 11 du même mois, devant Berthereau, notaire, et avait légué tous ses meubles à la fabrique, plus une rente de deux livres assise sur une maison de la Grande-Rue, à Saint-Calais, à la charge, en particulier, de faire célébrer, tous les ans, un service solennel pour le repos de son âme, le jour de saint Guillaume, son patron (3). Jacques Percheron (4) ; Jehan Huguet (5) ; André Gerberon, décédé, le 6 février 1650 (6) ; François Loriot (7) ; Jean Busson, inhumé, le 15 décembre 1650, dans la chapelle du Rosaire (8).

Georges Vaydie, prêtre instruit, qualifié de « maistre ès arts », et « docteur en théologie », tenait fort à ses droits et n'en laissait péricliter aucun. Ses paroissiens, se

(1) L'un de ses frères, Michel, fut longtemps notaire à Saint-Calais.

(2) Il assistait, le 11 novembre 1637, au supplément des cérémonies du baptême de Louis, fils de Marin Lefebvre, dont était parrain « très haulx et très puissant prince monseigneur messire Louis de Vendosme duc de Mercœur, fils aisné de Monseigneur le duc de Vendosme ».

René Cassac fut inhumé dans l'église de Saint-Calais, le 25 février 1640. État civil de Saint-Calais.

(3) Ms. Mégret-Ducondray.

(4) Il figure aussi au baptême de l'enfant de Marin Lefebvre, en 1637. État civil de Saint-Calais.

(5) Son nom figure sur un acte d'assemblée des habitants, en date du 2 avril 1639.

(6) Il fut inhumé le lendemain, 7 février, dans l'église paroissiale, au pied de l'autel Sainte-Barbe. État civil de Saint-Calais. Cet autel a été placé, au cours du siècle actuel, sous le vocable du Sacré-Cœur.

(7) Son nom est rappelé dans un mémoire rédigé, en 1650, au nom du comte de Vendôme, dans lequel on accuse le syndic de Saint-Calais, Mtre René Jousseaume « d'avoir faict publier au prône de la grand messe par l'un des vicaires, Mtre François Loriot, un billet rempli d'injures et d'impertinence ». Ms. Mégret-Ducondray.

(8) État civil de Saint-Calais. Il avait légué à l'église quatre livres de rente, par son testament en date du 2 décembre 1650.

prétendant « seigneurs du collège de la ville », voulurent nommer eux-mêmes et sans son intervention, le directeur de cette maison. Le 21 juin 1648, réunis devant la grande porte de l'église paroissiale, sous la présidence du lieutenant-général, représentant le duc de Vendôme, ils choisirent pour principal, un jeune clerc calaisien, Gabriel Gerberon (1), auquel ils allouèrent 200 l. de « gaiges ». La validité de cette élection fut attaquée par le curé de Saint-Calais. C'était à tort, disait-il, que le lieutenant-général et les autres officiers obligeaient les habitants à tenir leurs assemblées par devant eux, et en faisaient rédiger les actes par leur greffier. Comme, en outre, il avait été décidé, pour augmenter les émoluments du principal, que celui-ci acquitterait certaines fondations pieuses, rémunérées, et cela, à l'exclusion du curé et des vicaires, ces derniers se plaignirent d'une pareille atteinte portée à leurs droits. Ils en appelèrent au tribunal de l'officialité diocésaine. En vain, le procureur fiscal de son Altesse le duc de Vendôme déclina-t-il cette juridiction, l'official de l'évêché du Mans ordonna que les parties comparaîtraient devant lui. Après de longues procédures dans le détail desquelles nous croyons inutile d'entrer (2), Georges Vaydie finit par obtenir gain de cause, et, le 6 mars 1650, un accord intervint, qui lui donna pleine satisfaction (3). Il mourut quatre ans plus tard, le 24 septembre

(1) Gabriel Gerberon, célèbre comme érudit et plus encore comme janséniste obstiné, naquit à Saint-Calais, en 1628. Nous reproduisons ici son acte de baptême : « Die decima secunda mensis augusti (1628), circa horam sextam vespertinam per me subsignatum baptisatus fuit filius magistri Gabrielis Gerberon, chirurgici, et Renatæ Common ejus uxoris, qui nominatus fuit Gabriel per honorabilem virum magistrum Anthonium Champion in arte medicina doctorem, dominum de la Fuye, et Franciscam Gerberon, uxorem magistri Renati Aubert, advocati, domini de la Cruchetière, presente Carilepho Bourdin, sacrista, et obstetrice la Bussonne, et aliis ». État civil de Saint-Calais.

(2) Cf. sur tous ces incidents, l'article de M. Mégret-Ducoudray, intitulé : *la Fronde calaisienne* et publié dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. XIV, p. 202.

(3) Nous analysons d'après le ms. Mégret-Ducoudray, le texte de cet accord. Les habitants reconnurent le droit qu'ils avaient contesté au

1654 (1), et fut remplacé par Gervais Bigeon, docteur en théologie, protonotaire apostolique, précédemment curé d'Arcueil, près Paris, dont l'installation eut lieu, le 9 octobre de la même année (2).

Le nouveau curé ne semble pas avoir été d'humeur très accommodante et les bons rapports qui, jusqu'à lui, s'étaient toujours maintenus entre le presbytère et l'abbaye, furent momentanément rompus. Nous aurions simplement signalé ce différend, dont l'occasion, — bien que les deux parties n'en disent rien, — paraît avoir été des questions de préséance, si la transaction qui y mit fin, le 6 décembre 1665, ne nous renseignait exactement sur les cérémonies publiques, et spécialement sur les processions qui avaient lieu régulièrement à Saint-Calais. On en comptait huit à cette époque, et toutes partaient de l'église paroissiale. La première, au jour des Rameaux, se rendait à l'église abbatiale pour y prendre les religieux, et aller avec eux à la chapelle de saint Sébastien où l'on adorait la Croix, pendant le chant du *Vexilla regis,* après quoi tous revenaient solennellement

curé de faire célébrer chaque semaine dans son église trois messes hautes et vigiles, savoir, les vigiles, le jour du dimanche, la messe des trépassés, le lundi, celle de saint Sébastien, le mercredi, avec la procession « suivant la bonne et ancienne coutume » en la chapelle Saint-Sébastien proche la ville ; et celle de la Vierge, le samedi. De plus ils admirent que chaque dimanche, après les vêpres, les dépenses faites par les administrateurs des hospices seraient examinées en présence du curé ou de ses vicaires ; que ces dépenses seraient écrites sur un livre, conservé dans l'un des troncs de l'église, fermant à deux clefs, dont l'une resterait en la possession du curé.

(1) « Le 25 septembre 1654, maistre Georges Vaydie, prestre curé dud. lieu inhumé dans le coeur de lad. église parochialle, soulz le pulpitre » — État civil de Saint-Calais. Par son testament en date du 26 octobre 1652, il avait légué à la fabrique, « une image de la sainte Vierge d'argent vermeil du prix de cinq cents livres, et trois cent soixante-dix livres pour estre mis en constitution aux charges de trois services solemnels doubles de seconde classe avec diacre et sous-diacre et douze prêtres. » Archives de la fabrique.

(2) Il avait été pourvu de son bénéfice, le 3 octobre 1654, par René des Chapelles, grand vicaire de l'évêque du Mans. (Cf. Arch. départ. de la Sarthe, 28e reg. des insinuations ecclésiastiques, f° 473 v°.)

jusqu'à la porte du Gautret, clergé paroissial en tête ; là, ils se séparaient. La seconde, au jour de saint Marc, descendait la Grande-Rue, et, arrivée au carrefour de l'Image, y attendait les religieux, puis, le curé marchant devant eux, tous ensemble gagnaient la maladrerie Saint-Marc. Nous n'avons point à raconter ici, comment, dans l'office qui y était célébré, le sacré se mêlait au profane (1). La troisième, la quatrième et la cinquième, concordaient avec les Rogations. Chacun des trois jours, le clergé de la paroisse allait à l'église de l'abbaye, d'où il revenait ensuite, avec les moines, marchant toujours les derniers, pour chanter la messe de station, le lundi, à l'église paroissiale, le mardi, à la collégiale Saint-Pierre. Le mercredi, tous restaient dans le monastère, dont ils parcouraient processionnellement les cloîtres, le curé de Savigny y portant la relique appelée : *le chef de saint Calais.* La sixième et la septième avaient lieu, le jeudi de la Fête-Dieu, et le dimanche qui suit cette fête. Ces deux jours, le curé apportait solennellement le Très Saint Sacrement, sur un reposoir, dressé devant la grande porte de l'abbaye. Les religieux l'y prenaient et, le jeudi, le déposaient sur l'autel principal de leur église. Il y restait simplement exposé pendant le chant de l'office de Tierce. Le dimanche, au contraire, tous les moines se joignaient à la procession qui s'achevait à travers les rues de la ville et après laquelle, l'un d'eux chantait la grand'messe dans l'église paroissiale. La huitième, qui était fixée au premier dimanche de septembre, ne différait en rien de la précédente (2).

(1) Cf. L. Froger : *Les établissements de charité à Saint-Calais,* p. 14, 15.

(2) Le texte original de cet accord est actuellement conservé parmi les archives de la fabrique de Saint-Calais. On y voit les signatures d'Amelot, abbé de Saint-Calais, des religieux, Fulgence de Chabannes, Charles de la Fuie ?, Adrien des Loges, Albert Trottier,

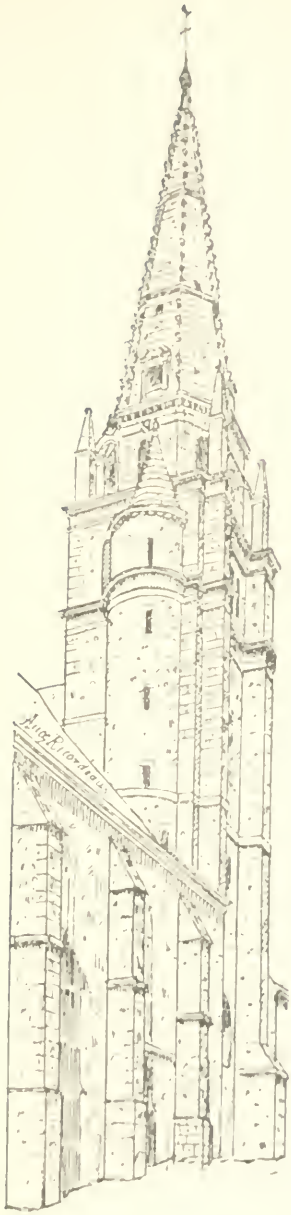

VUE DU CLOCHER

Trop préoccupé du rang qui lui revenait dans les cérémonies religieuses, Gervais Bigeon ne semble pas avoir pris une part importante à la création de l'hospice actuel de Saint-Calais. Il vit reprendre par le pied la flèche qui termine le clocher, et qui avait été construite cinquante-trois ans auparavant. On avait dû se servir alors de matériaux défectueux. Quoi qu'il en soit, les habitants menacés de la voir écraser leur église, furent contraints de procéder à la réfection de cette partie de l'édifice. Le 1er mai 1667, ils firent marché avec Gilles Dorléans, maçon, résidant à Sainte-Osmane, lequel promit de refaire la flèche, de reconstruire deux des quatre pyramides qui en ornent la base et de replacer au sommet la même croix de fer qui en était descendue, le tout moyennant une somme de 465 l. (1).

Louis Dupont, Gabriel Chéreau, du curé G. Bigeon, de J. Avelme, maître chirurgien, de N. Berthereau, procureur fiscal de la baronnie de Saint-Calais, de F. Derré, bailli de l'abbaye, et du notaire, Michel Vaydie.

(1) « Le dimanche premier jour du mois de may, l'an 1667, à issue de grande messe dicte et célébrée en l'église parochiale Nostre-Dame de Saint-Calais, en l'assemblée et congrégation du général des habitants dud. Saint-Calais, deument congregez et assemblez devant la grande porte et principale entrée de lad. église, à la diligence de Mre René Bouré, advocat, leur procureur syndic, et au requisitoire de Mre Hierosme Jousseaume, advocat, Jehan Baron, maistre chirurgien, et Mtre François Boudet, notaire, procureurs fabriciers [illegible] comparusseront Mtre Gervais Bigeon, pbre, docteur en théologie et curé de Saint-Calais, Mtre Louis Philippes, conseiller de S. A. de Vendosme et son lieutenant-général aud. Saint-Calais, Mtre Nicolas Berthereau, advocat et antiquo procureur fiscal, Mtre Jacques de Mehabert, advocat fiscal, Mtre Antoine Berthereau, procureur fiscal, ... afin de faire marché avec Gilles Dorléans, maistre maçon, demeurant à Sainte-Osmane, à refaire et réparer par luy le hault et sommet de la tour de pierre de lad. église, qui menace ruyne, s'il n'y est promptement remédié. Lequel Dorléans monta ès vis de lad. tour y a huit jours, et ensuite à issue de vespres, en fit rapport au général, demandant pour refaire le hault d'icelle tour, bien et deument, de bonnes pierres dures de Montoire, qu'il luy fust accordé la somme de quatre cent cinquante livres. Lequel marché fut différé à estre signé sur ce qu'il ne se trouva de fonds disponibles que la somme de 237 l., et pour compléter le payement, les procureurs fabriciers ont donné leurs cédules des sommes dont ils sont redevables

Gervais Bigeon mourut au mois de janvier 1672 (1). Il fut inhumé dans le chœur de l'église Notre-Dame. La cure que son décès laissait vacante, provoqua de nombreuses compétitions. Légalement, comme nous l'avons dit plus haut, l'abbé de Saint-Calais avait seul le droit de présenter à l'agrément de l'évêque du diocèse, un sujet capable d'occuper le poste devenu libre, mais il devait faire cette présentation dans un délai déterminé, faute de quoi, le prélat, ou à son défaut, le métropolitain de la province ecclésiastique de Tours pouvaient, l'un et l'autre, nommer directement le curé de la paroisse. Ces dispositions, restrictives du privilège de l'abbé, se prêtaient à des interprétations très diverses, et donnaient souvent occasion à plusieurs ecclésiastiques de se dire investis du même bénéfice. Ils en prenaient du reste provisoirement possession, soit personnellement, soit par mandataire, quitte à voir ensuite leurs prétentions déclarées mal fondées. C'est sans doute ce qui advint à Nicolas Aubert qui, voulant échanger la cure de Rahay contre celle de Saint-Calais, s'installa dans cette dernière, le 1er juillet 1673 (2).

scavoir, Mtre Jehan Aubert, advocat, 33 l. ; Mtre Marin Godet, advocat, 60 l., et Marin Huguet, 120 l., avec promesse de payer à la saint Jehan-Baptiste prochain venant ». Le marché est conclu « à la charge par led. Dorléans de descendre la croix de fer et les pierres du hault et sommet de lad. tour, depuis la boule de pierre dans laquelle la croix est enclavée, jusqu'à la dernière sortie de lad. tour, où à présent il y a un échaffaud, voire mesme plus bas si besoing est, et s'oblige led. Dorléans à refaire et réédiffier le sommet de lad. tour de meilleures pierres dures de taille, égales à celles dont elle auroit cy-devant esté faicte, prises aux Reclusaiges, proche Montoire, paroisse de Sainte-Onstrille, et remettre lad. croix en son lieu et place, et les petites pyramides qui sont au pied de la grande, du costé d'en haut, seront refaites, semblables aux deux autres qui sont de l'autre costé, vers le bas de lad. église, le tout moyennant 465 l. » Titre reproduit d'après le ms. Mégret-Ducoudray.

(1) « Le 22 janvier 1672 a esté enterré dans le cœur, du costé gauche, maistre Gervais Bigeon, prestre, curé de cette ville ». État civil de Saint-Calais.

(2) Cf. arch. départ. de la Sarthe, 33e reg. des insinuations ecclésiastiques, fo 43 ro. La cure lui avait été attribuée par signature apostolique.

Il eut pour compétiteurs, Jean Froger, Michel Lecuyer, Urbain Cheminant, Pierre Gaudefroy, Jacques Brossier, et François Mussault (1).

Tous ces prétendants furent définitivement écartés, et, en 1674, M. Laneau des Ronces devint le successeur légitime de Gervais Bigeon (2). Ce nouveau curé dirigea sa paroisse pendant cinq ans. Il était remplacé, dès le mois de février 1679 (3), par Pierre Gongry ou Gougry de la Rovère, auquel succéda, vers 1692, François de Poix (4). Ce dernier était en même temps aumônier de Mgr de La Vergne, évêque du Mans. Si l'on en doit juger par les registres où sont transcrits les actes de baptême et de mariage de cette époque, cet ecclésiastique ne résida pas souvent au milieu de ses paroissiens. Les bonnes relations qu'il entretenait avec la plus haute société, lui permirent d'agir près de la princesse de Guise, et, par l'intermédiaire de celle-ci, il obtint dans de notables proportions, la réduction des frais d'enregistrement que l'un des bienfaiteurs de l'hospice de Saint-Calais, l'abbé Thomas Le Gac, aurait dû acquitter, pour régulariser la fondation de cet établissement. François de Poix s'occupa activement de la direction de cette maison (5), dont son

(1) Nous citons tous ces noms d'après l'ouvrage de M. l'abbé Voisin, intitulé : *Notes historiques sur le Bas-Vendômois*. Le 3 mars 1672, Casimir Besleu avait été baptisé par « J.-B. Froger, prestre, curé de N.-D. de Saint-Calais, maistre ès arts et gradué en l'Université de Paris ». État civil de Saint-Calais. En réalité, la cure, pendant les années 1672-73, devait être considérée comme vacante, car, à plusieurs reprises, et notamment, le 1er novembre 1673, nous voyons François Loriot, prêtre, « commis par monsr l'abbé pour desservir la cure de la ville et paroisse de Saint-Calais », remplir les fonctions de curé.

(2) C'est au baptême de Louise Loiseau, le 18 octobre 1674, que, sur les registres de l'état civil, nous voyons cet ecclésiastique, prendre le titre de curé de Saint-Calais.

(3) Le 14 février 1679, baptisant Nicolas Forcin, il signait : « curé de Saint-Calais ».

(4) Le 12 avril 1692, il baptisait François Pauvert et signait « curé de Saint-Calais ».

(5) Cf. L. Froger, *Les Établissements de charité à Saint-Calais*, p. 28

successeur, François Masson, devint légalement, en 1698, l'un des directeurs. Celui-ci avait été nommé en 1694, curé de Saint-Calais (1). Il mourut au mois de novembre 1716 (2).

Il fut remplacé par René Guelon, déjà chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Saint-Calais, et licencié ès-arts de la faculté d'Angers (3). Il s'occupa très activement de son église. Dès 1719, il fit restaurer l'orgue par un facteur d'Orléans, fr. Jean Goret (4). Les frais de réfection s'élevèrent à deux cent cinquante-deux livres deux sols et furent à peu près couverts par deux souscriptions, l'une de quarante, l'autre de deux cents livres (5). En 1721, une petite cloche, fondue par m^tre^ Chauchard, fut montée (6) dans le clocher

(1) C'est le 28 septembre de cette année, que nous le voyons exercer pour la première fois ses fonctions curiales. Cf. à cette date les registres de l'état civil de Saint-Calais.

(2) « Le vingt-sixieme iour de novembre mil sept cent seize a été inhumé dans le cœur de l'église de Notre-Dame de Saint-Calais le corps de maistre François Masson, prestre, curé de cette parroisse, gradué de Paris, âgé de soixante-trois ans ». État civil de Saint-Calais.

(3) Ce bénéfice lui fut conféré, le 24 décembre 1716, et il en prit possession, le 29 décembre. Cf. Arch. dép. de la Sarthe, 50e reg. des ins. eccl., f° 56 v° et 57 r°. Le premier acte de l'état civil où figure le nom de cet ecclésiastique, est du 25 janvier 1717.

(4) A la suite des comptes de l'année 1717-18, on trouve un chapitre spécial, intitulé : Compte particulier pour l'orgue. Nous y relevons les articles suivants : « Le 12 avril 1719, fourni au frère Jean Goret, dix livres de colle forte à onze sols la livre..... Dudit jour achepté vingt livres de vaiselle à dix neuf sols, la livre.... Le 4 juillet pour vingt cinq sols de fil de laiton..... plus pour douze sols de tain de glace. Le 13 (septembre) payé à Pinson, menuisier, suivant sa quittance, soixante livres. Le 13 septembre donné au frère Jean, vingt cinq livres pour luy aider à faire son voyage..... »

(5) « Pour le rétablissement duquel orgue led. rendant a reçu de Mr de la Silloire, chanoine de Saint-Martin de Tours, exécuteur testamentaire de feu Mde Ledru, suivant la délibération des habitants, la somme de deux cents livres. Du sieur Jean-Baptiste Langlois, père, celle de quarante livres. » Comptes de 1717-18.

(6) « Payé à Chauchard, fondeur de cloches, pour foudre la petite cloche et fourny du mestail suivant sa quittance du huit novembre 1721. »

« Payé à Pierre Barbier, fermier des poids et ballances pour avoir

où fut également placée, en 1723, la grosse cloche (1), pour la fonte de laquelle tous les habitants avaient offert leurs offrandes (2). Deux ans après, malgré la perte qu'infligea à la caisse de la fabrique le décri des monnaies (3), on acheta deux statues, un lutrin, un dais et un tableau représentant saint Sébastien (4). La

pezé la cloche suivant sa quittance du seize du moys de novembre. — Comptes de fabrique ; note communiquée par M. Pasty. — Pierre Chauchard fondit, en 1781, l'une des cloches de l'église de Saint-Cyr de Sargé, Loir-et-Cher. Cf. de Rochambeau, *Le Vendômois*, t. I, p. 428.

(1) « Par acquit du sept septembre (1725) paié à M. les Brocards, fondeurs de cloches, cinq cent vingt sept livres pour fasson de la grosse cloche, fourny quatre vingt six livres de métail et vingt huit livres en paislette pour mettre sous les tourillons de la grosse cloche, le tout à vingt-huit sols la livre. » Comptes rendus par M. Loiré, prêtre, fabricier. Le couvent des Ursulines, à Vendôme, possédait une cloche fondue en 1639 par P. Brocard ; elle se trouve actuellement dans le clocher de l'église de Saint-Rimay, Loir-et-Cher. Cf. de Rochambeau, *Le Vendômois*, t. II, p. 214. Celle qui fut fondue à Saint-Calais, en 1723, meuble encore le beffroi de l'église de cette ville. Elle porte l'inscription suivante : L'an 1723 iay esté nommée Marie Nicole Renée par Mre Nicolas de Vichy Champron abbé de l'abbaye royalle St Calais représenté | par Me Jacques de Mehabert, bailli de ladt abbaye et par damoiselle Renée Michele Cousin ma mne. Me René Guelon curé Mr Louis | Loiré vicaire et pr fabricier Me Jean Vilain lieutenant gl Me Georges Berthereau pr du Roy Me Louis de Mehabert avocat du Roy Me Lovis | Froger presidt av grenier à sel et Antoine Oger Svilly aussy prs fabriciers.

Antoine et Claude les Brocards et François Poisson Mtres Fdrs natif de Lorraine m'ont fait.

(2) « Se charge de la somme de soixante livres pour la queste de la cloche. » Comptes de Louis Loiré.

(3) A trois reprises différentes, le 11 février, le 6 avril et le 22 septembre 1724, le procureur Louis Loiré, voit ainsi ses recettes diminuer de valeur. Voici ce qu'il dit, à la première de ces dates : « Le quatorze fevrier mil sept cent vingt quatre, il est arrivé une diminution sur les especes, de quinze sols par écus et trois livres par louis d'or. Javoys pour lors un louis d'or, dix sept ecus deux pieces de quarante six sols et une piece de vingt trois sols, sur lequel argent, il y a eu seize livres de diminution. »

(4) « Le treize janvier (1725) paié vingt deux livres pour façon du tableau de saint Sébastien et dix sols à Chevereau qui a porté l'argent et apporte l'image de l'Augerie. »

« Le trente janvier donné à Bigot et Fardy, maçons, treize [illegible]

même année, le pavage fut entièrement refait (1).

Ces dépenses avaient absorbé et au delà les ressources dont on disposait (2), aussi tout travail fut-il momentanément suspendu.

René Guelon quitta Saint-Calais, en 1728. Par son testament, en date du 5 mai 1723, il avait légué à la fabrique une rente annuelle de trois livres pour qu'elle fit célébrer, chaque année, une messe à son intention, pendant l'octave de l'Assomption (3). Il eut pour successeur François Vérité auquel la cure fut conférée, le 9 juin 1728. Il en prit possession trois jours après (4). Il dut se retirer devant Jean de Lestan, prêtre du diocèse d'Orange et bachelier en droit canon, lequel avait été pourvu du même bénéfice par une signature apostolique. Elle fut visée, le 30 janvier 1729, par l'évêque du Mans, et, dès le surlendemain, le titulaire fit acte de curé (5).

liard pour avoir placé saint Isidore et saint Blaise. » « Le dix huit aoust paié à Mr Jouet, cent sols pour avoir fait l'image de saint Blaise. »

« Le vingt deux aoust (1724) paié quatre vingt deux livres deux sols pour deux gadres dorés, quatre egrettes, quatre pots d'or, la boite, l'emballage et le port. »

« Par acquit du vingt trois septembre (1725) paié à Mr Taulle, sculpteur, cent livres pour l'aigle qu'il m'a vendu. Le jour suivant paié à Brar, dix livres pour avoir amené le dit aigle de Chasteaudun avec deux chevaux. » Comptes de M. Louis Loiré.

(1) Nous citons ce fait d'après une note du temps, transcrite en tête des comptes. Il en est également fait mention dans un acte du 23 octobre 1725.

(2) Le compte, rendu pour les trois années précédentes en 1727, accuse un excédant de dépenses, de 273 l. 19 s. 9 d., pour une recette totale de 4020 l. 6 s. 11 d.

(3) Inventaire des titres de la fabrique, dressé, le 18 octobre 1751, par Michel Mony, notaire ; cahier papier, archives de la fabrique.

(4) Cf. Archives dép. de la Sarthe, 54e reg. des ins. eccl. fo 337 et 339.

(5) Au moment où Jean de Lestan prenait possession de sa cure, il était encore pourvu de trois chapellenies, celle de Saint-Jacques, en l'église de Saint-Calais, celle de Thibert, au château de Broussin, à Fay, diocèse du Mans, et celle de la Grossière, à Trans, diocèse de Nantes. Cf. arch. dép. de la Sarthe, 54e reg. des ins. eccl. fo 397 ro et vo.

Il tenta vainement, en 1730, de contester au lieutenant-général du duc de Vendôme, la présidence de l'assemblée générale des habitants en laquelle les procureurs fabriciers étaient élus (1). Tandis qu'il administrait la paroisse, deux cloches furent refondues (2), les boiseries du sanctuaire furent refaites (3) ; la grille et les portes de fer qui, récemment encore, entouraient le chœur de l'église Notre-Dame, furent exécutées, en 1737, par « François Ribot, maître serrurier (4) » de Saint-Calais. Le procureur en exercice, Michel Morice, sieur de la Bouverie, fournit « à ses frais et despens sept cent soixante-dix livres de fer (5) », qui furent employées à ce travail. Les ornements qui l'agrémentaient, sont l'œuvre de Pierre Chevalier « maître figuriste au

(1) Ce fait nous est connu par le ms. Megret-Ducoudray.

(2) « Le 6e may 1737, j'ay paye a Mrs Brocar et Lefeuvre cent trente trois livres pour avoir fondu la quatrième et sixième cloche, et des poislettes pour la seconde, le tout suivant le marche fait avec eux, dont quittance est au pied dud. marché, 133 l. » Comptes rendus par Michel Morice, fabricier.

(3) « Item une liasse, contenant treize pieces en papier, les deux premières, de l'année mil sept cent trente cinq, sont traitte entre monsieur de l'Estan, lors curé de cette ville, et François Pinçon, menuisier, par lequel led. Pinçon s'oblige de boiser les murs du sanctuaire de l'église parroissiale, et de fournir le bois necessaire, pour la somme de cent cinquante livres, et quittance d'icelle. » Inventaire des titres de la fabrique dressé, le 18 octobre 1751, par Michel Mony, notaire ; cahier papier.

(4) « Plus cent vingt sept livres huit sols pour neuf cent dix livres de fer carré, fourny à Mr Ribot me serreurier pour la grille du choeur..... » Comptes, rendus par Michel Morice, en 1738.

(5) « Plus demande led. rendant à estre décharge des offres qu'il a faite pour la fondation de son banc, en l'acte du 23e octobre 1725, au moyen de ce qu'il a fourny à ses frais et dépens sept cent soixante dix livres de fer, qui sont entrés dans les pilastres, portes de fer et couronnement, le tout placé à l'entrée du choeur de ladte eglise suivant la reconnaissance du sr Ribot, me serreurier, qui a fabriqué lesd. ouvrages. » Comptes de Michel Morice. Cet acte de 1725 existe encore aux archives de la fabrique. Il y est dit qu'on coupera la balustrade du chœur, et celle de la chapelle Sainte-Barbe.

Mans (1) ». Ils coûtèrent à la fabrique, y compris la dorure, la somme de 117 l. 10 s.

Pendant l'hiver de 1739, la disette étant grande, les notables de la ville vinrent au secours des malheureux. Le curé, Jean de Lestan s'engagea à leur fournir cent livres de pain par semaine (2). Il décéda, le 21 mai 1740 (3), et, dès le 27 du même mois, Nicolas de Vichy-Champron, abbé de Saint-Calais, conféra la cure du même nom à René-François Duclos de l'Étoile. Quand celui-ci en prit possession (4), bien que les revenus de la fabrique n'eussent cessé de croître et qu'ils fussent montés à 1094 l. 11 s. 7 d. (5) comme la valeur de l'argent, avait progressivement diminué, les fabriciers, désireux d'alléger leurs charges, se résolurent à réclamer le concours des gros décima-

(1) « Plus la somme de cent dix sept livres dix sols qu'il a payée au sr Chevalier, me figuriste au Mans, tant pour les ornements qu'il a fournis aux grilles et portes de fer, consistant en un Christ, le double fleuron, six fleurs de lys relevées en bosse, quatre vases avec leurs flammes, le tout doré, que pour un livret d'or employé à dorer les trois fleurs de lys de la croix, l'écusson, et autres, que pour dix jours de nourriture et logement du sr Chevallier, le tout suivant sa quittance, cy, 117 l. » Comptes de Michel Morice.

(2) Acte d'assemblée des habitants, passé le 1er février 1739 ; titre papier. Archives de la ville, conservées à la bibliothèque publique de Saint-Calais.

(3) « Le vingt deuxiesme jour du mois de mai mil sept cent quarante, par nous Henri Gabriel Dagues, prêtre, curé de Conflans, a été inhumé dans le chœur de cette église, le corps de maistre Jean de l'Estang, prêtre, bachelier en droit canon, curé de cette paroisse et grand vicaire de Monsieur l'abbé de Saint-Calais, décédé d'hier, âgé de cinquante un ans, la sépulture faite en présence de maistre Louis Pinson, curé de Montaillé, maistre Julien Barbier, curé de Saint-Gervais-de-Vic, maistre Louis Leroux, curé de Baillou, maistre Jean-Auguste Arnoul, curé de Sainte-Cérotte, maistre Martin Péan, curé de Marolles, maistre Philippe Deniau, maistre François Torquat, prêtres, vicaires de cette paroisse, soussignés. » Etat civil de Saint-Calais.

(4) Arch. dép. de la Sarthe, 59e reg. des ins. eccléS. fo 224 ro et 253 ro.

(5) Compte rendu pour l'année 1739-40 par Jean-Antoine Truguet, procureur fabricier.

teurs (1). Ceux-ci firent la sourde oreille, et, bien que les procureurs eussent été autorisés à les poursuivre devant les tribunaux compétents, ils n'osèrent ou ne voulurent pas en venir à cette extrémité. Ils préférèrent pourvoir d'eux-mêmes aux réparations urgentes que réclamait la toiture du chœur de l'église (2). Pendant une longue suite d'années, ils se contentèrent d'entretenir cet édifice en bon état (3). En 1748, ils y placèrent deux nouveaux confessionnaux (4), et deux bénitiers en marbre de Sablé (5), en 1753. Ils firent

(1) Acte d'assemblée des habitants, en date du 28 avril 1733, par lequel ils déclarent avoir « donné pouvoir et authorisé les d. s^rs fabriciers en charge, de faire toutes les poursuites nécessaires contre les gros décimateurs..... et de les faire assigner devant juges compétans et d'en poursuivre le jugement jusqu'à sentence ou arrêt definitif, même de saisir leur temporel, si besoin est.... » Registre conservé aux archives de la fabrique. Dans les comptes de l'année 1742-43, le procureur range parmi ses dépenses : « onze livres treize sous six deniers pour les poursuites faites contre m^r l'abbé de Saint Calais et religieux bénédictins de cette ville et encore contre le s^r curé de cette d^e ville. »

(2) Acte d'assemblée des habitants, en date du 22 août 1745, lesquels considérant « que la négligence des sieurs décimateurs qui sont tenus de faire les réparations dud. chœur et chancel, pourra en occasionner la ruine totale, comme dans plusieurs endroits il y a des défauts de couverture, les pluies ont pénétré la voûte, de façon qu'aujourd'huy il est tombé quelques gouttes d'eau dans le saint ciboire lorsqu'on a donné la communion..... » autorisent le sieur Sorin, procureur en exercice à faire les réparations urgentes, « avec cette protestation toutefois de leur part que lad^e autorisation ne pourra estre tirée à conséquence. » Même registre.

(3) Parmi ces travaux d'entretien, nous signalerons simplement les plus importants, tels que les réparations de la couverture de l'église, exécutées par « les Bigots, couvreurs », en 1746, pour la somme de 85 l. 14 s., et en 1753, pour 151 l. 19., la réfection partielle de la vitrerie, dont se chargea Jacques Pecquenard, en 1748, pour la somme de 58 l. ; la réparation du clocher à laquelle quatre-vingt-quinze journées furent consacrées, ce qui occasionna, en 1754, une dépense de 1421. 10 s.

(4) « Du 9 juin 1748. J'ay payé de ce jour à Louis Coudray, maître menuisier la somme de soixante huit livres, et ce pour avoir fait en lad. eglise deux confessionnaux qui ont esté placés dans la nef de saint Michel..... » Comptes de fabrique de 1747-48.

(5) Se charge « de la somme de quatre vingt une livres quatre [illegible]

restaurer, en 1748, la chapelle du Rosaire (1). C'est à cette même époque que l'on semble avoir commencé à appliquer aux voûtes le fade enduit qui dissimule la délicatesse de l'appareil et des nervures (2). En 1750, l'orgue avait été reparé (3). L'argenterie l'avait été, dès 1744 (4). Les livres d'église furent renouvelés en 1752 (5).

La grande réserve que les administrateurs de la fabrique mettaient dans l'emploi de leurs fonds, leur était d'autant plus impérieusement commandée qu'ils devaient, à bref délai, être dans l'obligation de subvenir à l'entretien des vicaires de la paroisse. Longtemps, les rétributions reçues par ces ecclésiastiques pour les services religieux qu'ils acquittaient, avaient largement suffi à leur existence, mais peu à peu, le tarif des honoraires n'ayant pas été augmenté et les conditions de la vie matérielle devenant plus onéreuses, ils s'étaient vus dans la nécessité de solliciter un traitement fixe et régulier. M. Duclos de l'Estoile se fit leur interprète près des fabri-

payée au sr Louis Houdmond, marbrier à Sablé...» Comptes rendus par Jean Taillebois pour l'année 1752-53.

(1) « Le 24 fevrier 1748. Martelière, maçon, a fait en lad. eglise vingt et une journées, marchandées à douze sols par jour pour regratter le rosaire qui était en bleu, pour renduire partout où besoin étoit dans lad. église..... » Comptes de fabrique de 1747-48.

(2) « Du 12 avril 1748, j'ay payé aud. Bigot la somme de cent deux livres et ce, pour avoir nettoyé lade eglise et l'avoir blanchie partout à deux différentes fois à la réserve des voûtes. Plus du même jour j'ai payé aud. La Fleur la somme de cinquante une livres et ce pour avoir blanchi les voûtes..... » Mêmes comptes.

(3) « Plus du 4 may 1750, je payé à Monsieur Prevost organiste, cent dix livres, pour avoir relevé l'orgue de l'église. » Comptes rendus par Pierre-Louis Charbonnier.

(4) Se charge « de dix livres payé à Jean Girard, orfèvre pour avoir reblanchy et nettoyé l'argenterie de lad. eglise, de laquelle somme il y a quittance du vingt sept juin 1744. » Comptes rendus par Julien-Thomas Tironneau.

(5) Se charge « de douze livres pour le voyage que led. rendant a fait au Mans avec monsieur le curé pour acheter les livres de l'église. » Comptes rendus par Jean Rousseau.

ciers (1) qui prirent en considération sa demande et décidèrent que l'on repartirait par parts égales, entre les trois collaborateurs du curé, le produit total des fondations établies antérieurement en faveur d'un prêtre sacristain, les fonctions remplies jusque-là par ce dernier retombant d'ailleurs sur ceux qui allaient percevoir ses émoluments. Cet arrangement s'étant encore trouvé insuffisant, le conseil de fabrique se résolut, en 1771, à allouer tous les ans aux vicaires de Saint-Calais une somme de 130 livres (2). A cette époque, la cure n'était plus depuis longtemps occupée par René-François Duclos de l'Estoile. Il s'en était dessaisi, en 1757, pour aller occuper à l'église Saint-Julien du Mans, une stalle de chanoine (3). Il avait résigné son bénéfice en

(1) Acte d'assemblée générale des habitants, en date du 16 juin 1763, autorisant les trois vicaires de Saint-Calais, François Torquat de la Coulerie, Louis Derré et François-Félix Barré à jouir des revenus attachés à l'office de sacristain, à la charge par eux d'en remplir l'office. Les habitants se réservent d'ailleurs le droit de nommer plus tard un sacriste laïque. Ils usèrent de ce droit, le 26 octobre 1755. A la suite de l'acte relatant cette nomination, se trouve cette protestation : Je proteste de nullité. De L'Estoille. Deux ans apres, le 18 decembre 1757, les habitants, revenant sur leur decision, conférèrent de nouveau aux vicaires, mais à la condition qu'ils seraient toujours au nombre de trois, la charge et les revenus de la sacristie. Registre des délibérations de la fabrique, ms. conservé aux archives de la fabrique de Saint-Calais.

(2) Cette délibération, prise en assemblée générale des habitants, à la date du 20 avril 1771, fut provoquée par les sollicitations du curé, Jean Beudin de la Salle, lequel offrit de son côté, « d'abandonner (aux vicaires) la portion de son casuel à la réserve des droits curiaux dans les mariages, sépultures, et cire en provenant qu'il se réserve, et de leur donner en outre chacun au la somme de cent livres. » Même registre. Cette allocation de la fabrique fut portée ensuite à 190 l., ainsi qu'il résulte de l'article suivant : « L'on paye à messieurs les vicaires, suivant l'acte de délibération, arrêté le [illegible] cent soixante dix livres chacun an, avec trente livres qu'ils reçoivent de la confrerie du Saint Sacrement. » Comptes des années 1777-78.

(3) René-François Duclos de l'Etoile appartenait à une famille noble de l'Auvergne. Il ne conserva point longtemps son canonicat, et le 30 decembre 1760, il le résigna en faveur de Julien-François [illegible],

faveur d'un vicaire de Savigné-l'Évêque, Jean Beudin de la Salle (1), maître ès-arts de la faculté d'Angers, qui en prit possession, le 6 mai 1757 (2), et qui resta en fonction pendant vingt-quatre ans. Durant ce laps de temps, divers travaux furent exécutés dans l'église ; nous les énumérerons brièvement. En 1758, on restaura l'autel dédié à saint Michel (3). En 1763, deux nouvelles cloches furent fondues (4). L'orgue fut réparé, en 1766, par le facteur Isnard, de la ville d'Orléans (5) ; la garniture en argent du grand autel le fut,

curé d'Yvré-l'Evêque dont il alla occuper aussitôt la cure. Il y mourut le 24 décembre 1783, âgé d'environ soixante-dix-huit ans. Cf. *Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère*, publiés par M. l'abbé G. Esnault, t. I, p. 11 et 12.

(1) Cf. Arch. dép. de la Sarthe, 66e reg. des ins. eccl̀és. fos 90 et 91.

(2) « Le six may mil sept cent cinquante sept, maistre Jean Beudin de la Salle, maître ès arts de l'Université d'Angers a pris possession de la cure Nostre Dame de Saint Calais. » Etat civil de la même ville.

(3) Se charge « de seize livres neufs sols qu'il a payé au sieur Gasparin, paintre, pour avoir raccommodé l'autel Saint Michel, quittance du vingt neuf juillet 1758, cy 16 l. 9 s. » Comptes de l'année 1757-58.

(4) Se charge « de trois cents livres délivrées aud. sr Jacques Mony md, cy devant procureur fabricier de lad. église pour donner au nommé Le Brun, qui a fondu les cloches de lad. église, suivant sa reconnoissance du 2 décembre aud. an 1764..... » C'est dans une assemblée générale des habitants, tenue le 2 mai 1762, que J. Mony avait été autorisé, sur sa demande, « à faire fondre lad. seconde cloche (elle s'était cassée) et à faire refondre les deux petites cloches en une seule et de traiter avec tels fondeurs que bon lui semblera. » Registre des délibérations de la fabrique, à la date précitée. Le marché fut passé avec le fondeur, le 27 avril 1762 ; il en existe une double expédition, aux archives de la fabrique. Jean-Baptiste Le Brun, était du Mans et de la paroisse de Saint-Benoît.

(5) « Plus payé le deux aoust mil sept cent soixante six, cinquante six livres à François Lévêque peintre pour avoir peint le buffet d'orgue..,.. Plus payé à Gebert, menuisier, quarante livres, pour les ouvrages qu'il a fait au buffet de l'orgue.. Plus le trente septembre (1765) payé à monsieur Isnard, facteur d'orgue, la somme de deux cents livres à compte sur le traité fait avec lui au mois de février dernier, plus celle de cent cinquante livres pour le prix d'un cromorne ajouté depuis led. traité.... Plus payé au sieur Isnard, facteur d'orgues, la somme de trois cents livres, pour restant des ouvrages qu'il a faites, suivant son reçu en date du sept juillet mil sept cent soixante sept. »

la même année, par Tremblay, orfèvre à Vendôme (1). En 1769, on pratiqua dans la sacristie la porte par laquelle on y accède encore aujourd'hui (2). Deux ans après, le procureur fabricier alors en exercice se fit autoriser à acquérir un ornement dans des conditions assez singulières. Une troupe nomade de juifs passait alors à Saint-Calais. Elle offrait de céder à la fabrique, à des conditions qui semblaient avantageuses, toute une chapelle de damas blanc. Sans trop s'inquiéter de la provenance, les habitants consentirent à cette acquisition (3). Ils se déterminèrent, en 1776, à faire disparaître une chapelle (4),

Comptes rendus par Alexis Châtain. C'est d'après un reçu délivré par ce facteur à Alexis Châtain, le 7 juillet 1767, que nous le savons fixé à Orléans.

(1) « Plus payé à Mr Tremblay, orfeuvre à Vendôme, suivant son reçu du vingt juin mil sept cent soixante six la somme de soixante douze livres, cinq sols.

Plus paié le même jour (30 mai 1766), à Plessis, messager de Vendôme à Saint-Calais, pour avoir porte et rapporte la croix d'argent, quatre chandeliers, deux burettes, un bassin, le tout d'argent, vingt sols.... » Mêmes comptes.

(2) « Aujourd'hui trente juillet (1769) est comparu le sieur François Legrand, procureur fabricier, lequel a représenté : ..... 2° a proposé qu'il seroit nécessaire de faire la porte de l'entrée de la sacristie sous saint Crepin..... Sur la seconde proposition le sr Legrand demeure autorisé à faire faire la porte de la sacristie sous saint Crepin dont la statue est en proximité de l'autel de sainte Barbe. » Registre des délibérations de la fabrique.

(3) « Du dix neuvieme mai (1771) dans l'assemblee générale des habitants de cette ville..... est representé par led. sieur procureur fabricier que l'eglise ayant un besoin urgent et nécessaire d'ornements et que ceux qui servent actuellement ne sont presque plus en état d'être employé, il seroit indispensable d'y pourvoir en les renouvellant, qu'il se presente un damas broché, très beau et qui peut durer longtemps par sa force, sa bonte, qui pourroit etre employé sur le champ, consistant en trois chapes, une chasuble, deux dalmatiques, une étole et manipule et un parement d'autel qui seroit garni d'un galon de faux or accompagné d'un velours, le tout en état d'être employé et que l'occasion fut rencontrée entre les mains de juifs qui ne veulent pas l'accorder à moins de sept cent livres..... » L'assemblée en autorise l'acquisition. Même registre.

(4) « Du dimanche vingt un avril (1776)... il a été représenté par le sieur Michel Eraant, procureur fabricier en exercice de cette église

dédiée à Saint-Sébastien et qui s'ouvrait sur le bas côté droit de l'église, en face de la troisième travée.

Dès 1764 (1), les gros décimateurs s'étaient décidés à prendre à leur charge les réparations du chœur qui, légalement, leur incombaient. Cet aide qu'ils avaient jusque-là vainement réclamé, permit aux fabriciers de pourvoir plus aisément aux autres besoins de leur église. Le clocher, sans cesse entretenu, ne laissait pas d'inspirer des inquiétudes. En 1780, on fit dresser un devis approximatif des frais qu'entraînerait sa restauration (2). Elle fut ajournée quelques années, faute de ressources suffisantes.

qu'il y a dans lad. église une chappelle dédiée à saint Sébastien, laquelle est prête à cabler, étant toute lézardée, qu'il demande l'avis desdits habitans, pour être autorisé à faire les réparations de lad. chapelle, lesquels habitans, après avoir meurement délibéré entre eux, ont reconnu qu'il seroit très coûteux de faire rebâtir lad. chapelle telle qu'elle est aujourd'huy, étant bâtie en saillie par hors lad. église, qu'ils autorisent ledit s^r Briant à faire abattre lad. chapelle, faire remplir en maçonnerie l'arcade qui est dans le mur et faire replacer l'autel en l'encontre dud. mur. » Registre des délibérations de la fabrique.

(1) Se charge « de sept livres dix sols reçues de m^r le curé pour 250 d'ardoises étant à lad. église le dix février 1764, pour par luy, les s^rs abbé, religieux et chanoines de cette ville, faire emploier sur le cœur et cancel de lad. église, comme décimateurs. » Comptes rendus par Alexis Châtain.

(2) « Le dimanche trente juillet (1780).... dans l'assemblée des habitants..... a été représenté par led. s^r Quentin procureur fabricier que en conséquence de la délibération du vingt quatre juin dernier, les s^rs François Bouguereau, Julien Nail et Jacques Bigot, experts, dont un est couvreur,..... se sont transportés le sept du présent mois pour dresser procès verbal et faire un devis estimatif des réfections à faire aud. clocher de cette ditte ville, ensemble à la couverture et voûte de l'église..... il a été reconnu que lesd. experts pour mettre les habitants en état de prendre un parti, ont fait deux devis. Par le premier, ils ont estimé que le prix des réfections à faire aud. clocher se montoit à la somme de deux mille cent trois livres douze sols, compris tout, que les réparations de la couverture montent à cent cinquante livres, et que les simples réparations aud. clocher sans la couverture, montent à celle de douze cent trente neuf livres. Sur quoy led. s^r procureur fabricier ayant mis en délibération lequel des deux devis on adopterait, il a été dit unanimement par les d. habitants que lad. fabrique n'étant

Le registre sur lequel, pour toute cette période, les délibérations du conseil de fabrique sont inscrites, et qui nous a été conservé, garde la trace de l'action prépondérante du curé. Jean Beudin de la Salle se révèle à nous comme un prêtre zélé, actif, fort dévoué aux intérêts de sa paroisse. Il n'est, pour ainsi dire, pas une résolution prise, qui ne le soit sur son initiative. A l'occasion, il remplit l'office de secrétaire, rédige les procès-verbaux, et, sur quelque chapitre qu'il ait à émettre un avis, sa voix est toujours écoutée. On l'a vu du reste, pour assurer le maintien des trois vicaires, se dessaisir d'une partie de son casuel. S'il n'est rien arrivé jusqu'à nous, qui nous permette de juger de son attitude à l'égard des pauvres, nous savons du moins par son acte d'inhumation, qu'il tint à être enterré parmi eux (1).

Il fut remplacé par un saint prêtre, Pierre-Denis-Nicolas Drouelle (2) qui, plus tard, devait mériter le titre de confesseur de la Foi. Ce dernier fit exécuter par un ouvrier de Saint-Calais, Louis Gatry, le projet de réfection partielle du clocher que son prédécesseur n'avait pu entreprendre (3).

point en état de faire une dépense telle que le premier devis, ils s'en tiennent au second.... » Registre des délibérations de la fabrique.

(1) « Le douze octobre de la présente année 1784 a été inhumé dans le cimetière de l'hôpital, par nous curé de Saint Martin de Sarge, soussigné, le corps de maître Jean Beudin de la Salle, maître es arts et gradué en l'Université d'Angers, en son vivant curé de cette paroisse, décédé le jour précédent à deux heures après midi âgé environ soixante quatre ans, présens les maistres Pierre de Villiers, licentié es loix de l'Université d'Angers et chanoine de la collégiale de cette ville, et François Yves Brillet, vicaire de cette paroisse, avec nous soussignés. » Etat civil de Saint-Calais.

(2) Il fut pourvu de la cure par une signature apostolique la bulle fut visée, le 18 janvier 1782. Il prit possession de son bénéfice, le 20 janvier suivant. Cf. Arch. dép. de la Sarthe, 75e reg. des insinuations ecclés. f. 210 r°.

(3) Le traité passé, le 3 juin 1785, entre les habitants de Saint-Calais et cet ouvrier, est mentionné sur le Répertoire de l'étude de Me Gervaiseaux, notaire à Saint-Calais. Par un acte d'assemblée générale des habitants, en date du 25 juillet 1784, il avait été décidé qu'un

Sur ses ressources personnelles et de ses propres deniers, il réédifia, en 1785, l'autel de sainte Barbe et celui de saint Michel, placé à l'extrémité supérieure du bas côté droit. En 1787, il acheta, toujours à ses frais, l'un des autels de la chapelle supprimée des Camaldules de Bessé. L'année suivante, il se chargea également de la réparation de la chaire (1). Ce fut à son instigation (2) que l'on éleva, en

emprunt serait contracté pour pourvoir à cette dépense. Dans les comptes, rendus par Geoffroy Torquat de la Coulerie, il est fait mention de la somme de 1856 l., par lui payée à Louis Gatry pour travaux exécutés au clocher.

(1) « Sous l'administration du sr Anjubault (1785-86), l'autel appellé Ste Barbe à main gauche du maître autel, en entrant dans l'église, a été reconstruit à neuf des générosités de Mr Drouelle, doyen, curé de cette paroisse ; quelques mois après il a fait aussi refaire celui de St Michel, au pied de la tour du clocher. En 1787, au mois d'octobre, il a acheté celuy des Camaldules de Bessé, et l'a fait placer aussi où étoit celuy du Rosaire, au dessus du clocher, le tout à ses dépens, et l'année précédente il avoit fait blanchir toute l'église, depuis le bas jusqu'en haut, fait réparer la chaire qui étoit très grossière et vilaine, ainsy que le ciel de la chaire, aussi à ses frais, sous la gestion du sr de la Coulerie. » Note marginale inscrite à la fin du XVIIIe siècle sur le registre des délibérations du conseil de fabrique.

(2) C'est du moins ce que nous pensons pouvoir conclure de la résolution suivante prise par le conseil de fabrique : « Du deux février (1789), en l'assemblée des habitants de lad. paroisse, ... a été représenté par led. sr Truguet, aud. nom que l'objet de la présente assemblée est pour deux causes ; la première pour être autorisé à démolir les murs de scellement ? qui supportent les douze prophètes et de les placer sur des pieds de stale en pierre dure ; quant à ce qu'il en coûtera led. sr curé s'offre de le payer.... 2° que le second objet est pour être autorisé à rebiaiser la porte d'entrée de la sacristie et de déplacer la table de communion en grille de fer pour ralonger le cœur afin que l'on puisse entrer dans la sacristie sans entrer dans le sanctuaire, laquelle opération led. sr curé s'offre de payer, en lui permettant cependant de prendre le marchepied de l'autel St Sébastien qui est en pierre dure, aux offres qu'il fait d'en faire faire un autre en bois. Sur quoy lesd. habitants ayant égard, ils ont en remerciant led. sr curé de toutes les avances qu'il a faites et fait tous les jours..... ils l'autorisent ainsi que le sr Truguet à faire les opérations ci-dessus. » D'après une note manuscrite de M. l'abbé Voisin, M. Gheerbrant aurait donné le plan du rétable. Registre des délibérations.

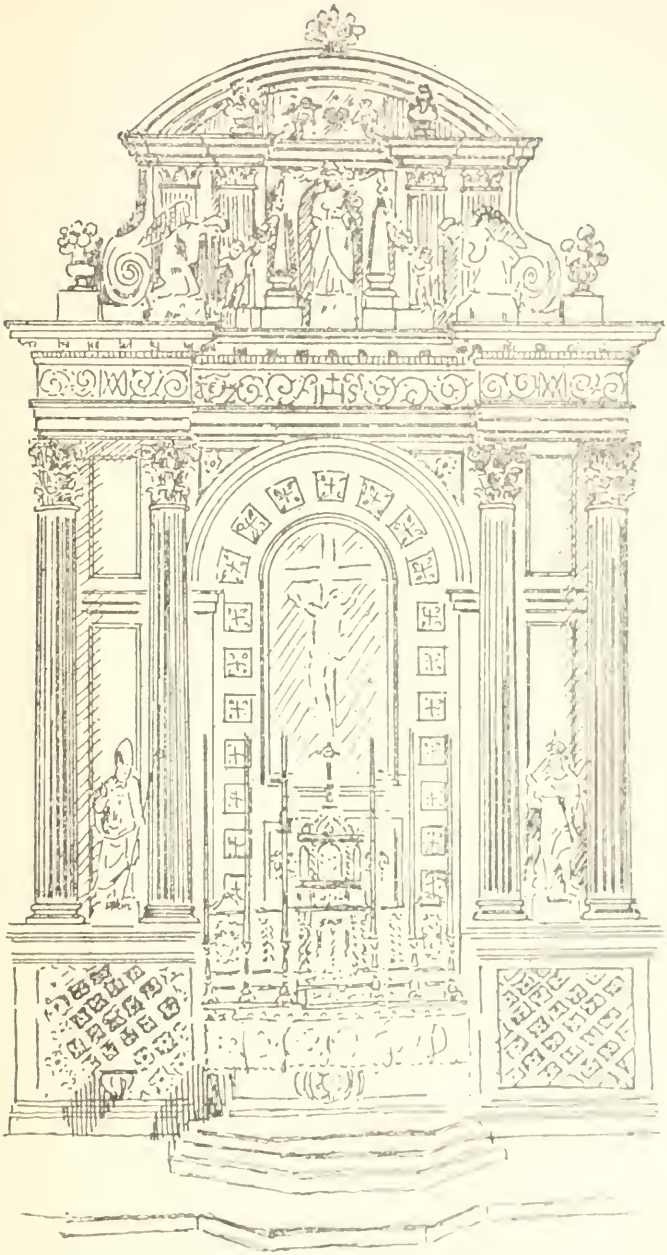

RETABLE DE 1789

1789, le retable qui, jusqu'en 1867, a garni le mur droit clôturant le chœur.

Il s'était prêté, en 1783, à la création d'un nouveau cimetière, de celui-là même où l'on enterre encore actuellement. L'ancien entourait primitivement l'église entière, et la dépassait même du côté du chevet. On en avait distrait, en 1540 (1), une bande de terre assez étroite qui longeait le bas côté gauche et tout l'espace qui s'étendait devant la façade. Ce qui en avait été conservé, ne suffisait plus pour inhumer les morts, depuis surtout que le gouvernement royal avait interdit de les déposer dans les églises. L'administration civile et le pouvoir ecclésiastique se résolurent donc à le supprimer, et, quand les ossements qui y reposaient depuis si longtemps, en eurent été enlevés, le marché au blé y fut établi (2).

La considération que M. Drouelle s'était acquise près de ses paroissiens, lui valut d'être élu par eux, le 9 septembre 1787, membre de la première assemblée municipale de la ville (3), mais, en 1790, il ne fut pas renommé. Le 26 avril 1791, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Il demanda à la municipalité l'autorisation de se retirer à l'hospice. Elle lui fut refusée et on lui assigna l'abbaye pour demeure (4). Il fut ensuite interné à la Mission, au Mans, conduit de là à Angers où il arriva en septembre 1792, et fut enfin déporté en Espagne. Il débarqua à la Coro-

(1) Voir plus haut, p. 69, note 1.

(2) Acte d'assemblée générale des habitants, en date du 16 novembre 1783, tendant à vendre le grand cimetière régnant le long de la rue du Palais, pour employer les deniers provenant de cette vente, à l'acquisition d'un autre cimetière. François Marganne s'engage à fouiller d'ici trois ans l'ancien cimetière, pour en enlever les ossements. Titre papier ; archives de la ville de Saint-Calais, conservées à la Bibliothèque publique.

(3) Registre des délibérations de la municipalité, conservé à la mairie de Saint-Calais ; voir à la date du 18 mars 1788.

(4) Registre des délibérations de la municipalité, à la date du 30 mai 1791.

gne, le 9 octobre 1792 (1), et mourut sur cette terre étrangère avant la conclusion du Concordat (2). Il y avait été accompagné par ses deux vicaires, MM. Jouanneaux et Joseph Chaudet qui, à son exemple, n'avaient point voulu prêter serment (3).

Ces prêtres fidèles à leur devoir et dignes de tous nos respects, furent remplacés par deux ecclésiastiques, Julien-Charles Bossé (4) et René Lemoine (5). Ils eurent la faiblesse de se laisser choisir, le premier, comme curé, le second, comme vicaire de la paroisse Notre-Dame de Saint-Calais, par ceux des paroissiens qui admettaient l'ordre de choses indûment établi par la Constituante. L'installation du prétendu pasteur n'eut pas lieu sans protestations, et l'un des hommes influents de la ville, M. Dehargne, secrétaire du district, ayant dit plaisamment que « la municipalité avait pris l'écharpe comme des ânes pour installer un valet de curé » se vit dénoncé pour ce propos à l'accusateur public et traduit devant le tribunal du district (6). Les juges d'ailleurs se refusèrent à donner suite à l'affaire et renvoyèrent l'accusé indemne (7).

(1) Cf. Dom P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. II, p. 560, 565. Cf. sur cette déportation, une relation insérée dans la *Province du Maine*, année 1845.

(2) *Id.*, t. II, p. 32, 577.

(3) *Id.*, t. II, p. 558, 561, 564, 581. L'abbé Jouanneaux, né à Assé-le-Riboul, était âgé de 29 ans, quand il fut déporté. L'abbé Chaudet était de Montbizot.

(4) Cf. les registres des délibérations de la municipalité de Saint-Calais, à la date du 18 juillet 1791. L'abbé Bossé s'était déclaré, dès le 18 janvier 1791, disposé à prêter serment. (Mêmes registres.) Cf. sur ce personnage : *Monographie du collège de Saint-Calais*, par l'abbé H. Dupont, in-8, p. 30-34.

(5) La nomination de ce vicaire est relatée sur ces mêmes registres, à la date du 7 août 1791. Il eut pour aides d'abord, puis pour successeurs, les nommés Michel Barbet, François-Yves Brillet (29 septembre 1792) et l'abbé Rochelle. Ces deux derniers déclarèrent plus tard renoncer à la prêtrise, (5 frimaire et 6 pluviose, an II).

(6) Cf. à la date du 8 août 1791, la délibération prise par la municipalité. Registres conservés à la mairie de Saint-Calais.

(7) Accusé de réception, en date du 2 septembre 1791, d'une lettre de M. Bordet, accusateur public. Mêmes registres.

Esprit vaniteux et vulgaire, avide de popularité, prêt à tout sacrifier, le célibat excepté, pour l'acquérir et pour la garder, l'abbé Bossé s'efforça d'abord de se concilier les sympathies des fidèles par l'éclat et par la beauté des cérémonies religieuses auxquelles leur piété les rendait particulièrement sensibles. Sur sa demande, l'évêque intrus de Loir-et-Cher, l'abbé Grégoire, lui permit de prendre dans la chapelle du château de Blois où elles étaient conservées depuis plus de neuf cents ans, les reliques de saint Calais (1). La population entière, municipalité en tête, se rendit processionnellement, le 1er juillet 1791, jusqu'à Marolles, pour y recevoir les restes vénérés du fondateur et du patron de la cité (2), auquel fut élevé l'année suivante un monument qui, édifié sur les plans de M. Gheerbrant, fut d'abord placé dans l'embrasure de la fenêtre gauche du chœur (3). Il en a

(1) Cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais*, publié par l'abbé L. Froger, in-8°, p. 84.

(2) « Aujourd'huy premier juillet, mil sept cent quatre vingt onze, sur les huit heures du matin, en conséquence de l'arrêté précédent, la cérémonie de translation des reliques de saint Calais, patron de cette ville, s'est faite, accompagnée de tous les corps convoqués, au désir de la pétition de la commune et le conseil général de la commune assemblé, après avoir reçu des mains des administrateurs du district le dépôt des reliques pour être déposées dans l'église paroissiale, suivant l'arrêté du directoire du district, en a donné sa reconnaissance auxd. sieurs administrateurs. Fait et arrêté en conseil général et à l'hôtel commun de la municipalité de Saint-Calais, les dits jour et an que dessus. » Registres conservés à la mairie de Saint-Calais. Le procès-verbal de réception des reliques a été publié à la suite de l'opuscule intitulé : *Légende de Saint-Calais, suivie du Testament attribué à cet anachorète*, par M. Mégret-Ducoudray, in-8°, p. 46.

(3) « Nous soussignés, curé et procureur fabricier en exercice de la paroisse N. D. de Saint-Calais, autorisés par l'acte de délibération de l'assemblée faite au banc de fabrique, le huit du présent mois, à l'effet de faire toutes les dépenses nécessaires pour placer la chasse de saint Calais, dans l'embrasure de la croisée au dessus des prophètes,

Et nous François Bougueneau, entrepreneur de bâtiments, avons fait double sous sous-seing, le traité suivant, savoir que moi, Bougueneau, m'oblige de percer la croisée au dessus des prophètes donnant sur la voûte de la sacristie, de la largeur et hauteur nécessaire pour placer

été récemment enlevé, pour être appliqué à la paroi du massif dans lequel on avait pratiqué déjà l'escalier donnant accès à la chaire.

Quand, après l'expulsion des religieux de leur abbaye, on mit en vente le mobilier de leur église, l'abbé Bossé se rendit acquéreur, entre autres objets, d'un riche ornement en drap d'or, du lutrin et des orgues (1). On les utilisa pour renforcer l'instrument dont l'église était déjà pourvue (2).

la chasse de saint Calais..... de construire dans l'embrasure de la d^e croisée, une niche en pierres de taille de la largeur et hauteur portée dans le plan fait par Mr Gheerbrant, d'y travailler les moulures et ornements qui y sont dessinés, de fermer en dehors, c'est-à-dire du côté de la voûte de la sacristie, l'ouverture par un mur fait soit en briques, soit en pierres, de renduire le tout en dehors, de fournir pour tout ce que dessus, tous les matériaux nécessaires ainsi que tous les bois nécessaires à l'échaffaudage, à l'exception néanmoins des colonnes de marbre qui seront prises à l'autel de l'abbaye, comme appartenant à l'église. Leurs chapiteaux et leurs bases seront fournis par moi ; de raccommoder toutes les rosettes des deux pilliers servant de base aux quatre colonnes du grand autel de l'église, de fournir pour le tout des matériaux nécessaires, enfin de rendre tous les susdits ouvrages faits et parfaits pour le jour de l'Assomption de la présente année.

Et nous, curé et procureurs fabriciers de la susd. église, nous obligeons payer au s^r Bouguereau, à la fin et au reçu des ouvrages cy dessus mentionnés, la somme de cent vingt livres pour tous payements..... fait, arrêté et signé double par nous susdits, à Saint-Calais, le vingt-six juillet mil sept cent quatre vingt douze.

J. Sorin, procureur fabricier en exercice.

F. Bouguereau. Bossé, curé de Saint-Calais. »

(1) « Etat des effets achetés pour le compte de la fabrique de Saint-Calais, aux ventes qui ont été faites à l'abbaye dud. Saint-Calais, le 9 aoust 1791 et autres jours.

L'aigle, 201 l.

Le chandelier et croix de cuivre 24 l.

Le grand autel, 52 l.

Le bénitier de marbre, 6 l. 5 s.

L'orgue, 103 l.

Un ornement doré, 400 l. » Titre papier ; archives de la fabrique.

(2) « Je soussigné, curé de Saint-Calais, reconnois avoir reçu de M. Sorin, fabricier de l'église la somme de six cens livres, que j'ai

C'est à cette époque que fut construite la tribune où elles sont encore installées (1). Pour les mieux faire valoir, on engagea l'ancien organiste de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, Bernard Vianni, qui prit l'engagement de les toucher, neuf années durant, moyennant un traitement annuel de quatre cents livres (2).

Les passions politiques s'avivaient de plus en plus à Saint-Calais, que, malgré tout, les habitudes chrétiennes se maintenaient chez les plus exaltés. Ils en donnèrent la preuve au 18 juin 1792. Ce jour là, on plantait l'arbre de la liberté. L'avant-veille, la municipalité s'était réunie, et elle avait résolu d'appeler les bénédictions du ciel sur ce symbole de l'indépendance recouvrée. Les corps constitués, après avoir assisté aux vêpres, suivirent donc le clergé, sorti en procession de l'église, et tous ensemble, s'arrêtant aussitôt sur la place du marché au blé situé sur l'emplacement de l'ancien

avancée aux facteurs d'orgue, suivant le marché fait entre eux et les commissaires nommés par la paroisse, pour les réparations de l'orgue, dont quittance à Saint-Calais, ce treize mars mil sept cent quatre vingt douze.

BOSSÉ, curé.

Titre papier, archives de la fabrique.

(1) Nous commissaires nommés par acte de délibération des habitants de cette paroisse en date du ..... avons proposé l'adjudication au rabais l'ouvrage à faire pour la construction d'une tribune qui doit recevoir dans l'église paroissiale le buffet d'orgue placé dans celle de la cy devant abbaye de cette ville aux clauses et conditions de fournir aux adjudicataires toutes les pièces de bois, cloux et fers nécessaires pour la construction de lad. tribune et pour laquelle il sera employé... » Suivent les conditions auxquelles devront se soumettre les adjudicataires.... « obligeons les adjudicataires à tenir l'ouvrage prêt et fini au premier octobre prochain » (1791). Pierre Maillot, Julien Noël et Jacques Noël, charpentiers, s'engagent à exécuter le travail pour la somme de 66 l. « Fait et arrêté double sous nos seings le présent traité à St Calais le quatorze septembre 1791. » Titre original, papier, archives de la fabrique. Un autre contrat fut passé, le 11 octobre, par Philippe Dupuis, maître plafonneur à Savigny-sur-Braye qui s'engagea à exécuter le plafond de la tribune, pour la somme de 42 l.

(2) Archives de la fabrique de Saint-Calais, contrat original, titre papier. Bernard Vianni se dit originaire de Saint-Benoît sur-Loire.

cimetière, contigu au bas côté droit de l'église, écoutèrent respectueusement la lecture que fit le maire de la ville, de de ces deux quatrains :

De la liberté reconquise
Voilà le signe consolant ;
Par cette arme, Français, elle vous fut acquise
Et, sans elle, l'on peut la perdre en un instant.

Tremblez à mon aspect, tyrans, aristocrates ;
En passant sous ma cime, osez me respecter,
Ma pique et mon bonnet, l'honneur des démocrates,
Seront toujours pour vous un signe à redouter (1).

L'abbé Bossé entendit, sans être autrement émotionné, l'expression de ces sentiments peu pacifiques, puis il bénit l'arbre de la liberté. Le 22 août suivant, il célébra un service funèbre pour le maire d'Étampes, Simonneau, mort victime de son dévouement à faire respecter la légalité (2). C'est, croyons-nous, la dernière cérémonie religieuse à laquelle les autorités locales aient pris part. Elles manifestaient cependant encore, le 4 janvier 1793, la volonté d'assurer le service du culte public, en votant un traitement fixe au sacriste, au bedeau et au souffleur d'orgue (3). Mais, cette fois, ce fut bien la dernière marque d'intérêt qui fut donnée à la religion. Le 27 mars 1793, sur la demande d'un membre de la Société des Amis de la Liberté, la citoyenne Froger-Plisson, femme du député à la Convention, la municipalité décida que, sur les cinq cloches qui meublaient le clocher,

(1) Registre des délibérations de la municipalité. Les deux quatrains devaient être gravés sur un cercle de fer qui entourait l'arbre.

(2) Cf. à cette date, le procès-verbal de la cérémonie funèbre inscrit sur le registre des délibérations de la municipalité calaisienne.

(3) Sur ces mêmes registres, à la date indiquée, on voit voter une allocation annuelle de 250 l. au sacriste Tironneau, de 25 l. au bedeau, de 20 l. au souffleur.

quatre en seraient descendues, pour être expédiées à Tours, au citoyen Robert Parent, qui les transformerait en canons (1). L'exécution de l'arrêté souffrit sans doute quelque difficulté, car il n'y fut donné suite que le 6 novembre 1793 (2). Le 20 du même mois, on se saisit, pour les envoyer au Mans, de tous les objets d'orfèvrerie qui se trouvaient dans le trésor de l'église paroissiale (3). Celle-ci, enfin, le 26 ventôse, an II, fut désaffectée, et, profanée, devint, légalement, le temple de la Raison (4). Nous ne nous arrêterons pas à narrer ici les fêtes sacrilèges dont elle fut le théâtre (5). A cette époque, l'abbé Bossé, sans abjurer sa qualité de prêtre, cessa d'en remplir les fonctions. On le vit, homme politique, prendre rang parmi les personnages les plus exaltés de la ville, et, en 1797, dénoncer, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, les Calaisiens qu'il soupçon-

(1) Cf. à cette date, le registre des délibérations de la municipalité. La demande avait été appuyée par le citoyen Louis Taillecourt, jeune. La cloche fondue en 1723 fut conservée.

(2) Cf. à cette date, sur le même registre, l'adjudication de la descente des cloches, au profit du c^en Maillot, pour la somme de 150 l.

(3) Voici les objets qui furent saisis : « Trois calices et trois patènes, deux burettes et deux bassins, un soleil, une patène avec un Christ attaché au milieu, une grande croix plaquée en argent, un buste et chef de saint Calais en trois morceaux, un grand ciboire et son couvercle, un autre petit ciboire et son couvercle, le tout en argent et pesant environ quarante-six marcs, et a été à l'instant transporté à la municipalité pour être ensuite remis aux commissaires qui doivent les porter au Mans. » Procès-verbal transcrit sur le registre des délibérations de la municipalité.

(4) A la date indiquée, la municipalité décrète que « le temple appelé l'église paroissiale » sera consacré à la raison au décadi prochain et que chaque décadi on y lira les lois décrétées par la Convention, qu'on en enlèvera les statues et que la montagne y sera établie.

Précédemment, la municipalité avait manifesté l'esprit irreligieux dont elle était animée, en décidant, le 23 pluviose an II, que les pauvres qui travailleraient le *dimanche*, au quai récemment créé, recevraient un salaire extraordinaire de 15 s. pour leur journée, parce qu'on ne saurait « trop faire pour détruire les abus nuisibles. »

(5) Les premières fêtes révolutionnaires ont été l'objet d'une étude rédigée par M. Paul Peltier et insérée dans le journal l'*Avenir de la Sarthe*, n^os du 22, 25 et 30 septembre 1892.

nait de royalisme (1). Cette attitude le déconsidéra près des honnêtes gens, aussi dut-il, dès que l'ordre fut rétabli, abandonner le pays et se refugier dans le département de Seine-et-Oise où il finit tristement sa vie (2).

Pendant la période révolutionnaire, plusieurs prêtres insermentés dont nous ne connaissons d'ailleurs que les noms, MM. Ch.-R. Dugué, Legrand, Bouvier, Samuel Mirault (3), continuèrent, au péril de leur vie, d'administrer les secours de la religion aux fidèles qui les réclamaient. Nous savons encore par une lettre du temps, récemment publiée que, en 1801, le canton de Saint-Calais tout entier témoignait le désir de revoir ceux qui avaient préféré l'exil à l'abjuration (4), aussi dès que le nouveau diocèse du Mans eut été reconstitué par le Concordat, l'évêque, Mgr de Pidoll, s'empressa-t-il de pourvoir la cure de Saint-Calais d'un titulaire auquel on n'avait nulle faiblesse à reprocher. Le nouveau curé, M. Joseph Jardin, né le 6 octobre 1757, était un ecclésiastique instruit et éloquent ; il avait mérité devant la faculté de théologie d'Angers, le grade de docteur. Avant la Révolution, successivement vicaire de Saint-Étienne de Sillé et de La Ferté-Bernard, il avait ensuite obtenu au concours, la cure de Saint-Georges-le-Fléchard, paroisse alors importante du diocèse actuel de Laval (5). Il refusa de prêter serment et, dix années durant, resta caché au milieu de ses paroissiens, ne reculant devant aucun péril pour remplir les fonctions du saint ministère (6). Nul ne s'étonna,

(1) Dom P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. II, p. 112-113.

(2) Cf. *Semaine du Fidèle*, t. IV, p. 725, note 2.

(3) Cf. *Id.*, t. IV, p. 726.

(4) Cf. dans l'*Archiviste*, revue historique et documentaire, t. I, p. 56, une lettre inédite de l'abbé Michot, chanoine, à l'abbé Bonnet, vicaire général du diocèse du Mans, refugié à Londres, datée du 11 nivose, an IX.

(5) Cf. *Semaine du Fidèle*, t. IV, p. 726.

(6) Cf. D. P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans pendant la révolution*, t. III, p. 99-103.

quand la paix fut rendue à l'Église, de voir son évêque jeter les yeux sur lui pour occuper un poste aussi difficile que l'était alors la cure de Saint-Calais.

Dès son arrivée, la fabrique fut réorganisée (1) ; il fallut plus de temps pour en reconstituer les revenus. Les biens qui en dépendaient, et le presbytère lui-même, avaient été aliénés ; il n'y avait pas à revenir sur ce fait. Les propriétaires des immeubles sur lesquels des rentes avaient été autrefois établies au profit de l'église, se montraient peu empressés de les servir de nouveau. On n'eut d'abord d'autres ressources que le produit des chaises et des bancs, affermés dès 1805, pour une somme totale de 1993 f. Cette location s'accrut les années suivantes, sans jamais dépasser 2,500 f. (2). Il n'y avait pas là de quoi faire face aux besoins les plus urgents. L'église Notre-Dame avait beaucoup souffert ; les statues avaient été renversées, le grand autel mutilé, la sacristie spoliée. Pour remettre toutes choses en état, trois mille francs étaient nécessaires.

D'autre part l'exercice ordinaire du culte public, le traitement des employés de l'église, celui des vicaires laissé à la

(1) Cette réorganisation est datée du 25 thermidor, an XI de la république française. Elle se fit, d'après un arrêté de la préfecture de la Sarthe, en date du 25 prairial précédent, aux termes duquel le maire, M. Legrand-Bouverie et le curé choisissaient eux-mêmes les fabriciers. Nous citons le considérant suivant : Attendu, y est-il dit, « que pour former cette administration qui doit être composée de cinq membres, on ne peut adopter un meilleur choix qu'en le faisant tomber sur les citoyens qui les premiers ont manifesté leur zele et donné leurs soins, soit pour le rétablissement du culte, soit pour rendre les cérémonies qui l'environnent plus solennelles », les autorités compétentes choisissent pour fabriciers Augustin Javary, Thomas Tironneau, Henri Legrand, René Gruau-Chevalier, Jean-Julien Vaslin. Titre papier ; archives de la fabrique.

(2) Ces chiffres sont extraits d'un compte, rendu le 2 juillet 1809, par Antoine Baudry, trésorier de la fabrique, pour les années 1804-1807. Archives de la fabrique.

charge de la fabrique, imposaient une dépense annuelle de trois mille francs (1).

M. Jardin ne put que se débattre au milieu de tous ces embarras, sans arriver à en triompher. Des difficultés d'ordre purement administratif, survenues à la suite d'une sépulture où l'ordre avait été troublé, contraignirent l'administration épiscopale à le transférer, en 1809, à la cure de Brûlon. Il fut remplacé par M. René Beucher Du Bourgneuf (2).

Ce dernier, né le 9 mars 1764, avait reçu les saints ordres, en 1790. Pressé, peu après, de donner son adhésion à la Constitution civile du clergé, il avait simplement répondu à ceux qui le menaçaient : Vous pouvez me frapper, jamais je ne trahirai la foi que j'ai jurée à mon Dieu. S'étant refugié à Orléans, il s'y tint jusqu'à la proclamation du Concordat, n'ayant jamais cessé, même aux plus mauvais jours, d'assister les mourants près desquels il était appelé (3).

Il revint ensuite dans son diocèse et fut alors envoyé à

(1) Ces renseignements nous sont fournis par une note manuscrite ajoutée à un état des revenus appartenant à la fabrique :

Entretien des ouvrages de l'intérieur.	200 l.
2 vicaires nécessaires à la ville	1200
Chantres, sacriste, suisse, bedeau et autres serviteurs de l'église.	300
Organiste.	500
Frais du culte et entretien d'ornements, vases, linges.	300
Lumière, encens, pain et vin.	300
Dépenses imprévues.	200
	3000

Nota. Le grand autel est sans tabernacle et sans chandeliers ; les autels sans statues et sans tableaux ; le grand orgue a besoin de réparation. La sacristie est sans armoires et dépourvue de linge. Ces objets occasionneraient pour le moins une dépense de 3000 fr. » Titre papier ; archives de la fabrique.

(2) M. Beucher Du Bourgneuf fut nommé, le 11 juillet 1809. Registres de l'évêché du Mans.

M. Jardin avait été nommé chanoine honoraire, pendant qu'il était curé de Saint-Calais.

(3) Cf. *Semaine du Fidèle*, t. IV, p. 726.

Saint-Calais par Mgr de Pidoll, où il arriva le 21 octobre 1809. Sa fortune personnelle lui permit de marcher sur les traces du vénéré M. Drouelle. Il apportait avec lui des vases sacrés, formant une chapelle complète. Il la céda à l'église contre une obligation de 2,400 f. que le conseil de fabrique lui souscrivit, mais auquel il se hâta de l'abandonner, en 1813, pour l'aider à acquérir le presbytère actuel (1). Les fabriciers, ainsi secourus par leur curé, purent, en 1812, faire monter une seconde cloche, dans le clocher (2).

Après les vases sacrés, vint la décoration de l'église. Nous avons dit en quel état elle se trouvait, quand on la rendit au culte catholique. Le 16 juin 1818, M. Beucher adressait au conseil de fabrique la lettre suivante: Messieurs, depuis que je suis arrivé dans cette ville, j'ai toujours eu le désir de voir finir le grand autel et réparer les petits. Malheureusement l'achat du presbytère a jusqu'ici été un obstacle à l'accomplissement de mes vœux. Ce que nous devons encore, pourrait retarder les réparations, de manière à ce que je fusse privé du plaisir d'en jouir. J'ai donc pris la résolution d'en faire les avances, et, avec votre agrément et celui de Mgr notre évêque, je vais entreprendre les ouvrages dont j'ai eu l'honneur de vous parler. La fabrique me rendra, quand elle le pourra, mes déboursés, elle sera témoin des opérations, et je la prie de m'aider à faire le plus économiquement possible : 1° Le tombeau et le marchepied du grand autel. M. Noyer, marbrier, qui demeure au Mans, viendra sous peu et je lui expliquerai ce qu'il y a à faire, pour que nous

(1) Décret rendu par Napoléon Ier, en date du 21 septembre 1813, autorisant l'acquisition par la ville, de la maison de la Fuye, pour la somme de 13,000 fr. Copie papier, archives de la fabrique.

(2) Marché conclu entre les fabriciers et Nicolas Husson, au nom des srs Louis Caucel et François Husson, demeurés à Champsecrol, département de la Haute-Marne, par lequel ceux-ci s'engagent à fondre une cloche de 2400 livres, moyennant un salaire de 250 fr. pour leur travail, et, au cas où ils viendraient à fournir du métal, on le leur paierait à raison de 2 fr. 25 la livre. Titres papier ; archives de la fabrique.

fassions le marché de ces deux articles auxquels j'ajouterai la restauration des tombeaux des petits autels. 2° M. Pecquet viendra également, et nous lui marchanderons les rétables ou tableaux des petits autels qui seront décorés l'un comme l'autre. Celui de sainte Barbe (1) doit être consacré à J.-C. roi des Anges ; l'autre à la Sainte-Vierge, reine de tous les Saints. Par ce moyen nous honorerons toute la cour céleste (2)..... » On n'eut garde de repousser ces offres.

M. Beucher Du Bourgneuf était à Saint-Calais depuis vingt-deux ans déjà, quand, jetant un regard en arrière sur sa vie pastorale, il voulut, ce semble, avant d'aller rendre compte à Dieu de son administration, s'en expliquer d'avance avec son père dans la foi, avec l'évêque du diocèse. En 1832, il écrivait à Mgr Carron : « Envoyé par Mgr de Pidoll pour remplacer M. Jardin.... je suis resté seul pour administrer cette paroisse jusqu'à l'arrivée de M. Bourmault qui partagea les occupations pastorales avec moi jusqu'à sa nomination à la cure de Château-du-Loir. MM. Marchand, curé de Chemiré-le-Gaudin, Gautier, curé de Vancé, Coutelle, curé de Joué, Coutelle, curé de Torcé-en-Charnie, Lamare, curé de Saint-Mars-sous-Ballon, Beauchef, chapelain de l'école de La Flèche, Vérité, maintenant principal de Saint-Calais, Legrand, curé de Chantenay, Gallienne, curé de Montaillé, Houdayer et Tison, ont été mes collaborateurs et Je puis rendre grâces à Nos Seigneurs qui me les ont donnés.... » Puis le bon curé énumérait brièvement les restaurations de l'église dont il s'était chargé. Mais qu'il était loin de compte, et, sans mentionner l'érection d'une confrérie, établie en 1819, en l'honneur du Sacré-Cœur-de-

(1) Le tableau qui décorait l'autel de sainte Barbe fut transporté à l'extrémité supérieure du bas côté droit, à la paroi du clocher ; il avait été donné en 1811, par Mme de Bonneval. On y lit cette signature : Petit faciebat, 1811. Donné par Made de Villiers de Bonneval en 1811.

(2) Lettre conservée aux archives de la fabrique.

Jésus, sans parler de la mission que l'abbé Combalot était venu donner à Saint-Calais (1), en 1827, que n'aurait-il pas eu à dire, si sa modestie ne l'en eût empêché, sur le recrutement du clergé, œuvre à laquelle son activité s'était appliquée d'une manière toute spéciale.

Elle serait longue la liste de ces ecclésiastiques dont la vocation s'était révélée, grâce à la direction large, intelligente et pieuse du pasteur. Le vaste enclos du presbytère se prêtait aux ébats de cette jeunesse cléricale, et nous en avons connu plusieurs qui, septuagénaires, se rappelaient, joyeux, les courses à travers les hautes charmilles, malheureusement arrachées il y a quelques trente-cinq ans. Leur ambition, en leur vieillesse, se bornait à venir terminer leurs jours là où leur rieuse enfance s'était écoulée rapide (2). Les évènements de 1830 affectèrent péniblement M. Beucher Du Bourgneuf, et, quand les passions politiques exigèrent la suppression du Calvaire, érigé à la suite de la mission de 1827, il craignit de voir de nouveau les églises spoliées. Il prit alors ses précautions pour que divers objets précieux dont il s'était dessaisi au profit de la paroisse, lui fussent à l'occasion restitués (3). Cette inquiétude n'a pas lieu de surprendre chez un homme témoin et victime de la Révolution. Si le pouvoir civil lui témoignait moins de déférence, près de ses paroissiens, son influence s'était maintenue intacte. L'autorité diocésaine avait témoigné d'autre part l'estime en laquelle on le tenait, en lui conférant le canonicat honoraire. Dieu lui accorda à ses derniers moments une grâce particulière, en permettant que, dans sa dernière maladie, survenue au mois de septembre 1834, l'évêque du Mans, Mgr Bouvier, pût lui apporter le

(1) On avait érigé en souvenir de cette mission une croix monumentale, près du cimetière, entre la route de Rahay et celle de Marolles.

(2) Nous avons retrouvé aux archives de la fabrique une lettre de M. l'abbé Aug. Voisin dont la vieillesse attristée exprimait ce souhait.

(3) Titre papier ; archives de la fabrique.

saint viatique et lui administrer l'Extrême-Onction (1). Sa mort excita à Saint-Calais d'unanimes regrets.

On lui donna pour successeur, le 26 décembre 1834 (2), M. François-Louis Pineau. Celui-ci n'avait pas la distinction de son prédécesseur, mais sa taille haute, sa prestance superbe, sa voix forte et puissante allaient à la population ouvrière où nous avons souvent recueilli cette phrase : Nul n'a jamais prêché une Passion comme le curé Pineau. Deux ans après son arrivée dans la paroisse, les boiseries du sanctuaire ayant été renouvelées, il y fit appliquer, ainsi qu'aux stalles du chœur (3), cette épaisse couche de peinture jaune où se complaisait le mauvais goût du temps et dont la cathédrale du Mans ne fut pas elle-même préservée. En 1842, la cloche, fondue en 1812, s'étant brisée, fut remplacée par une autre de même poids que fournit un fondeur de Paris, M. Hildebrand (4). En 1845, les orgues furent réparées et la réception de cet instrument par M. Boyer donna lieu à une fête dont la relation à été imprimée (5).

(1) Cf. *Semaine du Fidèle*, p. IV, p. 726. On conserve au presbytère de Saint-Calais, une peinture sur toile, représentant M. Beucher Du Bourgneuf, revêtu de sa mosette et portant l'étole. C'est d'après ce tableau qu'a été gravée la lithographie publiée chez M. Monnoyer.

(2) Registre de l'évêché du Mans.

(3) « Devis estimatif des travaux de restauration intérieure de l'église de Saint-Calais, dressé le 2 mai 1836. » Parmi les différents articles qu'il renferme, nous citerons celui-ci : « refaire à neuf dans le chœur du grand autel une ancienne menuiserie vermoulue dont on ne conservera qu'une porte et une fausse porte ; 71m 32c carrés de menuiserie en chêne à grands cadres, d'une épaisseur moyenne de vingt lignes avec battants de 16 lignes et panneaux de 10 lignes à 9 fr. le mètre carré, coûteront 641 fr. 88. » On dora le grand rétable. Le total général des dépenses s'élevait à 3,916 fr. 45. Ces travaux furent soumissionnés par un entrepreneur de Saint-Calais, M. Lallier-Ploux.

(4) Archives de l'évêché du Mans.

(5) « Devis des travaux à exécuter pour la réparation de l'orgue de l'église paroissiale de Saint-Calais, présenté par la maison Daublaine-Collinet, rue Saint-Maur-Saint-Germain, à Paris, rédigé le 28 janvier 1845. » Archives de l'évêché du Mans. La dépense prévue s'élevait à 7680 fr.

La santé vigoureuse de M. Pineau lui promettait une longue vie, mais, en ces tempéraments robustes, la violence de la maladie correspond souvent au développement des forces physiques. Atteint d'un mal de gorge où les médecins ne virent d'abord qu'une indisposition ordinaire, il était en peu d'heures emporté par le croup, le 4 avril 1848 (1). Il eut pour successeur, M. René-Arsène Toury, né à Vallon, le 18 juillet 1802. Il avait été ordonné prêtre, le 15 juillet 1826, et nommé dès le lendemain, vicaire de Pré-en-Pail. Quatre ans après, le 4 décembre 1829, on lui avait confié l'importante paroisse de Bessé-sur-Braye où il resta dix ans. Appelé, en 1839, à la direction du collège de Tessé, on ne l'y maintint pas, et, en 1840, il devint aumônier de Notre-Dame de La Flèche, puis, en 1842, fut nommé curé de Saint-Rémy de Château-Gontier. C'est là que Mgr Bouvier le prit, pour l'envoyer à Saint-Calais, le 29 mai 1848.

Nous arrivons à des temps trop rapprochés du nôtre, pour essayer de raconter des faits qui sont connus de tous (2). La santé souvent éprouvée de M. Toury lui rendit particulièrement pénible l'exercice du saint ministère. Nommé en 1856, chanoine honoraire, il fut, deux ans après, appelé dans le conseil épiscopal où il succéda comme vicaire-général à M. Ch. J. Fillion, nommé évêque de Saint-Claude (3). Il fut remplacé à Saint-Calais par M. H. J. Richard, jusque-là secrétaire de l'évêché. Dans l'extérieur du nouveau curé, il n'y avait rien qui le favorisât aux yeux des hommes. Son attitude réservée en imposa d'abord à ses paroissiens qui

(1) On conserve au presbytère de Saint-Calais en double exemplaire un portrait (buste) de M. Pineau, peint sur toile.

(2) Nous croyons cependant ne pouvoir omettre la réfection du beffroi exécutée, en 1854, sous la direction de M. Eug. Laudron. Il y fut placé à cette occasion une nouvelle cloche, fondue chez M. Bollée, fondeur au Mans, laquelle remplaçait celle qui avait été fourrée, en 1842, par M. Hildebrand.

(3) Cf. *Semaine du Fidèle*, t. IV, p. 581.

apprirent à l'aimer, en pénétrant peu à peu dans son intimité. Il fallait en effet, l'approcher souvent et de près, pour discerner toute la sensibilité qui se dissimulait sous une froideur apparente. M. l'abbé Richard s'était profondément attaché à sa paroisse, et, quand Mgr Fillion, de regrettée mémoire, jugeant son zèle mal servi par ses forces, lui proposa, en 1866, de le ramener au Mans dans le chapitre de la cathédrale, s'il accueillit ces ouvertures, ce ne fut pas sans un profond serrement de cœur. Il eût souhaité obtenir pour successeur, l'un de ses plus chers amis dont le nom, disait-il, est sur les lèvres de tous (1), et qui aurait été là à sa place, comme il l'est aujourd'hui dans un grand vicariat; l'évêque du diocèse ne crut pas devoir exaucer les vœux discrètement exprimés de M. Richard, et envoya pour le remplacer M. J. Chanteloup.

On se rappellera longtemps à Saint-Calais la figure fine et douce, les reparties aimables, l'indulgente bonté du nouveau pasteur. Ne fut-il point quelque peu dépaysé quand, abandonnant l'enseignement de la théologie dont l'avait chargé la confiance de ses supérieurs (2), il entra tardivement dans le ministère paroissial. Quoi qu'il en soit, il lui fallut peu de temps pour reprendre pied. Aimé de tous, il l'était plus spécialement de cette partie de la population à laquelle l'aisance ou la fortune laissent quelque loisir, et les malheureux n'eurent jamais à le regretter. Ce fut lui qui commença la restauration de l'église.

Nous ne voudrions rien dire ici de pénible pour personne; comment taire néanmoins le chagrin profond qu'il ressentit du changement de direction du collège où les prêtres du

(1) Archives de l'évêché du Mans. M. l'abbé E.-L. Dubois a publié dans la *Semaine du Fidèle,* t. XXIV, p. 10, 40, 62, une notice sur M. Richard.

(2) Il avait été nommé chanoine honoraire, en 1855, et installé, le 23 décembre de cette année. Avant de professer la théologie il avait été successivement vicaire à Changé-lès-Laval et à Saint-Vénerand.

furent remplacés, en 1883, par des professeurs laïques, et plus encore du renvoi des sœurs hospitalières qui, depuis 1810, prodiguaient aux malades de l'Hôtel-Dieu, leurs soins empressés. Sa peine était discrète ; nous en avons cependant entendu quelque chose dans cette visite dernière qu'il rendit à ses amis du Mans, au carême de l'année 1884. Il n'avait pas voulu les quitter — pour le ciel — qu'il ne leur eût d'abord indiqué le rendez-vous. Je le vois encore, moi troisième et écoutant, assis en un jardin public, parlant à un ami des bons et des mauvais jours, de la douleur intime que lui causaient ces préventions contre l'idée religieuse qui s'affirmaient toujours malgré ses procédés obligeants et son attitude réservée. Ces soucis et d'autres inquiétudes que rencontrent souvent ceux qui exercent le saint ministère dans les grandes paroisses, sans restreindre son zèle, le menaient doucement au tombeau. Il y fut conduit, le 25 mai 1884 (1), mais sa mémoire survit, précieuse à ceux qui l'ont approché. C'est en cette même année, le 29 septembre, que M. l'abbé Chambrier, précédemment curé doyen de Bouloire, a été appelé à lui succéder.

CHAPITRE II

CHAPELLENIES ET ASSOCIATIONS PIEUSES ÉTABLIES DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME

§ 1

Les Chapellenies

Nous ne saurions, de l'histoire de la paroisse, passer directement à la description de l'église elle-même, sans

(1) Cf. sur cette ecclésiastique la notice publiée par la *Semaine du Fidèle*, t. XXII, p. 665.

dire auparavant quelques mots des chapellenies qui y avaient été fondées. Un fidèle, désirant s'assurer des prières après sa mort, créait une rente par un acte public, passé par-devant le pouvoir compétent. Elle était assise sur des biens-fonds, et servie tous les ans, à l'ecclésiastique chargé d'acquitter les messes hautes ou basses et les services religieux demandés par le fondateur. Celui-ci en déterminait le nombre, et la place où il entendait les faire célébrer. Il réservait parfois à ses descendants le droit de choisir le clerc auquel, s'il en était digne, l'évêque du diocèse ne pouvait refuser l'investiture du bénéfice ainsi établi, et qui se nommait une chapellenie. Le ou les présentateurs, car parfois plusieurs personnes exerçaient en commun ce droit de nomination, ne jouissaient pas toujours d'une liberté illimitée dans le choix qu'ils avaient à faire, le fondateur ayant quelquefois réservé pour un membre de sa famille, s'il en était qui fussent revêtus du caractère ecclésiastique, la jouissance du bénéfice par lui créé, et qui portait ordinairement le nom du saint sous le vocable duquel était consacré l'autel où le bénéficier s'acquittait de ses charges.

Il y avait eu ainsi quatre chapellenies fondées dans l'église Notre-Dame de Saint-Calais. Il suffira, ce nous semble, de rappeler brièvement dans quelles circonstances, à quelles conditions et par qui elles avaient été établies. Nous y joindrons, quand cela nous sera possible, la liste des chapelains dont nous aurons retrouvé les noms.

Chapellenie Saint-Jean de Glatigny.

De ces quatre bénéfices, il en est deux dont on ne sait pas exactement l'origine. Celui de Saint-Jean-de-Glatigny existait déjà au XIVe siècle (1). Il était desservi à « l'autel mons^r^

(1) On en parle incidemment dans le « Livre des finances des Franf-

sainct Jehan-Baptiste et monsieur sainct Jehan l'Évangéliste » (1). Il avait été richement doté, et les revenus que touchait le titulaire, prélevés sur le fief de Glatigny, en Savigny-sur-Braye, s'élevaient à 1,000 l. par an, au XVIIIe siècle (2). On ignore quelles obligations incombaient au chapelain. Celui-ci était nommé directement par l'évêque (3). Le premier dont nous connaissions le nom, est Guillaume de Favières (4). Il rendit aveu, en 1411, au possesseur de la châtellenie de Saint-Calais, pour le fief de Glatigny. Quatre de ses successeurs remplirent successivement le même devoir féodal, Jean Perreteau, en 1463 (5) ; Jacques Franboucher, le 3 juillet 1511 (6) ; Geoffroy Ferrand, le 8 juillet 1550, et André Leroux, le 11 juin 1560 (7). Ce dernier avait été pourvu de sa charge, le 7 septembre 1559 (8), par suite de la mort de son prédécesseur. Il eut

fiez..... fait par Me Fouques de Valaines », au f° 1 r° « XVI juillet, l'an (mil trois cent) LXVII. »

« Item LX s. et II poules de rente que sont tenus faire Johan de Moulx et sa femme de lad. paroisse (de Saint-Calais) par raison du bordaige et appartenances où ils demeurent à présent jouxte les métairies de Glatigné *ou fié au chappellain de Glatigné.* »

Arch. Nat., P. 1343. Communiqué par M. S. Menjot d'Elbenne.

(1) Inventaire des titres de la châtellenie de Saint-Calais, ms. conservé dans la bibliothèque publique de la même ville.

(2) Pouillé du diocèse du Mans, conservé aux archives départementales de la Sarthe.

(3) *Id.*

(4) « Aveu rendu par Guillaume de Favières, pbre, chappellain de la chappelle de Glatigny fondée en l'église Notre-Dame de Sainct-Kales à l'autel de Monsieur sainct Jehan-Baptiste et Monsieur sainct Jehan l'Evangéliste. » Inventaire des titres de la châtellenie de Saint-Calais.

(5) Même inventaire.

(6) L'original de cet aveu, transcrit sur parchemin, est conservé à la bibliothèque publique de Saint-Calais, dans une liasse où les titres de la châtellenie ont été réunis.

(7) Inventaire précité. On y voit que les chapelains avouent « estre hommes de foy simple », pour raison du domaine et herbergement de Glatigny, du temporel de lad. chapelle.

(8) Elle lui fut conférée par Nicolas Duchemin, archidiacre de Sablé et vicaire général de l'évêque du Mans. Cf. Archives de la Sarthe. Insinuations ecclésiastiques, 7e reg. f° 221 v°.

pour successeur, Pierre Gerberon, clerc, qui prit possession de sa chapellenie, par procureur, le 25 octobre 1562 (1). Après lui, nous voyons Jean Guillon qui, en 1573, résigna son bénéfice en faveur de Gatien Moreau, prêtre, résidant à Coutures (2). Ce dernier, par un bail emphytéotique, passé le 12 décembre 1573, loua à Gilles de Ronsard, écuyer d'écurie du roi, moyennant une rente annuelle de 60 l. payable à la Toussaint, tous les immeubles qui formaient le fief de Glatigny (3). Tombé malade, Gatien Moreau se dessaisit de sa chapellenie, le 31 juillet 1595, au profit de Simon Dhuysseau, prêtre, né à Savigny-sur-Braye, lequel fut installé par un notaire, le 18 décembre de la même année (4). Il résigna lui-même son bénéfice en faveur de François Philippes, clerc, résidant au Mans, paroisse Saint-Vincent, qui en prit possession par son procureur, François Daboust, le 28 mai 1622, en présence de René Cassac, vicaire de Saint-Calais (5). Deux ans après, il était remplacé par Charles de Ronsard (6) auquel succéda, en 1625, René Angevin (7). A la fin du XVIIe siècle, nous

(1) Il en avait été pourvu par signature apostolique. Cf. Insinuations ecclésiastiques, 9e reg., f° 323 v°.

(2) La chapellenie lui fut conférée par Charles d'Angennes, évêque du Mans ; il en prit possession, le 12 juillet 1573, par son procureur, noble Guillaume Darye. Cf. Insinuations ecclésiastiques, 14e reg. f°s 417 v° et 418 r°.

(3) Ce bail est conservé aux archives départementales de la Sarthe parmi les pièces non classées. A la suite du bail, se trouve la ratification accordée, le 13 juin 1574, par l'évêque, Charles d'Angennes.

(4) Il avait été ordonné prêtre, à Chartres, le 21 septembre 1585, par l'évêque Nicolas de Thou. Il fut pourvu de son bénéfice par Noël de Rondeau, grand vicaire de l'archevêque de Tours auquel revenait la collation quand l'évêque du Mans ne l'accordait pas dans un délai déterminé. Cf. Insinuations ecclésiastiques, 20e reg. f° 154 r° et v^o.

(5) François Philippes, né sur la paroisse de Notre-Dame du Pré, au Mans, de René et de Renée, avait reçu la tonsure, le 18 décembre 1620, des mains de l'évêque Charles de Beaumanoir. Cf. Insinuations ecclésiastiques, 24e reg. f° 230 v°.

(6) Notes ms. de M. l'abbé Leguay, curé de Rahay, actuellement conservées chez M. L. Brière, archiviste de la Société historique du Maine.

(7) *Id.*

trouvons comme chapelain, Samuel Ronsard, qui, au mois de juillet 1710, tout en se réservant une pension sur la chapellenie, l'abandonna à François Villain, clerc du diocèse de Paris, lequel s'en saisit, le 12 octobre de la même année (1). Elle fut ensuite attribuée à Pierre Georges, à la mort duquel, Claude Simon, prêtre, principal du collège de Séez fondé en l'Université de Paris, et doyen de Troo, en fut pourvu, le 29 avril 1729 (2). A son décès, Mgr Charles de Froullay la conféra, le 11 août 1758, à Jacques-Thomas Le Comte (3) de la Martelière, clerc du diocèse de Séez, auquel la disputa Julien Chabrun, prêtre du diocèse du Mans, qui en avait été investi, le 23 mars 1759, par l'archevêque de Tours (4). Ce dernier titulaire finit par obtenir gain de cause, car nous le voyons, le 9 août 1766, abandonner ce bénéfice à Jean Brunet, clerc du diocèse de Paris, qui, en retour, lui céda un canonicat fondé dans l'église de Saint-Benoît (5).

Chapellenie Saint-Jacques.

Nul document ne s'est conservé pour nous apprendre par qui et à quelle époque cette fondation fut réalisée. Le bénéficier était tenu de célébrer une messe par semaine pour le fondateur, et, pour remplir cet office, il percevait chaque année, au XVIIIe siècle, un revenu de deux cents livres, assis sur deux fermes, celle de la Gasnerie, à Écorpain, et

(1) Cf. Insinuations ecclésiastiques, 47e reg. f° 216 v° et 217 r°. Par acte du 24 septembre 1699, messire Samuel de Ronsard, prêtre, docteur en Sorbonne et prieur de Glatigny, demeurant ordinairement à Paris, au petit hostel de la Rochefoucauld, rue des Petits-Augustins, donne à bail le fieu, terre, fief et seigneurie dud. Glatigny, consistant en logis seigneurial dud. fieu et deux métaries, la Cour et les Maisons neuves. Titre cité dans le ms. Mégret-Ducondray.

(2) A cette occasion, il abandonna son décanat. Cf. Insinuations ecclésiastiques, 55e reg. f° 42 v°.

(3) Cf. Insinuations ecclésiastiques, 66e reg. f° 260 v°.

(4) Cf. Même registre, f° 378 v°.

(5) Cf. Insinuations ecclésiastiques, 69e reg. f° 150 r°.

celle de la Veslée, à Savigny-sur-Braye (1). Simon de Beaumanoir loua, le 30 décembre 1472, le premier de ces domaines à Jehan et à Étienne Bordeau, pour une somme de 75 sols (2). C'est le plus ancien titre qui fasse mention de ce bénéfice dont l'évêque du Mans avait la collation et par lequel il fut ensuite conféré à Jacques de Beaumanoir (3), puis à Brisegais Bouglet. Celui-ci, le 9 décembre 1502, rendit une déclaration par laquelle il confessait tenir du château de Saint-Calais, à trois deniers de cens, payables au jour Notre-Dame, quatre boisselées de terre joignant le domaine du segrétain de l'abbaye de Saint-Calais (4). Il eut pour successeur, en 1517, Julien de la Touche (5) ; en 1571, Jehan Deshayes, clerc du diocèse de Paris, en faveur de qui, François Binet, titulaire de la chapellenie, l'avait résignée (6). Au XVIIe siècle, elle fut possédée par René de Salmon, prêtre, à la mort duquel elle fut attribuée, le 24 décembre 1705, à Jean de Lestan (7) qui devint, en 1729, curé de Saint-Calais, sans abandonner son bénéfice dont fut pourvu, le 27 mai 1740, Auguste-Emmanuel Philipot, clerc du diocèse de Paris (8). Il l'abandonna, en 1753, à René Riballier, clerc du diocèse du Mans (9), lequel, en 1764, s'en dessaisit à son

(1) Pouillé du diocèse du Mans, ms. conservé aux archives départementales de la Sarthe.

(2) Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, A/2, f° 280, v°.

(3) Ce titulaire est mentionné dans un nouveau bail que fit l'un de ses successeurs en 1517 ; archives du chapitre Saint-Julien, A/2, f° 281-284.

(4) Cf. Inventaire des titres de la châtellenie de Saint-Calais, ms. conservé à la bibliothèque publique de cette même ville. « Led. chapelain confesse tenir du château à trois deniers de cens payables au jour Notre-Dame, quatre boisselées de terre, joignant la terre du segretain de l'abbaye ».

(5) Bail de la terre de la Gasnerie, consenti le 5 décembre 1517. Cf. Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, A/2 f° 281-284.

(6) Cf. Archives départementales de la Sarthe, insinuations ecclésiastiques, 13e reg. f° 233 r°.

(7) Cf. Insinuations ecclésiastiques, 44e reg. f° 281 v°.

(8) Cf. *Id.*, 59e reg. f° 228 r°.

(9) Cf. *Id.*. 64e reg. f° 333 v°.

tour, au profit de Pierre Mandroux, prêtre, curé de Saint-Gilles (1). Celui-ci le résigna également, et, le 29 décembre 1773, Mgr Louis de Grimaldi, évêque du Mans, en investit Pierre Janvresse, clerc de son diocèse (2). C'est, selon toute apparence, le dernier chapelain de Saint-Jacques.

Chapellenie Sainte-Catherine.

Elle fut établie par un décret de l'évêque du Mans, Gontier, en date du 21 octobre 1371 (3). Jehan Cornu et Pétronille Le Roy, son épouse, en avaient assuré la dotation, qui, au XVIIIe siècle, ne dépassait pas 60 l. de revenu (4). Le titulaire du bénéfice devait célébrer, chaque semaine, à l'autel dédié à sainte Catherine et à saint Nicolas, en l'église Notre-Dame de Saint-Calais, trois messes basses pour le repos de l'âme des fondateurs. Les évêques du Mans avaient la libre disposition de cette chapellenie. Ils la conférèrent à Jehan Demoure qui la possédait en 1392 (5) ; à Guillaume Dauphin qui, le 11 novembre 1411, avouait tenir du seigneur châtelain de Saint-Calais, six livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, assises sur le moulin Jallais ou Foulon, à la charge de quatre deniers de cens à la recette du château, et à la rétribution du divin service (6). Parmi leurs successeurs, on

(1) Cf. Insinuations ecclésiastiques, 68e reg. f° 293 v°.

(2) Cf. *Id.*, 71e reg. f° 296 r°.

(3) Le décret d'érection est transcrit sur le registre A/1 f° 38-40, conservé aux archives du chapitre Saint-Julien du Mans.

(4) Pouillé du diocèse du Mans, ms. conservé aux archives départementales de la Sarthe.

(5) « Mons. Johan Demoure, chappelain de la chappelle de feu Cornu en l'église de Nostre-Dame de S. Kales, m d sur son ouche de Lonneau en alant à la Maladerie, laquelle fut feu Pierre Le Bigot et feu Johan Alnant clerc. »

Censif de l'abbaye de Saint-Calais, rédigé en 1392, ms. conservé à la bibliothèque publique de Saint-Calais.

(6) Inventaire des titres de la chatellenie de Saint-Calais, ms.

connaît Michel Lemonnier, en 1461 (1); René Denyau qui démissionna en 1555; Guillaume Bellanger qui en fut alors pourvu, le 14 mars de la même année, par Louis Tronchay, représentant du cardinal Jean du Bellay (2); Pierre Chartier auquel Charles d'Angennes l'attribua, le 15 août 1574, et qui, deux jours après, en prit possession (3). Quand il fut mort, elle fut concédée à René Cunier, clerc, qui s'en saisit, le 31 août 1584 (4). En 1677, elle fut conférée à Michel Lasnier (5). Au XVIIIe siècle, elle fut possédée par N. Angevin, que remplacèrent successivement Philippe Denyau, prêtre (6), François Torquat de la Coullerie, prêtre (7), et François-Félix Barré, prêtre (8), ces trois derniers, vicaires de Notre-Dame de Saint-Calais, et enfin Paul Hericé, dernier titulaire de ce bénéfice (9).

Chapelle Saint-Jean de Coulieu ou des Menards.

Elle fut fondée, le 22 juillet 1462, à l'autel Saint-Jean-Baptiste de l'église Notre-Dame, par Jean Menard curé de Saint-Hilaire de Chambrongne, au diocèse de Maillezais, et de Maulevrier, au diocèse de Poitiers. Il la dota d'un revenu de 150 l., assis sur la terre de Coulieu, à Savigny-sur-Braye. Il en réserva la présentation, à l'aîné de sa famille du côté paternel, et la jouissance, au plus proche parent du fondateur (10). Les autres clauses de la fondation nous sont

(1) Notes manuscrites de M. Leguay, ancien curé de Rahay.

(2) Cf. Archives départementales de la Sarthe, 2e des Insinuations ecclésiastiques, f° 185 v°.

(3) Cf. *Id.*, 15e reg. f° 224 r° et v°.

(4) Cf. *Id.*, 17e reg. f° 369 v°.

(5) Cf. *Id.*, 35e reg. f° 130, v°.

(6) Cf. *Id.*, 50e reg. f° 264 r° et v°, à la date du 23 avril 1718.

(7) Cf. *Id.*, 60e reg, f° 150 r° et v°, à la date du 4 août 1742.

(8) Cf. *Id.*, 61e reg. f° 282 v°, à la date du 24 novembre 1745.

(9) Cf. Pouillé du diocèse du Mans. Paul Héricé prit possession, le 14 novembre 1780.

(10) Dans un testament de 1618, elle est désignée comme « jadis fondée

inconnues. Le premier possesseur de ce bénéfice que nous connaissions, se nommait Gilles Roger (1). En 1493, il rendit aveu à François de Bourbon, comte de Vendôme et seigneur de Saint-Calais, pour une pièce de terre contenant myne ou environ (demi arpent), située près le vieux marché de Saint-Calais, tenue de lui à quatre deniers de cens, payables chaque année, au jour de Notre-Dame angevine. Son successeur, Jean Clément, reconnut la même charge, le 23 avril 1501 (2). Parmi les titulaires qui le remplacèrent, nous pouvons encore citer Mathurin Menard, installé le 9 janvier 1563 (3) ; Pierre Trotté, nommé le 3 novembre 1567 (4) ; René Poitevin, le 27 mars 1568 (5) ; Jacques Angevin, le 6 juin 1603 (6). Ce dernier, qui était en même temps vicaire de Saint-Calais, fit reconstruire à ses frais l'autel saint Jean-Baptiste (7). Il mourut le 26 décembre 1621 (8). Deux concurrents

en l'église parochiale Nostre-Dame de Sainct-Calais, par deffunct vénérable et discrète personne que Dieu absolve, maistre Jehan Menard, vivant, curé de Saint-Hilaire de Chambrougne en Poictou, diocese de Maiilezais. » Dans le pouillé du diocese du Mans, Jean Menard, est dit curé de Maulevrier,

(1) Cf. Inventaire des titres de la châtellenie de Saint-Calais, ms.

(2) Cf. *Id.*

(3) Cf. Archives départementales de la Sarthe, 9e reg. des insinuations ecclésiastiques, f° 376 r°. Il était fils de Jean Menard et de Julienne ; il avait reçu la tonsure, le 16 avril 1551.

(4) Cf. 12e reg. des insinuations ecclésiastiques, f° 149 r°.

(5) Cf. *Id.*, f° 199 v°.

(6) Cf. 22e registre des insinuations ecclésiastiques, f° 19 r°. La jouissance de ce bénéfice lui fut contestée, mais sans résultat, par Jehan Barillau, clerc, étudiant en l'Université de Paris. Même registre, f° 75 r° et v°

(7) Dans son testament en date du 5 avril 1618, on relève l'article suivant : « Item après mon décedz je vueil et ordonne mon corps estre ensepulturé en la dicte église de Sainct-Callais en la chapelle monsieur sainct Jehan devant l'autel d'iceluy par moy faict redifier, ensemble le contretable et images, comme chappellain de ladicte chappelle, qui avoit esté ruiné par les premiers troubles. » Ms. Megret-Ducoudray.

(8) « Magister Jacobus Angevin, pbr, prebdae ecclesiae vicarius ac sancti Johannis de Coulheu cappellanus die 26 mensis decembris predicti obiit. » Etat civil de la ville de Saint-Calais.

se firent présenter pour obtenir la même chapellenie, Louis du Feu (1), prêtre, et René Menard (2), lequel en demeura paisible possesseur et à la mort duquel elle fut conférée à Pierre Menard, le 13 mai 1662 (3). Quand celui-ci fut décédé, on attribua son bénéfice à Jean Lair, curé de Saint-Pierre de Braye, au diocèse d'Angers (4). Il en prit possession, le 20 mai 1722, et la detint jusqu'à sa mort. On en investit alors François Menard, clerc du diocèse d'Angers (5), après le décès duquel on supprima la chapellenie dont la dotation, par acte épiscopal du 10 juin 1773, fut affectée à l'entretien des malades de l'hospice de Saint-Calais (6).

§ II

Associations pieuses

A côté de ces chapellenies dans la fondation desquelles la piété d'un fidèle en particulier trouvait à se satisfaire, il convient de placer les associations ou confréries qui groupaient un plus ou moins grand nombre de fidèles. La religion n'était pas alors le vêtement que l'on endosse un jour par semaine, ni la parure que l'on adopte aux circonstances solennelles de la vie. La foi s'emparait de l'homme

(1) Cf. 24e registre des insinuations ecclésiastiques, f° 225. Il avait été ordonné prêtre, le 13 juin 1615, par Henri de Gondi, évêque de Paris.

(2) Cf. 24e registre des insinuations ecclésiastiques, f° 221. Il était fils de Mathurin Menard, sr de Mompolle, résidant à Nuillé-le-Jalais. Il prit possession, le 29 déc. 1621, en présence de Guillaume Le Roux et Jehan Busson, prêtres, vicaires de Saint-Calais.

(3) Cf. 30e reg. des insinuations ecclésiastiques, f° 135 v°. Il habitait Saint-Pavin-des-Champs. Il fit desservir sa chapellenie par Pierre Bouthier, moyennant une rente annuelle de quinze l.

(4) Cf. 52e reg. des insinuations ecclésiastiques, f° 183 v° et 184 v°. Il était fils de Jean Lair et de Marie Menard.

(5) Cf. 62e reg. des insinuations ecclésiastiques, f°s 229 v° et 245 v°.

(6) Cf. L. Froger, *Les Etablissements de charité à Saint-Calais*, p. 34.

tout entier ; elle le pénétrait, gouvernait sa vie et l'orientait vers le ciel. Qu'il fût occupé à des travaux manuels ou fixé dans une carrière libérale, le chrétien d'autrefois vivait sous le regard de Dieu et attendait tout de l'intercession des saints. Chaque état, chaque métier, en reconnaissait un dont il se réclamait plus spécialement, et en l'honneur duquel il ne manquait jamais de faire célébrer, une fois au moins tous les ans, un office solennel. Le tableau s'est conservé de ces cérémonies religieuses telles qu'elles se produisaient à Saint-Calais, à la fin du XVIIe siècle ; nous allons brièvement le résumer.

Prenons d'abord les gens de métier. Les drapiers et les sergers ou fabricants de serge, ces derniers très nombreux à cette époque, assistaient à une messe chantée, le 2 février, jour de la fête de saint Blaise, leur patron. Pareil office amenait à l'église, les tailleurs, le dimanche de la Sainte-Trinité ; les boulangers, le 16 mai, fête de saint Honoré ; les laboureurs, le 15 mai, fête de saint Isidore, et le 24 août, fête de saint Barthélemy. Les maréchaux se recommandaient à saint Eloi, le 25 juin et le 1er décembre ; les tanneurs, le 25 juillet, à saint Jacques ; les bouchers, le 24 août, à saint Barthélemy ; les tisserands, le 8 septembre, à la sainte Vierge ; les chapeliers, le 4 décembre, à sainte Barbe. Les cordonniers et les marchands ne se contentaient pas d'une messe solennelle ; ils y ajoutaient premières et secondes vêpres, matines et procession, les premiers, le 25 octobre, jour de saint Crespin, les seconds, le 4 décembre, jour de sainte Barbe.

Ceux qui exerçaient une profession libérale, formaient deux corporations, celle des notaires et celle des avocats qui, l'une et l'autre, demandaient deux messes chantées par an, en l'honneur de saint Nicolas, le 9 mai et le 6 décembre.

Les femmes, mariées ou non, avaient aussi leur fête, les premières, le 20 juillet, en l'honneur de sainte Marguerite.

les secondes, le 25 novembre, en l'honneur de sainte Catherine.

Enfin, les pélerins et spécialement ceux du Mont-Saint-Michel, vulgairement nommés *Michalots*, honoraient saint Michel, le 16 octobre (1).

Mais pour ces hommes qui attachaient à la religion une importance prépondérante, ce n'était pas assez de se retrouver une fois, deux fois au plus, chaque année, agenouillés au pied du même autel où les ramenait le culte du patron également cher à tous. Leurs tendances chrétiennes les portaient encore à s'associer plus intimement, confiants qu'ils étaient en cette parole du divin Maître, que là où plusieurs se réunissent pour solliciter son Père en son nom, Celui-ci les exauce plus sûrement. Il n'y avait alors guère de paroisse où les habitants ne formassent quelques confréries. Celles qui furent fondées à Saint-Calais, se placèrent sous ces différents vocables : saint Julien, saint Crespin, saint Michel, saint Sébastien, Notre-Dame du Rosaire et enfin le Très-Saint Sacrement. Toutes n'eurent pas une égale fortune. On en pourrait citer une, deux peut-être, qui ne se maintinrent pas longtemps ; telle, par exemple, celle de saint Julien que nous connaissons uniquement par le legs qu'elle recueillit en 1520 (2) ; ou encore celle de saint Crespin, à laquelle, en 1618, le procureur de fabrique fournissait un luminaire (3), mais les autres eurent une

(1) Ces détails sont tirés d'un tableau, rédigé en 1696, et intitulé : Mémoire des messes de dévotion que les habitans de la ville de sainct Kalais font célébrer en l'honneur de leurs saints patrons. Il est transcrit sur un cahier conservé aux archives de la fabrique.

(2) « Item une aultre minute de testament faict par deffunct Yves Pichon, portant legs à la confrairie de Nostre-Dame de troys sols de rente et deux sols six deniers au curé, et *à la confrairie de sainct Jullian*, dix deniers, datté du vingt cinquiesme d'avril mil cinq cent vingt, signé G. Dagonnet, notaire apostolique, cotté par MM. » Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Calais, rédigé en 1618.

(3) « Item depuis, receu du procureur de la confrairie de sainct Crespin, cinq sols, pour les cierges allumez, prins led. jour au service. » Comptes de 1617-18.

existence moins éphémère. Il faut se garder d'apprécier leur importance par le peu que nous connaissons de leur histoire. Bien des causes ont fait disparaître les documents qui nous auraient permis de la raconter. Nous dirons simplement ce que nous en avons pu découvrir (1).

Confrérie Saint-Michel

Le siège en était établi à l'autel du même nom, accolé à la façade ouest du clocher. Régie par un procureur, elle était représentée dans les cérémonies religieuses par l'un des confrères qui y portait l'insigne ou bâton de l'association. Ce bâton se composait d'une hampe à l'extrémité de laquelle une petite plate-forme était fixée sur laquelle reposait la statue du patron de la confrérie, debout, entre quatre colonnes torses supportant un léger dôme surmonté d'une croix. On se disputait l'honneur de porter cet insigne qui, chaque année, était mis publiquement aux enchères, et adjugé à celui qui s'engageait à fournir au profit de la société, le poids le plus élevé de cire blanche ou jaune. En 1736, Jean Anjubault, de la Galazière, s'en rendit adjudicataire pour quatre livres et demie de cire blanche (2).

(1) Leurs archives ne se sont pas conservées. Ceux qui détenaient ces vieux registres, purent les considérer comme compromettants, ou tout au moins comme papiers inutiles, le jour où, à la fin du siècle dernier, toutes les corporations furent légalement abolies. Ils les auront détruits ou les auront employés aux usages les plus vulgaires. Seuls, les documents relatifs à la confrérie du Saint Sacrement sont arrivés jusqu'à nous, parce que, remis au procureur de fabrique qui, en 1783, avait été chargé de gérer les intérêts de cette association, ils ont suivi la fortune des archives de l'église paroissiale et, comme ces dernières, subsistent en partie.

(2) « Celui (le bâton) de saint Michel au s^r Jean Anjubault, de la Galazière, pour être représenté en 1737, avec quatre livres et demie de cire blanche. » Comptes de Michel Morice, procureur de fabrique pour l'année 1737.

Des différents legs que put recueillir l'œuvre de Saint-Michel, deux seulement nous sont connus, l'un et l'autre peu importants, le premier, fait au XVIe siècle, par Michel Godet (1), le second, au XVIIe, par Gervais Lecestre (2). Le capital en avait été donné à la fabrique de l'église paroissiale qui en servait les intérêts, à raison de quatre sols par an, pour la première rente, et de dix sols, pour la seconde.

Nous ignorons où et dans quelles conditions se recrutaient les membres de la confrérie ; il est toutefois vraisemblable que les pèlerins du Mont-Saint-Michel y étaient affiliés en grand nombre.

Confrérie Saint-Sébastien

Elle fut fondée, en 1649, sur la demande du curé de Saint-Calais, Georges Vaydie, par l'évêque du Mans, Mgr. Philbert-Emmanuel de Beaumanoir (3). Ce dernier régularisa

(1) « Item payé à Me Jehan Bretheau, procureur de la confrairie Sainct Michel pour le legs de deffunct Michel Godet, sieur de la Fourerie, IIII s. » Comptes de fabrique de l'année 1620-21. Voir plus loin la note relative à l'association des Trépassés.

(2) « Item du legs de deffunct Gervais Lecestre a esté payé à maistre Jehan Bretheau, procureur de la confrairie monsieur Sainct Michel, et laissez par led. Lecestre à la dicte confrairie par son testament, comme il appert par son acquit du premier jour de décembre, cy, X s. » Comptes de fabrique de l'année 1618-19.

(3) « Philbert Emmanuel..... evesque du Mans, nous ayant été exposé par les curé, vicaires et pbres habitués de l'église parochiale de Nostre Dame de Sainct Calais en nostre diocèse et par les habitans dud. lieu que cent ou six vingt ans sont, la peste faisant un grand ravage et donnant la mort à beaucoup de personnes, les curé et paroissiens dud. lieu, pour destourner l'ire de Dieu de dessus leurs testes, auroient réclamé le glorieux saint Sébastian, afin d'implorer pour eux la divine majesté et depuis led. temps auroient fait vœu de dire et célébrer en l'honneur dud. Saint une messe haulte tous les mercredis de chaque sepmaine, précédée d'une procession qui part de lad. église parochiale et se rend en la chapelle de Saint Sébastian proche lad. église, auquel lieu est célébrée lad^e messe, ce qui auroit été

simplement une dévotion chère aux Calusiens. Cent ou cent vingt ans auparavant, éprouvés par une épidémie (1), ils avaient imploré et avec succès, la protection du glorieux martyr en l'honneur duquel ils n'avaient jamais cessé depuis lors, de faire célébrer le mercredi de chaque semaine une messe solennelle, précédée d'une procession. Cette association avait, comme la précédente, son procureur, nommé par les confrères. Elle avait aussi son « bâton » mis tous les ans aux enchères et adjugé pour une quantité plus ou moins considérable de cire, au dernier et plus fort enchérisseur (2). Nous inclinc-

continué led. temps, et d'autant que le peuple est menacé du mesme fléau, qu'il est besoin de redoubler de ferveur pour appaiser l'ire de Dieu, et qu'il est à craindre aussi que par succession de temps, icelle dévotion ne se refroidisse, sans estre rechauffee par quelque autre qui les oblige à un si saint entretien, désireroient qu'il fut establi une confrérie dud. Sainct Sebastian soubz la condition de celebrer tous les jours de mercredy une messe haulte, précédée d'une procession, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire.

Désirant procurer le salut du troupeau commis à nostre garde, pour l'entretien de leur dévotion et piété, avons institué, instituons et érigeons à perpétuité la confrérie de Sainct Sébastian..... »

Donné en nostre manoir épiscopal du Mans, le vingtiesme jour de décembre 1649, Philbert Emmanuel de Beaumanoir, évesque du Mans. » Titre reproduit d'après le ms. Mégret-Ducoudray. Cette dévotion à saint Sébastien était fort répandue dans tout le Bas-Vendomois. L'abbé Simon, dans son *Histoire de Vendôme*, en fait remonter l'origine à une épidémie qui sévissait à Vendôme en 1519. On venait des paroisses voisines en procession à la chapelle Saint-Sébastien, c'est ce qui résulte de l'article suivant :

« Item paié pour le disner de messire Marin Savare, vigneron dud. Sargé, pour le segretain et magister qui ont mené la procession à Monsieur Sainct Sébastian à Sainct Calles, quatorze sols.... » Comptes de fabrique de l'église de Sargé (Loir-et-Cher), année 1605.

(1) La maladie contagieuse à laquelle l'évêque du Mans fait allusion dans les lettres d'érection, est peut-être celle-là même qui empêcha les paroissiens de gagner les indulgences du pardon, concédé en 1521. Voir plus haut, p. 33.

(2) « Le bâton de saint Sébastien a été ajugé pour être représenté en 1737 à sept livres et demie de cire jaune. Charles Gumond, Julien Bigot, Charles Garenne, et Jean Augis doivent le représenter, led.

rions à croire qu'elle était desservie, non pas à l'oratoire, situé hors de la ville et autour duquel les pestiférés avaient été inhumés en 1631 (1), mais dans une petite chapelle dédiée au même saint, et qui, construite dans l'enclos du grand cimetière, s'ouvrait sur la troisième travée du bas côté droit de l'église paroissiale. Elle fut détruite, nous l'avons observé, en 1776 (2), mais on eut soin d'en enlever l'autel pour le replacer à l'appui du mur qui fermait l'arcade condamnée (3).

Confrérie du Saint Rosaire

Elle existait déjà en 1520, puisque, le 5 avril de cette année, elle fut l'objet d'un legs de trois sols de rente, de la part de Yves Pichon (4). Nous ne savons au reste quand et par qui elle avait été établie. Ce fut, selon toute apparence, surtout en faveur des confrères de cette association, que le curé de Saint-Calais, fr. Jean Girard, entreprit d'élever en 1616, la chapelle du Rosaire. Elle était administrée par deux

Bigot et Guimond ont signé sur mon registre. . . . . .

Le 2e février 1737, le bâton de St Sébastien a été adjugé au sr François Boivin, me étaminier, à cinq livres et demie, pour être par luy représenté l'année prochaine que l'on comptera 1738. »

Comptes de fabrique rendus par Michel Morice, en 1737.

(1) Voir plus haut, p. 72.

(2) Voir plus haut p. 163.

(3) Cette arcade est encore très visible à l'intérieur de l'église. L'autel existait encore à cet endroit, en 1789, puisque le curé, M. Drouelle était autorisé par les paroissiens à en enlever le marchepied en pierre dure, à la condition de le remplacer par un autre en bois. Voir plus haut, p. 166.

(4) « Item une aultre minute de testament faict par defflunct Yves Pichon, portant legs à la confrairie de Nostre Dame de troys sols de rente et deux sols six deniers au curé, et à la confrairie de sainct Jullian six deniers, datté du vingt-cinquiesme d'avril mil cinq cent vingt, signé G. Dagonnet, notaire apostolique, cotté par MM. » Inventaire de 1618.

procureurs, au XVIIe siècle (1), et par un seul, au XVIIIe (2).

Le luminaire dont on se servait aux offices de la confrérie, devait être, en majeure partie, fourni par celui qui en acquérait le bâton. La charge de le tenir dans les cérémonies officielles était sans doute fort appréciée, car on ne l'obtenait pas à moins de quarante livres de cire (3).

L. FROGER.

(A suivre.)

(1) M. Mégret-Ducoudray cite, sans s'y arrêter autrement, un acte d'assemblée des habitants, en date du 25 octobre 1654, assemblée dans laquelle on élit tout à la fois les procureurs de la fabrique et ceux de la confrérie Notre-Dame du Rosaire.

(2) Le 12 septembre 1731, demoiselle Catherine Moreau constitue en faveur de la confrérie une rente annuelle de quatre livres seize sols. Est alors « administrateur procureur et receveur de lad. confrarie du Saint Rosaire », René Busson, prêtre de l'Oratoire. Titre papier, communiqué par M. Pasty.

(3) « En ceste année (1619) le baston de la confrairie Nostre Dame a esté délivré à maistre Michel Godet secretain de l'église monsieur sainct Pierre, à cinquante livres de cire. » Comptes de fabrique de l'année 1618-19.

« En ceste année mil six cent vingt et ung le baston de Nostre Dame my aoust a esté délivré à Madamoiselle Guillemine de Sainct-Melour, sœur de monsieur le lieutenant, pour le poids de soixante livres de cire jaune. » Comptes de 1620-21.

« Le 18e aoust 1737, le bâton de la Très Sainte Vierge a été adjugé après les publications faites, au s^r René Rocquain, m^d boucher, à quarante livres de cire à seize onces pour livre, moitié blanche et moitié jaune, employés en cierge, pour estre par luy representé avec son offrande le jour de l'Assomption prochaine que l'on comptera mil sept cent trente huit à quoy il s'est soumis. » Comptes de fabrique, rendus en 1737, par Michel Morice.

ESSAI

D'ICONOGRAPHIE MANCELLE

IV. — DÉPUTÉS ET HOMMES POLITIQUES

Nous terminerons cette étude par la liste des portraits des personnages, nés avant 1790, qui ont joué un rôle politique et occupent à ce titre, une place dans l'histoire contemporaine de notre pays.

Assemblée nationale de 1789
Clergé.

LE PELETIER DE FEUMUSSON (Claude), curé de Domfront, né à Yvré-l'Évêque en 1749.

In-4°, buste de profil à droite, Labadye del., Courbe sc., collection Dejabin.

GRANDIN (François-Henri-Christophe), curé d'Ernée, né à Exmes, dans le Perche, mort dans la même ville en 1823.

In-4°, buste de profil à droite, Perrin del., Voyez sc. Collection Dejabin.

In-4°, buste de face à l'aqua-teinte, collection Levachez.

CH. EM. LE PELETIER de FEUMUSSON
Prieur Curé de Domfront
Né a Yoré l'Evequе le 10. 7.bre 1740.
Député du Maine
Aux Etats. Génér.x de 1789
Assemblée
la Loy
et
le Roy
Fidèlement
Labadye del.
Gerbe Sculp.

G. ME J. PHE PELISSON DE GÊNES
LIEUT. GÉN.L AU BAIL.GE DE MAMERS
Né au même lieu le 16 Avril 1753
Député des Communes du Maine
aux Etats Généraux de 1789
LA LOI
ET
LE ROI

Noblesse (1).

HERCÉ (Le chevalier de), né au château du Plessis en 1743.

In-4°, buste de profil à gauche, Labadye del., Texier sc. Collection Dejabin.

BAILLY (Jean-Baptiste-Joseph), marquis de Fresnay, né à Fresnay en 1732.

In-4°, buste de profil à gauche, Labadye del., Courbe sc. Collection Dejabin.

MURAT (Claude-François de), maréchal-de-champ, né au château de La Buzardière, près Le Mans en 1732.

In-4°, buste de profil à gauche, Courbe sc., Labadye del. Collection Dejabin.

Tiers-État.

LASNIER DE VAUSSENAY, ne à Laval en 1744, mort en 1809.

In-4°, buste de profil à droite, Perrin del. Collection Dejabin.

MENARD-DE-LA-GROYE (François), conseiller au présidial du Mans, né au Mans en 1742, mort à Angers en 1813.

In-4°, buste de profil à droite, Aug. de Lorme del. Voyez, sc. Collection Dejabin.

LIVRÉ (Eustache), pharmacien, ancien échevin de la ville du Mans, né au Mans en 1728, mort dans la même ville en 1804.

(1) Nous avons indiqué au clergé le portrait de Mgr de Jouffroy-Gonsans et à la noblesse celui du comte de Tessé, tous les deux députés à l'assemblée nationale de 1789.

In-4°, buste de profil à droite, Labadye del., Texier sc. Collection Dejabin.

PÉLISSON DE GÈNES (Guillaume), lieutenant-général au bailliage de Mamers, né à Mamers en 1753.

In-4°, buste de profil à droite, Moreau del., Voyez sc. Collection Dejabin (1).

MARTINET, curé de Daon, député de l'Anjou, né à Épernay en 1753.

In-4°, buste de profil à droite, Labadye del., Voyez sc. Collection Dejabin.

BAILLEUL (A.-L. Philibert), député du Perche, né à La Ferté-Bernard en 1751.

In-4°, buste de profil à droite, par Courbe, d'après Moreau, collection Dejabin.

DESMAZIÈRES, député de l'Anjou, né à Beaulieu en 1743.

In-4°, buste de profil à droite, par Henriquez, d'après Moreau, collection Dejabin.

Assemblée constituante, 1790.

BARIN DE LA GALISSONNIÈRE (Auguste-Félix-Élisabeth), maréchal-des-camps et armées du roi, député de l'Anjou en 1789, de la Sarthe en 1790, 1800 et 1815.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Gaucher.

In-4°, collection Dejabin, comme député de l'Anjou.

Buste de face, Couché del., Reville sc., dans la *France pittoresque*.

(1) Nous devons la reproduction de ce portrait à l'obligeance de M. Fleury, qui a bien voulu nous en communiquer le cliché. Nous le prions d'accepter tous nos remerciements.

In-4°, caricature non signée, *La prise de Port-Mahon le triomphe de Bing.*

CHOISEUL-PRASLIN (Claude-Antoine-Gabriel, duc de), député de l'Anjou en 1789, de la Sarthe en 1790, 1799, 1819, né en 1760 mort en 1838.

In-4°, collection Dejabin, comme député de l'Anjou.

In-4°, collection Tardieu.

In-8°, buste dirigé à droite, Laurent del., Bertonier sc.

Convention nationale, 1792.

LEVASSEUR (René), chirurgien, député de la Sarthe, né au Mans en 1747, mort dans la même ville en 1834.

In-8°, buste de face par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-4°, buste de face, lith. Pioget et Hailacu.

In-8°, buste de face, lith. Pioget et Lailavoise, en tête de ses *Mémoires*. Paris, Rapilly 1829.

In-4°, buste de profil à gauche, d'après David, procédé Colas 1831.

PHILIPPEAUX (Pierre), avocat au présidial du Mans, né à La Ferrière-aux-Étangs en 1759, mort à Paris sur l'échafaud en 1794, député de la Sarthe.

In-4°, buste dirigé à droite par Bonneville.

SIEYÈS (Emmanuel-Joseph), vicaire à Chartres, député de la Sarthe en 1792, 1795 et 1796, né à Fréjus en 1748 mort en 1836.

In-4°, buste de profil à gauche, comme député de la Sarthe (1). Collection Bonneville.

(1) Les portraits de Sieyès, La Fayette, Benjamin-Constant, et Dupin aîné, étant très nombreux, nous ne citons que ceux où ils sont indiqués comme députés de la Sarthe.

Corps législatif, an IV.

LA HAYE DE LAUNAY (Jean-Pierre-Guillaume de), député d'Orléans en 1787, de la Sarthe en 1795 [an IV], 1815 et 1818, né à Arpajou, Seine-et-Oise), en 1751, mort à Montmirail en 1830.

In-4°, Roger sc. Levachez del.

Chambre des députés, 1818.

HARDOUIN (Julien-Pierre-Jean), avocat, né à Mamers en 1753, mort au Mans en 1833, député de la Sarthe.

In-8°, buste de face par Pelletier.

In-4°, buste de face, non signé, collection Tardieu.

LA FAYETTE (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert-Mortier de), général, né au château de Chavagnac, Auvergne, en 1757, mort à Paris en 1834. député de la Sarthe.

In-8°, buste dirigé à droite, lith. de Langlumé.

In-4°, buste dirigé à gauche, non signé, collection Tardieu.

In-fol. buste dirigé à gauche, au-dessus d'un faisceau de drapeaux, deux scènes dans les côtés, lith. par Bourdin, lith. Monnoyer.

PICOT-DÉSORMEAUX, né à Parigné-l'Évêque en 1765, mort au même endroit en 1846, député de la Sarthe.

In-4°, buste de face, non signé, collection Tardieu.

CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin), né à Lauzanne en 1767, mort à Paris en 1830, député de la Sarthe.

In-4°, buste de face, non signé, collection Tardieu.

Les portraits de ces quatre personnages se trouvent réunis sur une lithographie in-4°, avec cette désignation : Députés de la Sarthe, 2e série, élection de 1818, *Invariables défenseurs de la Chartre*, à Paris chez Pesche libraire rue de Seine.

Chambre des Pairs.

PASQUIER (ÉTIENNE-DENIS), baron de Goulans, pair de France en 1821, ministre des affaires étrangères, né en 1767, mort à Paris en 1862.

In-8°, buste de profil à gauche dans un médaillon ovale, au trait, non signé.

In-4°, en pied, à la tribune par Ganet.

In-fol. en pied, par Martinet, d'après Horace Vernet.

Buste dirigé à gauche dans un ovale, non signé, autour du buste, E.-D. baron Pasquier.

In-8°, buste dirigé à droite, lith. Delpech.

In-8°, dirigé à droite, A. Maurin, lith., imp. Lemercier.

Buste de face, lith. non signée, dans le *Charivari*, 1840.

En pied, dans *L'Illustration* du 27 avril 1844.

En pied, assis, par Maria Chenu dans *L'Illustration* du 19 juillet 1862.

In-8°, buste de face, dans un médaillon ovale, avec les titres de conseiller d'État et préfet de Police, 1810, hellog. et imp. Lemercier.

In-8°, en pied, debout et en costume de chancelier de France, héliog. et imp Lemercier.

Reproduits dans les *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, t. I, Paris, Plon, 1893.

Chambre des députés 1827.

DUPIN (ANDRÉ-MARIE-JEAN-JACQUES), jurisconsulte et magistrat, né à Varzy, Nivernais, en 1783.

In-4°, buste dirigé à gauche, A. Couder pinx. 1827, Toussaint Caron sc. Indiqué comme député de Château-Chinon 1815 et de Mamers 1827.

COUTARD (Louis-François, comte de), général, né à Ballon en 1769, mort en 1852, député de la Sarthe.

In-4°, buste dirigé à droite, armes dans le bas, lith. par C. Motte.

In-8°, mi-corps dirigé à droite, lith. Lemercier à Paris, en tête de ses *Mémoires*.

Assemblée législative, 1849.

DAMBRAY (Charles-Henri-Emmanuel), député de la Mayenne, en 1849, né à Paris en 1785.

In-4°, buste dirigé à droite, lith. par Desmaisons, collection Basset.

APPENDICE

FILLASTRE (Guillaume). Il y a lieu de rétablir ainsi les dates principales de la vie de ce personnage, inexactes dans notre premier article, par suite d'une erreur matérielle, corrigée d'ailleurs dès le principe dans le tirage à part de ce travail : « FILLASTRE Guillaume, cardinal, né à La Suze sans qu'il y ait rien de bien certain à cet égard, vers 1347, mort à Rome en 1428 ».

RONSARD (Pierre). Dans la description du quatrième des portraits de ce personnage cités précédemment, lire : « Petrus Ronsardus vindomiensis, poë. gal. »

BAIF DE LA NEUVILLE (Jean-Antoine). C'est à Desportes (Bibliographie du Maine), que nous empruntons la date de 1589 pour la mort de Baïf, de préférence à celle de 1592, indiquée sur le portrait de Gaucher.

COEFFETEAU (Nicolas). « Château-du-Loir et Saint-» Calais se disputent l'honneur d'avoir vu naître Nicolas

» Coeffeteau » écrit M. Hauréau dans son *Histoire littéraire du Maine*, (2e édition, t. III, p. 68). « *La prétention de* » *Château-du-Loir n'est pas fondée*, ajoute-t-il, *Nicolas* » *Coeffeteau naissait en l'année 1574, à Saint-Calais* ». Dans une thèse parue en 1894, M. l'abbé Ch. Urbain a cru pouvoir au contraire, donner la préférence à Château-du-Loir. Mais dans un article plus récent encore, publié par cette *Revue* au mois de décembre dernier, notre érudit confrère, M. l'abbé Froger semble moins affirmatif, faute de preuves décisives.

GAULT (Jean-Baptiste), supérieur de l'Oratoire du Mans, évêque de Marseille, né à Tours en 1595, mort à Marseille en 1643.

In-fol. secourant les galériens, par Herman Veyen.

In-4°, par Michel Lasne.

In-4°, par Charpignon.

In-4°, buste de face, à Paris chez Daret, 1652.

In-8°, mi-corps dirigé à droite, à Paris chez Jollan.

LECLERC DE COULENNES (Joseph-Ignace), chanoine de l'Église du Mans, né au Mans en 1659, mort dans la même ville en 1690.

In-8°, mi-corps de profil à droite, lith. Duperray.

MARQUIS-DUCASTEL (Jean-François), curé-doyen d'Évron et de Marolles-les-Braults, né à Versailles en 1739, mort à Marolles-les-Braults, en 1829.

In-4°, buste de face, lith. par Férat.

ROUILLOIS (François), curé de Brée, né vers 1765, mort en 1844.

In-4°, en travers, sur son lit de mort, dessiné après sa mort par J. Roland, imp. lith. de Moreau à Laval.

BOUVIER (Jean-Baptiste), évêque du Mans.
In-4°, buste de face par Bordeaux, lith. Lemercier.

Depuis la Révolution, époque à laquelle nous arrêtons ce travail, les départements de la Sarthe et de la Mayenne ont donné à la France leur bonne part d'hommes éminents dont les portraits ont été gravés : au clergé Mgr Coquereau, le cardinal de Cheverus, Dom Guéranger, Dom Piolin ; à l'armée le colonel Flatters ; à la politique des ministres comme Paul Boudet, Langlais, le marquis de Talhouët, aux lettres des poëtes comme Ch. Loyson, des critiques comme Théophile Thoré ; aux arts des compositeurs comme Léo Delibes, des peintres comme Landelle et Albert Maignan.

Dans la première moitié de ce siècle, de grandes collections ont déjà donné les portraits des principales illustrations contemporaines : pour le clergé, la série du *Clergé contemporain* ; pour les députés, les *Collections Basset, Delarue* ; pour toutes les célébrités en général, le *Panthéon des illustrations au XIXe siècle*. Depuis quarante ans, c'est surtout dans les journaux illustrés qu'il y a lieu de chercher les portraits de nos compatriotes qui ont fait connaître leurs noms.

Malgré tous nos efforts pour abréger cette étude, nous craignons que la sécheresse et l'aridité de ces descriptions, n'en aient encore augmenté la longueur. Nous espérons cependant que la pensée qui nous a inspiré nous méritera la bienveillance du lecteur et que nous aurons tout au moins contribué, en recueillant et en faisant connaître leurs portraits, à rendre un hommage mérité aux hommes éminents dont notre province a le droit d'être fière.

A. MAUTOUCHET.

L'ÉPITAPHE

DE

MAITRE GERVAISE MAILLOCHE

CURÉ DE CONNERRÉ

Une pierre tombale placée dans le chœur de l'église de Connerré, au côté de l'épitre conserve le souvenir d'un des bienfaiteurs de la paroisse. Maitre Gervaise Mailloche, ancien curé, donna à la fabrique la somme de 60 l. tournois à la condition qu'elle ferait chaque année célébrer son anniversaire et qu'elle placerait son épitaphe au lieu de sa sépulture. Pour s'acquitter de cette dernière charge le procureur fabricier fit graver l'inscription suivante :

Cy davat gist Gervaise Mailloche
en son vivant curé de cyens. Lequel
trespassa le XXVe jour du moys d'aoust
Lan mil Ve et troys. Lequel a donné
et laissé à la fabricque de cyens la somme de
soixante livres tourn a une fois payer
O telle charge que le procureur de ladite
fabricque sera tenu faire dire et celebrer
A tousiourm une messe au jour de son
obit ou autre pr en la sepmaine dud.
obit et en la fin d'icelle messe ung
Subvenite et qu'il seroit aussi tenu ycy
Mepire le present epitaphe. Pater .
noster. Ave Maria

Au-dessus de ce texte gothique se trouve un sujet finement gravé au trait. Le donateur y est représenté à gauche, revêtu du surplis a larges manches, les mains jointes, devant l'image de la sainte Vierge. Celle-ci assise sur un trône porte en ses bras l'enfant Jésus, son front qu'entoure un nimbe est couronné d'un diadême surmonté de quatre trèfles. Entre la madone et le donateur, un philactère formant demi-cercle porte l'invocation « O Mater Dei memeto mei ». La muraille du fond de la salle où se passe la scène est recouverte d'une riche draperie de damas se terminant par une frange. Le sol est dallé de carreaux de différentes couleurs disposés en damier.

Pour un travail si fini la somme de soixante livres tournois était, ce semble, bien minime aussi ne serions nous pas éloigné de croire que le tableau a été fait du vivant même du donateur qui ne laissait à la fabrique que la charge de l'épitaphe. La façon dont l'artiste a traité le portrait permet de supposer qu'en l'exécutant il avait le modèle à sa portée. Le lecteur pourra d'ailleurs lui-même en juger sur une gravure que nous donnons d'après une estampe faite à Connerré par M. Jules Chappée.

Nous serions heureux de faire connaître plus amplement notre curé, malheureusement il vivait à la fin du XVe siècle et les documents ecclésiastiques pour cette époque sont rares. Ce n'est que plus tard que les actes intéressant le clergé furent consignés dans les registres des insinuations et Maître Gervaise Mailloche reposait en paix depuis environ trente-cinq ans, lorsque parut l'ordonnance de François Ier prescrivant aux curés d'inscrire régulièrement les actes de naissances des fidèles. Cependant à l'aide de quelques notes, que nous a bien voulu communiquer M. le vicomte Menjot d'Elbenne, nous essaierons de dire un mot sur sa biographie.

A la fin du XVe siècle une famille Mailloche était établie au Mans, faubourg de la Tannerie. Le 25 mars 1455 Alexan-

dre Hubert, rend aveu « pour partie de la maison du Dauphin depuis le millieu de l'entrée jusque aux murs du costé *de la maison où demeure Jehan Mailloche* et pour ses estables sises de l'autre part es ladite rue de la Tannerie (1) ». En la même année « Jehan Chegnart, heritier en partie de *feu Jehan Mailloche* à cause de sa femme — figure sur le censier des Tanneries, pour une maison — qui fut à un nommé Payn, joignant la maison des Estuffes et pour la maison, qui fut audit Jehan Mailloche toutes lesquelles choses se joignent ensemble (2) ». Un Jullien Mailloche vint en aide à la ville du Mans pour « un demi escu » lors de l'emprunt qu'elle fut obligée de contracter en 1474 pour recevoir dignement le comte du Maine, duc de Calabre (3).

Notre curé avait-il des liens de parenté avec ses personnages? Cela parait très vraisemblable, néanmoins en l'absence de documents plus formels nous nous dispenserons de formuler une opinion.

Déjà avant lui un prêtre du même nom avait exercé le saint ministère à Connerré, comme nous l'apprend le procureur de fabrique de La Chapelle-Saint-Rémy. Rendant ses comptes pour les années 1447-1448, il déclare « qu'il a été acheté ung calice neuf du pris de XIII l. X s. dont a esté payé par led. procureur la somme de VIII l. X s. ainsi reste la somme de cent solz pour laquelle somme ledit calice tient encore — et à cause des malheurs des temps — la en garde *Jehan Mailloche p^bre curé de Conneray* (4). » Oncle très probablement de Gervaise il dut, comme c'était alors la coutume, résigner en faveur de son neveu.

Nous ne saurions donner la date exacte de l'entrée en

(1) Aveu de Roberte de Courceriers v^e de Me Henri Le Vayer, chev^r, du Cte du Maine, pour le fief d'Averton au Mans. — Arch. Nat., R 5[illegible], f. 47.

(2) Censier de la Tannerie.

(3) Compte de Jacquet Vanpou, receve^r de la ville. (Arch. de la Sarthe, fonds municipal.)

(4) Comptes de fabrique de La Chapelle-Saint-Rémy.

charge de ce dernier. Un testament d'une paroissienne de Connerré Jehanne veuve de Huet-Guilliart, passé le 22 août 1467 porte la signature d'un des Mailloche (1). Il nous est impossible en l'absence du prénom de dire s'il s'agit de Jehan ou de Gervaise. Quoiqu'il en soit celui-ci nous est signalé comme curé de Connerré dans un acte du penultième jour d'octobre 1472, revêtu de son seing manuel. En cette qualité il rend déclaration féodale à noble homme Jehan de Villiers, escuier s^r de la Ramée « pour une pièce de pré près le Columbier, costeant les terres du Columbier et la rivière diaigne — et pour — 2 journaux de terre joignant les terres Ambroise Guillart et le boys Jehan le Belout l'esné, aboutant au chemin de Connerray à la Vallée et aux terres dudit le Beloux et au prieur de Connerré, pour lesquelles choses il doit 7 deniers tournois de cens à la Saint Jean-Baptiste chacun an droit et obéissance (2). » Nous le voyons encore figurer comme notaire de la cour du doyen de Montfort au testament de Jacques Viven et de Gervaisotte son épouse dressé le 1er janvier 1478 (3). La pièce toute entière écrite de sa main porte sa signature dont nous donnons le fac-similé.

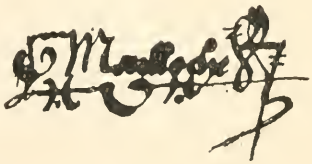

Gervaise Mailloche, qui était déjà curé en 1472, avait donc exercé ses fonctions une trentaine d'années lorsqu'il rendit

(1) Inventaire des fondations de la paroisse de Connerré, f° 3. (Arch. de la mairie de Connerré.)

(2) Acte appartenant à M. d'Elbenne,

(3) Nous avons eu la bonne fortune de faire l'acquisition de cet acte qui intéresse non seulement Connerré mais un grand nombre d'autres paroisses tant du doyenné de Montfort que de celui de Tuffé. Nous en publierons plus tard le texte et la traduction.

Matthew Gerwale mallocheptre

son âme à Dieu le 25 août 1503. Il fut enterré dans le chœur de l'église au côté de l'épitre, juste au-dessous de sa pierre tombale. C'est là que l'on découvrit ses ossements en 1885. Les travaux de l'église finis, ils furent replacés au même endroit dans un petit caveau que M. l'abbé Naïl, alors curé, avait fait construire pour les recevoir. Ils y reposeront en paix jusqu'à ce que la trompette de l'ange vienne les ranimer pour le jugement.

Il nous est agréable de pouvoir donner ces quelques renseignements sur un ancien curé de Connerré aux enfants de ses fidèles du XVe siècle auxquels il a donné trente années de sa vie.

L. DENIS.

LE SCEAU DE GUILLAUME DE LAVAL

Souvent, dans les chartes du XIe siècle de notre province du Maine, on rencontre cité un certain Guillaume de Laval.

Pour n'en citer qu'un exemple : page 31, cartulaires de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes, il est nommé dans une charte à propos d'une donation de Patrice de Sourches (1081-1090).

J'ai acquis dernièrement dans une vente publique un sceau matrice appartenant à un personnage du même nom et de la même époque et que voici :

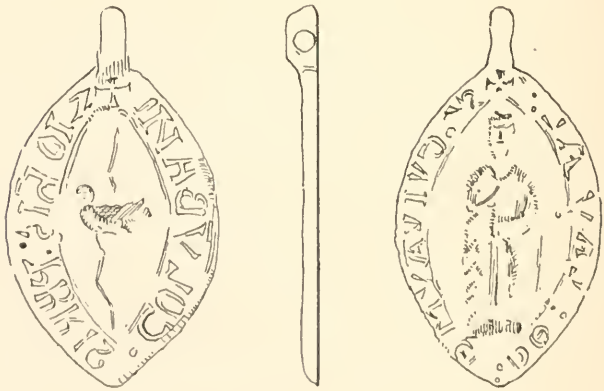

Il est reproduit en grandeur vraie.

La matrice est en bronze et plate, avec un appendice pour la suspendre. Sur une face, un personnage debout, vêtu

d'un grand manteau de fourrures (?) sur la tête une sorte de coiffure et la main gauche sur la poitrine. Les détails sont difficiles à déterminer, l'inscription est la suivante :

✠ S'. GVILAVME . DE . LAVAL

A une époque postérieure, sans doute, après la mort du premier possesseur, on a limé fortement cette face du sceau que l'on ne voulait pas perdre et sur la face opposée on a gravé le sceau d'un prêtre du nom de Jean, avec une colombe au centre du champ. L'inscription est la suivante :

✠ S. IOHĨS. PBRIS . COLV̄BANI

Le dessin représente à droite et à gauche ces deux faces du sceau. Au milieu est figurée une vue de profil qui fait comprendre le travail de limage dont il est question plus haut.

Des empreintes de cette matrice sont déposées aux archives de la préfecture du Mans et à celles de Laval.

J. CHAPPÉE.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis, comme membres titulaires :

MM. AVICE (Gustave), rue Scribe, 13, à Paris, et au château de la Forêtrie, à Allonnes, près Le Mans.

CHAVANON (Jules), ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département de la Sarthe, rue des Jacobins, 5, au Mans.

De VERDIÈRE (le général baron), G. O. ✻, ✠, place de la République, 33, au Mans.

YZEUX (Octave), rue d'Hauteville, 8, au Mans.

A partir du 1er mars dernier, la bibliothèque de la Société est ouverte à nos collègues les *premier* et *troisième mercredis* de chaque mois, de 2 heures à 4 heures de l'après midi.

Notre Société vient de faire une perte des plus sensibles en la personne de M. le marquis de Beauchesne, l'un de ses plus anciens membres titulaires, décédé à Paris, le 13 février dernier, dans sa 79e année.

M. le marquis de Beauchesne ne s'était pas borné à donner, dès la première heure, de sympathiques encouragements à l'œuvre que nous poursuivons depuis vingt ans déjà. Il lui avait apporté le concours effectif de ses efforts personnels et avait pris rang parmi nos collaborateurs.

C'est à lui, en effet, que revient l'honneur d'un des premiers ouvrages publiés après la fondation de la Société historique et archéologique du Maine. Paru en 1876, son

Essai historique sur le château de Lassay [*Mayenne*], dont il était propriétaire et dont il avait su utiliser avec talent les riches archives, mérite d'être cité au nombre des meilleures monographies du Maine. C'est une œuvre historique de valeur, composée sur des documents authentiques, qui sera toujours consultée avec profit par les érudits de notre province et fera vivre parmi eux le nom du regretté auteur.

M. le marquis de Beauchesne avait publié en outre dans cette *Revue* (t. IV, p. 294), une étude sur *Le Passais, Domfront et les comtes de Montgommery*. Il faisait également partie de la Commission historique et archéologique de la Mayenne et avait donné au *Bulletin* de cette Société un très intéressant article sur *Baroche-Gondouin et ses seigneurs*.

M. le marquis de Beauchesne demeure dignement représenté au milieu de nous par son fils, M. le comte de Beauchesne, l'un de nos vice-présidents, qui continue brillamment l'œuvre de son père par d'excellents travaux que l'Institut récompensait dans l'un de ses derniers concours.

M. Léon de La Sicotière, sénateur de l'Orne, dont nous étions heureux d'annoncer dans notre dernière chronique l'élection comme membre correspondant de l'Institut, est mort à Alençon le 28 février, à l'âge de 83 ans.

C'est une perte irréparable pour toutes les sociétés savantes de la région et en particulier pour la nôtre.

M. de La Sicotière faisait partie de la Société historique et archéologique du Maine depuis l'époque de sa fondation et avait bien voulu, à plusieurs reprises, lui prêter le concours d'une précieuse collaboration. Dans la bibliographie considérable de ses travaux figurent de nombreuses études sur l'histoire du Maine à laquelle il n'avait cessé de s'intéresser depuis 1838.

Une vie si bien remplie, une carrière si longue et si laborieuse, consacrée tout entière, avec un absolu désintéressement, à la Science et au service du Pays, ne s'esquisse pas en quelques lignes. C'est à d'autres, et plus spécialement à la Société historique et archéologique de l'Orne, qu'il appartient

de rappeler, avec les développements qu'ils comportent, les exemples et les souvenirs que nous lègue M. de La Sicotière.

La ville d'Alençon le considérait justement comme l'une de ses gloires. Elle lui a fait de magnifiques funérailles, et le jour même, dans la séance du 4 mars, le président du Sénat a tenu à honneur de lui consacrer un éloge dont les termes suffisent à montrer quelles profondes et unanimes sympathies l'éminent savant avait su mériter.

Il nous sera permis, tout au moins, de rendre ici un reconnaissant et suprême hommage à celui qui fut pour ses amis du Maine un maître toujours bienveillant, toujours prêt à leur prodiguer, avec une généreuse libéralité, ses richesses scientifiques, ses encouragements et ses conseils.

Nous avons encore le vif regret d'apprendre la mort de madame Anatole Richard, née Foy, décédée à Paris le 1er mars, dans sa 64e année.

Madame Richard qui habitait au château de la Saurie, dans la Sarthe, pendant une grande partie de l'année, était non seulement « la providence de tous les pauvres des environs de La Ferté-Bernard » qu'elle secourait avec une inépuisable générosité et une délicatesse toute chrétienne, mais elle portait le plus bienveillant intérêt à toutes les œuvres utiles et bonnes. Elle voulait bien faire partie de la Société historique et archéologique du Maine depuis 1876, unissant ainsi le culte des souvenirs du passé aux dévouements de l'heure présente, de même qu'elle unissait toutes les qualités de l'esprit à celles du cœur.

Nous apprenons, à la dernière heure, la mort du R. P. Eugène Gourbeillon, plus connu sous le nom de P. Jean. C'était le dernier survivant des quatre premiers compagnons de Dom Guéranger à Solesmes.

Le R. P. Jean était sculpteur, et par quelques-unes de ses œuvres, notamment par les statues de la chapelle du Chevet

à la cathédrale du Mans, il appartient à notre province. Il est mort le 1er mars 1895 à l'abbaye de Ligugé, à l'âge de 81 ans.

Ami personnel du regretté défunt, nous comptons lui consacrer prochainement une notice biographique. Dès aujourd'hui nous tenons à honneur de saluer cette sympathique figure de moine artiste, ce tailleur d'images du XIXe siècle. J. C.

Sous ce titre : *9, Grand'-Rue, Castel de la reine Bérengère*, notre collègue, M. Henri de Miré vient de publier à l'imprimerie Monmoyer une charmante revue locale en trois actes, représentée les 17 et 18 février dans les salons de M. le général et de Mme la comtesse de Brye.

Cette spirituelle revue, remplie de verve et de fines saillies, met en scène plusieurs personnages qui touchent de fort près à notre Société : elle a obtenu un vif succès. Elle se vend au profit d'une œuvre populaire et demeurera l'un des souvenirs les plus originaux et les plus gais de la restauration de la maison dite de la reine Bérengère. Nous nous empressons de la signaler à nos collègues, convaincu qu'elle leur procurera, comme à nous, quelques charmants instants.

Dans l'intérêt des travailleurs qui se serviront du *Cartulaire de Vivoin*, récemment publié par M. l'abbé Denis, l'éditeur croit devoir les avertir que pour tous les actes dont la date est antérieure à Pâques, les quantièmes de mois correspondent à l'année du nouveau style, tandis que le millésime est celui de l'ancien style auquel on a négligé d'ajouter la mention habituelle *A. S.* J. L. D.

La ville de Mamers a-t-elle eu autrefois des armoiries ? Nous n'en avons trouvé aucune mention dans les armoriaux anciens. Depuis une trentaine d'années, on a bien gravé sur les édifices de la ville un blason ainsi conçu : *d'azur semé de fleurs de lis d'or chargé d'un lion de même, coupé d'argent au léopard de sable*, avec couronne murale et branches

de laurier et de chêne. La géographie de Malte-Brun, dans son édition illustrée, donne à la ville de Mamers les mêmes armoiries (1) ; mais sur quelles preuves a-t-on appuyé cette restauration, nous l'ignorons et nous sommes tout porté à croire que ces armoiries sont sorties toutes formées, comme une Minerve, du cerveau d'un Jupiter moderne.

L'hôtel de ville de Mamers a cependant, avant la Révolution, fait graver sur son sceau des armoiries, dont nous avons tout récemment trouvé une empreinte. Dans un ovale est dessiné un écusson *écartelé au 1 de gueules à l'escarboucle pommetée d'or, aux 2 et 3 d'azur à trois fleurs de lis d'or 2 et 1, au bâton de . . . . . péri en bande et au 4 d'argent à 2 léopards de sable.* Une couronne royale surmonte cet écusson ; en exergue on lit : HOTEL DE VILLE DE MAMERS. Ce sceau en cire rouge est apposé sur un acte signé Pélisson de Gennes, maire de Mamers, et portant la date de 1779. Est-ce une création du siècle dernier, ou la reproduction d'armoiries anciennes ? Cette reproduction unique ne nous permet pas de formuler une affirmation. En tout cas, ces armoiries ont un intérêt historique, elles ont été adoptées avant la Révolution, et par leur composition elles conservent le souvenir des barons du Sonnois. Le premier quartier rappelle Navarre, les deuxième et troisième, Bourbon-Vendôme, c'est-à-dire Henri IV, fils de Jeanne d'Albret et de Antoine de Bourbon duc de Vendôme dernier baron du Sonnois depuis 1562 (2) ; le quatrième quartier donne les armes de la duchesse de Beauvilliers, apanagiste du Sonnois depuis 1768.

Nous ne pouvons rattacher aucun souvenir historique aux armoiries modernes (3).

G. FLEURY.

(1) Les armes de Mamers sont : *coupé le chef d'azur semé de fleurs de lis d'or au lion de même brochant sur le tout ; la pointe d'argent au léopard de sable,* p. 12 de la livraison de la Sarthe, éd. 1852.

(2) Le Sonnois fut réuni au domaine de la couronne en 1607.

(3) L'érection du duché pairie de Beaumont en 1550 réunissant les seigneuries de Beaumont, Sonnois, etc., ne nous semble pas un motif suffisant pour insérer dans les armes de Mamers, les armes des Beaumont.

Portail de l'église Notre-Dame de Saint-Calais

LA PAROISSE ET L'ÉGLISE

NOTRE-DAME DE SAINT-CALAIS

Confrérie du Très Saint-Sacrement

Elle fut érigée au milieu du XVIe siècle (1), mais nous ignorons à quelle occasion. Le fonctionnement et l'organisation nous en sont également inconnus avant le développement que lui donna le curé de la paroisse Notre-Dame, M. Georges Vaydie. Tout ce que nous savons sur la période relativement ancienne, c'est que Pierre Common, official de Saint-Calais avait, en 1588, doté l'association d'une rente annuelle de cinq sols, établie sur le domaine de la Griesche, en Saint-Gervais-de-Vic (2). Les confrères faisaient célébrer, le jeudi de chaque semaine, une messe solennelle à laquelle, ils demandaient, en 1618, qu'on députât, pour en relever l'éclat et la solennité, un ou plusieurs des religieux de

(1) Voir ci-après l'acte de constitution de la rente constituée par G. Vaydie.

(2) « Oultre a donné et légué à perpétuité pour l'entretien de la confrairie du Sainct-Sacrement érigée en lad. église (de Saint Calais) la somme de cinq sous t. qu'il a assignée et assigne sur sond. lieu de la Griesche, paroisse de Vy. »

Testament de Pierre Common, prêtre, official de Saint-Calais, passé le 27 avril 1588, devant Antoine Aubert, notaire. Cahier papier, archives de la fabrique.

Dans une reconnaissance de la rente susdite, donnée le 14 janvier 1640, Jehan Angevin, avocat, agit comme procureur de la confrérie du Saint-Sacrement.

l'abbaye (1). La confrérie, en laquelle entraient des membres de tout sexe et de tout état, était dès lors administrée par un procureur, élu par ses co associés, pour un temps plus ou moins long, et dont les comptes, légalement rendus chaque année, ne devaient être reçus qu'en présence du curé de la paroisse et d'un religieux, désigné spécialement à cet effet.

Désireux de voir s'accroître la dévotion de ses ouailles à l'égard du Très Saint-Sacrement, et mû probablement aussi par le désir de combattre efficacement les réjouissances licencieuses qui, trop souvent, précèdent immédiatement le carême, le zélé pasteur, Georges Vaydie, versa entre les mains du procureur de la confrérie, René Guilloiseau, prêtre, vicaire de Saint-Calais, une somme de 160 l., productive d'une rente annuelle de huit livres, laquelle dut servir à couvrir les dépenses occasionnées par la célébration d'un office solennel, célébré, chaque année, le mardi qui suit immédiatement le dimanche de la Quinquagésime (2). Ces

(1) C'est ce qui résulte de cet article du procès-verbal de la visite faite en 1618, par Gilles de Souvré : « Sur le second article contenant qu'aulcuns des religieux soient députtez par monsieur le prieur pour assister à la grand' messe de la Confrairie du Sainct-Sacrement de l'autel qui se célèbre chacun jeudi de la sepmaine en lad. église Nostre-Dame de Sainct-Callès dont sera rendu compte par le procureur d'icelle confrairie. Sur cest article, nous avons ordonné et ordonnons que le procureur de lad. confrairie du Sainct-Sacrement de l'autel, rendra compte d'an en an et qu'on y appellera monsieur le curé et un des religieux de notre abbaye, député en chapitre, sans pouvoir conclure ny arrester les comptes en leur absence ». Arch. de la fabrique.

(1) « Saichent tous présens et avenir que le premier jour du mois de juin mil six cent cinquante avant midy, par devant nous Cheminais, notaire en Vendômois, demeurant à Sainct-Callais, furent présens en leurs personnes, chacuns de vénérable et discret Me Georges Vaydie, prestre, curé de Sainct-Callais, y demeurant, d'une part ; et maistre René Guilloiseau aussy prestre, l'un des vicaires de l'église du dict Sainct-Callais et procureur de la confrairie du Très Sainct Sacrement de l'autel, érigée en l'église du dict Sainct-Callais, aussy y demeurant, d'autre part, lesquels ont faict et conclu entre eux les traictez qui ensuivent. C'est à scavoir que le dict sieur Vaydie désirant à son po....

circonstances expliquent, à n'en pas douter, le caractère particulier que prit et garda longtemps à Saint-Calais, la fête des Quarante-Heures.

La générosité du pasteur ne laissa point les fidèles indifférents ; ils entrèrent dans ses vues, suivirent son exemple, et, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, onze nouvelles rentes furent constituées en faveur de la confrérie (1), qui

et accroistre l'hon..... au très auguste sacrement dans la ditte confrairie érigée il y a cent ans dans l'église paroissiale..... et donne présentement..... les mains dudict procureur d'icelle la somme de sept vingt.... en espèces de louis... trois livres huict solz trente-quatre et dix-sept sols six deniers et autre monnois ayant à présent cours suivant l'édict, pour icelle somme estre convertie en constitution et la rente d'icelle faisant huict livres tournois estre annuellement receue par ledict sieur Guilloiseau ou dict nom ou ceux qui lui succéderont en la dicte qualité pour ayder et contribuer aux impenses que ladicte confrairie sera obligée de faire pour la célébration des offices solemnelz qui seront chantez, scavoir matine, grande messe et derniere vespre le troisiesme jour précédans les Cendres aux prières des Quarante-Heures chascun an soubz le bon plaisir de monseigneur l'évesque du Mans, lesquelz offices seront faictz sans inter.... par le sieur curé et vicquaires du dict Sainct-Callais à la diligen... des confrères pour implorer la miséricorde de Dieu sur les nécessietez publiques, pour la prospérité de mon dict seigneur o des parroissiens du dict Sainct-Callais ; et où la dicte confrairie viendroit à estre négligez et les services cy dessus exprimez, obmis ou interrompuz par ledict sieur Vaydie curé.....» Le reste du titre manque. Original parchemin, communiqué par l'auteur du *Bas-Vendômois historique*.

(1) En voici l'énumération succincte : 1° Rente de 3 l. léguée, le 23 décembre 1658, par Jacques Cartier, avocat, et Marguerite Fouquet, sa femme ; 2° de 13 l. 15 s. 9 d., léguée par Gilles Gerbron, sieur de Vaublusson, Anthoinette Angevin sa femme, Jean Dupont, sieur de la Bassière et Jeanne Angevin, sa femme, le 15 mai 1669 ; 3° de 5 l. léguée, le 29 septembre 1681, par Nicolas Pleure, curé de Sainte-Gerotte ; 4° de 3 l. léguée, le 12 juin 1683, par Françoise Godet, veuve Jean Marié, et Jean Marié, son fils ; 5° de 5 l. léguée, le 5 décembre 1686, par la même et par Étienne Prieur et Françoise Marié, sa femme ; 6° de 7 l. léguée, le 7 octobre 1689, par René Forest, René Poquedeau et Jean Forest ; 7° de 5 l. léguée, le 18 novembre 1690, par Jean Lubineau ; 8° de 4 l. 10 s. léguée, le 9 mai 1672 par Rene Verité ; 9° de 6 l. léguée, le 2 mai 1698, par Louis Belot ; 10° de 6 l. léguée, le 2 juin 1698, par Pierre Leverrier, prêtre, par Marin Vercier et Madeleine Delaune, sa femme ; 11° de 3 l. 3 s. léguée, le 13 septembre 1698, par Pierre Leverrier, prêtre, et Mathurin Leverrier, son frère.

possédait, en 1699, un revenu fixe de 61 l. 3 s. 9 d. Son budget comprenait encore le produit des quêtes hebdomadaires faites aux offices de l'association et les dons déposés dans le tronc dont elle avait la jouissance (1). En l'année précitée, cette double recette éventuelle s'élevait à 23 l. 3 s. 10 d. En 1706, on commença à percevoir une redevance fixe, payée, comme droit d'entrée, par chaque nouveau confrère, et dont nous ignorons au reste la quotité, plus une cotisation annuelle, mise à la charge de tous les associés, et qui nous semble avoir été de six sols par an. De ce chef, onze livres quatre sols entrèrent dans la caisse de la confrérie (2).

Bien que la progression de ces ressources variables n'ait pas été constante et que, en particulier, pour les droits d'entrée ou d'entretien, on les voie, en 1722, tomber à 18 l. 2 s., il n'en est pas moins vrai que, dans l'ensemble, ils allèrent en augmentant et ne tombèrent guère au dessous de 35 l. par an, pendant la première moitié du XVIIIe siècle.

Par contre, le produit des rentes subit de fortes réductions par suite de remboursements en billets de banque, faits au cours des années 1718-21, après lesquelles ces valeurs en papier furent entièrement dépréciées et devinrent quasi improductives. Il fallut, coûte que coûte, liquider ces billets qui, réalisés, furent loin de représenter les sommes pour lesquelles on les avait reçus.

La situation financière de l'association devint alors si pré-

(1) Se charge « de la somme de quatre-vingt-quatre livres un sol, provenant des deniers de la queste depuis le vingt juin 1721, jusqu'au treziesme juin 1722, tant de ce que nous avons trouvé dans le tronc que des deniers que M. de Montfrancour a touchés. » Comptes rendus par Jacques Pottier.

(2) « Deniers receuz par led. sieur rendant compte, pour l'entrée des confréres dans lad. confrairie et pour l'entretien en icelle qui a commencé pour ces deniers icy dès lad. année 1706, ayant esté payé dans l'octave de la feste Dieu de lad. année, scavoir en lad. année mil sept

caire, que le procureur en exercice, Jacques Pothier, demanda qu'on lui adjoignît un prêtre zélé, capable de stimuler les sentiments religieux des confrères et de provoquer leurs libéralités. Cette proposition fut accueillie favorablement, et, Henri Thiroux, s^r de Montfrancour, chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Saint-Calais, fut désigné pour seconder le procureur (1). Son action ne laissa pas d'être

cent six, onze livres quatre sols... » Ces recettes vont aussi en progressant et atteignent en 1720, 18 l. 11 s., soit en tout, pour les quatorze années 212 l. 8 s. On doit conclure de cet accroissement que le nombre des confrères augmentait. Comptes de Philippe Denyau.

Nous nous basons, pour évaluer la quotité de la cotisation annuelle, sur cet article des comptes rendus par Jacques Pottier, pour les années 1722-36. Se charge « de la somme de quarante-deux livres, pendant l'octave 1734, *compris six livres que le frère entré a donné pour toujours* ». Cette somme de six livres doit représenter le capital dont on acquittait la rente, chaque année.

(1) « Du jeudy dix-neufiesme de juin mil sept cent vingt un, jour de l'octave du Saint-Sacrement, en l'assemblée des sieurs confrères de l'un et l'autre sexe de la confrérie du Saint-Sacrement, convoqués par le s^r Jacques Pothier, contrôleur des guerres, procureur de la dite confrérie ». Celui-ci leur représente que le revenu de la confrérie est presque entièrement absorbé par les remboursements des rentes lesquels ont été faits en billets de banque, et aussi par le décri des monnoies, et que, conséquemment, il ne peut plus faire acquitter les services religieux habituels. Il demande que, pour le seconder et pour réveiller le zèle des confrères et provoquer leurs dons sans lesquels la confrérie ne pourrait subsister, on lui adjoigne un prêtre zélé.

Les confrères « représentés ès personnes de Mre René Guelon prestre curé, m^tre Jacques Champeau prestre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre de cette ville, m^tres Philippe Denyau et Louré, prêtres, vicaires, m^tre Louis Levilain conseiller du roi, lieutenant-général au siège royal de cette ville, m^tre Georges Berthereau, conseiller procureur du Roy au mesme siège, m^e Jacques Bonnier avocat, Jacques de Torquat de la Coulerie, et Thomas Legrand marchands, René de Torquat, Marie Anne Dupin, femme de m^tre Charles Thelme notaire et greffier aud. siege, Françoise Branchu, Marie, Louise et Magdeleine les Prégent, Marthe et Barbe les Gilberts, Marie Breton, Elisabeth, Françoise, Marie, Marthe, Catherine, Madeleine et Therese les Morices », accueillent favorablement la demande du procureur, élisent pour le seconder m^re Henry Thiroux, s^r de Montfrancour, prêtre chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre, et lui donnent pouvoir de soumettre à l'autorisation de Mgr l'évêque du Mans, le

efficace, puisque, tout aussitôt après cette nomination, les quêtes et les offrandes se relevèrent notablement (1).

Ces revenus permettaient de rétribuer les ecclésiastiques qui célébraient la messe hebdomadaire du jeudi et qui présidaient les processions faites, deux dimanches par mois, dans l'église Notre-Dame de Saint-Calais (2). On servait un traitement modeste au sacristain et à l'organiste qui assistaient à ces cérémonies (3). Le luminaire et l'encens, qui y étaient consommés, les ornements et les objets mobiliers dont le clergé se servait, et parmi lesquels nous signalerons le dais sous lequel on portait aux malades le saint Viatique et la table servant de reposoir, sur laquelle on déposait le Saint Sacrement (4), pendant les processions, toutes ces choses étaient acquises ou entretenues par la confrérie.

nouveaux statuts qui pourront être révisés. Titre original, papier, archives de la fabrique.

(1) En 1722, ce chapitre de recettes atteignit 45 l. 15 s.

(2) « Premièrement payé tant à monsieur le curé de lad. église qu'à messieurs les vicaires, la somme de trois cens vingt-quatre livres quatorze sols pour leurs honoraires des services tant des quarante heures, processions des seconds dimanches que des messes dites et célébrées dans lad. église pour lad. confrairie pendant lesd. quatorze années de sa gestion »..... cy 324 l. 14 s.

Comptes de Jacques Pothier.

(3) « Payé au s^r Letourneur, ecclésiastique sacristain de lad. église la somme de 56 l. pour quatorze années de quatre livres de rente que la confrairie lui doit pour son droit de sacriste des services qui ont esté faicts pendant le dit temps »... cy, 56 l.

Plus au s^r Cholière, organiste de lad. église, la somme de 96 l. pour ses droits d'avoir touché l'orgue pendant lesd. services »... cy, 96 l.

Comptes de Jacques Pothier, rendus en 1736.

(4) « Plus led. sieur rendant compte a payé au s^r Torquat de la Coulerie, cirier, la somme de 292 l. 13 s. 9 d. tant pour avoir fourni de cierges, encens que chandelles pour servir aux services faits en lad. église pour lad. confrairie »..... cy, 292 l. 13 s. 9 d.

Plus trente sols pour douze souches de bois pour mettre des cierges au-dessus du grand autel.... aux festes du Très Saint-Sacrement et 7 s. 6 d. pour du blanc de céruse pour blanchir lesd. souches, plus 3 l. 10 s. pour deux flambeaux qu'il a fait venir au Mans, plus 8 l. au s^r Guenard serrurier pour avoir raccomodé le petit dais qui sert à porter aux

Au cours du XVIIIe siècle, le produit des rentes fixes ne cessa de décroître ; il tomba, en 1763, à 32 l. 16 s. (1). Néanmoins, à cette date, les dons des confrères et leurs cotisations annuelles laissèrent encore un excédant de 521 l. 11 s., pour les vingt-sept années précédentes, toutes charges payées. Pendant cette période, l'ensemble de la recette s'était élevé, année moyenne, à quatre-vingt-quinze livres (2). De 1772 à 1780, elle ne dépassa guère trente-neuf livres (3).

Bien que l'importance en fût fort amoindrie, l'association continuait cependant d'avoir un administrateur particulier. Les fonctions dont il avait été jusque-là chargé, furent, le 26 octobre 1783, confiées au procureur de fabrique (4) qui ne les garda point longtemps. La municipalité qui substituait au catholicisme le culte de la Raison, n'était pas d'humeur à tolérer la confrérie du Saint-Sacrement. Elle n'a pas été rétablie après le Concordat.

Les Trépassés

Il nous reste à parler d'une association qui, sans être

malades le Saint Sacrement, plus à Coudré, menuisier, 18 s. pour avoir raccomodé la table qui sert à exposer le Très Saint Sacrement, lors des processions que l'on fait les seconds dimanches du mois.

Mêmes comptes.

« Payé à monsieur le curé de Charonne proche Paris la somme de neuf cent quatre livres six sols pour l'achapt qu'il a fait d'un ornement complet pour lad. confrerie, suivant la deliberation tant de monsieur nostre curé que de messieurs ses vicaires que de tous les confréres, tant pour l'achapt que pour la facon ».

Comptes rendus en 1722.

(1) Comptes, rendus en 1763, par Catherine Mouy, v. Michel Nail, en son vivant procureur de la confrerie du Saint-Sacrement. Arch. de la fabrique.

(2) Mêmes comptes.

(3) Comptes, rendus en 1780, par François Margannes. Arch. de la fabrique.

(4) Registre des délibérations du conseil de fabrique, cahier papier. Arch. de la fabrique.

fermée comme les confréries, était, comme celles-ci, indépendante de la fabrique avec laquelle elle finit par se confondre. Ceux qui l'organisèrent, — nous ne connaissons d'ailleurs ni leurs noms, ni l'époque où ils vécurent, — se proposèrent, animés qu'ils étaient par l'esprit de foi, de venir en aide aux âmes délaissées des fidèles trépassés, à ces âmes oubliées de tous et pour lesquelles nul ne récitait plus de prières. Grâce aux comptes que rendaient les administrateurs, le fonctionnement de cette œuvre de charité nous est bien connu, au moins pour deux périodes, assez courtes il est vrai et qui s'étendent, la première, de 1497 à 1503, la seconde, de 1547 à 1554. A un demi siècle d'intervalle, l'organisation n'avait pas varié ; voici au reste en quoi elle consistait.

Un procureur, nommé par tous les paroissiens (1) pour un an, percevait en leur nom les recettes diverses de l'administration. Ces recettes comprenaient « les dons faiz à lad. boyte tant de pain que d'argent (2) », plus le revenu des

(1) « Compte premier que Jacques Halloppe, marchand, demeurant à Saint-Kalès, procureur, receveur et entremeteur du revenu de la boyte des Trespassez de l'église parochial de Nostre-Dame dud. Saint-Kalès rend auxd. paroissiens manans et habitans en la ville et paroisse dud. lieu, des receptes et mises que ledit Hallope a faictes pour le fait de lad. boyte des Trespassez, pour ung an commençant le XXIXe jour de décembre l'an mil IIII^C IIIIXX et seize qui fut le jour et an qu'il fut commis et institué procureur de lad. boyte, et finissant à semblable jour, l'an révolu mil IIII^C IIIIXX dix-sept ».

Cahier papier, arch. de la fabrique.

(2) « Et premièrement s'enssuit la recepte des dons faiz a lad. boyte tant de pain que d'argent en lad. église par les moys cy après déclairez ».

Comptes de 1496-97.

« Item et au moys de janvier enssuivant (1497) a esté donné à lad. boyte des trespassez en pain et argent la somme de dix-huit solz quatre deniers, pour ce XVIII s. III d. »

Fevrier rapporte 17 s. 6 d.; mars, 35 s. 4 d.; avril, 16 s. 3 d ; mai, 26 s.; juin 11 s. 11 d.; juillet 15 s. 7 d.; aoust, 18 s. 2 d.; septembre, 16 s. 8 d.; octobre, 16 s.; novembre, 25 s.; décembre, 30 s. Pour l'année entière 13 l. 18 s. 3 d.

« Ledict moys de novembre a vallu tant en dons d'argent, bled que

legs « perpétuels ou muables (1) » qui avaient été attribués à l'œuvre. Le procureur en consacrait la majeure partie, soit à solder les honoraires des messes et des services religieux que les vicaires ou les prédicateurs des stations de l'Avent et du Carême (2) célébraient pour les défunts de la paroisse, soit à payer le luminaire et les ornements dont on se servait pour ces offices (3). Plus les recettes étaient abondantes,

eschinées de pores, la somme de cent quatre sols sept deniers, pour ce, CIIII s. VII d. » Comptes de 1547, rendus par Jehan Le Febvre.

(1) « Autre recepte faicte par led. procureur en l'an de ce compte (1497) du revenu de lad. boyte des trespassez des laigs perpetuels qui sont deuz par chacun an à lad. boyte par les personnes cy apres déclairées ». L'origine des legs est indiquée, mais sans date. Ce second chapitre de recettes produit 14 s. 6 d.

« Autre recepte faicte par led. procureur en l'an de ce compte de laigs muables faict a lad. boyte des trespassez ». Ce troisième chapitre produit 49 s. 8 d.

(2) Voici, d'après les comptes, quels étaient ces prédicateurs. En 1547 et en 1550, M. Hadon donna la station du carême. L'avent, en 1548, et le carême, en 1549, furent donnés par François Perdriau, jacobin de la maison du Mans. Il revint à Saint-Calais, en 1553. En 1554, il était remplacé par François Veau, de la maison des Frères Prêcheurs du Mans.

(3) Item pour quatre livres de cire achatée par led. procureur pour couvertir et employer au luminaire pour servir au service divin, XX s.

Item à Jehan Babin ciryer pour avoir mis en oeuvre lad. cire, II s. II d. Comptes de 1497.

« Et premièrement ledict procureur Jehan Le Febvre, luy estant à la foyre de Guybray achapta le seiziesme jour d'aoust l'an mil cinq cent quarante-huict une chappe, deux tuniques, avecques leurs estolles et fanons pour servir aux messes et autres service des trespassez, célébrez en l'église parrochial Nostre-Dame de Saint-Kales lesquels chappe et tuniques fournies que dessus luy coustèrent la somme de treize livres dix sols t. présents Jehan Hudan et Jehan Le [illegible], pour ce, XIII l. X s. » Comptes de 1547-48.

« Item led. procureur a payé à Michel Brossart la somme de VIII[illegible] deniers pour ses peines d'avoir porté benoister au Mans lad. chappe et lesd. deux tuniques, pour ce, XX d. » Mêmes comptes.

« Ledict procureur a payé a Mathurin Oriau marchant mercyer la somme de seize sols tournoys pour l'achapt d'une aulne et un seizain de demye ostade que led. procureur achapta dud. Oriau pour raccoustrer la vieille chappe et tuniques des trespassez, pour ce XVI s. » Comptes de 1548-49.

plus aussi se multipliaient les prières des clercs. Comme, après tout, c'était une œuvre paroissiale, on ne sera pas étonné de voir la « boyte » des trépassés venir en aide à la fabrique quand celle-ci avait à faire face à des dépenses extraordinaires (1). En cas de contestation, l'abbé de Saint-Calais, comme doyen et archidiacre du lieu, se prononçait sur le différend survenu entre le procureur et ses commettants (2).

A la fin du XVe siècle, lorsque le revenu, éventuel ou régulier, ne dépassait guère dix-sept livres par an, on se contentait de faire chanter, le lundi de chaque semaine, une messe à laquelle assistaient les enfants des écoles (3). Cinquante

« Item led. procureur a payé cinq sols tournois pour les estolles et painctures d'un drap mortuaire que donna ma dame de la Borde qu'il a faict paindre à Roberd Godeffroy, painctre, pour ce, v s. » Mêmes comptes.

« Item led. procureur a payé la somme de soixante sols tournois pour une chasuble qu'il a achaptée pour servir à dire la messe des trespassez, pour ce, III l. » Comptes de 1553-54.

(1) « Item le vingt septiesme jour dud. moys (juin) oud an (1549)... ledit procureur bailla à Mathurin Vaydie pour lors procureur de la fabrique de lad. église parrochiale Notre-Dame pour achapter ung messel, pour ce, III l. » Comptes de 1548-49. — Cf. plus haut p. 52.

(2) « Item et ne fait ycy led. procureur aucune recepte de la somme de doze sols deux deniers tournois en quoy led. Guyschart procureur précédent de lad. boyte fut antreffoiz condempné par arrest de ses comptes par révérend Père en Dieu monsieur l'abbé de l'abbaye dud. saint Kalès doyen et archidiacre dud. lieu... » Comptes de 1497.

(3) « Et premièrement led. procureur a poyé à messire Kales Saulay pb^re chappellain (vicaire) et fermier de lad. église de Notre-Dame dud. Saint-Kalès la somme de huit livres tourn., pour avoir dit et célébré en lad. église le service divin desd. trespassez pour ung an finissant au jour et feste de Toussains de l'an mil III c III xx dix-sept, ainsi qu'il appert par quittance dud. Saulay cy rendue, pour ce, VIII l.

Item à maistre Adam de Vouroux maistre des escolles dud. Saint-Kales, led. Halloppe a poyé du terme de Toussains l'an mil III c III xx dix-sept la somme de vingt solz tourn. à luy ordonnée par lesd. paroissiens pour sa paine et sallaire de amener au lundi matin ses enffans à lad. église pour aider à dire et chanter le service desd. trespassez, pour ce XX s. » Comptes de 1497.

« Item led. procureur a payé à deffunct m^e Mathurin Angevin en son

ans plus tard, les rentes s'étant élevées de soixante-quatre à cent sols, et les offrandes des fidèles, de quatorze à cinquante-quatre livres, à l'office hebdomadaire du lundi, on ajouta une messe basse chaque dimanche (1), plus, un jour chaque mois, un nombre indéterminé de messes, précédées ou non, des vigiles (2) et dont la quantité croissait ou diminuait, au prorata des ressources dont le procureur disposait.

Les comptes qu'il rendait, étaient rédigés, comme ceux du procureur de fabrique, par un homme de loi et transcrits par un clerc qui recevaient, l'un et l'autre, un salaire déterminé (3). L'exactitude en était vérifiée par l'abbé de Saint-Calais (4).

vivant pbre, curé d'Escorpain et à messire Laurent Davy, vicaires, en lad. année sous deffunct vénérable et discret mre Pierre Loriot, en son vivant, pbre, curé dud. Saint-Kalés, la somme de sept livres dix sols tournoys pour les messes dictes par chacun lundi de l'année en lad. église et vigilles par chacun dimanche de l'an davant vespres pour le repos de l'âme des trespassez ensépulturez tant en l'église que cymetière dud. lieu, pour ce, VII l. X s. » Comptes de 1547-48.

(1) « Item à messire Jehan Bohan, pbre, led. procureur a payé la somme de cent sols tournois pour son sallaire d'avoir dict et et célébré en lad. église une messe basse par chacun dimanche par l'espace d'un an, après le prone de la grand messe faict pour le repos des âmes des trespassés, pour ce, C s. t. » Comptes de 1553.

(2) Voici sous quelle forme est ordinairement enregistrée la dépense faite pour ces messes.

« Item le vendredy dix septiesme jour d'aoust ensuyvant (1554) led. procureur a faict dire et célébrer pour le repos que dessus, en lad. église, le nombre et quantité de vingt cinq messes et une paire de vigilles des morts, dont il a payé pour lesd. diacres et secrétains la somme de soixante sept sols tournois, pour ce, LXVII s. » Comptes de 1553-54.

(3) « Pour la faczon de ce présent compte et pour le sallure du conseil qui l'a fait et divisé et mis en ordre et pour le clerc qui l'a escript, pour ce, V s. » Comptes de 1497.

(4) « Le XXIIe jour d'aoust l'an mil cinq cent et six ces présens comptes ont esté oniz et examinez en la maison abbatial de l'abbaye par nous Jehan, abbé de ladte abbaye es présence de honorable homme maistre Lommer Vaumour, chastelain de Saint-Kalles, messire Henri Piart, pbre, Colin Guiray, Michel Loriot, Pierre Arnoullet, Michel Bruyère, Mathurin Boysé, Micheau Edelin, Mathurin Lespinay, ad ce commis par la paroisse de Noustre-Dame de Saint-Kallés, et par Larest

Lorsque, toutes les dépenses payées, un excédant restait en caisse, on plaçait ce capital pour un temps déterminé, chez des particuliers qui en payaient la rente (1).

Nous ne saurions dire à quelle époque, cette œuvre fut rattachée à la fabrique paroissiale. Elle semble en avoir été encore distincte, en 1597 et même en 1618 (2), mais le fait même d'avoir retrouvé tous les registres de cette association, joints à ceux des procureurs fabriciers, donne à croire que ces derniers finirent par en être seuls administrateurs.

desd. comptes a esté trouvé que Jehan Piart doibt de reste à lad. paroisse la somme de cinquante six livres, ung soubz dix deniers t. en ce comprins quarante six livres qu'il a reçeu de feu Jacques Halope en son vivant procureur qui les debvoit à lad. boyste des trespassés, laquelle somme de cinquante-six livres ung soubz dix deniers, demeurent ès mains dud. Piart pour les bailler et disposer selon l'ordonnance des paroissiens de la paroisse.

J. abbé de Saint-Kales ».

Signature autographe de Jean Ronsard.

(1) « Item led. procureur a receu de Jehan Saulin le jeune en l'an de ce compte (1498) la somme de trente sols tournois de rente deue au jour et feste de Notre-Dame Chandeleur par vendicion que led. Saulin et sa femme en ont autreffois faicte à lad. boyste des trespassez pour la somme de vingt livres tournois o grâce d'un an qui est passé. Et depuis lad. grâce luy a esté ralongée par les procureurs de la fabrice de lad. église et par led. Guischart procureur de la boyste des trespassés ainsi qu'il appert par le ralongement de lad. grâce, pour ce, XXX s.»

(2) « Item une condemnation donnée aud. siége de Sainct-Callais et dattée du unziesme juin cinq cent quatre-vingt-dix-sept, signée Berthereau, greffier, donnée contre Mathurin Halgrin et Jacques Lubineau au proffit dud. sieur Girard, curé susdit et Mathurin Vaidie l'aisné et Gilles Mounier lors procureurs, portant legs de quatre sols au proffit de la boeste des Trespassés et le surplus aud. curé et aux confrères du Saint-Sacrement, Saint-Michel, au prédicateur et chapelain de Saint-Sébastien faisant en tout soixante-cinq sols à distribuer par lesd. procureurs par le testament de deffunct Michel Godet, légataire, cotté au dos par AAA. » Inventaire de 1618.

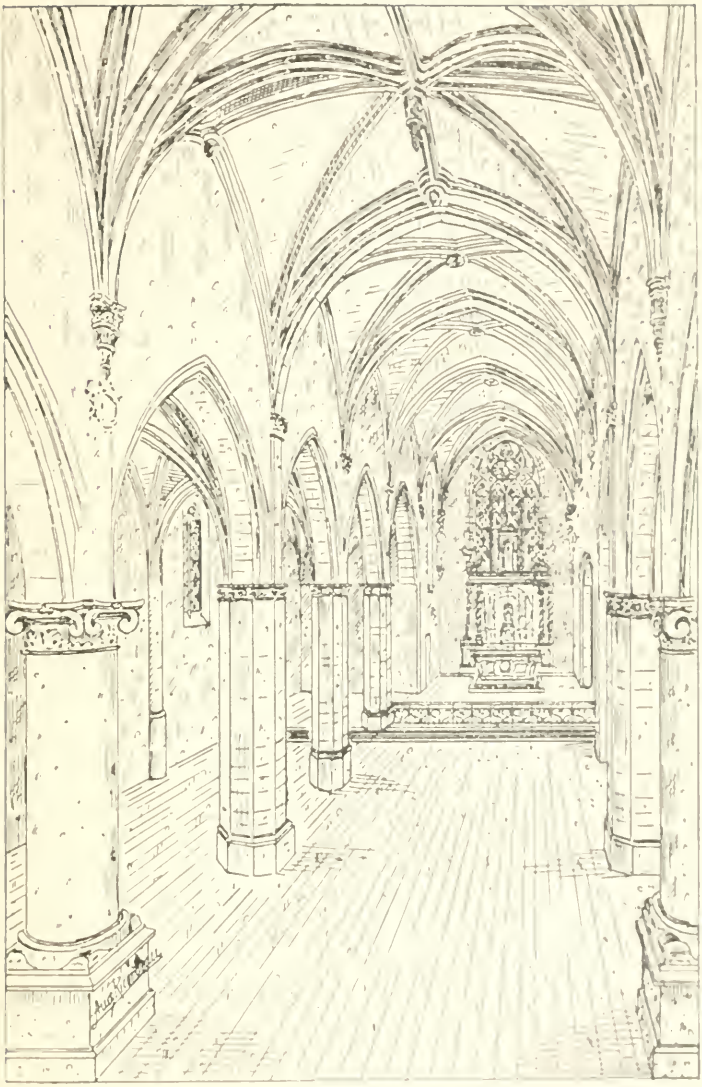

Fig. 4. — VUE PERSPECTIVE DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

CHAPITRE III

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

La première église où les habitants se réunirent après l'érection de la paroisse, était, a-t-on dit, une simple cha-

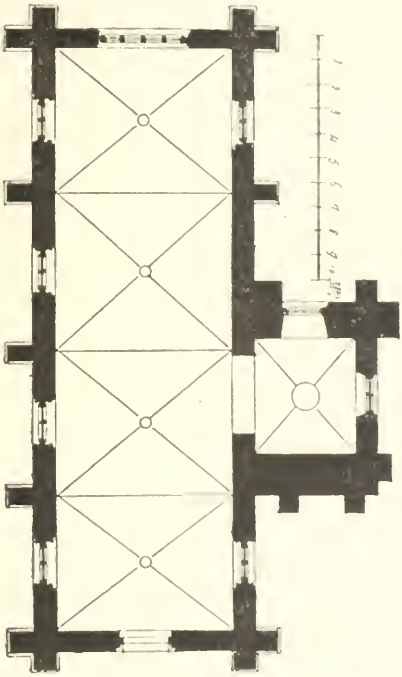

Fig. 5. — PLAN DE L'ÉGLISE EN 1425.

pelle en bois (1). Nous ne voyons pas trop sur quoi repose cette assertion. Aussi bien, la chose a peu d'importance,

(1) Cf. de Wismes, *Le Maine et l'Anjou*, article Saint-Calais par M. Mégret-Ducoudray.

puisque, de cette construction, il ne reste absolument rien.

L'église actuelle, édifiée à trois reprises successives, se compose d'une nef centrale, terminée au chevet par un mur droit percé d'une fenêtre ogivale, et accompagnée de deux bas côtés, à l'extrémité de l'un desquels s'élève le clocher. Ce clocher est probablement, dans la partie inférieure, le morceau le plus ancien de tout l'édifice. Il pourrait remonter au-delà du XVe siècle, mais la chemise de pierre dans laquelle on l'a enveloppé au XVIIe siècle, ne permet pas de se faire une idée nette de son antiquité plus ou moins reculée. L'église est bien orientée, c'est-à-dire que le chevet est tourné vers l'est.

Le style de l'édifice, les armoiries que l'on y relève, aussi bien que les vraisemblances historiques, s'accordent pour ramener au premier quart du XVe siècle, la construction des quatre travées supérieures de la nef, mais non point dans l'état où nous les voyons maintenant (1). Elles furent toutefois immédiatement voûtées. Elles formaient dès lors un vaisseau large de 7 m. et long de 23 m. 50, dont les clefs de voûte sont à environ 14 m. au-dessus du sol. On avait laissé sans ornements celles des deux travées supérieures. On y a récemment sculpté, lors de la dernière restauration, le monogramme de la sainte Vierge et les armoiries du Souverain-Pontife. Sur les clefs de voûte de la troisième et de la quatrième travée se voient des armoiries qui se blasonnent ainsi : à la troisième travée : *d'azur au*

(1) L'église étant voûtée en 1449 (voir plus haut, p. 49, note 1), on en doit conclure que n'ayant pu l'être ni de 1425 à 1435, années pendant lesquelles la ville était occupée par les Anglais, ni très probablement de 1435 à 1449, époque où les ressources de la fabrique étaient des plus minimes, elle l'avait donc été avant 1425. Par ailleurs, l'une des consoles sur lesquelles reposent les arcs de la voûte, étant ornée des armoiries de la famille de Bueil (voir fig. 6) qui ne posséda point la seigneurie de Saint-Calais avant 1394, c'est donc entre cette dernière date et l'année 1425 qu'il convient de placer la construction des quatre travées supérieures de l'église Notre-Dame.

chevron d'or accompagné de trois étoiles à six pointes d'or, 2 et 1 ; parti : d'argent à trois chevrons de gueules à la fasce d'or brochante : à la quatrième travée : *de gueules à trois étoiles à six pointes d'or, 2 et 1.* Nous en donnons ici le dessin. Selon toute apparence, elles y ont été placées comme un témoignage de reconnaissance des paroissiens à l'égard de leurs bienfaiteurs.

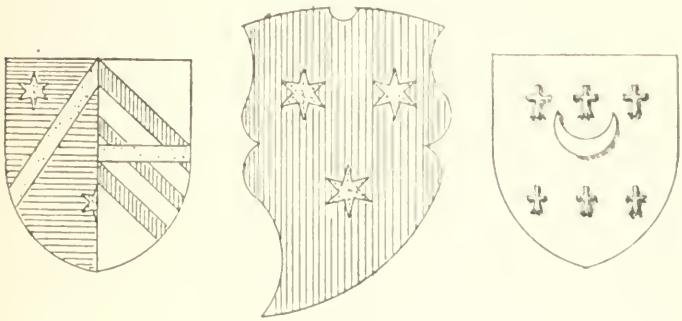

Fig. 6. — ARMOIRIES DES CLEFS DE VOUTE DE LA NEF ET D'UNE CONSOLE.

La poussée des voûtes était combattue par des contreforts qui, naturellement, ont été supprimés, lorsque l'église a été agrandie, les bas côtés remplissant le même office. Néanmoins on ne s'est pas donné la peine, quand la chapelle du Rosaire a été édifiée, de démolir entièrement l'un de ces contreforts dont la partie supérieure se voit encore sous les combles, au-dessus de la voûte de cette même chapelle.

Chaque travée, sauf la seconde et la troisième qui n'en avaient qu'une, devait être éclairée par deux fenêtres, hautes d'environ 6m 50 et larges de 1m 30 (1), telles que sont encore

(1) Voir fig. 5.

celles qui s'ouvrent à droite et à gauche du chœur. Elles ont disparu partout ailleurs, quand on a ajouté des bas côtés à la nef primitive. Le meneau et les jambages de l'une de ces fenêtres supprimées, ont été en partie utilisés et replacés dans la première travée du bas côté droit.

On avait percé dans le mur droit qui termine le chœur, une fenêtre qui a été, ainsi que le pignon de ce mur, refaite en 1518 (1). Elle est large de 3m 20 et haute de 6m 20. Elle est divisée en quatre compartiments par trois meneaux, et l'archivolte est occupée par une rosace.

La troisième travée correspondait à la base du clocher, laquelle renfermait une chapelle, dite de la sonnerie. Elle avait été ornée, au XVe siècle, de peintures dont on peut distinguer encore certains vestiges nouvellement mis au jour. Ils ont été scrupuleusement relevés et dessinés par M. Eugène Landron à l'obligeance duquel nous devons le dessin reproduit ci-contre. La scène représente l'apparition de l'ange Gabriel annonçant à Marie qu'elle sera mère de Dieu. L'autel, dédié à saint Jean-Baptiste et à saint Jean l'Évangé-

(1) « Item au masson qui a parfait le pignon de lad. église et refait l'entablement qui estoit gelé et refaict le dessus d'une vytre qui estoit aussi gelée, x l. t.

Item pour la pierre laquelle a esté mise au pignon, aussi refere lesd. rampan et vitre, achaptée et priuse aux Roches, la somme de VIII l.

Item pour unze pipes et busce de chaulx achatées pour parachever led. pignon, la somme de VI l. XVIII s.

Item du maistre des forges doze vingtz poys de fer vallant la somme de soixante quinze solz tourn. tout lequel fer a esté mis et employé à fere les barres de deux vitres pour ce LXXV s. » Comptes de 1518-19.

Item pour sept platz de verre et pour les journées de deux hommes qui les sont allé quériz pour fere la vytre, la somme de XLV s.

Item pour la faczon de lad. victre, LXXV s.

Item pour le fourmaiment d'icelle victre et pour la painture de troys angelotz, V s.

Item pour deux hommes qui ont chanfandé pour assoir lad. victre, III s. III d.

Item pour trente verges de verre pour lad. victre, V s. » Comptes de 1519-20.

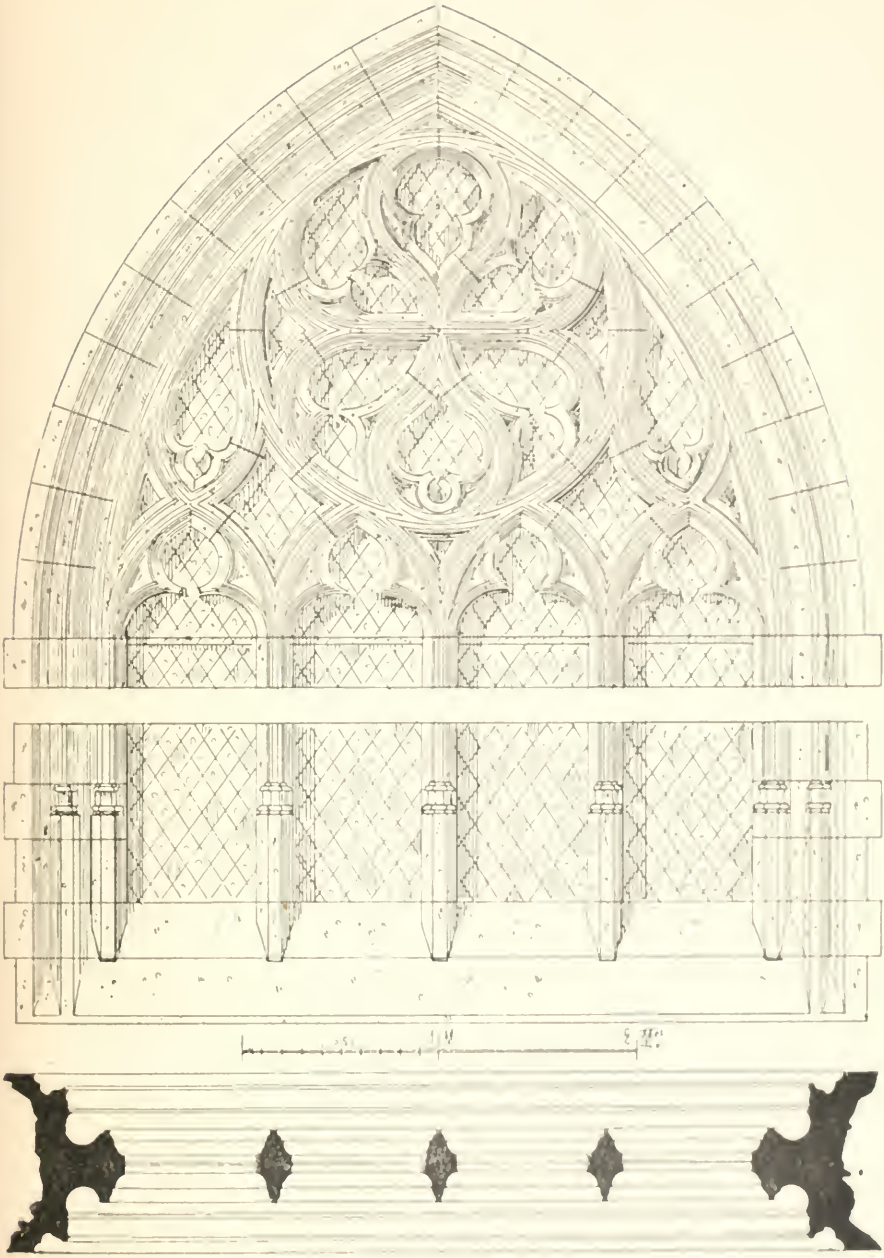

Fig. 7. — FENÊTRE DU CHŒUR BUFFATTI EN 1518.

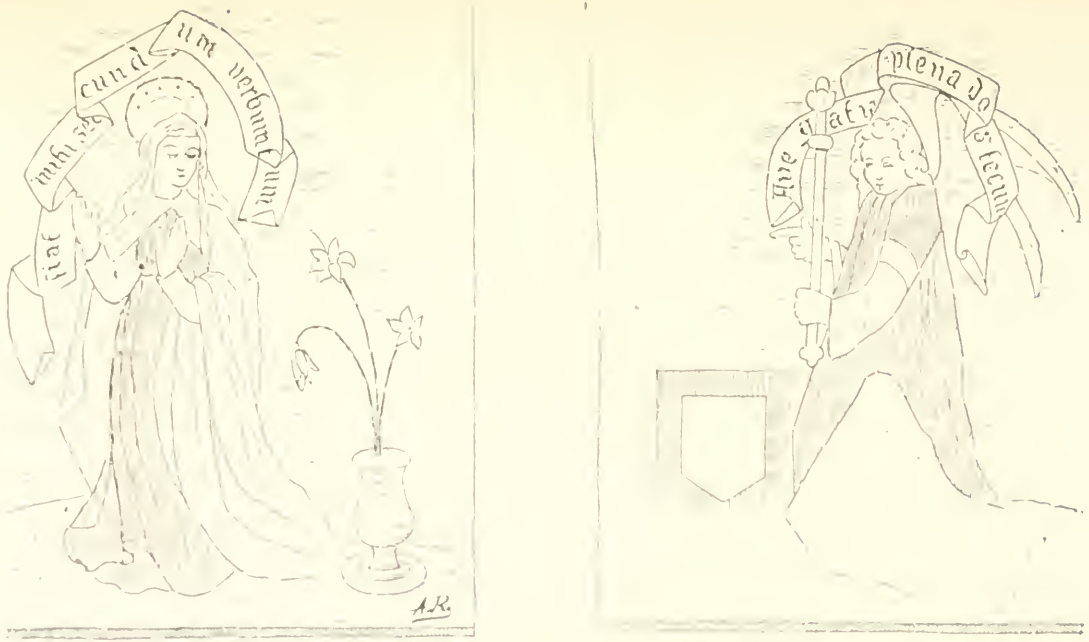

Fig. 8. — PEINTURE MURALE DE LA CHAPELLE DE LA SONNERIE.

liste, était le siège de deux chapellenies (1). La chapelle elle-même était éclairée par deux fenêtres dont l'une, celle qui est tournée vers l'orient, a été transformée en un passage qui permet de pénétrer dans la chapelle du Rosaire, sans être obligé de passer par le chœur.

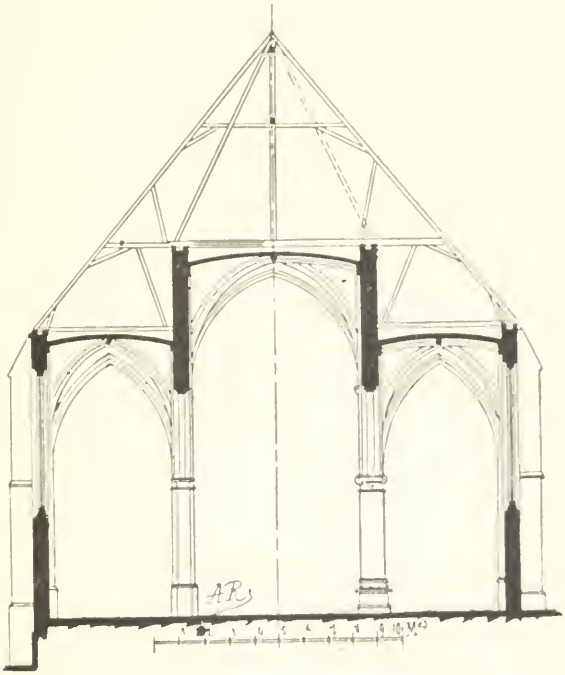

Fig. 9. — COUPE VERTICALE DE LA CHARPENTE.

Sur cette nef dont nous venons de donner la description et qui était alors toute l'église, s'étendait une solide charpente qui est restée presque intacte. Elle est conçue suivant

(1) Voir plus haut, chapitre II.

les données habituelles des constructeurs du Moyen-Age. Chaque chevron repose, d'un côté, sur le faîtage, et de l'autre, sur une semelle assemblée sur deux sablières et d'où part une jambe de force appuyant le chevron. Un entrait, muni d'un esselier, soutient ce même chevron. Les sablières sont maintenues de distance en distance par un tirant de section octogonale, surmonté d'un poinçon semblable qui supporte le faîte. Un sous-faîte relie les entraits et les poinçons entre eux. Les pièces de bois, remplissant l'office de croix de Saint-André, qui rendaient les deux faîtes solidaires (1), ayant été enlevées, il en est résulté un déplacement longitudinal qui a nécessité la pose de quelques jambes de force.

Tous ces travaux étaient achevés depuis un siècle environ, quand on se résolut à ajouter à la nef un premier bas côté, celui de gauche (2). L'œuvre était des plus osées et présentait de graves difficultés. L'architecte les a très heureusement vaincues. Il lui fallut d'abord percer dans la muraille sur laquelle les voûtes retombaient, de larges ouvertures, ou plus exactement, supprimer totalement ces murailles elles-mêmes et les contreforts, et les remplacer par des colonnes assez solides pour porter les voûtes et la charpente. Ces colonnes, de forme octogonale, ont un diamètre de 0^{m} 95^{c} ; elles reposent sur une base et sont couronnées par un chapiteau peu élevé, orné de chimères et de figures grimaçantes dont le relief n'est pas très accusé. On en peut voir ici l'un des plus intéressants spécimens que le crayon de M. Jean de la Poterie a su très-heureusement reproduire.

Les voûtes du bas côté ont, sous clef, 10^{m} 50 d'élévation. Elles reposent, à droite, sur les colonnes que nous venons de décrire, à gauche, sur de petites colonnes, sans chapiteau, engagées dans le mur. La poussée est combattue

(1) Voir plus loin, fig. 20.

(2) Voir plus haut, chapitre I, les détails relatifs à ces travaux.

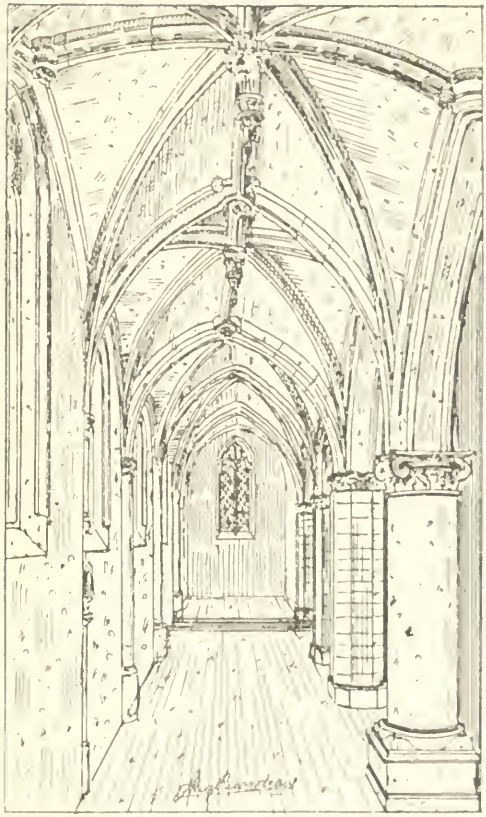

Fig. 10. — VUE PERSPECTIVE DE L'INTÉRIEUR DU BAS CÔTÉ GAUCHE.

par des contreforts dont la base et les angles sont en roussard, le reste étant en blocage, et qui renforcent la muraille là où les arcs de la voûte viennent retomber.

Ce bas côté se compose de trois travées d'une longueur totale de 17m 20 et d'une largeur de 5m. Il est terminé par

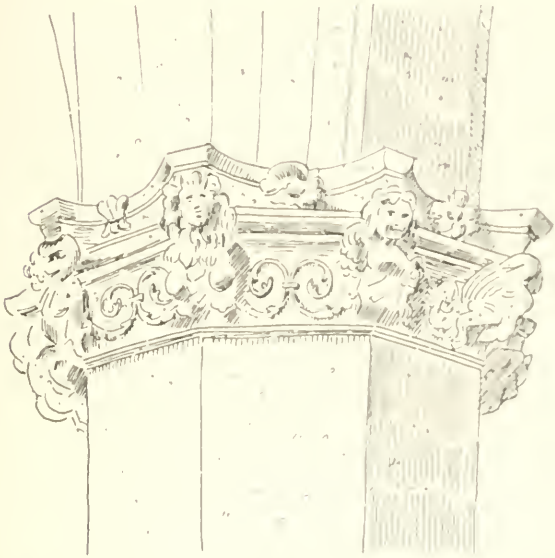

Fig. 11. — CHAPITEAU D'UNE COLONNE DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA NEF.

un mur droit à l'appui duquel on a établi plus tard un retable. On fut alors forcé de murer une fenêtre ogivale encore visible à l'extérieur. L'autel du retable actuellement placé sous le vocable du Sacré-Cœur, était autrefois dédié à sainte Barbe (1). Un tableau représentant la martyre, une palme à la main, en a été longtemps le principal ornement ; il en a été enlevé et transporté dans le bas côté droit de l'église (2).

(1) Voir plus haut, chapitre I, p. 163, note 2.

(2) Il est actuellement déposé au presbytère ; voir plus haut, p. 180, note 1.

Chaque travée est éclairée par une fenêtre ogivale, haute de 4 m, 40, et large de 1 m. 40. Les figures contournées, ressemblant à des flammes, qui garnissent le tympan, la forme prismatique des moulures, caractérisent cette partie de l'édifice pour laquelle l'architecte employa le style dit gothique flamboyant.

Ces fenêtres étaient autrefois garnies le vitraux. Il en reste encore quelques débris peu importants, parmi lesquels plusieurs fragments représentant des têtes de mort et des ossements, qui se voient dans la fenêtre de la seconde travée. Il nous semble probable qu'il y avait autrefois au-dessous de cette fenêtre, un autel où l'on venait prier plus spécialement pour les âmes du Purgatoire.

Lorsque le bas côté gauche fut accolé à l'édifice primitif, la nouvelle charpente fut superposée sur l'ancienne, de la manière suivante. Des chevrons, d'une longueur d'environ 15 m., furent cloués à leur partie supérieure sur l'extrémité des chevrons de la nef, et vinrent reposer sur une semelle engagée dans deux sablières (1). Ils sont soutenus, à la partie inférieure, par une jambe de force reposant sur la semelle, au premier tiers de leur hauteur, par un premier entrait, rejoignant les tirants ou les semelles de la charpente primitive avec lesquels il est assemblé le plus souvent par une barre de fer, puis, au second tiers environ, par un second entrait, prolongement de celui qui aboutissait au sous-faîte de l'ancienne charpente. Ce second entrait est relié au chevron par un esselier. De distance en distance, les sablières sont maintenues par un tirant engagé dans la muraille de la nef primitive. Enfin, deux jambes de force partant, l'une, de ce tirant, l'autre, du premier entrait, soutiennent, celle-ci, les chevrons de la nouvelle charpente, celle-là, le premier entrait.

C'est à peine s'il reste sous les combles de la nef, une

(1) Voir fig. 9.

amorce de la façade qui fermait autrefois les quatre travées de l'église. Si l'on en juge par ces débris, elle devait être des plus simples, et, dans la partie supérieure, celle qui correspond à la hauteur de la charpente et par conséquent au pignon, il n'y avait probablement qu'une simple cloture en bardeau.

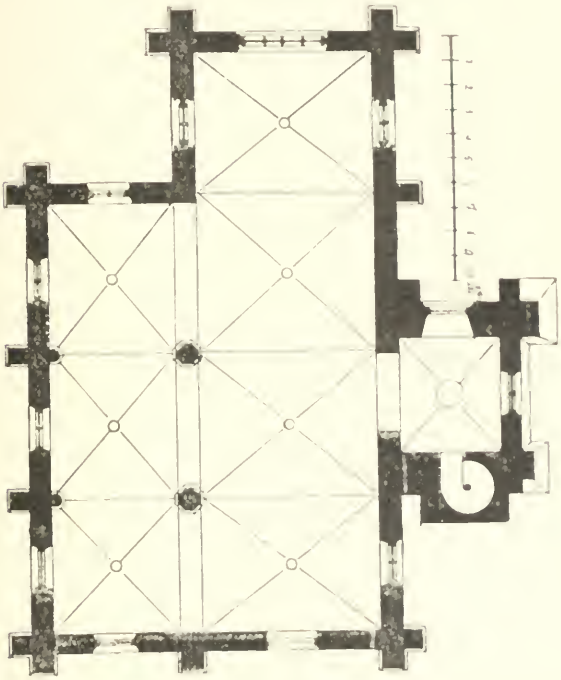

Fig. 12. — PLAN DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME EN 1520.

Les remaniements dont nous venons de parler, s'exécutèrent de 1515 à 1520. On a vu plus haut que, ce travail achevé (1), on se mit immédiatement en mesure de compléter l'édifice et de l'amener, quant à la nef et aux deux bas côtés, au point où nous les voyons maintenant.

(1) Voir plus haut, p. 52-56.

L'adjonction du bas côté gauche, en élargissant notablement l'église, en modifiait les proportions d'une façon fâcheuse ; elle n'était plus assez longue pour sa largeur. Elle devait d'ailleurs difficilement suffire aux besoins religieux d'une population, aussi nombreuse alors qu'aujourd'hui. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les habitants se soient décidés à de nouveaux sacrifices. Ils entendirent cette fois parachever entièrement le monument commencé depuis plus d'un siècle, et, de fait, si les guerres de religion ne les avaient arrêtés, probablement n'auraient-ils rien laissé à faire à leurs descendants. C'est alors qu'à la nef du XVe siècle et au bas côté récemment édifié, on ajouta trois travées, plus un bas côté tout entier, celui de droite. Ce dernier est, de l'œuvre entière, le morceau le plus achevé. L'architecte le souda à la façade ouest du clocher, puis il mena de front les travées qui le composent et celles de la nef et de l'autre bas côté. Comme il s'agissait de terminer un édifice plus d'à moitié construit, le conducteur des travaux n'avait plus une entière liberté. Hauteur et largeur de ce qu'il entreprenait, tout cela devait s'accorder avec ce qui existait déjà, mais si, dans les grandes lignes, il s'est gardé d'innover, par les détails de la construction, il se révèle à nous comme un ouvrier formé à une école nouvelle. C'est un franc et fervent admirateur de la Renaissance, mais de cette Renaissance qui, dans les églises tout au moins, combinait souvent certaines formes inspirées du style ogival avec une ornementation empruntée à l'art antique (1).

La nef, nous venons de le dire, reçut un prolongement de trois travées voûtées, larges chacune de 4^m 40. Elles ont pour point d'appui des piliers dont le socle est d'autant plus haut que le sol sur lequel il s'appuie, va en s'abaissant davantage. Cette différence de niveau qui est de 0^m 10 par travée, a été établie en vue de donner plus de hauteur à la façade

(1) Cette observation s'applique surtout au pignon de la façade.

et moins d'importance au perron. Les bancs qui garnissent la nef et les bas côtés, rendent moins visible cette déclivité. Sur ce socle se dressent des colonnes rondes, ornées à leur partie inférieure d'une base qui offre cette particularité très

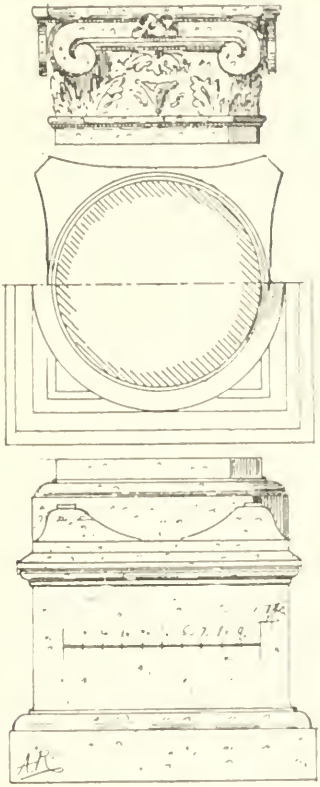

Fig. 13. — BASE ET CHAPITEAU D'UNE COLONNE DE LA NEF.

remarquable de posséder une sorte de griffe, destinée à servir de transition entre le cylindre et le carré. C'est un principe du Moyen-Age, conservé et approprié par le constructeur de la Renaissance. Les colonnes supportent un

chapiteau dont nous donnons le dessin. Du tailloir sort un renflement qui n'est que le prolongement de la colonne et qui va se perdre sous les culs-de-lampe supportant les retombées des nervures des voûtes. Celles-ci ont encore conservé la forme ogivale, mais des liernes ont été ajoutées aux arceaux qui en forment l'ossature, et qui sont ornés de sculptures et de pendentifs. A la dernière des trois travées, la clef de voûte est remplacée par une vaste couronne,

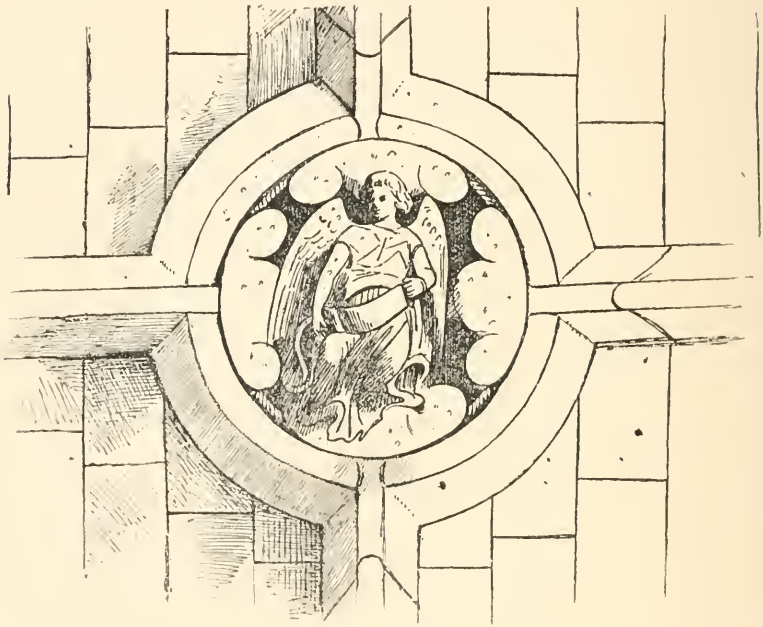

Fig. 14. — ANGE DE L'ARC-DOUBLEAU.

formant un oculus. On avait sans doute ménagé cette ouverture, pour élever plus aisément dans un clocheton, la sonnerie de l'horloge qui ne fut établie qu'au siècle suivant.

Les bas côtés sont construits d'après les mêmes principes. Les deux dernières travées du bas côté gauche étant un peu

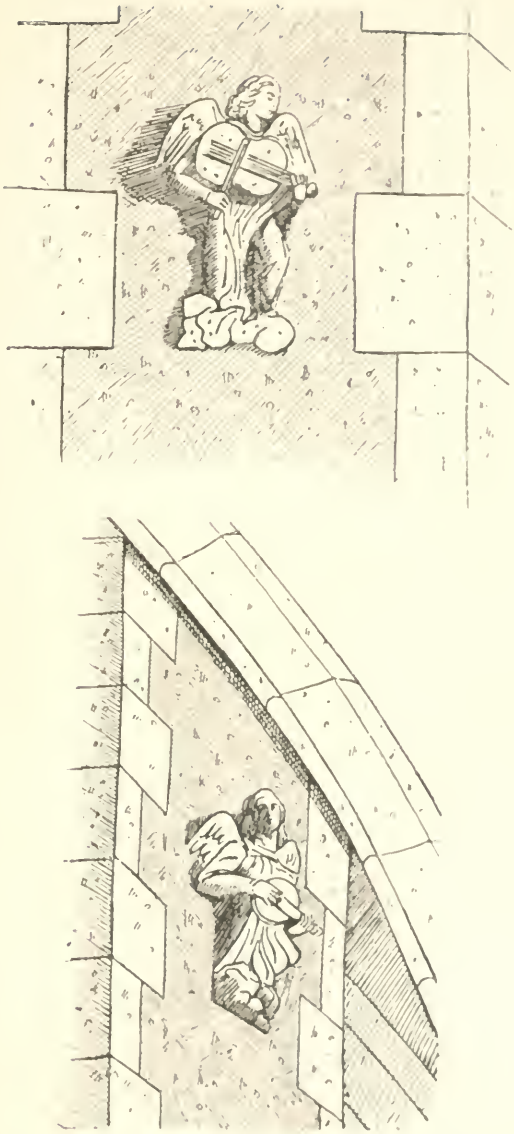

Fig. 15. — ANGES APPLIQUÉS A LA PAROI DU CLOCHER.

moins larges que ne le sont les travées supérieures, cette différence est masquée par la colonne engagée, établie en cet endroit et derrière laquelle le mur est avancé de 0m 30 centimètres. Dans cette colonne, l'architecte a pratiqué une niche où se trouve une statue de saint Blaise, patron cher aux fabricants de serge dont l'industrie occupait jadis de nombreux ouvriers à Saint-Calais. Une niche analogue existe dans la colonne correspondante du bas côté droit.

Les fenêtres qui éclairent ces travées sont encore ogivales. Elles sont hautes de 4m 40, et larges de 1m 40. Elles sont divisées en deux parties par un meneau en pierre.

Les ouvriers qui se sont chargés de ces travaux, n'avaient pas tous, tant s'en faut, la même habilité ni le même savoir-faire, aussi remarque-t-on de grandes différences dans l'exécution plus ou moins parfaite des ornements qui décorent cette partie de l'édifice. A ce point de vue, le bas côté droit tout entier paraît très supérieur et à la nef et au bas côté gauche. C'est dans la travée qui touche immédiatement le clocher que l'on doit surtout admirer le travail du sculpteur. Il y a là à la clef de voûte, un pendentif de toute beauté. Nous regrettons vivement de n'avoir pu le faire dessiner. Il est orné de niches minuscules, abritant de petits personnages merveilleusement exécutés, et se termine par trois statuettes adossées, représentant les trois personnes de la Sainte-Trinité. A la clef de l'arc-doubleau, plane un ange, les ailes éployées, dont nous donnons ici la reproduction. A la paroi de la tourelle d'escalier, et appliqués sur les deux pans coupés, sont deux autres anges jouant l'un et l'autre d'un instrument de musique, et qui nous ont semblé devoir être aussi dessinés. Ils se trouvaient immédiatement au-dessus d'un autel dédié à saint Michel, et qui a été détruit depuis la Révolution. L'arcature des voûtes de cette même travée repose en partie sur un pilier, élevé en 1522 (1), et

(1) Voir plus haut, p. 57, note 1.

couronné par un chapiteau dont nous donnons ici le dessin.

On a ouvert dans la seconde travée une porte très simple par laquelle on accédait dans le grand cimetière, situé sur ce côté de l'église. Dans la troisième travée, sous l'épais

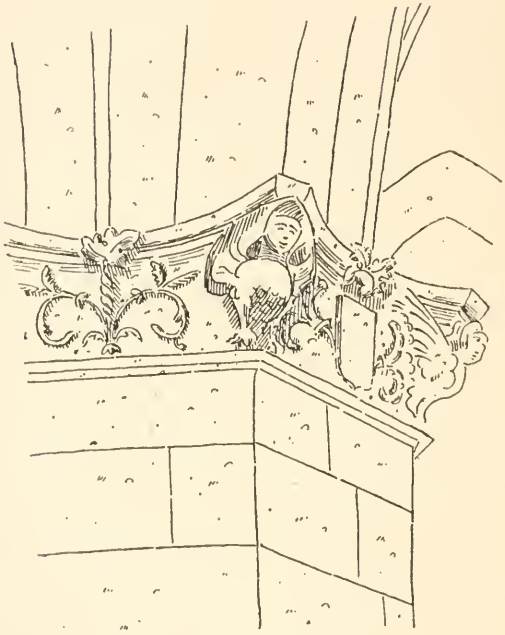

Fig. 16. — CHAPITEAU DIT DE SAINTE ANNE.

badigeon qui recouvre maintenant la muraille, on aperçoit encore une arcade surbaissée qui bandait jadis l'ouverture derrière laquelle on avait construit, dans le cimetière, une

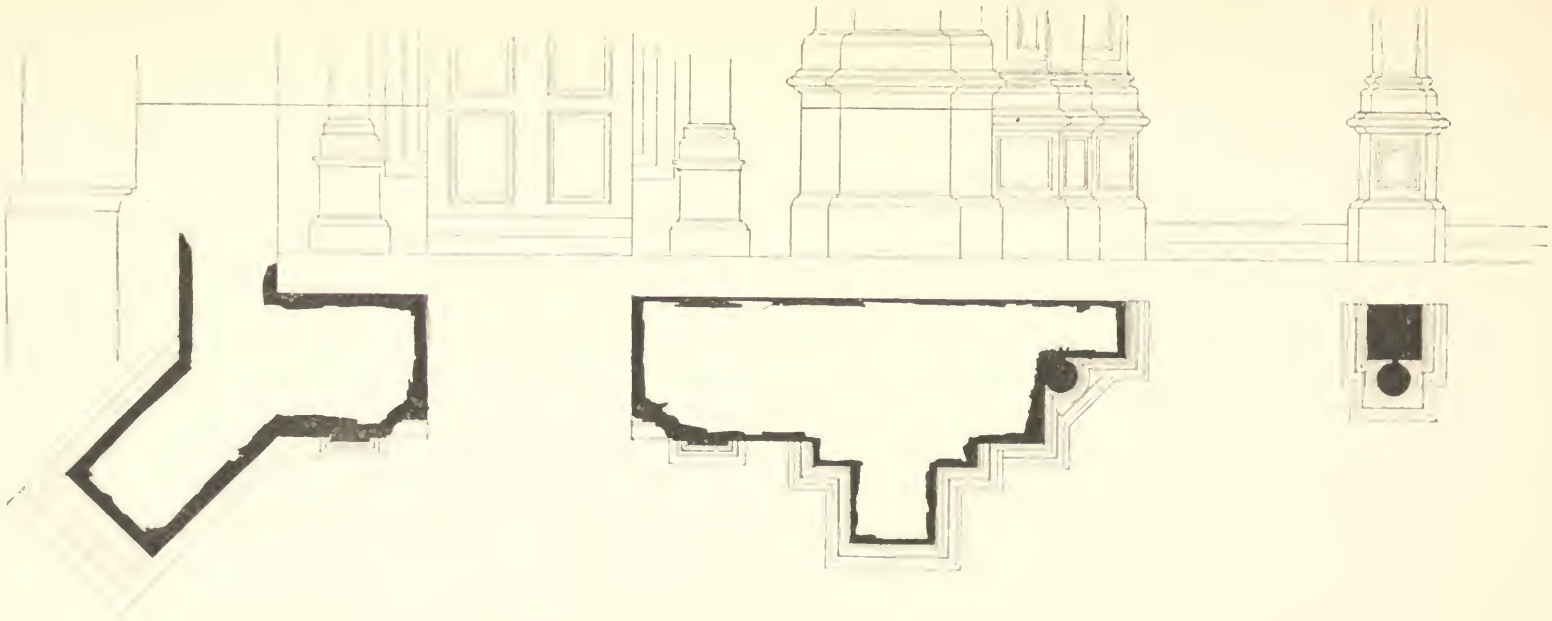

Fig. 17. — PLAN D'UNE MOITIÉ DE LA FAÇADE.

chapelle placée sous le vocable de saint Sébastien, et qui fut supprimée en 1776 (1).

Tout désireux qu'il était d'orner l'intérieur de l'église, l'architecte, on s'en rend compte aisément, a voulu réserver la majeure partie de ses ressources, pour la décoration de la façade. C'est du reste le caractère distinctif de ces édifices de la Renaissance dans lesquels on ornemente surtout la partie qui attire plus immédiatement les regards.

Cette façade, comme la partie inférieure de la nef qu'elle clôt, présente tous les caractères de la construction gothique enveloppés dans les formes nouvelles dérivées de l'architecture italienne. Les contreforts, nécessaires pour contrebuter la poussée des voûtes, sont devenus des pilastres. Les pinacles qui ont pour but de charger les contreforts et d'augmenter leur résistance aux poussées intérieures, n'ont rien perdu de leur importance ; ils ont seulement échangé leurs pyramides fleuries contre une superposition de petits dômes abritant des statues. Les crochets du gable sont remplacés par un couronnement en forme de consoles, et une combinaison d'arcatures très ornées lui a donné une importance majeure. Mais, de toute cette composition, c'est peut-être la fenêtre centrale qui en est la partie la plus originale et la plus caractéristique. Cette fenêtre est surmontée d'un fronton triangulaire qui se combine avec une forte moulure en forme de trilobe à base contournée. Cette moulure va d'un contrefort à l'autre. Cette disposition contribue à donner une apparence italienne très prononcée à toute la façade.

Celle-ci est divisée verticalement en trois parties par les deux contreforts qui se trouvent dans le prolongement des murs longitudinaux de la nef, et elle est limitée par les contreforts d'angles tracés à 45 degrés. Ils sont les uns et les autres, couronnés de petits édicules comprenant trois

(1) Voir plus haut, p. 163, note 4.

niches à dossiers, ornés de statues protégées par deux petits dômes superposés. Un édicule semblable surmonte le sommet du pignon.

Horizontalement, la partie médiane de la façade est divisée en deux sections. La première, renfermant le portail proprement dit, est séparée de la seconde par un entablement au-dessous duquel se voit la figure majestueuse du Père éternel, de chaque côté duquel deux anges à mi-corps, sortant de la paroi, sont en adoration.

La seconde section comprend la fenêtre signalée plus haut, et le tympan triangulaire qui la surmonte. C'est dans ce dernier espace que le buste du Christ a été sculpté. Hardiment traité, ce morceau, examiné de près, semble grossier et de proportions inexactes, mais l'artiste qui l'a exécuté, s'est rappelé qu'il devait exagérer certains traits, s'il voulait faire produire à son travail, vu de bas en haut, tout l'effet qu'il en attendait.

Au-dessus du tympan, il a ouvert une fenêtre ronde. Elle a servi postérieurement de cadran à l'horloge qui a été installée dans les combles de l'église, en 1615. L'image de Moyse, portant les tables de la Loi, orne la pointe même de la façade, au-dessous du pinacle qui la couronne.

Les deux parties latérales de la façade, sont percées chacune d'une porte donnant accès dans les bas côtés. Ces portes, fort simples, sont bandées par un arc en plein cintre orné d'une clef à sa partie supérieure ; elles sont encadrées par deux pilastres, couronnés par un chapiteau, et sur lesquels repose un entablement surmonté d'un fronton triangulaire renfermant, l'un, le buste de saint Pierre, l'autre, le buste de saint Paul. Ce fronton est garni à chaque angle d'une niche fort dégradée par le temps et d'où les statues sont depuis longtemps absentes. Les portes étaient primitivement remplies par des vantaux en bois, comprenant six panneaux, lesquels ont été remplacés au cours du siècle, par un ouvrage de menuiserie sans aucun caractère. Deux de

ces panneaux se sont, en quelque sorte, miraculeusement conservés. Nous sommes heureux de pouvoir donner le dessin de l'un d'eux (1).

Fig. 18. — FRAGMENT DE L'ANCIENNE PORTE D'UN BAS CÔTÉ.

Au-dessus de ce fronton, deux ouvertures, l'une ronde,

(1) M. Eug. Landron, en établissant un lavoir pour la maison qui porte actuellement le n° 39 de la rue du Bourgneuf, les a retrouvés dans le lit même de la rivière l'Aulne, qu'il avait fait draguer. Il y avait autrefois en ce même endroit un atelier de menuiserie, où, selon toute apparence, auront été travaillées les portes actuelles des bas côtés de l'église, et où auront été apportés ces panneaux considérés comme de nulle valeur.

garnie d'un quatrilobe, l'autre quadrangulaire, servent à donner de la lumière, la première, au-dessous, et la seconde, au-dessus des voûtes des bas côtés.

Le portail proprement dit est limité par les deux gros pilastres ioniques de la façade. Il se compose d'une double baie, dont les arcs plein cintre, ayant eux aussi une clef à leur sommet reposent, d'une part, sur une pile centrale, et de l'autre, sur deux jambages ornés de sculptures représentant les objets usuels servant à l'exercice du culte. En avant de la pile qu'elle décore, une colonne renflée en son milieu, s'appuie sur un piédestal rectangulaire, orné sur le devant du profil d'une tête d'empereur romain. Deux autres colonnes, semblables à la première, et sur le même plan qu'elle, garnissent de chaque côté des jambages, les encoignures du portail. Ces colonnes supportaient jadis des statues abritées sous un dôme toujours existant. On y a rétabli, sur celle du milieu, l'image de la sainte Vierge, patronne de l'église.

La double baie est surmontée d'un tympan ajouré circonscrit par une archivolte ornée de têtes d'anges ailés, qui paraissent avoir été placés en cet endroit pour former la cour d'honneur de Marie (1).

Le portail est actuellement encore clos par les portes

(1) S'il nous était permis d'émettre une hypothèse relativement à l'auteur de cette façade, et du portail spécialement, nous inclinerions à penser que celui qui l'a édifié, avait vu le portail de l'église Saint-Symphorien de Tours, construit en 1531. (Voir *Bulletin monumental*, 1873, t. XXXIX, p. 68.) Il y a, ce nous semble, de sérieuses analogies entre les deux œuvres. Dans l'une comme dans l'autre, sur les jambages de la façade, ont été sculptés en demi-relief les objets usuels servant au culte. Les ornements qui accompagnent l'archivolte du portail de l'église Saint-Symphorien, rappellent ceux qui décorent le rampant de la façade de l'église Notre-Dame de Saint-Calais. Du reste, l'ouvrier qui, en 1522, dirigeait les travaux de ce dernier édifice, s'appelait Jacques Pèze ou Pezé. C'est le nom patronymique d'un architecte tourangeau, Jehan Pèze, qualifié, en 1507, de maître des œuvres de maçonnerie et charpenterie de la ville de Tours. Cf. *Les Artistes tourangeaux*, par le Dr E. Giraudet, in-8°, p. 340.

primitives en bois. Sur les vantaux de la partie carrée, ont été sculptées quatre scènes de la vie de la sainte Vierge. Une guirlande de houx, encadrant des cornes d'abondance court à l'entour des deux panneaux qui garnissent le plein cintre. Cette particularité et les initiales G. H. qui se voient encore sur ce travail, donnent à penser qu'il fut exécuté par un artisan nommé Guillaume Le Houx. Il est peut-être également l'auteur du banc d'œuvre placé à cette même époque en face de la chaire actuelle, et qui a été malheureusement supprimé au cours du siècle actuel. Le dôme formant dais, qui abritait les places où siégeaient les fabriciers était, nous dit M. Landron qui l'a encore vu en place, garni d'élégants clochetons et de pendentifs. La partie antérieure dont on s'est servi depuis, pour garnir le devant d'un banc d'église, s'est seule conservée. Nous en donnons ici le dessin.

Fig. 19. — DEVANT DU BANC D'ŒUVRE.

Tous ces travaux, commencés en 1522, étaient, en 1540, assez avancés pour que les ouvriers aient pu graver cette date sur la façade, à la naissance du pignon au sommet duquel, neuf ans plus tard, ils en inscrivirent une autre, celle de 1549 (1). On en doit naturellement conclure que, cette année-là, toute la maçonnerie était alors achevée.

(1) M. Landron, en restaurant le sommet de la façade, a retrouvé cette date gravée du côté de la charpente par laquelle elle est masquée.

Les travées inférieures de la nef et des bas côtés ayant été construites du même coup, la charpente qui les recouvre, ne présente plus la superposition de chevrons qui se voit du côté du chevet de l'église. L'absence de ces faux chevrons et des liens qui en dépendent, constitue d'ailleurs la seule différence notable des deux parties de la charpente. De plus, les tirants et les poinçons ne sont pas chanfreinés, et les deux faîtes sont reliés par des croix de Saint-André.

Pendant les troubles causés par les guerres de religion, on cessa de travailler à l'église. En l'année 1592, on y ajouta la sacristie actuelle. Cet édifice dont la forme et les dimensions étaient forcément déterminées d'avance par l'étendue très restreinte du terrain sur lequel on l'a élevé, occupe l'angle droit formé par le mur latéral du chœur et par le chevet du bas côté gauche. Les fenêtres qui l'éclairent, y ménagent parcimonieusement la lumière ; elles sont terminées par un arc en plein cintre. La voûte qui le recouvre, s'appuie au contraire sur des arcs en tiers point. Au-dessous de l'une des fenêtres, on a récemment pratiqué une porte qui établit une communication avec le dehors. Primitivement il n'y en avait point d'autre que celle qui s'ouvrait sur le chœur de l'église, et qui devait en affleurer le chevet. On a vu plus haut en quelle année fut établie celle qui existe actuellement (1).

Plus de vingt ans s'étaient écoulés, sans qu'on eût fait autre chose que de veiller à l'entretien du monument, quand le curé de Saint-Calais, fr. Jean Girard conçut le dessein de l'agrandir de nouveau. Il fit pratiquer dans la seconde travée de la nef principale, une large ouverture qui fut bandée par un arc en ogive et derrière laquelle on commença à élever la chapelle actuelle de Notre-Dame-du-Rosaire. Elle fut achevée, nous l'avons déjà dit (2), après la mort du curé

(1) Voir plus haut, p. 163, note 2.
(2) Voir plus haut, p. 64.

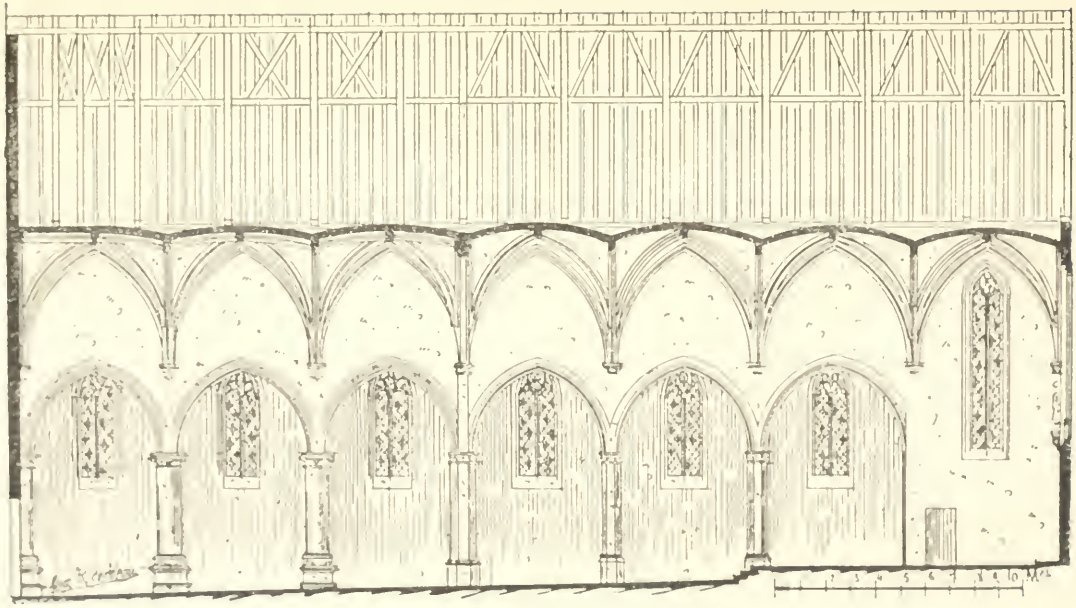

Fig. 20. — COUPE LONGITUDINALE DE L'ÉGLISE.

et aux frais des paroissiens, par un maçon demeurant à Saint-Calais, maître Gervais Billot (1). Elle est établie sur un carré de 5 m. 80 de côté et est voûtée par une sorte de coupole surbaissée dont l'effet n'est rien moins que satisfaisant. Elle est éclairée par une fenêtre ouverte dans le mur de droite, divisée en trois compartiments par deux meneaux et fermée à la partie supérieure par un arc en tiers point. On y a placé, en 1818, un retable semblable à celui qui garnit le chevet du bas côté gauche, et, tout récemment, un vitrail représentant la sainte Vierge apportant le Rosaire à saint Dominique.

La charpente qui recouvre la voûte, a été exécutée par un ouvrier de Saint-Calais, maître Jean Croiseau (2). Pour établir une communication directe entre cette chapelle et celle qui existait alors sous la sonnerie, on perça la muraille qui les séparait, à l'endroit même où se trouvait une fenêtre éclairant la base du clocher.

Cette dernière partie de l'église fut à son tour l'objet de modifications si importantes, qu'on est fort empêché maintenant de se la représenter en son état ancien. Le clocher primitif, de forme quadrangulaire, correspondait à la troisième travée de la nef avec laquelle il communiquait, probablement alors comme aujourd'hui, par une ouverture un peu moins large que la travée et fermée par un arc en tiers point dont le sommet est actuellement à 5 m. 25 au-dessus du dallage du chœur. Dans l'étroit espace ménagé entre les murs, ornés eux-mêmes de peintures, un autel avait été dressé, dédié à saint Jean l'Evangéliste et à saint Jean-Baptiste. Une voûte en ogive, percée d'un oculus permettant de monter librement les cloches, recouvre cette sorte de chapelle, qui est éclairée par une petite fenêtre dont la forme rappelle le XVe siècle.

(1) Cf. *Le Bas-Vendômois historique et archéologique*, p. 128.
(2) Cf. *Le Bas-Vendômois historique et archéologique*, p. 128.

Ce clocher montait tout au plus à la hauteur des murailles de la nef sur lesquelles repose la charpente ancienne (1). Peut-être servait-il de base à une flèche en bois, recouverte d'ardoise. On y accédait très probablement par un escalier en pierre établi dans une tourelle, à demi-engagée dans la façade ouest du clocher et dont la porte s'ouvrait à l'intérieur de l'église (2).

Un si chétif monument contrastait trop, il faut l'avouer, avec le reste de l'édifice, pour qu'on n'ait pas été tenté de le reconstruire sur de plus vastes proportions. Nous avons déjà noté le marché que passèrent les paroissiens, en 1622 (3), avec Pierre Mousseron et Gilles Dorléans, maçons, demeurant à Saint-Calais, aussi nous bornerons-nous à décrire leur œuvre.

Ils appliquèrent aux anciennes murailles un épais revêtement en blocage et les consolidèrent dans les angles par de robustes contreforts, ce qui leur permit de surélever notablement la partie quadrangulaire du clocher. La tourelle contenant l'escalier fut, peut-être, entièrement reconstruite, ou du moins elle fut prolongée en conséquence. Des ouvertures en plein cintre furent alors percées aux différents étages du clocher et sur les deux faces qui sont entièrement dégagées.

(1) En examinant l'état actuel de la charpente de l'église, il est facile de se convaincre que les quelques chevrons qui s'appuient maintenant sur des corbeaux faisant saillie sur la face nord du clocher reposaient primitivement, comme ceux qui sont au-dessus et au-dessous de cette partie de l'édifice, sur la semelle engagée dans les deux sablières. Quand on a surélevé le clocher, on les a coupés au-dessous de la mortaise dans laquelle entrait le tenon de la jambe de force qui les soutenait, mais l'existence de cette mortaise démontrant que, dans leur premier état, ils descendaient plus bas qu'actuellement, prouve du même coup que le clocher ne dépassait pas le niveau des murs de l'église.

(2) Voir plus haut, le plan de l'église, fig. 12.

(3) Voir plus haut, page 67. Gilles Dorléans dont il est ici question, ne serait-il point un parent de André Dorléans, maître maçon entrepreneur de la ville de Tours, de 1582 à 1612. Cf. *Les artistes tourangeaux*, par le Dr E. Giraudet, in-8, p. 124.

Au-dessus de ce carré dont chaque angle est surmonté d'une petite pyramide, les maçons édifièrent un dernier étage à huit pans dans lequel le beffroi fut installé. Les baies en plein cintre, pratiquées en chacune des faces, permettent au son des cloches de se répandre au dehors. Par ailleurs, cette disposition octogonale ménage heureusement la transition entre le clocher proprement dit et la flèche octogonale par laquelle il se termine, et dont le sommet, surmonté d'une croix de fer, atteignait une hauteur totale de 58 mètres au-dessus du sol. Elle était divisée en trois sections, chaque section étant marquée par une corniche saillante ornée de modillons. Quatre lucarnes à pilastres formaient comme la porte de ces trois parties de la flèche dont les arêtes étaient ornées de crosses végétales.

Tout ce qui surmonte la partie quadrangulaire du clocher, fut construit en pierres de taille provenant des carrières de Cellé ou de Montoire. Elles étaient de si médiocre qualité, qu'elles ne purent résister un demi-siècle, aux intempéries des saisons, et, dès 1667, les paroissiens durent faire abattre l'étage à huit pans et la flèche à laquelle il sert de base. Gilles Dorléans les releva tels qu'ils étaient auparavant (1). On fit venir les matériaux des « Reclusaiges », près Montoire. Il est à croire qu'on exigea des carriers de plus sérieuses garanties ; néanmoins au XVIIIe siècle (2), il fallut chaîner par de grosses barres de fer la partie supérieure de la flèche, et comme, malgré ce chaînage, elle menaçait ruine, on a été forcé, en 1893, de la réédifier intégralement. Malheureusement, on ne s'est pas astreint à reproduire exactement ce qui venait d'être abattu. On a mutilé misérablement le beffroi établi en 1855, et dans lequel on avait habilement ménagé l'espace suffisant pour dresser une seconde volée de cloches,

(1) Voir plus haut, p. 151. Cet ouvrier est l'auteur du retable de l'église de Montmirail (Sarthe), sur lequel on lit cette inscription :
F. P . GILE . DORLEANS 1654.

(2) Voir plus haut, p. 165.

au-dessus de celles qui meublent déjà le clocher. En outre, on ne s'est pas donné la peine de repartir en trois parties égales les différentes assises qui forment la pyramide, de telle sorte que maintenant, des trois tronçons dont elle se compose et qui sont séparés l'un de l'autre par un cordon, le second, c'est-à-dire celui du milieu, compte dix-neuf assises, et le troisième, c'est-à-dire celui du sommet, onze seulement, quand, dans l'ancienne flèche, ces mêmes sections avaient respectivement, la première, quatorze assises, et la seconde, quinze.

Après les travaux exécutés au XVIIe siècle, l'église était telle à peu près que nous la voyons actuellement. Au XVIIIe siècle, on entoura le chœur d'une clôture en fer forgé (1). C'est en 1789, que fut appliqué au chevet de la nef le retable en tuffeau qui en a été enlevé en 1867. Il était à double étage, si l'on peut ainsi dire, le premier se composant d'un soubassement établi à gauche et à droite de l'ancien retable en bois doré que l'on eut le bon goût de conserver, et au-dessus duquel fut placé le tableau venu de la maison des Camaldules de Bessé, représentant le Christ en croix (2). Sur ce soubassement, se dressaient de chaque côté deux hautes colonnes d'ordre corinthien, entre lesquelles furent placées, sous l'administration de M. Beucher Du Bourneuf, deux statues, plus grandes que nature, et représentant, l'une, saint René, l'autre, saint Louis. Ces colonnes supportaient une architrave, une frise ornée de rinceaux et des monogrammes du Christ et de la sainte Vierge, et une corniche décorée de modillons, au-dessus de laquelle se trouvait en retrait, le second étage du retable, des deux tiers moins élevé que le premier. Il était aussi moins large et cette différence de largeur avait été rachetée par deux

(1) Voir plus haut, p, 157.

(2) Il est signé : Le Barbier J.-B. François, et daté de 1766. Il avait été donné à la communauté par le frère d'un religieux, dom Romain Babel. Note manuscrite de M. L. Ploux, ancien curé de Cellé (Loir-et-Cher).

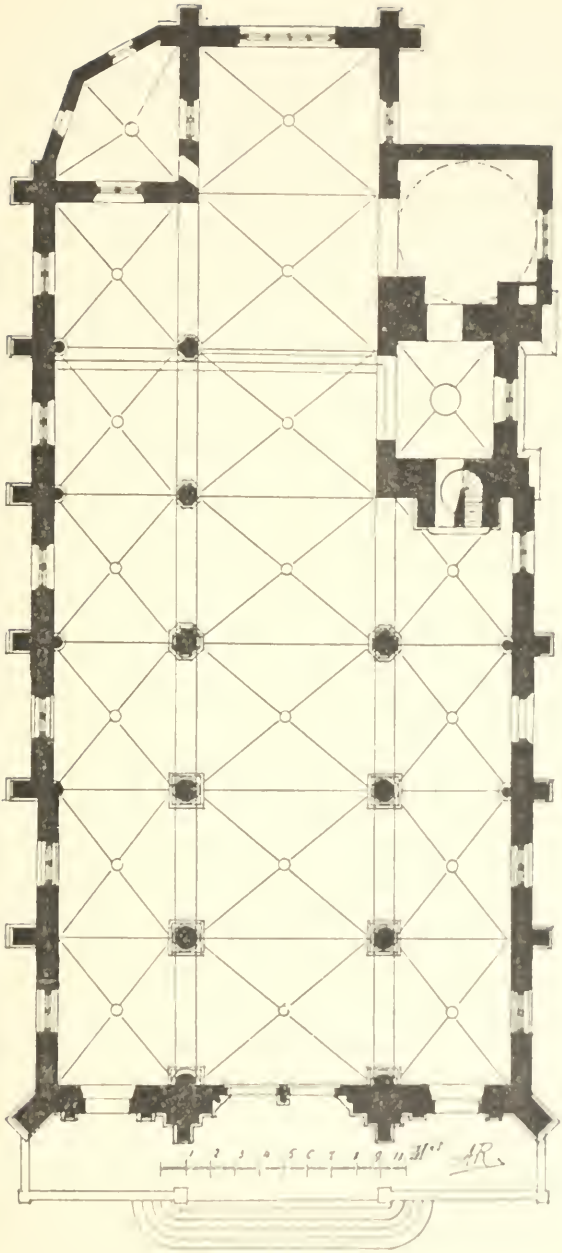

Fig. 21. — PLAN DE L'ÉGLISE.

consoles renversées, faisant en quelque sorte l'office de contreforts. Quatre pilastres portaient une architrave sur laquelle reposaient deux vases de fleurs, encadrant deux anges tenant une couronne suspendue au dessus d'une statue, représentant la Vierge-Mère portant l'enfant Jésus dans ses bras. Cette statue, établie entre les pilastres, se dressait sur une base assez élevée en avant d'une niche peu profonde dont les jambages étaient décorés de petites pyramides, en arrière desquelles deux anges debout tendaient à la Vierge une guirlande de fleurs. Plus écartés de la Reine du ciel, deux autres anges, agenouillés et les ailes ployées, se courbaient religieusement devant Marie. Deux vases, garnis de fleurs et de fruits, et reposant sur un haut piédestal, complétaient cette décoration. Le tout était couronné par un fronton de forme arrondie, au sommet duquel avait été placée une corbeille de fleurs et de fruits (1).

Ce retable en remplaçait un autre dont la date d'érection n'est pas connue (2), et dont on serait fort empêché maintenant de se faire une idée nette et précise. Ce que nous en pouvons dire, c'est qu'en son milieu et dans la partie supérieure, il était orné d'un groupe en pierre, figurant l'*Annonciation* (3), et de chaque côté duquel s'espaçaient les prophètes de l'Ancien Testament, debout sur un avant-mur (4).

(1) Voir plus haut, p. 167 le dessin qui en a été donné.

(2) Il en est fait mention dans les comptes, rendus pour les années 1734-36. Voici le passage où il en est question : Payé « au sieur Thole, sculpteur, demeurant à Châteaudun, par ordre de monsieur le curé pour sculpture faite à la boiserie de dessous les *prophètes*, outre ce qu'il avoit entrepris avec mondit sieur, la somme de quinze livres. »

(3) C'est du moins ainsi que nous croyons devoir interpréter le passage de la note suivante où il est fait mention de la sainte Vierge et de l'ange gardien.

(4) Ce retable fut restauré en 1780, ainsi qu'il résulte du texte suivant « Le deux janvier mil sept cent quatre vingt, à l'issue des vêpres chantées dans l'église N. D. de Saint Calais, en l'assemblée générale des habitants de ladte paroisse, convoquée en la manière accoutumée ..

Si, pendant la période révolutionnaire, les objets mobiliers dont s'était formé le trésor de l'église, furent détruits ou confisqués, elle n'eut pas à souffrir dans ses œuvres vives. Après le Concordat, elle fut mise immédiatement à la disposition du clergé paroissial. On se borna alors à la badigeonner à l'intérieur, et, comme l'opération, toute coûteuse qu'elle était, répondait au goût peu éclairé de l'époque, elle fut renouvelée plus d'une fois. L'appareil régulier des voûtes, les délicatesses des sculptures, le fin profil des nervures, tout cela disparut sous l'application sans cesse répétée de ces couches de badigeon. Grâce à Dieu, on est revenu ensuite à de meilleurs errements, et, depuis une dizaine d'années surtout, sous l'intelligente direction de M. Eug. Landron, les habiles ouvriers qu'il a formés, ont, sans dégrader en rien la pierre, remis en leur état ancien le réseau des voûtes des travées supérieures de la nef et des bas côtés. L'appareil primitif a reparu, soigneusement join-

il a été représenté par led. sr Quentin aud. nom (de procureur fabricier) qu'ayant été obligé de faire raccommoder le mur et contremur qui sont derrière les quatre prophètes qui sont à droite du chœur de lad. église, il a été obligé de les descendre ce qui a occasionné de rompre la peinture, que d'ailleurs les autres prophètes dud. chœur étoient déjà beaucoup endommagés pour lad. peinture pour leur ancienneté, qu'il demandoit l'avis desd. habitants pour être authorisé à les faire repeindre en entier ainsi que la sainte Visrge et l'ange gardien qui sont au-dessus du tabernacle, qu'il n'a pas voulu le faire avant de se faire autoriser par lesd. habitants. Sur quoy la motion mise en délibération, lesd. habitants ont tous d'une commune voix autorisé led. sr Quentin aud. nom, de traiter avec le sr Cartet, peintre, demeurant ville du Mans, paroisse de la Couture ou autre dont sera convenu avec led. sieur curé et de faire repeindre lesd. prophètes, et les jambages, piliers et corniches qui accompagnent lesd. prophètes et la sainte Vierge, l'ange gardien, autorisent aussi led. sr procureur à employer dans son compte de fabrique ce qu'il en coûtera pour faire ladc opération. »

Registre des délibérations du Conseil de fabrique.

Les comptes de fabrique, pour l'année 1780, ont tellement souffert de l'humidité qu'ils en sont plus d'à moitié rongés. On y voit cependant dans la partie épargnée, que cette restauration coûta 227 l.

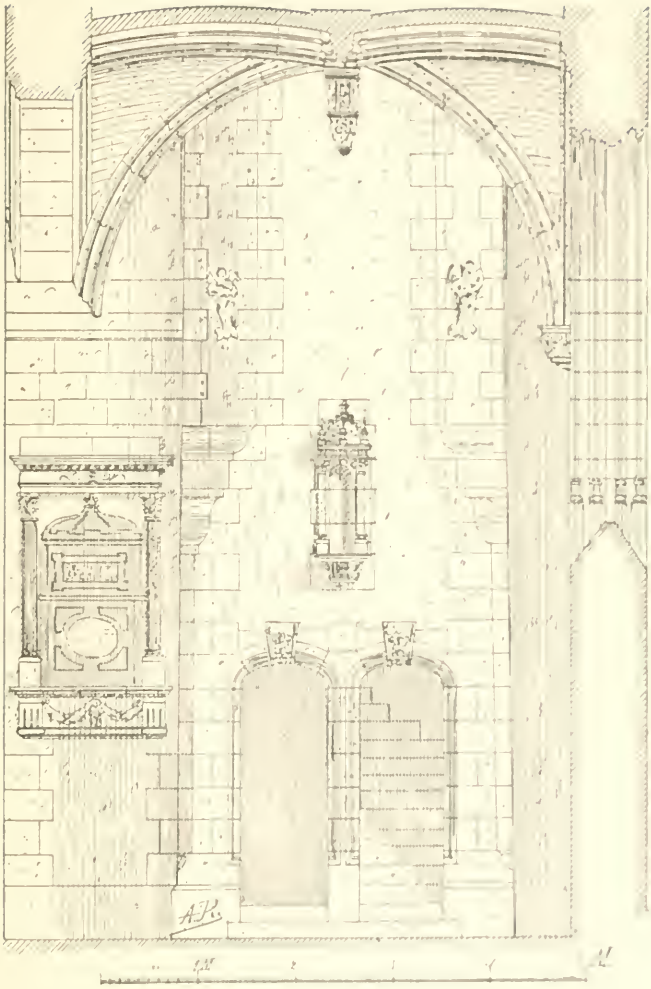

Fig. 22. — BASE DU CLOCHER REFAITE EN 1889.

toyé, laissant voir avec quelle perfection ces travaux avaient tout d'abord été exécutés. Les curieux chapiteaux qui surmontent les colonnes octogonales, ont été délicatement dégagés de la gangue de chaux dans laquelle ils étaient enfermés.

La façade, plus endommagée encore par les ravages du temps, n'a pas été moins habilement restaurée. Le rampant et les niches qui s'y appuient, ont dû être refaits de toutes pièces, mais avant de les démolir, l'architecte avait pris soin d'en dessiner tous les détails, de telle sorte qu'ils ont été scrupuleusement reproduits. On en peut dire autant des statues qui les garnissent. Dans la mesure où les ressources pécuniaires mises à sa disposition le lui permettaient, il a reconstitué les autres parties qui avaient été le plus endommagées, mais sans y rien changer, aussi ne saurait-on trop regretter qu'il ait été forcé de laisser son œuvre inachevée.

Son attention s'est également portée sur l'ornementation intérieure de l'édifice. Il a tracé sur la voûte disgracieuse de la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire, des caissons qui en atténuent le fâcheux effet. Il a reporté dans l'épaisseur du massif auquel s'appuie la chaire actuelle, le monument élevé en l'honneur de saint Calais, et dans lequel est enfermée la châsse contenant les reliques du bienheureux. Il a dégagé l'ancienne chapelle de la sonnerie dont les peintures murales, ou plus exactement les débris qui en restent, ont été précieusement conservés. Il a repris en sous-œuvre le couloir et la porte par où l'on y pénètre, et, parallèlement à cette porte, à la base du clocher, il en a pratiqué une seconde, faisant pendant à la première, et à laquelle vient aboutir l'escalier de la tourelle par lequel on accède aux combles de l'église. Ces deux ouvertures, outre leur utilité pratique, ont l'avantage de décorer parfaitement cette surface plane qui forme le chevet du bas côté droit, et sur laquelle, auparavant, l'œil ne savait où s'arrêter.

Le chœur de l'église a été également l'objet d'une importante restauration. La fenêtre du chevet, celles des murs latéraux, ont été entièrement dégagées et garnies de vitraux. Le grand retable en tuffeau a été enlevé et remplacé par un autre en bois doré, à colonnes torses, à fronton triangulaire, tel en un mot qu'on les concevait au temps de Louis XIII, et dans lequel on a enchassé le petit retable de 1643. Il reste encore à débarrasser les trois travées inférieures de l'édifice, du badigeon qui y a été trop libéralement appliqué, et à terminer la réfection du portail.

Si, en achevant cette étude, nous avions un souhait à formuler, nous demanderions à la municipalité calaisienne de prendre à sa charge la réparation de la façade. Elle s'honorerait en rétablissant en son état ancien, un monument qui, toute question religieuse mise à part, est le plus bel ornement de la ville. De généreux donateurs, il s'en est déjà rencontré et on en trouverait encore, encouragés par cette bonne volonté, aideraient la fabrique à compléter le nettoyage de la partie inférieure de la nef et des bas côtés. On reverrait alors, dans toute sa beauté, cette église qui demeure toujours comme un témoignage éclatant de la piété de nos pères, comme une preuve évidente et matérielle du savoir technique de ces humbles artisans dont le nom même ne s'est pas toujours conservé, et qui ont cependant laissé après eux des œuvres dignes de toute notre admiration.

L. FROGER.

Fig. 23. — DÉTAIL DU CHAPITEAU DIT DE SAINTE ANNE.

SCEAU BARONNIAL DE TOUVOIE

AUX ARMES DE LOUIS DE BOURBON, ÉVÊQUE DU MANS

(1519-1535)

Quand on jette un rapide coup d'œil sur l'état de la France religieuse durant la période comprise depuis l'essai, sous Louis XI, de la monarchie absolue jusqu'à la substitution, sous les Valois de la seconde branche, de la grande seigneurie à la grande vassalité, on voit que l'Eglise du Mans fut gouvernée par une suite de prélats non moins illustres par leur origine que par le rôle qu'ils ont tenu dans l'histoire de notre pays ; il suffit de rappeler les trois évêques du nom de Luxembourg : Thibaud, Philippe et François, et enfin, Louis de Bourbon.

Issu de la maison de France (1), le dernier de ces prélats

(1) Louis de Bourbon, quatrième fils de François, comte de Vendôme, Saint-Pol, Couversan, Marle et Soissons, vicomte de Meaux, seigneur de Dunkerque, Gravelines, Ham, la Roche, Bohain, Beaurevoir et Epernon, châtelain de Lille, etc. et de Marie de Luxembourg, naquit à Ham le 2 janvier 1493 et fut tenu sur les fonts baptismaux par Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et par Guillaume Maratin, évêque de Noyon. C'est à Paris, où il avait fait ses études au collège de Navarre, et où s'écoula la majeure partie de son existence, que la mort vint le surprendre, moins chargé d'ans que de dignités, le vendredi 12 mars 1557. Suivant ses dernières volontés, son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Laon ; son cœur et ses entrailles furent déposés à Saint-Denis, sépulture des rois, ses ancêtres.

L'évêque du Mans se trouva être le beau-frère de Claude de Lorraine, et par conséquent, l'oncle du fameux cardinal et de François, son frère,

n'a pas occupé moins de seize ans la chaire de saint Julien, et l'on sait qu'il était déjà revêtu de la pourpre cardinalice quand il succéda, le 8 août 1519, à Philippe de Luxembourg, cardinal évêque du Mans. Il ne devait céder la place à René du Bellay qu'en 1535, pour monter sur le trône archiépiscopal de Sens. Nous n'avons pas à retracer ici l'administration de Louis de Bourbon, dans un diocèse où il ne dut faire que de courtes apparitions, car, entre temps, nous le voyons obtenir sa nomination à l'évêché de Luçon (janvier 1525), dont il démissionne, il est vrai, deux ans après, mais *pensione retenta*. Plus tard, il cumula, par un abus déplorable et trop fréquent alors, les triples fonctions d'archevêque de Sens et d'évêque de Laon et de Tréguier, sans préjudice des nombreuses et riches abbayes dont il se fait pourvoir dans l'intervalle, entr'autres celles de Saint-Denis en France, Saint-Vincent de Laon, Saint-Corneille de Compiègne, Notre-Dame de Ham, etc., etc. Dans ces conditions, et après avoir constaté, en outre, que Louis de Bourbon ne s'éloigna guère de la Cour où sa présence s'explique par son étroite parenté avec nos rois, il est permis de supposer que notre évêque ne put guère administrer personnellement les diocèses qui lui furent confiés, et celui du Mans ne dut pas être, à cet égard, plus favorisé que les autres.

C'est pourquoi, les documents qui se rapportent au gouvernement épiscopal de Louis de Bourbon, sont de ceux qui sollicitent, plus particulièrement peut-être, l'attention des érudits et des archéologues de notre région, et nous n'avons pas à faire ressortir tout l'intérêt qui s'attache à la découverte assez récente d'un sceau matrice en bronze, aux armes de ce prélat, chose rare, quant cet objet nous parvient dans un état de remarquable conservation (1).

duc d'Aumale, puis de Guise, l'illustre défenseur de Metz, contre Charles-Quint. (Cf. *Gallia Christiana*, IX col. 553, XII col. 91, XIV col. 413. — Dussieux. *Généalogie de la maison de Bourbon*, 2e édit. Paris, 1872, p. 28).

(1) D'après M. le docteur Brémond, cette matrice de sceau, trouvée, il y

Le premier, nous avons signalé à M. le docteur Brémond, de Ballon, qui la possède et qui avait bien voulu nous en donner communication, en août dernier, l'importance histo-

rique de cette pièce et sa valeur artistique. Les armes épiscopales, le château fort et la légende qui les accom-

a peu de temps, dans la campagne de Courcebœufs, aurait été surprise par l'instituteur communal du lieu entre les mains d'enfants de l'école qui s'en servaient pour leurs jeux. C'est donc grâce à l'intelligente intervention de ce maître, que ce document a échappé sinon à une destruction certaine, du moins à une inévitable détérioration.

Courcebœufs, commune du canton de Ballon, arrondissement du Mans, dont le clocher n'est distant, à vol d'oiseau, que de 6,400 mètres environ du château de Touvoie.

Le nom de cette localité, dont l'origine paraît remonter à l'époque carlingienne, présente aujourd'hui la forme altérée d'un vocable composé du mot bas latin *cortis*, au sens de domaine, et du nom propre d'homme germain *Sigibodus* ou *Segebodus*, qui a donné régulièrement en français du moyen âge *Court Sebos*, puis *Cour Sebeus*, comme *Segebodi villa* a produit *Seboville* actuellement *Seberville* (Manche). Au reste, notre opinion se trouve confirmée par les formes suivantes, les plus anciennes que nous ayions rencontrées : *Courcebos*, vers 1180, *Corcebof*, XIIIe siècle (*Cartulaire de la Couture*, édit. 1881, p. 106 et 258.)

pagnent, d'une part (1), la forme de l'écu et le dessin très pur des fleurs de lis qui le décorent, d'autre part, rendaient non seulement l'identification facile, mais permettaient d'assigner une date quasi précise à ce sceau, dont la belle exécution nous semble devoir être attribuée à un artiste parisien.

Nous donnons, ci-contre, une reproduction grandeur originale de l'empreinte que nous avons prise, l'an dernier, de la matrice du sceau baronnial de Touvoie (2), aux armes

(1) L'écusson surmonté d'une crosse et d'un chapeau d'évêque, porte : *De France, à la cotice brochant ;* la légende : SIGILLVM BARONIS THOLEVII.

(2) *Touvoie*, terre, fief et seigneurie, siège de la baronnie de ce nom, dont le *castrum*, situé autrefois dans la paroisse de Savigné-l'Évêque, se trouve aujourd'hui sur le territoire de Saint-Corneille, commune du canton et à 5 kilomètres de Montfort-le-Rotrou, arrondissement et à 15 kilomètres du Mans.

Les formes anciennes de ce nom de lieu : *Tollevium*, XIIe siècle (Anal. 330) ; *Tovoia*, 1209 (Cart. de Saint-Vincent) ; *Toveium*, *Toveia*, XIIIe-XIVe siècle (Livre Rouge, 105) sont évidemment calquées sur la forme populaire. Le thème étymologique de ce vocable qui se rencontre dans les diverses régions de la France de Langue d'oil, avec la variante *Tourvoie*, serait le mot *Tollivia* ou *Tolvia*. (Cf. A. Longnon, *Dict. hist. et top. du départ. de la Marne*, v° *Tourvoie*.)

Les textes des XIe et XIIe siècles cités par M. A. Longnon sont très explicites : « mansionile... nomine *Tollens viam* pro eo quod viam tolerit. » — « Mansionile quoddam nomine *Tolviam* », etc. ; — par le mot *Tolvia*, nos pères désignaient donc une habitation, un mesnil, dont les constructions empiétaient sur le chemin, sur la voie publique.

Cauvin affirme, d'après Bondonnet (*Vie des évêques du Mans*, p. 618), que la terre seigneuriale de Touvoie, appartenant d'ancienneté à l'évêché du Mans, aurait été érigée en *baronnie*, par lettres de mars 1369, en faveur de Gontier de Baigneux, évêque du Mans (1367-1385).

Avec la baronnie de Touvoie, l'évêché possédait les seigneuries de *Saint-Corneille*, *Coulaines*, *Sargé*, *Savigné-l'Évêque*, *Yvré-l'Évêque*, et plusieurs terres seigneuriales, et la juridiction épiscopale s'étendait sur trente paroisses.

Les droits du seigneur évêque, suivant le même auteur, s'exerçaient sur huit vassaux communément dits, *les huits barons*, (de *Belin*, du *Breil*, de *la Guierche*, de *Mondoubleau*, de *Montfort*, de *Pirmil*, de *Sillé-le-Guillaume* et de *Vaux*), tenus de l'accompagner et porter sur leurs épaules depuis l'Église de Saint-Ouen-des-Fossés jusque dans le chœur de l'église

de Louis de Bourbon, et cela parce que nous l'estimons plus minutieusement exacte que celle publiée, il y a quelques jours seulement, dans *la Province du Maine*. Nous n'ajouterons rien à la description qui en a été donnée dans cette revue, mais nous constaterons, en passant, l'erreur commise par le compositeur, à propos de la légende du sceau : on sait combien il est difficile de se garantir contre les accidents de cette nature, chacun de nous en ayant plus ou moins l'expérience. Nous n'en faisons donc pas grief à l'auteur de la note, d'autant mieux que le dessin produit par notre confrère permet de rectifier la leçon fautive.

P. LE VAYER.

cathédrale et de le servir à table, le jour de son entrée et installation épiscopale. (Cf. Cauvin. *Essai sur la statistique du département de la Sarthe*. — Le Mans, 1834, in-12 p. 119-284. — *Invent. som. des arch. du départ. de la Sarthe*, II, série G., p. 9).

UN OUBLIÉ

P. DE BOUILLÉ

POÈTE MANCEAU DU XVIIe SIÈCLE

VII

Les stances sur la mort d'Abel (1), présentent un cadre superbe pour une ode à sentiments, une élégie, si l'on veut bien prendre ce mot dans une acception plus large que celle à laquelle on nous a accoutumés.

Adam prononce une sorte de monologue, où il laisse libre cours à sa douleur, et constate, par le triste exemple qu'il a sous les yeux, le mal qu'il a fait à sa postérité.

« Adam, Abel est mort : celui que tu fis vivre
« T'apprend qu'il faut mourir et que tu le dois suivre ;
« Donne, donne des pleurs (2). »

Il apprend surtout à connaître la nature du terrible châtiment :

« ..... Rien ne dépeint mieux la mort que la mort mesme,
« Rien n'est icy plus fort (3). »

(1) Idem. *Adam pleurant Abel.* Stances. Rec. p. 78.
(2) *Ibid.*, p. 78.
(3) Cf. *Id.*, *ibid.*, p. 79.

C'était une nouveauté étrange que ce corps « sans geste, sans voix, froid au toucher comme une glace ou du marbre (1) ».

S'il ne l'eût déjà compris, notre premier père pouvait voir la grandeur de sa faute, et de celle de sa compagne, qu'il convie à ce poignant spectacle et invite à partager ses regrets :

« Tu dois mourir, je dois mourir comme Ève,
» Qui fist la mort ne s'aurait l'éviter (2).

Puis, s'adressant à sa postérité, Adam continue :

» Enfin, mes fils, il faut nous y résoudre,
» Un Dieu le veut puisque je l'ai voulu,
» O poudre, souviens-toi, que tu reviendras poudre (3).

Toutefois Adam ne tombe pas dans un morne et irrémédiable désespoir. L'espérance, chrétienne par avance, a fait passer un rayon lumineux dans ce cœur assombri et brisé. La mort ! n'est-ce pas la porte de la vie ?

« Si tu vis pour mourir, tu mourras pour revivre,
» Et pour t'en (4) délivrer, tu verras un Dieu suivre
» Ta mort et son amour (5).

VIII

L'Enfant impotent et affligé (6), appartient aussi au genre

(1) *Adam pleurant Abel*, Rec. p. 80.
(2) *Ibid.*, p. 80.
(3) Id. *Ibid.*
(4) C'est-à-dire de la mort, nommée dans les vers précédents.
(5) *Adam pleurant Abel*. Sublime.
(6) Rec., p. 82.

élégiaque. C'est pourquoi nous ne voyons guère l'à-propos de ces considérations pseudo-philosophiques, ternes et froides, et nous regrettons vivement la simplicité et la sensibilité, qui seraient de mise ici. Quelques vers pourtant font une heureuse exception :

« Pleurer est un tribut qu'exige la nature (1).
. . . . . .
« Je trace avec des pleurs.....
« Ces vers, tristes enfants, que vous voyez icy (2).

Là du moins, si d'autres trouvent encore aisément à redire, nous serons moins sévères, nous qui voulons juger de cette poésie moins avec notre tête qu'avec notre cœur.

Pourtant il ne s'agit que d'une crainte non suivie d'effets. L'enfant guérit (3).

P. de Bouillé en prend sujet pour composer des stances à la Vierge. De là un chant de reconnaissance. L'intention est louable. Et les vers? — Nous voudrions en dire du bien. Mais n'ayant aucun goût pour les figures d'une certaine sorte nous laisserons les admirateurs infatigables s'extasier seuls devant ce spécimen :

« Ses jambes et ses pieds refusoient leur usage
» A ce jeune tronc animé,
» Et deux piliers de bois, dont il était armé,
» Faisoient son throsne et son servage (4).

Pour le reste du morceau, les rimes, les chevilles et les oppositions exceptées, il ne se distingue mie de la prose de l'auteur et de l'époque. Cette remarque trouverait encore

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*, p. 84.
(3) Cf. *Sur la guérison miraculeuse du mesme par la Vierge.* Rec., p. 85.
(4) *Ibid.* p. 86.

son application en d'autres pages du recueil. Mais il n'en sera rien. Qui de nous à vingt ans n'a cru écrire des vers ? Montrons-nous donc faciles ; et par là peut-être obtiendrons-nous quelque indulgence auprès des chercheurs de petites bêtes dans l'avenir, si le feu et la dent du temps épargnent une feuille oubliée de nos manuscrits.

IX

La grandeur du sujet est, pour ainsi dire, la caractéristique de ces petits poèmes. Voici par exemple *Saint Pierre sur le Thabor* (1).

Vers la fin du jour (2), Jésus gravit le sommet de la montagne, accompagné de Simon, de Jacques et de Jean. Parvenus au terme de leur course (3), les Apôtres promènent leurs regards de ce dôme gigantesque sur les campagnes environnantes ; au sud-ouest, la riche vallée d'Esdrelon, à travers laquelle l'œil plonge jusqu'aux monts de Manassès ; à l'est, le Jourdain, qui, sorti du lac de Génézareth, reçoit l'Hiéromax et s'enfuit, au sud, rapide et enchanteur entre les hauteurs de la Gallilée et celles de Galaad ; à l'est, la mer de Capharnaüm avec les riantes cités de ses bords : Chorozaïn, Magdala, Tibériade, dont le murmure lointain vient expirer, au pied du Thabor (4). L'ombre du soir, qui enveloppe bientôt ces panoramas, le ciel d'Orient, si pur, si reposé dans le calme de la nuit qui commence ; quel cadre pour la scène la plus grandiose, et la plus sereine à la fois, que nous offre l'histoire sacrée ou profane !

(1) *Saint Pierre sur la montagne de Thabor*. Stances. Rec. p. 81.

(2) C'était probablement à la fin du jour. Jésus avait coutume de prier aux approches de la nuit, et c'est pour prier qu'il venait au Thabor.

(3) « Une heure suffit pour gagner le plateau supérieur ». — V. Guérin *La Terre Sainte*, in-8°, Paris, 1884, p. 300.

(4) Cf. Dr R. Riess. *Le pays de la Sainte Écriture*. — H. Kiepert. *H. Antiquus*.

Ce qui se passe ensuite (1) nous est rapporté dans l'Évangile. Vous connaissez, au moins en substance, ce récit d'une sublime simplicité (2).

Les trois disciples s'étendirent près du Maître et succombèrent au sommeil. Mais voici que dans la prière Jésus se transfigura. Sa face brilla comme le soleil ; la blancheur de la neige se répandit sur ses vêtements (3). En même temps apparaissent à ses côtés deux figures : Moïse et Elie, l'un sortant de la vallée de Moab (4), où il avait disparu dans un nuage, l'autre, descendant de son char enflammé ! La vision étincelante réveille les Apôtres, qui entendent Moïse et Élie s'entretenant avec le Christ. L'apparition commençait à disparaître. Pierre, ravi s'écria : « Maître, il nous est bon d'être ici ; si vous voulez, faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Élie (5). Il parlait encore lorsqu'une nuée les enveloppa, et une voix en sortit qui disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le (6) ». Les Apôtres tombèrent la face contre terre, et, quand ils furent revenus de leur terreur, ils ne virent plus que Jésus seul (7).

P. de Bouillé se borne aux réflexions de saint Pierre, qu'il commente ou suppose. Ainsi compris le sujet est encore beau. Le poète saisit cette occasion pour exercer sa lyre, et il essaie de faire passer dans ses chants quelque chose de l'accent ému du narrateur sacré. Nous voudrions pouvoir affirmer qu'il réussit entièrement. La dernière strophe ren-

(1) La tradition place la Transfiguration sur le mont Thabor. Il y a cependant quelques interprètes qui pensent qu'elle eut lieu sur l'Hermon.

(2) Cf. Luc, IX, 28-45 ; — Marc, IX, 2-32 ; — Math. XVII, 1-23.

(3) Cf. abbé Fouard. *Vie de N.-S. Jésus-Christ.* II, 33. — Victor Guérin, *La Terre Sainte,* etc., in-f°, Paris, 1844, p. 300 et suiv.

(4) Josèphe, *Antiq. apud.* Fouard, *loc. cit.*

(5) Math., XVII, 4 ; — Luc, IX, 33.

(6) Math., XVII, 5. — Fouard, *loc. cit.*

(7) *Ibid.*

ferme une sorte d'épigramme assez dans le goût de l'auteur :

« Il (1) ne sçavoit, nous dit l'histoire,
» Ce qu'il disoit, mais on doit croire
» Que son cœur enyvré sçavoit fort bien gouster (2).

X

Une bonne matière à mettre en vers c'est aussi le martyre de saint Laurent (3). Mais pour en faire sortir un chef-d'œuvre, même une œuvre acceptable, il faut du goût et de la délicatesse de touche. Eh bien ! ce début répond-il entièrement à cet idéal ?

« Beau char, qui m'élevez aux cieux,
» Théâtre pur et glorieux
» D'une vertu qui toujours brille...
» O mon aymable grille,
» Reçoy, reçoy un corps étendu dessus toy (4).

Cette « graisse qui distille » et les paroles à l'adresse du bourreau,

« Tourne, Valérian, et mange
» Un corps également et sans réserve cuit...,

présentent un ensemble des plus agaçants pour les nerfs des lectrices. Épargnons cette peine à ces délicates et judicieuses personnes. Passons jusqu'à la fin, et ne retenons que quelques vers. Ils sont curieux et caractéristiques :

» .... Avoir ce grand cœur, qui brille
» Comme char d'Israël ; et comme son cocher,

(1) C'est-à-dire saint Pierre.
(2) *Loc. cit.* Sub fine.
(3) Rec. 92 ; *Saint Laurent dans les flammes*. Stances.
(4) *Ibid.*, p. 92.

» Rouler sur une grille,
» On diroit d'un Phénix cajollant son bucher (1).

XI

La pièce suivante devrait avoir pour titre : Les Imprécations d'Aman (2). Le courtisan désabusé s'en prend à la fortune, dont il constate l'inconstance (3).

Mathathias zélé (4), *Le mary de Susanne délivrée* (5), *Élie à Élisée enlevé* (6), *Débora sous la palme* (7), *Samson se vengeant* (8), et *David obligé* (9) affectent la forme lyrique. Ces pièces n'ajoutent rien au mérite de l'auteur. Elles sont même généralement faibles. Le style toujours direct et uniformément soutenu, fatigue. Certains vers, pris à part, ne manquent pourtant pas de grâce (10). D'autres ont de l'énergie et de l'ampleur (11).

(1) *Ibid.* loc. cit.
(2) *Aman au gibet.* Stances. Rec., 96.
(3) « Beau jeu d'un esprit orgueilleux
» O throsne fondé sur le sable,
» Douce faveur de Roys, que vous êtes peu stable
» Et que vos fers sont périlleux.
(*Ibid.*, p. 98.)
(4) Rec., p. 102.
(5) *Ibid.*, p. 105.
(6) *Ibid.*, p. 108.
(7) *Ibid.*, p. 110.
(8) *Ibid.*, p. 113.
(9) *Ibid.*, p. 115.
(10) « Le nid des Alcyons peut rendre les mers calmes...
. . . . . .
« Comme on void sur les fleurs voltiger les abeilles...
etc.
(*Débora sous la palme.* Rec., p. 112.)
(11) « N'attends rien de mon sang et de lasche et d'impur...
» Tombe sur ton autel, exécrable victime,
(*Mathathias zélé.* Rec., p. 102-103).

XII

Avec *Saint Julien arrivant au Mans* (1) nous rentrons chez nous. Aussi nous nous disposons à lire ces strophes avec une attention pieuse et filiale. L'intérêt du sujet nous fera passer le peu de mérite intrinsèque de la composition.

C'est d'abord saint Julien qui parle, et salue ce « pays délicieux »

« Quoy qu'obscurci des nuits et des sombres nuages
» De l'enfer usurpant le domaine des cieux (2).

Le missionnaire exhorte chaleureusement le peuple à recevoir l'Évangile, et, faisant allusion au besoin d'eau, il se souvient des paroles de Notre-Seigneur au puits de Jacob (3), et dit :

« O Mans, tu veux des eaux,
» Et je te vay donner une eau qui régénère (4).

La vie de saint Julien intéresse toujours vivement en nos

(1) *Saint Julian arrivant au Mans.* Rec., p. 118.
(2) *Ibid.*, p. 117.
(3) Cf. Joan. IV, 14.
(4) *Saint Julian arrivant au Mans*, 118. — L'auteur revient plus loin sur cette pensée qu'il développe dans des vers tout pleins de simplicité et de piété :

« Vien à cette heureuse fontaine,
» Pauvre fille, puise de l'eau,
» Imite la ferveur de la Samaritaine,
» Anonce à tes voisins un miracle si beau ;
» La main dont il dérive,
» Tout autre que la nostre, est celle d'un grand Dieu
» Qui promet en ce lieu
» Et donne à ses Amans une onde encore plus vive

(p. 118.)

contrées. C'est satisfaire la piété du lecteur manceau que de la chanter, et clore heureusement la série des stances.

XIII

A la suite de ces pièces P. de Bouillé donne douze sonnets et treize épigrammes.

Douze sonnets ! s'ils étaient sans défaut, c'en serait assez pour immortaliser un poète. Mais je ne vois rien là qui vaille un « long poème ».

L'allégorie ou la fable de la « belle Poétique (1) », qui venant à « surprendre Eremante », et aussitôt disparaissant à ses yeux, entraîne le berger à la rechercher partout jusqu'à ce qu'il la retrouve « au pied de nos autels », évoque une pensée juste et vraie. Mais nous voudrions que la poésie accompagnât ici cette « Poétique ».

Les meilleurs de ces sonnets sont consacrés à célébrer la Sarthe et ses bords. Nous les donnons presque en entier, à titre de curiosité locale (2). Assurément nous préférerions

(1) Cf. Sonnet 2e.

(2) O grote qui des flots fus toujours respectée,
Agréable séjour d'innocence et de paix,
Chez qui l'ambition ne réside jamais,
Théâtre chaste et pur des ébats de Sarthée.
Que légitimement tu dois estre chantée,
Je chercheray dans toy mon plaisir désormais,
Tu seras ma Maison, mon Chasteau, mon Palais,
O grote seulement des Muses habitée ;
Je gouste en toy des biens, et des douceurs sans prix,
Qui me rendent le monde et son bruit à mépris.
Que pur et doux est l'air que dans toy je respire !
. . . . . .
Je ferme en arrivant la porte à la satyre,
Content d'avoir un cœur qui hait les vanitez.
(Sonnet 9e.)
Sarthe, fleuve agréable, entre dans mes écrits,
Il est juste après tout que ma Muse te vante,

quelque chose de moins vieilli à ses « ébats de Sarthée », à ces « flames d'Éremante », éteintes depuis deux mille ans ; et l'histoire d'Aréthuse, vaguement rappelée, nous laisse assez froids. Mais n'oublions pas que nous sommes dans la première partie du XVIIe siècle, où la mode imposait encore à toute la littérature ces allusions et ces souvenirs mythologiques. On a les défauts de son temps. Sachons même gré à P. de Bouillé de n'être pas plus souvent tombé dans ce travers.

XIV

Nous ne parlons que pour mémoire des épigrammes. Elles n'ont rien de la pointe acérée de Martial. La seule qui vaille quelque chose nous est déjà connue (1). Une autre n'a d'intérêt, que pour montrer combien La Fontaine est supérieur à ceux qui ont traité les mêmes sujets, que notre satirique fabuliste. Il s'agit des *Souhaits* ou de l'ambition (2). Chacun

Si tu vis le premier cette Vierge naissante,
Dans quelqu'un de ses faits tu dois estre compris
Si la pluspart des eaux doit sa gloire aux esprits,
O tesmoin innocent des flames d'Éremante,
Plus que tous ces ruisseaux la Majesté brillante,
Doit rendre par mes vers tous les peuples épris.
N'es-tu pas immortel aussi bien que ces fleuves ?
Ton onde en ses beautez en a toutes les preuves,
Et ton humeur féconde égale bien la leur.
Fleuve. . . . . .
Pour faire voir encor ta gloire et ta valeur,
Montre, que tu produits de belles rêveries.
(10e sonnet.)

(1) Voir *Sup.*

(2) Le désir ne quitte point l'homme ;
C'est souvent son aymable fléau ;
Le sceptre et le royal bandeau,
La saincte thiare de Rome
Est l'objet des cœurs de nos grands.

à la sienne et le poète n'est pas le moins sage en désirant

« La Harpe de David pour appaiser les Diables (1).

XV

La deuxième partie du recueil n'est pas la moins curieuse à étudier (2). Ces vers, inspirés par la reconnaissance, sont écrits sous l'impression d'une douleur sincère. Les sanglots d'un cœur endolori s'y laissent apercevoir par des soubresauts et des heurts expressifs.

Le poète lui-même proteste ces sentiments à la mémoire de son cher défunt ; « C'est, dit-il, avec des pleurs que je vous rends les dernières marques d'une véritable affection (3) ».

Dans un deuil récent et cruel, les objets de nos joies passées semblent raviver nos tristesses, et le cœur, devenu plus communicatif, se plaint même aux êtres inanimés :

Les petits, quoyque différents
Portent leurs vœux jusques aux mitres,
Aux principautez, aux thrésors...

— Comp. La Fontaine :

Souhaiter ce n'est point une peine
Étrange et nouvelle aux humains.
(Fab., liv. VII, 5.)

Et encore :

Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :
Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.
(Liv. I, 3.)

(1) De Bouillé. *Épig.*

(2) A la mémoire | de deffunct | Monseigneur l'illustrissime | et révérendissime | messire | Émery Marc | de la Ferté | evesque du Mans.

(3) Préf. *op. cit.*

« Lieux autrefois si doux à tous mes sens,

. . . . . .

» N'attendez plus de moy que de tristes discours (1).

Et, s'échauffant, se grisant presque de paroles et de larmes, on arrive à des exagérations que pardonnent ceux qui ont pleuré et souffert. Qui même ne s'émeut pas à un tel récit,

« ..... a l'âme d'un barbare
» Ou n'en a du tout point (2).

Pourtant il ne faut pas se croire toujours l'hyperbole permise ; ou, malgré moi, mes lèvres esquissent un sourire :

« Beau fleuve, sors un peu de tes grotes profondes ;
» Pour arrester ton cours
» Le torrent de mes pleurs abymera tes ondes (3).

Combien loue mieux cette simplicité de bon goût, qui se fait oublier, et fixe toute l'attention sur l'objet de la douleur !

« La mort n'épargne rien
» Si je perds un Prélat, elle vous ôte un Père (4).

Malheureusement ces traits ne sont pas assez nombreux ici. Les apostrophes se succèdent au « triste troupeau », au « sacré clergé si fameux (5) », à la « cruelle mort ». L'esprit est tendu ; l'on souffre des nerfs.

(1) De Bouillé. Rec. 2e p. Stances.
Le même dira plus loin :

Tristes échos, secondez mes douleurs,
Retentissez de ces tons effroyables,
Et que les arbres pitoyables
Déchirent leur écorce et luy donnent des pleurs
(Ibid. p. 5.)

(2) Malherbe. *Ode à Duperrier.*
(3) De Bouillé. Stances, 2e p.
(4) *Ibid.* — L'auteur s'adresse aux pauvres.
(5) *Ibid.*

Nous aimons mieux qu'abusé par sa douleur, le poète prête des sentiments semblables aux siens à des êtres qui en sont bien incapables. Nous comprenons encore qu'il n'ait d'oreille que pour ce qui chante à l'unisson de son cœur :

« Le rossignol plus triste que jamais
» N'a de concerts que pour plaindre nos pertes (1).

Ailleurs, de Bouillé a cru trouver jusque dans le souffle du vent des plaintes appropriées aux circonstances.

« Comme par un triste présage
« L'air depuis un long-temps pleure toujours ainsy (2).

Les poètes sont coutumiers de ces fictions. Conformité de pensée, ou simple réminiscence classique ? Je ne sais. Notre auteur parle à peu près comme Virgile (3).

Cependant, ici-bas, tout prend fin, même la douleur. P. de Bouillé sent « une douce main », qui lui essuie ses larmes. En vain résisterait-il « à une puissance impérieuse », qui lui persuade que son héros

« ..... n'a faict que changer
» Une pénible vie en une bien plus douce (4).

Nous arrivons ainsi à une sorte d'apothéose chrétienne. L'évêque serait placé au nombre des saints, et le Mans aurait parmi eux un pasteur de plus (5).

(1) De Bouillé. 2e p. Stances.
(2) Id. *Ibid.*
(3) Cf. Géorg. I, 466, et suiv.
(4) De Bouillé. *Ibid.*, p. 7.
(5) « C'est de là-haut que cet astre nouveau
» Darde sur nous de douces influences.
(Id. *Ibid.*)
— Nous nous souvenons que le poète avait prédit cette récompense à son héros. (Cf. *Sup.*)

La mort, que tout à l'heure il appelait cruelle, ne lui apparaît plus avec le même aspect. Comme notre poète contemporain, P. de Bouillé est bien près de la bénir (1). Il se reproche même ses larmes, et demande pardon à ceux qu'il en a rendus témoins :

« Charmants objets que j'avais attristez,
» Il faut enfin que votre deuil finisse.
» Sans doute avec trop d'injustice,
» Nous donnerions des pleurs à ses félicitez (2).

XVI

Ces consolations ne vont pas jusqu'à dispenser des devoirs de l'amitié et de la reconnaissance. C'est un usage pieux que d'honorer les morts par des inscriptions commémoratives de leur nom et de leurs vertus. P. de Bouillé s'en souvient :

« Mes vers pour le louer animeront les marbres. »

Ce n'était pas une vaine promesse. Notre auteur composa des épitaphes. Elles existent encore, au moins dans son livre.

(1) Et la mort que mon cœur se peignait si hideuse,
N'a plus rien à mon goust que de doux et de beau.
(De Bouillé, *loc. cit.*)

Comparez les vers de Lamartine :

Je te salue, o mort ! Libérateur céleste,
Tu ne m'apparais point sous cet aspect funeste
Que l'a longtemps prêté l'épouvante ou l'erreur.
. . . . . .
Quand mon œil fatigué se ferme à la lumière
Tu viens d'un jour plus pur inonder ma paupière,
Et l'espoir près de toi, rêvant sur un tombeau,
Appuyé sur la foi, m'ouvre un monde plus beau.
(L'Immortalité).

(2) De Bouillé, *op. cit.* p. 8.

Il y en a trois, deux en français, une en latin. Le poète a donné aux deux premières la forme de sonnets. Il ne s'élève pas au-dessus du médiocre (1). Dans sa forme laconique, — en raison même de sa forme laconique — l'inscription latine nous paraît la meilleure :

« Quis fuerim, hoc tectus tumulo, vis nosce, viator ?
» Antistes vixi, victima amoris obii (2).

XVII

A tout prendre, notre poète n'est pas un maître en son art. Il lui manque l'originalité, la puissance, les grandes envolées. Il suit dans sa manière les errements importés de l'Italie et de l'Espagne. Cependant il a du procédé et du savoir. Il fréquentait en bonne compagnie et pratiquait les chantres bibliques. Il connaissait ses devanciers, et, au moins une fois, il se souvient même de Ronsard (3).

(1) Nous donnons ici la seconde. On voit d'après ce spécimen d'où l'on en était encore en fait de goût.

Au point de son midy voir coucher le Soleil,
Et qu'une obscure nuit avec une ombre affreuse
Vint priver de ses feux la nature amoureuse,
Et fermer tous ses yeux en fermant un seul œil,
Nos cœurs seroient surpris d'un trouble non pareil ;
Telle est cette avanture où la mort envieuse,
Au milieu d'une course aussi belle qu'heureuse
Vint plonger mon flambeau dans un triste sommeil.
Apprends enfin, passant, qu'EMERY gist icy ;
Pompes, grandeurs, beautez, si vous fuyez ainsy,
Sur quel objet faut-il que notre espoir se fonde ?
Passant, icy tout change et tout passe icy-bas ;
En vain je te retiens, tout passe dans le monde,
Je te nomme passant, et ne te trompe pas.

(*Loc. cit.*)

(2) *Ibid.* Sub fine.

(3) Bacchus.

« Sur son char par les tygres traisné
» Faisoit voir que ce *Cuisse-né*
» Scavoit donter la fierté mesme....

(*Le Triomphe de la Vérité*, p. 82.)

FAMILLE DE BOUILLÉ, ORIGINAIRE D'A

Filiation dressée par M. le vicomte d'Elbenne, d'après le dossier de

De BOUILLÉ (seigneurs de Champrond, Mazouet, Préaulx, Saint-Benoît-sur-Sarthe, Chevaigné, les
d'argent, à l'aigle d'azur, armée b

Noble Jehan de BOUILLÉ

René de Bouillé, sr de Bouillé, avoué le Gravier-Hérisson à Neuvillette, 1554, sr de la Fuille (?) à Viviers.

Mathurin de Bouillé, demeurant à fille de Julien Bedin et de C *au Mans, le 24 n*

René de Bouillé, clerc, 1605. *Curé de Cures (?) 1609. Parrain en 1593 (?) à Beaumont.*

René de Bouillé, écuyer, sr de Champ Mazouet, les Aulnais, Préaulx (1659), tenant au régiment de Piémont, demeu Mazouet, à Vaas, avoué la Grange (ap tenant à sa femme) à Vallon (1631-35), le 16 novembre 1629, Claude de Domm fille de Pierre de Dommaigné, chevalie la Roche-Huet, le Breil, la Grange, e Renée de la Chapelle.

Renée de Bouillé, demeurant à Saint-Benoît-sur-Sarthe, 1662. *baptisée à Vallon, le 1er janvier 1632.*

Joseph-Anne de Bouillé, sr de Champrond, Préaulx, etc., épouse : 1° Marie Leroux, fille de Charles Leroux, sieur de Rechesne, et de Marie Espron. 2° Elisabeth Quetin, *morte le 15 avril 1735. (Registres du Crucifix.)*

Claude de Bou sr de Thévalles, à Vallon. — *Teste 1677, inhumé à Chemiré-le-Gann le 2 février 170*

Marie (1) de Bouillé.

Françoise (2) de Bouillé.

Louis- sieur d la Jail sieur d ve *Ma Chemir*

Marie-Anne de Bouillé, *épouse Charles-Antoine du Pré, chevalier, seigneur de Mazouet (?) Cf. Legeay, Vaas. Paris, 1855, in-12.*

René de Bouillé, *sieur des Pins, épouse Jeanne-Françoise du Moulin en 1722, tuteur des enfants de Biars, 1729.*

Pierre-Nicolas-Urbain de Bouillé, épouse le *19 novembre 1715*, a Bouvet, fille de M. Hubert Bouvet, receveur général des aides de l'élec *sieur des Hattonnières, Marie-Magdeleine Bouvet, morte l au Mans (la Couture).*

Hyacinthe-François-Olivier de Bouillé, *épouse au Mans (St-Pierre-l'Enterré), le 20 novembre 1759, Marie-Françoise-Charlotte Rivière de Chantelou. Il meurt à Sablé, le 8 décembre 1778 âgé de 56 ans, et est inhumé le 10 décembre au Mans (Gourdaine).*

1° Pierre-Hubert de Bouillé, *baptisé à Mouré, le 1er août 1716. Clerc tonsuré en 1749 (?), épouse en 1753, Françoise de Coutances, morte au Mans, le 4 mars 1779 (la Couture). Il est inhumé même paroisse, le 7 mars 1787, à 72 ans.*

2° Charles-Pierre Antoine de Bouillé, *baptisé à la Couture, le 10 février 1719.*

3° René-Joseph de Bouillé, *baptisé à la Couture, le 8 février 1728.*

4° Louis-Henry de Bouillé, *baptisé à la Couture, le 18 février 1728.*

5° Jacq Mathieu Bouill *1729*

Hyacinthe-Pierre de Bouillé, *chevalier sieur de Fromentières, inhumé au Mans, aux Dominicains, le 11 août 1772. Cf. Cosnard, Histoire du Couvent des Frères Prêcheurs du Mans. Le Mans, Monnoyer, 1879, in-8.*

N. B. — Les notes en ital

(1) *Marie-Françoise de* Bouillé, *baptisée à Mouré-en-Belin, le 12 mai 1721. (?)*
(2) Renée de Bouillé, *baptisée à la Suze, en 1673.*
(3) Marie Garnier de Montauban, sœur de Mme Gaudin de Saint-Rémy.

Champrond, fief et seigneu un vol. in-12.
Les Aulnais, fief et seigneu Mazouet, fief et seigneurie, Préaulx, paroisse de Saint-

r, distincte des Bouillé-Créance.

uillé, du Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale.

onnières à Moncé-en-Belin, etc.). *En possession du titre de noblesse depuis 1537. tée et couronnée d'or.*

age en 1563

nprond, s^r de Viviers, capitaine de Beaumont, épouse Michelle Bedin, phlette de Langlée (1598). *Michelle Bedin fait son testament 646. — Mathurin de Bouillé, parrain en 1594.*

,	Renée de BOUILLÉ épouse Pierre de BOUILLÉ, esc., s^r de la Gilberdière, à Chevaigné, garde des meubles du château de Malicorne (1635).	François de BOUILLÉ, *frère du sieur de la Gilberdière, chapelain d'Assé-le-Riboul, en bas âge en 1621.*	Pierre de BOUILLÉ, *escuier, chapelain des Guischardières, 1646, curé de Chevaigné, 1650.*	René de BOUILLÉ, *conseiller, s^r de Chevaigné 1666.*	Pierre de BOUILLÉ, *s^r de la Valette, paroisse du Bailleul, prieur de La Flèche, 1666.*
e					
.					
e					

René de BOUILLÉ, s^r des Aulnais.	Louis de BOUILLÉ, s^r de la Cornillère.	Anne de BOUILLÉ, âgée de 24 ans en 1662.	Jeanne de BOUILLÉ, 23 ans en 1662.

de BOUILLÉ, chevalier, t-Benoit, épouse Marie de de de Pierre de la Jaille, stelet et de Renée Durban. Jean de Biars (1685). *la Jaille, inhumée à audin, le 15 février 1704.*	Charles de BOUILLÉ, sieur de Mazonet. *Charles de Bouillé, écuyer, sieur du Pont-Rosay, fils de Joseph-Anne de Bouillé, sieur de Champrond, épouse au Mans, le 8 octobre 1696, Marie Rivière.*

ns (la Couture), Marie-Madeleine du Mans et de Magdeleine de Vallet. *décembre 1778, à 85 ans.*		Joseph-Anne de BOUILLÉ, *aîné, baptisé à Jouï-en-Champagne, le 3 avril 1687*, sieur de Saint-Benoit, épouse Marie Garnier de Montauban (3) *le 10 mai 1712, au Mans (St-Pavin-la-Cité) ; en secondes noces, le 16 décembre 1740, au Mans (la Couture), Elisabeth-Charlotte Taffin de Couderceau, qui sera inhumée le 5 février 1765.*

6° Daniel-Louis de BOUILLÉ, *20 septembre 1730*	7° Marie-Louise de BOUILLÉ, *27 juin 1732.*	8° Julienne-Éléonore de BOUILLÉ, *2 janvier 1736.*	9° Maximilien de BOUILLÉ, date de naissance inconnue.	1° Louis-Anne de BOUILLÉ, *baptisé à Chemiré-le-Gaudin, le 24 septembre 1744.*	2° Joseph de BOUILLÉ, *baptisé à la Couture, le 15 décembre 1748.*	3° Marie-Bonne de BOUILLÉ, *baptisée au Mans (Saint-Nicolas), le 4 juillet 1722, inhumée le 9 juin 1741.*

provenant des documents communiqués par M. l'abbé Chaudrois ou réunis par M. Robert Triger.

ouisse d'Aubigné (Sarthe). Cf. Legeay, Recherches historiques sur Aubigné. Paris, Lasserre, 1877.

ème paroisse. — Joseph de Bouillé, prêtre, seigneur des Aulnais en 1758 et 1781. — Bad
sse de Vaux (Sarthe). Ibidem.
t-sur-Sarthe.

Néanmoins sa strophe, sa langue (1) et son vers (2) sont plutôt ceux de Malherbe avec quelques tours imités des chefs-d'œuvre de Pierre Corneille. Mais son style n'atteint jamais la perfection même relative de l'un ni de l'autre. Il est souvent monotone, roide, prolixe. C'est évidemment l'allure d'un jeune. Tel qu'il est, ce début n'est pourtant point sans mérite. Si la mort n'avait fauché là prématurément, notre littérature se serait peut-être enrichie de quelque poème excellent. Qui donc entrevoyait dans l'auteur de *Mélite* ou même de *Médée* celui de *Polyeucte* ou de *Cinna*? Et que ne peuvent pas le temps et des occasions si favorables pour le perfectionnement de l'artiste? D'ordinaire c'est peu de chose que vingt ou trente ans dans la marche de l'humanité. Lorsque Corneille révélait son génie, et que Racine, Molière et Lafontaine allaient nous être donnés, c'était pour la langue et les lettres françaises un siècle de progrès.

AUG. ANIS.

(1) Toutefois il garde certaines expressions déjà vieillies ou surprenantes, aujourd'hui disparues : *j'oy* pour j'entends (Cf. *Saint Boniface*, p. 56) ; *vesquit* pour vécut (Épitaphe de Mgr de La Ferté). Il dit « au deçeu d'un mary barbare (*Abigaïl*, p. 70) ; — le président le fit « gêner » (*Saint Boniface*). Rec. p. 60). — Il écrit, comme l'on prononce encore dans nos campagnes, « crestre, parestre » (Cf. *Saint Boniface*, p. 50, 52), Du reste La Fontaine écrira aussi « craître », (Cf. *Fab.*, liv. XI, 1, édit. Didot, in-8°, 1867.)

(2) Nous remarquons quelques particularités. De Bouillé ne fait qu'une syllabe de fléau qu'il écrit « fleau » (Épit. de Mgr de la Ferté). Avec l'orth. de l'auteur « *reçoy un corps* » constitue un hiatus (Cf. Rec. p. 92). D'aucuns s'étonneront peut-être aussi de voir faire rimer *enfer* et *triompher* (*Débora sous la palme*, p. 111 du rec.) ; *enfer* et *etouffer* (*Saint Julian*, p. 118). Il faut pourtant se souvenir que Malherbe lui-même avait fait rimer *cher* et *chercher*. (Cf. *Ode à Duperrier*), et Brébeuf écrira plus tard :

J'ay sceu que j'offensois un Dieu qu'il faut aimer,
Et mon cœur, infidèle à l'autheur de son estre,
A redoublé mon crime à force de connoistre
Ce qu'il a d'affreux et d'amer.
(*Entretiens solitaires*, in-12, Paris et Rouen, 1660.)

INVENTAIRE SOMMAIRE

D'UN CERTAIN NOMBRE DE

DOCUMENTS MANUSCRITS

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU CHATEAU DU LUDE

J'ai annoncé, dans un rapport succinct lu au dernier Congrès bibliographique (1), que les archives du château du Lude possédaient un assez grand nombre de manuscrits dont quelques-uns, plus ou moins anciens, offrent un véritable intérêt. M. le marquis de Talhouët-Roy m'ayant autorisé à faire connaître ces documents, je m'empresse d'en donner l'inventaire sommaire aux lecteurs de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Parmi ces manuscrits je me contenterai de signaler aujourd'hui ceux qui ont été analysés autrefois par un savant paléographe et qui ont permis à M. David, ancien conseiller d'Etat, ami de la famille de Talhouët, de publier son intéressante étude sur le château du Lude et ses possesseurs (2).

Simples parchemins, cahiers ou registres, chacun de ces manuscrits est renfermé dans une chemise portant un numéro d'ordre et une suscription analytique. Généralement

(1) Tenu au Mans les 14 et 15 novembre 1893.

(2) Paris, 1854, imprimerie Witersheim, in-8° de 144 pages, sans nom d'auteur.

en parfait état, ces pièces ont une ancienneté qui varie. Les 303 titres dont suit l'inventaire et qui sont renfermés dans quatre cartons numérotés, portent des dates qui vont de 1152 à 1697.

L'énumération de ces documents étant un peu longue et tous n'ayant pas un intérêt égal, j'appellerai l'attention :

A. Sur ceux qui concernent les abbayes ou abbés de Bellebranche, de Saint-Aubin-d'Angers, de Notre-Dame de la Charité d'Angers, de la Boissière, de Mélinais, de Notre-Dame d'Evron, de Notre-Dame d'Angers, de Marmoutier, de Notre-Dame de Vaas, de Saint-Jouin et de Clermont au diocèse de Tours ;

B. Sur ceux où il est question des couvents de Saint-Serge d'Angers, de la Pitié-Dieu, de la Clarté-Dieu, de Bourgueil et de Saint-Nicolas-lès-Angers ;

C. Sur les actes où sont nommés l'archevêque de Tours, l'évêque d'Angers, le chapitre de Tours, le chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste d'Angers, l'archiprêtre de Loudun, l'official d'Angers et l'official de Chartres.

D. Sur ceux qui concernent le manoir de Randonnai (diocèse du Mans), le fief de Beaupréau et la châtellenie de Cholet ;

E. Sur les titres, très nombreux, où les fiefs environnant le Lude sont désignés ainsi que quelques seigneuries du voisinage.

F. Je ne saurais passer sous silence les quelques numéros concernant plus spécialement l'histoire du Lude, comme la prise de possession du prieuré du Lude (106 bis), la chapelle de la Délivrande (170), le don d'une maison destinée à l'établissement d'un couvent de Récollets (245), la prise de possession de la chapelle du Châtelet (279) et la description des moulins à fouler le drap de Thienval (280).

G. Les quatre pièces suivantes méritent plus qu'une simple mention. Ce sont : (n° 46) un mandement du roi

Charles VII aux officiers de tout rang de la cour de Montpellier, du 26 août 1447 ; (n° 72) une commission donnée par Louis XI à Philippe de Savoie, comte de Bresse, pour négocier avec le roi d'Aragon, du 26 juillet 1473 ; (n° 79) un rôle des nobles du pays de Quercy comparaissant à Cahors pour le ban et arrière-ban, de 1476; (n° 139) un jugement rendu contre les maire, prévôt et jurés de Bordeaux, à la suite du meurtre de Tristan de Moneins, lieutenant du roi, tué le 21 août 1548, privant à perpétuité la ville de tous privilèges, ordonnant qu'un monument expiatoire sera élevé avec une épitaphe consacrant la mémoire du meurtre et mettant dans la main du roi l'artillerie et toutes les munitions de la ville, du 6 novembre 1548.

II. Presque toutes les autres pièces concernent la terre du Lude, les seigneurs du Lude ou leur famille. M. David en a cité un certain nombre dans sa monographie. J'en ai moi-même indiqué plusieurs au Congrès bibliographique. J'aurai prochainement l'occasion d'en utiliser une grande quantité lorsque je m'occuperai de la famille de Daillon et du château du Lude qu'elle a possédé de 1457 à 1685.

Les numéros d'ordre des dossiers ont dû être respectés dans cet inventaire, afin de faciliter les recherches ultérieures, mais il est essentiel de faire remarquer que le classement chronologique des documents n'est pas rigoureux, *toutes les dates, antérieures à la manière de compter actuelle, étant celles de l'ancien style.*

1. (*Entre 1152 et 1162*). Confirmation par Guillaume de Sillé d'un don fait à l'abbaye de Bellebranche par Fouques de l'Isle.

2. (*XIIe siècle*). Transaction passée par l'abbé de Saint-Aubin, au sujet d'un clos situé sur l'Oudon.

3 et 4. (*Entre 1227 et 1240*). Compromis passé devant Juhel, archevêque de Tours, et Guillaume, évêque d'Angers, entre l'abbé et le couvent de Saint-Serge d'Angers, d'une part et Josselin, seigneur de Baupréau, d'autre part, par

l'arbitrage de l'archidiacre d'Angers, au sujet de la juridiction des vassaux et du fief de Baupréau.

(*Mars 1231*). Contrat de mariage de Hardouin, fils de Herbert des Champs, chevalier, et de Jeanne, fille de Bertrand de Malha (ou de la Maille).

5. (*21 janvier 1239*). Confirmation par Guillaume de Beaumont, seigneur du Lude, des donations faites par son père et son frère, à l'abbaye N.-D. de la Charité, sur les moulins de Malidor et la paroisse de Dissé.

6. (*Mars 1239*). Confirmation de la donation ou vente simulée faite par Guillaume de Beaumont au profit du couvent de la Pitié-Dieu.

7. (*Mars 1239*). Vente par Guillaume de Beaumont, chevalier, à l'abbé et au couvent de la Pitié-Dieu (diocèse du Mans) de 60 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur la prévôté du Lude.

8. (*Mars 1243*). Transport à l'abbaye de la Clarté-Dieu des 60 livres de revenu assignées sur la prévôté du Lude.

9. (*Avril 1245*). Confirmation par Mathilde, dame de Beaumont, veuve de Richard de Beaumont, chevalier, seigneur du Lude, de la donation faite par ledit Richard à l'abbaye de la Charité d'Angers, d'un homme nommé Jean Maillet et de ses biens.

10. (*26 juin 1245*). Vente de 15 livres de rente annuelle par Jean de Gonnord, chevalier, et Pétronille, sa femme, à Maurice de la Haye-Josselin, chevalier, au prix de 150 livres. Lesdites 150 livres avaient été données en dot par Eudes de la Jumellière, chevalier, à Pétronille, sa sœur, et il en approuve, ainsi que son frère Mathieu, la vente.

11. (*Dimanche de la Nativité 1259*). Vente par Maurice seigneur de la Haye-Josselin, chevalier, et sa femme Agathe, à noble dame Isabelle, dame de Craon, de leur manoir de Montevroux, pour la somme de 700 livres, monnaie courante, et des cens qu'ils possèdent à Châteauneuf-sur-Sarthe, pour 100 livres.

12. (*1265*). Guy, seigneur de Laval et de Vitré, chevalier, et Thomasse, sa femme, veuve de feu André, seigneur de Vitré, échangent la terre de la Mothe, sise en la paroisse de Juigné, et 7 livres et demie de taille annuelle sur le fief de la Crote, avec Fouques de Mathefelon, chevalier, contre des possessions sises au pont de Mayenne, à la Vauguyon, dans les paroisses de Saint-Melaine et de Changé.

13. (*4 des kalendes d'avril 1275*). Philippe de Montfort et Jeanne, sa femme, concèdent à l'université des habitants de Vias le droit de pâture sur un certain nombre de territoires.

14. (*30 avril 1270*). Testament de Josselin, seigneur de Beaupréau.

15. (*23 avril 1290*). Accord entre le chapitre de Tours et Guillaume, dit le Payeur, valet, pour le rachat d'une rente annuelle de 8 setiers et une mine de froment que ce dernier avait vendue et assignée au chapitre pour les besoins d'une chapellenie fondée dans l'église de Tours par feu Orric, recteur de l'église de Saint-Règle.

16. (*XIIIe siècle*). Vente par Maurice de la Haye, chevalier.

16 bis. (*1236-1237-1238-1293-1297*). Fragments de cartulaire.

a. Donation à l'abbaye N.-D. de la Charité par Richard de Beaumont, seigneur du Lude, de tous ses droits sur le fief de Dissé (avril 1236).

b. Donation à l'abbaye N.-D. de la Charité par Richard de Beaumont, seigneur du Lude, de la dîme des moulins de Malidor (1237).

c. Confirmation par le vicomte de Beaumont des donations de son fils Richard, seigneur du Lude (mai 1238).

d. Confirmation par Louis et Agnès, vicomte et vicomtesse de Beaumont, de toutes les donations précédemment faites à l'abbaye de N.-D. de la Charité (octobre 1293).

e. Confirmation nouvelle par les précédents, particulièrement de la dîme des moulins de Malidor (1er septembre 1297).

17. (*XIVe siècle*). Testament de Hardouin de la Haye, écuyer.

18. (*2 juillet 1302*). Bail à rente par Pierre, abbé de la Boissière, diocèse d'Angers, et le couvent du même lieu, de l'ordre de Citeaux, à Michel Huache, prêtre et Juliot Rousseau, de la Goursaudière, de la paroisse de Saint-Georges-du-Bois, d'une pièce de bruyères et de landes sises en la paroisse d'Allonnes, du fief desdits religieux, pour 22 s. tournois de rente annuelle et perpétuelle, payable le 25 décembre, chaque année, au manoir de Randonnai, diocèse du Mans, appartenant auxdits religieux.

19 et 20. (*1311*). Testament d'Isabelle du Plessis, femme d'Hardouin la Fougereuse, chevalier de la Haye-Josselin.

21. (*23 août 1321*). Rectifications des limites des fiefs respectifs d'Eustache de Lévis, chevalier, seigneur de Florensac, et de dame Eléonore de Montfort, comtesse de Vendôme, par la plantation de pieux de chêne dans la rivière de l'Hérault.

22. (*21 septembre 1351*). Ratification par Bertrand de Lévis, chevalier, seigneur de Florensac et de Thorolle, d'un accord passé entre son cousin Jean de Vendôme, seigneur de Vias et de Bessau, et sa cousine Isabelle de Lévis, comtesse de l'Isle-Jourdain, dame de Florensac, au sujet de la plantation des bornes de la juridiction de Bessau et de Florensac.

23. (*1327*). Vente par Hubert de Moëre, Etienne son fils, et Catherine sa femme, de 30 s. de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur la paroisse d'Aise, au fief de la Mothe...

24. (*1350*). Hardouin de Fougeray, seigneur de la Haye et de Sausseray, abandonne au couvent de Saint-Nicolas-les-Angers, ses prétentions sur certaines terres, revenus et redevances en divers lieux.

24 bis. (*1361*). Vente d'une pièce de vigne à Luché.

25. (*septembre 1306*). Acte passé par Bertrand de Lévis, damoiseau, vicaire des bourgs de Vias et de Bessau, pour

égrège et puissante dame Eléonore de Montfort, comtesse de Vendôme et dame desdits bourgs, au sujet de la plantation des bornes du territoire de Florensac dans le lit du fleuve.

27. (*1er août 1365*). Lettres d'évocation relatives au différend de Vias et Bessau, appartenant à Jean de Vendôme.

28. (*mai 1367*). Bail emphytéotique passé par l'abbé de Saint-Jouin, d'une maison et ses appartenances, sises au Lude dans la rue de la Mauvesière.

29. (*19 janvier 1370*). Rémission accordée par l'évêque d'Angers à Jean Frède, clerc, son justiciable, lequel avait homicidé Hemery Hège, faute d'avoir obtenu la comparution des témoins et parents cités à quatre reprises.

30. (*Décembre 1372*). Ordonnance de payement de la somme de 60 livres dûe sur la prévôté du Lude au couvent de la Clarté-Dieu.

31. (*29 octobre 1376*). Mandement royal relatif au procès pendant aux grands jours de Troyes, entre Guillaume de Brion et son épouse, demandeurs, et Jean de Balaon, chevalier, défendeur.

32. (*3 juillet 1378*). Cession des château et seigneurie du Lude par la vicomtesse de Beaumont à Marie d'Orange, femme de Jean de Vendôme.

32 bis. (*1384*). Accord entre l'abbé et le couvent de la Boissière, diocèse d'Angers et noble dame Jeanne, dame de Bareil et des Usages, au sujet d'une chapelle fondée par feu Gérard de Sassay, mari de Jeanne, dans le couvent susdit.

34. (*2 avril 1400*). Testament de Pierre Rotier, écuyer, paroissien de Neuillé-Pont-Pierre.

35. (*15 février 1409*). Accord pour la fixation du droit de douaire assigné sur la terre du Lude à Marie d'Orange, veuve de Jean de Vendôme et femme de Thomas Lemoyne.

Id. (*5 mai 1411*). Ratification de la présente transaction par Jean de Vendôme, seigneur de Feuillet.

36. (*24 novembre 1411*). Le curé et le chapitre de l'église

collégiale de Saint-Jean-Baptiste d'Angers acceptent de vénérable personne Jean Julienne, prêtre principal de l'église de Fontaine-Guérin, en qualité de caution et principal débiteur d'une rente annuelle et perpétuelle de 11 livres, 5 sols, monnaie courante, vendue par noble homme Jean de Fontaines, écuyer, seigneur dudit lieu de Fontaines, auxdits curé et chapitre de l'église de Saint-Jean-Baptiste d'Angers, pour 100 écus d'or au coin royal.

37. (*1421*). Brevet de participation aux prières et œuvres pieuses de l'ordre des Prêcheurs, pour Jean de la Haye et Thomine de Dinan.

38. (*15 juillet 1422*). Procuration générale donnée par Jean abbé de N.-D. de la Boissière, aux frères Pierre Lemaigre, Étienne Cornant et autres.

39. (*17 janvier 1423*). Procuration générale donnée par Guillaume abbé de Mélinais.

39 bis. (*4 mai 1429*). Vidimus de la transaction du 15 avril 1374, entre le comte et la comtesse d'Alençon et Marguerite de Poitiers, vicomtesse de Beaumont ; délaissement à cette dernière de la châtellenie du Lude et autres.

40. (*12 mars 1434*). Bail judiciaire passé à Tours, par lequel Jean Sévin, de la Roche-Sévin, de la paroisse du Lude, demeurant à Tours, loue à André Leroy, paroissien de Saint-Mars-du-Loir, une maison appelée le Petit-Couesmont, sise au Lude, paroisse de Saint-Mars, pour 5 sous tournois et 2 chapons de rente annuelle et perpétuelle.

41. (*9 février 1435*). Procuration générale donnée par le substitut de l'archiprêtre de Loudun, aux frères Guillaume Robin, Nicolas Cornu et autres.

42. (*16 avril 1438*). Bail passé en la cour du Lude, à Colin et Jean Moreau, paroissiens de Luché, par Perrin Charpentier, paroissien du Lude, de deux quartiers de vigne environ, au clos de l'Armenerie, pour 3 sous 8 deniers de rente annuelle et perpétuelle.

43. (*13 mai 1438*). Bail passé en la cour de Baugé, par

Ambroise Fourielle, dame du Breuil, de Sains, à Julien du Tertre, paroissien du Lude, pour 3 boisseaux de seigle de rente.

45. (*21 janvier 1447*). Bail par Jean de Maulay, écuyer, seigneur de la Gennevraie et du Mesnil-Maulain à Julien du Tertre, paroissien du Lude, et à ses héritiers de la maison de la Fraugelière.

46. (*26 août 1447*). Mandement du roi Charles VII aux officiers de tout rang de la cour de Montpellier.

47. (*14 août 1451*). Aveu fait par Jean Guénart, à Guy de Laval, chevalier, seigneur de Loué, de la Sangue, la Mothe sous le Lude, à cause de Charlotte de Sainte-Maure, sa femme pour un bordau contenant 12 journaux environ, sis à Luché, etc., etc.

49. (*9 mars 1455*). Echange entre Thomas, abbé de Clermont au diocèse de Tours et Renée de Fontaine-Guérin, dame de la Mothe en Sonzé, et autres, ceux-ci donnant leur part de Saint-Cyr, des dîmes de blé et vin, une maison à Tours, dépendant de l'abbé de Saint-Julien, etc.

50. (*1os juin 1456*). Procuration générale donnée par Giraud, abbé de Notre-Dame de la Boissière, de l'ordre de Citeaux, diocèse d'Angers, à Etienne Bonessau, André Bricet, etc., d'agir en son nom partout et pour tout.

51. (*19 mars 1457*). Ratification par Guy de Carné, chevalier, seigneur de l'Estier et les enfants issus de son mariage avec Jeanne de Muzillac, du contrat de vente de la châtellenie du Lude au profit de Jean de Daillon.

52 à 57. (*1457*). Quittance (25 juin) par Guy de Carné, chevalier, seigneur de l'Estier à Jean de Daillon, chevalier, seigneur de Fontaines et du Lude, de 500 écus d'or, sur le prix de la vente du Lude faite par son père audit Daillon.

(*21 Août*). Ratification par Pierre de Carné, oncle de Guy de Carné, de la vente faite par ledit Guy de Carné à Jean de Daillon de la terre du Lude.

Copie collationnée le 10 juin 1534 d'une copie faite le 8

septembre 1457, de la ratification faite le 23 août 1457, par les enfants de Guy de Carné, à ce autorisés, de la vente du Lude à Jean de Daillon.

Copie faite sur les originaux le 26 janvier 1531 : 1° D'une transaction entre Guy de Carné et Jean de Daillon pour la vente du Lude, contenant assurance de la dite vente ; 2° De la vente, 17 mars 1457, contenant quittance de 5,200 écus d'or sur le prix total de 6,200 écus d'or ; 3° D'une quittance de rente due par Jean de Daillon à Guy de Carné.

(*8 septembre 1457*). Quittance par Guy de Carné à Jean de Daillon de 5,200 écus d'or sur le prix de la terre du Lude.

Copie de la précédente, en date du 9 juin 1534.

58. (*21 avril 1457*). Signification faite au nom de Jean de Daillon, chevalier, seigneur de Fontaine, aux régents de Vias et de Bessau.

59. (*19 janvier 1458*). Bail d'un jardin sis sur le chemin du Lude à Thienvalle.

59 bis. (*19 mai 1458*). Vente de la terre du Lude, par messire Guy de Carné, chevalier, seigneur de Lestier, en Bretagne, diocèse de Vannes, à messire Jean de Daillon, chevalier, seigneur de Fontaines, moyennant le prix de 6,200 écus d'or au coin royal.

Contrat de garantie du 30 décembre 1458.

Procuration passée par le vendeur pour traiter les affaires du Lude, 10 mai 1459.

60. (*12 mars 1462*). Déclaration de diverses pièces dépendant du fief et seigneurie de la Roche à la Guigne.

61. (*Après 1462*). Fragment de factum relatif aux mandements d'Ornacieux, du Bouchage et autres en Dauphiné, appartenant à la maison de Batarnay.

62. (*Janvier et février 1463*). Baux passés en la cour du Lude par messire Samson de Ceus, chevalier, seigneur de la Rochebouët et de la Rochesevin et dame Marguerite de Cré, sa femme : 1° du moulin de la Rochesevin, dit de la Courbe,

et de deux pièces de terre ; 2° de quatre journaux de terre sis à la Béroissière.

63 et 64. *1463* et *1464*. Assignation de l'official d'Angers à Jean de Daillon, chevalier, défendeur, contre Jean Desperit, demandeur.

65. (*21 mars 1463*). Déclaration par Jean Le Corvaisier, de maison et autres héritages relevant de la seigneurie de la Mothe sous le Lude.

66. (*12 juillet 1464*). Aveu rendu par Guillaume de Baugé à Jean de Daillon, pour la Linguinière et autres pièces de terre.

67. (*7 mai 1470*). Commission de l'évêché d'Angers pour faire enquête sur la fondation faite au profit de la chapelle Saint-Michel du Lude (in ecclesia parochiali de Ludio).

67 bis. (*5 juin 1470*). Rapport favorable des commissaires chargés d'examiner si certain échange des revenus de la chapelle de Saint-Michel en l'église paroissiale du Lude, était avantageux à ladite chapelle et aux chapelains.

69. (*8 juillet 1471*). Bail par Philippe Belletète, conseiller en cour laie, demeurant à la Fontaine-Saint-Martin, d'une pièce de terre sise à Luché.

70. (*3 janvier 1473*). Déclaration passée par Gervaise Hue et ses prières à madame Marie de Laval, épouse de Jean de Daillon, seigneur du Lude, de la Mothe-sous-le-Lude et de la Sautellerie, de certaine terre chargées de redevance au profit de la seigneurie de la Sautellerie.

71. (*10 janvier 1473*). Vente par Jean Barré à Jean de Daillon et à Marie de Laval, sa femme, d'une rente due sur une maison sise au Lude.

72. (*26 juillet 1473*). Commission donnée par Louis XI à Philippe de Savoie, comte de Bresse, pour négocier avec le roi Jean d'Aragon.

73. (*24 janvier 1473*). Bail passé par Barthélemy de Pily, écuyer, seigneur de Mouceau, de deux pièces de terre sises audit lieu.

(*8 février 1474*). Registre à ais de bois contenant l'aveu et le dénombrement de la terre de Neuillé tenue par Thomas de Sarcé, écuyer, et relevant de Jean de Daillon, seigneur du Lude.

74. (*16 février 1474*). Vente par Michel Gauleu à Jean de Daillon, d'un emplacement de maison, sur la rue de Montruchon près le four à ban.

75. (*18 février 1474*). Bail par Jean de Daillon d'une maison sise au Lude et aboutissant rue du Montruchon.

76. (*15 novembre 1474*). Vente par Jean Grisseuleil à Jean de Daillon de deux quartiers de terre au lieu de Coupepic, près Le Lude.

77. (*20 janvier 1475*). Vente par Moury Gravereul à Jean de Daillon, de quatre quartiers et demi de pré entre les ponts du Lude et les moulins de Malidor.

78. (*4 février 1475*). Procuration générale de l'abbé de Saint-Aubin et Saint-Nicolas d'Angers.

78 bis. (*1476*). Procuration générale donnée par Jean, évêque d'Évreux et abbé commanditaire de Saint-Pierre de Bourgueil, ordre de Saint-Benoit, diocèse d'Angers, à Philippe Solleteau, Jean Dujardin, etc. d'agir en son nom partout et pour tout.

79. (*1476*). Rôle des nobles du pays de Quercy comparaissant à Cahors pour le ban et arrière-ban.

80. (*6 décembre 1477*). Vente par Jean Pocheré à Jean de Daillon, de deux quartiers de terre à prendre sur une pièce appelée Champlay.

81. (*8 janvier 1478*). Vente par la veuve Michaud Trébellon à Jean de Daillon, de quatre quartiers de terre sur le chemin du Lude à Baugé.

Dr CANDÉ.

(*A suivre.*)

LE LEXIQUE DE RONSARD (1)

S'il en est parmi les abonnés de cette *Revue*, qui se souviennent encore de l'étude que nous y avons publiée sur les *Premières poésies de Ronsard*, peut-être nous sauront-ils bon gré de leur signaler le travail que M. Mellerio vient de donner dans la *Bibliothèque elzévirienne* sur le *Lexique* du même poète.

Qui n'a présents à l'esprit ces vers de Boileau; Ronsard, dit-il,

> Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode :
> Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
> Mais sa Muse, en François parlant Grec et Latin,
> Vit, dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
> Tomber de ses grands mots le faste pédantesque (2).

Cela a tout l'air d'une sentence dont Boileau lui-même eût été probablement très empêché de formuler les considérants. Désirant en avoir le cœur net, M. Mellerio a pris la peine de rechercher dans quelle proportion les œuvres complètes de Ronsard contiennent les mots grecs et latins que ce poète aurait mis à la mode. Tout compte fait, il en a bien additionné une vingtaine qui, avant d'avoir été patronnés par le chef de la Pléiade, n'avaient pas cours dans la langue française. Nous en avions déjà fait l'observation, à propos des Odes et des Sonnets, ce ne sont pas les vocables, mais bien les idées, les légendes, les faits mythologiques, qui représentent l'apport des littératures antiques.

(1) Un volume in-18, LXXVI et 252 p. par L. Mellerio, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly.

(2) *Art poétique*, chant premier.

Novateur réservé dans l'emploi des mots venus des langues littéraires, à plus forte raison Ronsard n'a-t-il fait que de timides emprunts aux langues modernes, aux patois locaux, aux termes de métier. Là où il a le plus et véritablement innové, c'est dans la formation des mots composés, et des diminutifs. Nous avons indiqué quels procédés le poète employait pour les façonner. M. Mellerio a dressé la liste de ceux qui furent mis alors en circulation, mais parmi ceux qu'il a enregistrés, nous en avons remarqué plusieurs dont il devra, dans une édition nouvelle, retirer à Ronsard la paternité (1).

Il ne s'est pas restreint à cataloguer tous ces vocables ; il a étudié par surcroît l'orthographe et la syntaxe du poète. Lui dirai-je qu'il n'a pas suffisamment insisté sur les variations auxquelles ce dernier s'abandonna successivement dans la transcription des mots. Ronsard s'est montré en cette matière, changeant et divers. Après avoir été, en 1550 et dans ses Odes, fervent adepte des idées et de la réforme de Loys Meigret, il s'en défit, en 1552 et dans ses Sonnets, comme d'un vêtement incommode. Il y revint en 1560, prit de nouveau la phonétique pour maîtresse et pour guide, et enfin, dans la dernière révision qu'il fit de ses œuvres, en 1584, il s'en tint à l'orthographe usuelle de ses contemporains.

Il y avait peu de remarques intéressantes à faire sur la syntaxe que le poète a suivie, car elle n'est autre que celle qui était généralement usitée à son époque.

Si fouillée que paraisse l'étude de M. Mellerio, nous ne saurions dire néanmoins que l'on y trouve véritablement le vocabulaire complet de la langue de Ronsard. C'est que cette langue a varié, nous avons eu l'occasion d'en faire l'observation, et, faute de s'être reporté aux éditions originales, publiées du vivant du poète, non seulement M. Mellerio a

(1) Ainsi pour *denerver*, *encharner*, *plauer*, *albastron*, *songeart*, *nouailleux*.

omis nombre de mots intéressants — nous allons tout à l'heure en fournir la preuve — mais, de plus, il s'est exposé à attribuer à Ronsard des vocables que lui ont prêtés ses éditeurs posthumes. En voici la raison. Pour rédiger son *Lexique*, il s'est uniquement servi de l'édition en huit volumes publiée par M. P. Blanchemain. Cette publication est assurément fort commode, malheureusement, elle n'a pas été établie d'une façon très méthodique ni très scientifique. Plusieurs fois déjà nous avons cherché quel plan cet éditeur s'est imposé et a voulu suivre, et sans arriver jamais à le découvrir. Le texte qu'il nous donne, n'est ni celui de 1584, le dernier que Ronsard ait revu, ni celui des éditions originales, et nous nous en sommes assuré en les collationnant avec soin ; il a donc adopté la version que lui offrait l'une des éditions posthumes, plus complètes sans doute, puisque l'on y trouve des morceaux que le poète n'avait pas jugés dignes de la réimpression, mais en réimprimant la totalité des œuvres, Gallandius et ses successeurs ne se sont nullement astreints à reproduire le texte primitif avec lequel ils ont pris d'étranges libertés. Cela a empêché M. Mellerio d'inscrire dans son *Lexique* d'abord un certain nombre de mots dont il a pu trouver la liste dans notre étude sur les *Premières Poésies*, puis les suivants que nous prenons la liberté de lui signaler. Voici d'abord ceux qui appartiennent à la langue latine : *corruptele*, *dëitez*, *cœstes*, *sourcilleux*, *Ardens*, *diffame*, *facture* (1).

(1) Le millésime dont chaque vers est accompagné, indique l'année en laquelle a paru le recueil où nous avons pris nos exemples.

Le temps aislé en s'enfuiant ameine
La *corruptele*. . . . (1571).
Pans, *dëitez*, de ces autres reclus (1559 et 1571)
. . . . . Je luy pliay moy-mesme
Les *cœstes* dans les mains (1555)
Ou les pins *sourcilleux* des bois Dodoniens (1555).

Puis ce vocable *bissac* qui sent son patois (1) ; les deux diminutifs, *joliette*, *faiblette* (2) ; l'adjectif *couleuvré*, qui nous semble faire image (3) ; l'adjectif composé *bien-mordant* (4) ; certains mots pris dans une acception particulière, tels, *poser* pour *imposer*, *frapé* pour *atteint*, *veau* pour *sot*, *labourés* pour *travaillés*, *couver* pour *garder*, *Reistre* pour *manteau*, *tapir* pour *reduire* (5) ; maints vocables anciens qui ont disparu depuis, comme les verbes *arner*, *tifer*, *s'ivrer*, *se difformer*, *enfondrer*, *flamber* (6), ou les substantifs *hayneux*, *rechercheur*, *authrier* (7), ou encore l'adverbe *finablement* (8).

Par ce que nous avons dit du travail exécuté par M. P. Blanchemain, on peut voir aisément que ce serait faire

Ainsi que les *Ardens* aparaissant de nuit (1564).
Tu veux tenir l'esprit de bien en *curatelle* (1564).
Et que le deshonneur, la honte et le *diffame* (1555).
Vous serez ma Déesse, et moy votre *facture* (1575).

(1) De son *bissac* aveind une musette (1571).

(2) Et une bague *joliette* (1554).
Ni sa pauvre *faiblette* troupe (1554).

(3) Qu'un béguin *couleuvré* me couvre les cheveux (1556).

(4) D'un ancre bien-mordant la navire arrestèrent (1555).

(5) Sans Jupiter qui leur *posa* silence (1555).
Frapé du temps, mais le tien demourra (1553).
Pour en aimer trop une, hé que l'homme est bien *veau* (1555).
De vaisseaux *labourés* d'or (1555).
Et Parme qu'il te plaist *couver* sous ta faveur (1555).
Avoir d'un *Reistre* long les espaules couvertes (1562).
Qui les *tapiront* ensemble (1553).

(6) Seulement les *arner*, mais en perdre la race (1567).
En a souhaité la moitié
Pour s'en *tifer* (1555).
Premier je m'*ivrai* de l'eau (1555).
Par vicieuses mœurs bien souvent se *difforme* (1555).
Voit *enfondrer* en mer bien loing du bord (1555).
Flamber sanglantement sous une nuit nuette (1573).

(7) Voyant tant seulement de son *hayneux* la face (1556).
Veut estre poete ou *rechercheur* des cieux (1553).
Un pasteur m'avoit oublée
Dans les pretz de Myron l'*authrier* (1555).

(8) De Tyr et de Sidon *finablement* fut roi (1555).

œuvre utile de publier à nouveau les poésies de Ronsard. S'il se trouvait quelque éditeur soucieux de traiter le poète avec honneur, comme un ancêtre, et d'avoir pour lui les égards dont on use vis-à-vis des grands écrivains du XVIIe siècle, nous lui demanderions de reproduire simplement le texte intégral de 1584, en rejetant au bas des pages les variantes essentielles ou simplement notables, que l'on emprunterait de préférence aux éditions originales. On devrait ensuite reporter à la fin du volume les morceaux que le poète a lui-même retranchés de son œuvre, en les rangeant selon l'ordre chronologique de leur publication, de telle sorte qu'un volume donnât tous les sonnets, un autre, toutes les odes, etc. C'est alors, mais alors seulement que l'on connaîtrait réellement la langue de Ronsard, et dans ses états successifs. Cet établissement d'un texte complet et définitif, nous l'avons déjà réalisé à notre usage, pour diverses parties des poésies, il faudrait l'étendre à l'œuvre entière ; nous en donnons l'assurance à qui voudra s'y essayer, les résultats auxquels on arrivera, récompenseront amplement le travailleur du labeur qu'il s'imposera.

L. FROGER.

CHRONIQUE

Au Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne au mois d'avril dernier, M. Rebut, agrégé de l'Université, professeur au Lycée du Mans, a donné lecture d'un intéressante notice sur l'ancien Collège du Mans, depuis sa fondation en 1599 par l'évêque Claude d'Angennes, jusqu'en 1811. Ce mémoire qui contient de nombreux détails sur la période brillante pendant laquelle l'établissement fut dirigé par les Oratoriens, vient de paraître à l'imprimerie Monnoyer (in-8° de 56 pages).

La Société française d'archéologie tiendra cette année son Congrès annuel à Clermont-Ferrand. Le programme comporte, en outre d'études très variées sur les monuments de l'Auvergne, une série d'excursions fort attrayantes à Riom, à Royat, au Puy-de-Dôme, à Thiers, Issoire et Brioude.

Les critiques d'art sont unanimes pour constater que le Salon de 1895, dans son ensemble, est supérieur au précédent. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que les artistes manceaux y sont représentés, cette année encore, par bon nombre d'œuvres excellentes qui reproduisent des sites de notre province ou des traits de la vie locale.

Parmi les œuvres que leur caractère historique ou archéologique rattache plus particulièrement au cadre de cette

Revue, nous signalerons *la Rentrée au Prytanée,* de M. Crès, les projets de peinture décorative pour l'église de Lassay, de M. Le Feuvre, et deux cartons de vitraux, l'un de M. Albert Maignan, *Sainte Clotilde et saint François de Sales,* destiné à Saint-Philippe-du-Roule, l'autre de M. Lionel Royer, *Sainte Geneviève amenant des secours aux Parisiens.*

Essai historique sur l'ancien hospice des incurables de Château-Gontier, par René Gadbin. Château-Gontier, H. Leclerc, 1894, in 8° de 31 pages à deux colonnes.

L'ancien Hospice des Incurables de Château-Gontier, jadis connu sous le nom d'Hospice de l'Immaculée Conception, avait été fondé en 1763, à la suite d'une épidémie désastreuse, par Mlles Louise Dublineau du Chatellier et Rose Marais. Les constructions actuelles furent terminées en 1770, et elles viennent d'être annexées au nouveau collège de Saint-Michel dont la prospérité rapide a rendu un agrandissement indispensable. L'ancien Hospice des Incurables perdant par la même son autonomie, M. René Gadbin a pensé avec raison qu'il importait, à cette occasion, de fixer les grandes lignes de son histoire. C'est un chapitre intéressant et très documenté des annales de la charité à Château-Gontier. L'auteur, en l'écrivant, a d'autant mieux mérité de ses concitoyens qu'il met en relief une fois de plus leur charitable dévouement, et qu'il fait revivre le souvenir des pieuses fondatrices dont les noms ne doivent pas être oubliés.

R. T.

CARTULAIRE DE SAINT-MICHEL DE L'ABBAYETTE, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (997-1421), publié par BERTRAND DE BROUSSILLON, complété avec des dessins et une table par P. DE FARCY, Paris, Picard, 1894, in-8°, 64 pages.

M. Bertrand de Broussillon continue, au grand profit des érudits, la publication de nos cartulaires locaux. Celui de l'Abbayette vient de paraître dans le *Bulletin archéologique de la Mayenne* ; ceux de Saint-Victeur et de Saint-Aubin d'Angers sont sous presse, et témoignent de son infatigable activité.

Le prieuré de l'Abbayette, membre de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, était situé dans le Maine, entre Landivy et la Dorée. M. Bertrand rectifie la date de sa fondation, qui eut lieu, non en 994, mais en 997, sous Robert le Pieux.

Les originaux des chartes du cartulaire sont conservés aux Archives départementales de la Manche. M. l'abbé Pointeau avait déjà publié la traduction de quelques-une de ces chartes dont M. Bertrand nous donne un texte consciencieusement établi.

Les deux premières, datées, de 997, sont tout particulièrement intéressantes. Nous y trouvons la signature rarissime de Sigefroy évêque du Mans, oncle de Yves, fondateur du prieuré, et celles de Hugues, comte du Maine et de douze de ses fidèles, parmi lesquels figure Raoul, vicomte du Mans.

Des fac-simile photographiques permettent de se rendre compte des moindres particularités de ces « bijoux paléographiques ».

Citons encore une charte, aussi reproduite en fac-simile, par laquelle Hamelin, évêque du Mans, confère à Cincius, *neveu du pape*, la cure de Lavaré (1190-1214). Il faut s'incliner devant l'autorité de M. Léopold Delisle, qui approuve la lecture du mot *papæ*. Quel fut ce Cincius ? — M. Bertrand ne peut s'empêcher de songer à Cincius Savelli, d'abord

cardinal diacre en 1193, auteur du *Liber Censuum* de l'église romaine, puis pape en 1216; sous le nom d'Honorius III. Ce petit point historique serait intéressant à fixer.

Le Cartulaire de l'Abbayette est illustré de dessins de sceaux dus au crayon d'un artiste bien connu, M. Paul de Farcy. C'est également à ce savant qu'est due la table alphabétique très complète qui termine cette publication, d'une importance historique sur laquelle il est inutile d'insister.

Vte MENJOT D'ELBENNE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME

	Pages.
Liste des membres de la Société.	5
La paroisse et l'église Notre-Dame de Saint-Calais, par M. l'abbé Louis Froger. . . .	26, 144, 225
Essai d'Iconographie mancelle (suite et fin), par M. Albert Mautouchet.	74, 202
Une famille d'artistes ruraux : Les Dienis de Fresnay, par M. Pierre Moulard.	98
Notes sur deux volumes rares de la bibliographie du Maine, par M. Jules Chappée. . .	105
Un Oublié. — P. de Bouillé, poète manceau du XVIIe siècle, par M. l'abbé Aug. Anis. . .	115, 288
L'Epitaphe de maître Gervaise Mailloche, curé de Connerré, par M. l'abbé Louis Denis. .	213
Le Sceau de Guillaume de Laval, par M. Jules Chappée.	218
Sceau baronnial de Touvoie, aux armes de Louis de Bourbon, évêque du Mans (1519-1525), par M. Paul Le Vayer.	283
Inventaire sommaire des documents manuscrits conservés aux archives du château du Lude, par M. le Dr Gandé.	304
Le Lexique de Ronsard, par M. l'abbé Louis Froger.	316

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIES

Admissions de membres nouveaux. 107, 220
Commission des monuments historiques de la Sarthe. 108
M. de La Sicotière, correspondant de l'Institut. 108
Legs de M. Couanier de Launay à la bibliothèque de Laval. 109
Dons à la bibliothèque par MM. le marquis de Rochambeau, le marquis de Mailly, le duc des Cars et le duc de La Trémouille. . 110
Restauration de la crypte Saint-Michel au Mans. 110
Exposition d'Angers. 111
La Généralité de Tours au XVIIIe siècle. . . 111
Congrès des Sociétés savantes. 112, 321
Ouverture de la bibliothèque. 220
Nécrologie : M. le marquis de Beauchesne. . 220
— M. de La Sicotière. 221
— Mme Richard. 222
— R. P. Eugène Gourbeillon. . . 222
La Revue locale, 9, *Grand'Rue*. 223
Note relative au *Cartulaire de Vivoin*. . . 223
Armoiries de la ville de Mamers. 223
Congrès archéologique. 321
Le Salon de 1895. 321
L'ancien hospice des Incurables à Château-Gontier. 322
Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette. . 323

PLANCHES ET VIGNETTES

Eglise Notre-Dame de Saint-Calais (phototypie). 33
Statue de saint Marc. 41
Robert Garnier, poète manceau. 77

Pierre Ronsard, poète. 77
Baïf de la Neuville (Jean-Antoine), poète. . 81
La Mothe Le Vayer (François de), jurisconsulte. 85
Cureau de la Chambre (Marin), médecin de Louis XIII. 85
Hardy (Sébastien), receveur des aides et tailles du Mans. 87
Roland Fréard de Chambray. 87
Morin (Louis), médecin, né au Mans. . . . 87
Marin (Denis), sieur de la Trousserie. . . . 87
Fac-simile du frontispice d'un livre de Pierre Corbelin. 106
Fac-simile du frontispice d'un livre de François Guyard. 106
Frontispice des poésies du sieur P. de Bouillé. 113
Eglise Notre-Dame de St-Calais, vue du clocher. 149
— Retable de 1789. 167
Le Pelletier de Feumusson, curé de Domfront. 203
Pélisson de Gênes (Guillaume), né à Mamers. 203
Autographe de Me Gervaise Mailloche. . . . 216
Pierre tombale de Me Gervaise Mailloche. . 217
Sceau de Guillaume de Laval. 220
Portail de l'église Notre-Dame de Saint-Calais (phototypie). 225
Vue perspective de l'intérieur de l'église Notre-Dame. 237
Plan de l'église en 1425. 239
Armoiries des clefs de voûte et d'une console. 241
Fenêtre du chœur refaite en 1518. . . . 243
Peinture murale de la chapelle de la Sonnerie. 245
Coupe verticale de la charpente. 247
Vue perspective de l'intérieur du bas côté gauche. 249

Chapiteau d'une colonne de la partie supérieure de la nef. 251
Plan de l'église Notre-Dame en 1520. . . . 253
Base de chapiteau d'une colonne de la nef. 255
Ange de l'arc doubleau. 256
Anges appliqués à la paroi du clocher. . . . 257
Chapiteau dit de Sainte-Anne. 260
Plan d'une moitié de la façade. 261
Fragment de l'ancienne porte d'un bas côté. 265
Devant du banc d'œuvre. 267
Coupe longitudinale de l'église. 269
Plan de l'église. 275
Base du clocher refaite en 1889. 279
Détail du chapiteau dit de Sainte-Anne. . . . 282
Sceau baronnial de Touvoie, aux armes de Louis de Bourbon, évêque du Mans. . . . 285
Généalogie de la famille de Bouillé. 303

NOES D'AUTEURS

MM.		MM.	
A. Anis.	113, 288	L. Froger.	26, 144, 225, 316
Dr Candé.	213	P. Le Vayer.	283
J. Chappée.	105, 218	A. Mautouchet.	76, 202
L. Denis.	213	S. Menjot d'Elbenne.	323
G. Fleury.	223	R. Triger.	108, 220, 321

MAMERS. — TYP. G. FLEURY ET A. DANGIN. — 1895

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 4584